

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1994

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: / Les pages ondulées peuvent causer de la distorsion.
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

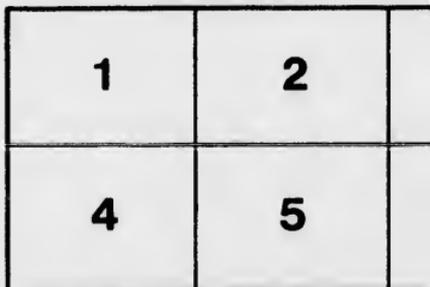
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'axe
géné

Les in
plus
de la
confo
filma

Les e
papier
par le
derni
d'impr
plat,
origin
premi
d'impr
la des
empr

Un d
derni
cas: l
symb

Les c
filmé
Lorsq
repro
de l'a
et de
d'ima
illust

ced thanks

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la
générosité de:

du Québec

Bibliothèque nationale du Québec

quality
legibility
the

Les images suivantes ont été reproduites avec le
plus grand soin, compte tenu de la condition et
de la netteté de l'exemplaire filmé, et en
conformité avec les conditions du contrat de
filmage.

are filmed
ing on
d impres-
te. All
ng on the
mpres-
a printed

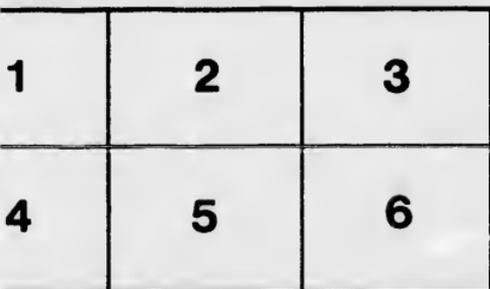
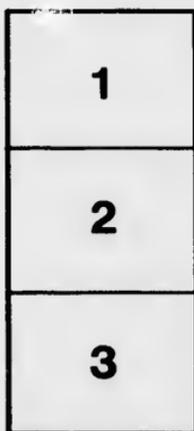
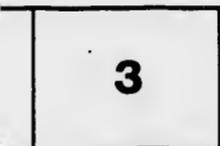
Les exemplaires originaux dont la couverture en
papier est imprimée sont filmés en commençant
par le premier plat et en terminant soit par la
dernière page qui comporte une empreinte
d'impression ou d'illustration, soit par le second
plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires
originaux sont filmés en commençant par la
première page qui comporte une empreinte
d'impression ou d'illustration et en terminant par
la dernière page qui comporte une telle
empreinte.

iche
"CON-
END"),

Un des symboles suivants apparaîtra sur la
dernière image de chaque microfiche, selon le
cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le
symbole ∇ signifie "FIN".

d at
ge to be
med
left to
as
ate the

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être
filmés à des taux de réduction différents.
Lorsque le document est trop grand pour être
reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir
de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite,
et de haut en bas, en prenant le nombre
d'images nécessaire. Les diagrammes suivants
illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

54 FEB 1963

Université de Montréal
CATECHISME
DOGMATIQUE

ET

MORAL.

Mos. E. Harnel *Mos.*
Souvenir de M. J. Aubry *Mos.*

PRINCIPALES FAUTES A CORRIGER.

- Page 166, ligne 2, lisez : 1o. en ne *rendant* pas....
274, 5e. ques., " Qu'entendez-vous quand vous dites
que la confession doit être *entière* ?
307, 2o. ques., 1ère ligne de la rép., lisez : les *uns* qui
rendent.....
326, V du tabl. d'ind. 9e. ligne, lisez : jusqu'au dimanche
soir, *même après* le coucher du soleil.
393, 1ère ligne, lisez: Parce qu'elle commence en ce jour
à *en célébrer*....
407, 3e. ques. lisez : Que *signifient* les mots....
421, rép. à la 1ère ques., lisez : ...outre celles de N. S. et
de la *B. V. M.*, sont les fêtes....
431, ajoutez à la fin de la page : *convenable*.

BX

1751

G85

1850

AVERTISSEMENT DU REDACTEUR.

Ce petit catéchisme a été extrait presque textuellement du Catéchisme de M. l'abbé Ambroise Guillois, en quatre volumes. Nous nous sommes servis de la 6e. édition, approuvée par Mgr. Fornari, archevêque de Nicée, nonce apostolique en France; par S. E. le Cardinal Gousset, archevêque de Reims, par NN. SS. les archevêques de Tours, de Bordeaux et de Cologne, et enfin par Mgr. Bouvier, évêque du Mans.

Les réponses sont ici en général courtes, peu développées, surtout dans la partie dogmatique, et multipliées comme dans l'auteur même d'où elles sont extraites le plus souvent mot-à-mot. Par ce moyen un grand nombre de difficultés contre la religion et de questions pratiques pleines d'actualité ont pu trouver une place dans ce petit catéchisme, destiné uniquement à servir de texte dans les classes moyennes du Petit-Séminaire. Les développements donnés de vive voix par les professeurs, pour suppléer à ce que le texte ainsi réduit pourrait présenter d'insuffisant ou d'obscur, peuvent être la matière d'une

rédaction écrite par les élèves, travail dont il est facile de comprendre l'immense utilité. Parmi les questions, il y en a un certain nombre que nous aurions laissées de côté, si notre confiance dans un auteur aussi bien recommandé ne nous avait engagé à les reproduire : ceux qui les jugeront inutiles pourront facilement les omettre.

Si quelquefois nous avons cru devoir ajouter quelque chose aux réponses de l'auteur, nous avons puisé dans ses propres explications ou dans des ouvrages également approuvés.

Nous avons ajouté des réponses entières qui ont rapport uniquement au Canada et quelques appendices dont personne ne contestera l'utilité, sur les *Sociétés de Tempérance* et sur la *vocation* ; un tableau d'indulgences dont nous pouvons certifier l'authenticité ; les mystères à méditer dans la récitation du chapelet ; les stations du jeudisaint et plusieurs pratiques de piété.

Nous dirons en terminant avec l'auteur :

“ Recevez, candide lecteur, ce mien la-
beur tel quel, et priez pour moi.”

DU

1.

2.

3.

4.

CATECHISME

DOGMATIQUE ET MORAL.



INTRODUCTION.



LECON I.

DU NOM ET DE LA DIGNITE DE CHRETIEN.



1. Etes-vous *chrétien* ?
Oui, je suis *chrétien* par la grâce de Dieu.
2. Est-ce une grande grâce que d'être chrétien ?
C'est le plus grand don que Dieu puisse nous faire.
3. Qu'est-ce qu'un *chrétien* ?
Un *chrétien* est celui qui, étant baptisé, croit la doctrine chrétienne et en fait profession.
4. Qu'est-ce que la doctrine chrétienne ?

La doctrine chrétienne est l'ensemble des vérités que Jésus-Christ nous a révélées et des devoirs qu'il nous a imposés.

5. Qu'est-ce qu'un bon chrétien ?
Un bon chrétien est celui qui, étant baptisé, croit et professe les vérités qu'enseigne la doctrine chrétienne et pratique les devoirs qu'elle prescrit.
6. Quel est le signe du chrétien ?
Le signe du chrétien est le signe de la croix.
7. Comment fait-on le signe de la croix ?
On fait le signe de la croix en portant la main droite au front, puis à l'estomac, ensuite à l'épaule gauche, de là à l'épaule droite, en disant : *Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.*



LECON H.

DU CATECHISME.

1. Comment se divise la doctrine chrétienne ?
La doctrine chrétienne se divise en quatre parties. La première comprend les vérités que nous devons croire ; la seconde, les préceptes que nous devons

observer ; la troisième, ce que nous devons recevoir ; la quatrième, ce que nous devons demander.

2. Où apprend-on la doctrine chrétienne ?
Dans le *Catéchisme*.

3. Qu'est-ce que le Catéchisme ?

Le *Catéchisme* est une instruction familière, par demandes et par réponses, sur les vérités et les devoirs de la religion.

4. Quels sont ceux qui doivent apprendre le *Catéchisme* et assister aux explications que l'on en donne ?

Les enfants, et généralement tous ceux qui ne connaissent pas la doctrine chrétienne.

5. Ceux qui n'apprennent pas le catéchisme, ou qui ne veulent pas assister aux instructions que l'on en donne font-ils une grande faute ?

Oui, ils font une grande faute, puisqu'ils ne veulent pas apprendre ce que Dieu leur enseigne pour être véritablement sages.

6. Les pères et mères, maîtres et maîtresses, sont-ils obligés d'envoyer au catéchisme leurs enfants et leurs domestiques ?

Oui, et ils se rendent très-coupables devant Dieu quand ils négligent ce devoir.

7. Que faut-il faire avant le catéchisme ?
Il faut, avant le catéchisme, se bien con-

- vaincre de son excellence, de sa nécessité, et du besoin que l'on a d'être instruit des vérités de la religion.
8. Que faut-il faire pendant le catéchisme ?
Il faut, pendant le catéchisme, être bien attentif et éloigner avec soin de son esprit et de son imagination tout ce qui pourrait dissiper.
 9. Que faut-il faire après le catéchisme ?
Il faut, après le catéchisme, rendre grâces à Dieu de l'instruction que l'on a reçue, repasser dans sa mémoire tout ce qui a été dit, s'en entretenir et s'efforcer de le mettre en pratique.
 10. Comment l'Eglise a-t-elle fait voir toute l'importance qu'elle attache au catéchisme ?
En recommandant à ses ministres de le faire exactement, et en accordant des indulgences à ceux qui l'enseignent ou qui l'apprennent.

LECON III.

DE LA RELIGION ET DE SA NECESSITE.

1. Que faut-il entendre par religion ?
La religion, suivant la force du terme, est le lien qui attache l'homme à Dieu ?
2. L'homme peut-il se dispenser d'avoir de la religion ?

Non, l'homme ne peut se dispenser d'avoir de la religion.

3. Mais Dieu a-t-il besoin de nos hommages ?

Non sans doute, Dieu n'a pas besoin de nos hommages ; mais il ne s'ensuit nullement que nous ne devons pas les lui rendre, puisque la raison nous dit que c'est pour la créature une obligation d'être soumise à son créateur, de l'aimer et de l'adorer.

4. Dieu a-t-il manifesté aux hommes ses volontés par rapport à la religion ?

Oui, Dieu, dès le commencement, a manifesté aux hommes ses volontés par rapport à la religion.



PREMIERE PARTIE.

HISTOIRE ET DOGME

DE LA RELIGION

LECON I.

DE DIEU

1. Quelle est la première vérité que la religion, nous enseigne ?

- La première vérité que la religion nous enseigne est *l'existence de Dieu*
2. Pourquoi croyez-vous qu'il y a un Dieu ?
Je crois qu'il y a un Dieu par ce qu'il a lui-même révélé son existence.
 3. N'avez-vous pas d'autres motifs pour croire qu'il y a un Dieu ?
Oui, je crois encore qu'il y a un Dieu, parce que si Dieu n'existait pas, le monde et tout ce qu'il renferme n'aurait pu exister.
 4. Pourquoi dites-vous que, sans Dieu, le monde et tout ce qu'il renferme n'aurait pu exister ?
Parceque, s'il faut un ouvrier pour bâtir une maison, à plus forte raison il en a fallu un pour faire le monde de rien.
 5. La beauté du monde, son immensité, l'ordre qui y règne, ne prouvent-ils pas aussi qu'il y a un Dieu ?
Oui, la beauté du monde, son immensité, l'ordre qui règne dans les différentes parties qui le composent, prouvent l'existence d'un être souverainement parfait, souverainement puissant, souverainement sage, qui est Dieu.
 6. L'existence d'un être nécessaire ne prouve-t-elle pas aussi l'existence d'un Dieu ?
Oui, puisque l'être nécessaire est Dieu.
 7. Tous les hommes croient donc à l'exis-

tence de Dieu ?

Oui, tous les hommes croient à l'existence de Dieu; et dans tous les temps, et dans tous les pays, on a regardé comme des insensés ou des imposteurs ceux qui ont refusé d'y croire.

8. Y a-t-il eu, y a-t-il réellement des athées, c'est-à-dire des hommes qui n'aient pas cru et qui ne croient pas à l'existence de Dieu ?

Il est permis d'en douter, par ce qu'il est bien difficile que l'homme, même le plus dépravé, n'entende pas une voix qui lui crie: *Il y a un Dieu.*

LECON II.

DES PERFECTION DE DIEU.

1. Quels sont les différents noms que l'on donne à Dieu ?

Les Latins l'appellent *Deus*; les Grecs *Theos*, et les Hébreux *Jéhová*; on lui donne encore un grand nombre d'autres noms.

2. Qu'est-ce que Dieu ?

Dieu est *un esprit infiniment parfait*

3. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est un *esprit* ?

Dieu est un *esprit*, par ce qu'il est une

- intelligence, parce qu'il n'a ni corps, ni figure et qu'il ne peut tomber sous les sens.
4. Puisque Dieu n'a point de corps, pourquoi l'Eglise nous parle-t-elle de ses yeux, de ses mains, de ses pieds &c ? Ces expressions ne doivent pas être prises à la lettre; mais elles doivent être entendues dans un sens figuré.
 5. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est *infiniment parfait* ? Dieu est *infiniment parfait*, c'est-à-dire qu'il possède, au suprême degré, toutes les perfections imaginables.
 6. En quoi consistent les principales perfections de Dieu ?
Les principales perfections de Dieu consistent en ce qu'il est indépendant, éternel, immuable, tout-puissant, qu'il est présent partout, qu'il voit tout, qu'il a fait toutes choses de rien, et qu'il gouverne tout par sa providence.
 7. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est *éternel* ? Dieu est *éternel*, c'est-à-dire qu'il n'a point eu de commencement et qu'il n'aura jamais de fin.
 8. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est *indépendant* ? Dieu est *indépendant*, c'est-à-dire qu'il

- ne tient l'être que de lui-même, et qu'il ne peut dépendre d'aucune cause.
9. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est *immuable* ?
Dieu est *immuable*, c'est-à-dire qu'il n'est sujet à aucun changement.
10. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est *tout-puissant* ?
Dieu est *tout-puissant*, c'est-à-dire que rien ne lui est impossible.
11. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est *présent partout* ?
Dieu est *présent partout*, c'est-à-dire qu'il est au ciel, sur la terre et en tous lieux.
12. Ne peut-on pas exprimer par un seul mot tout ce qui vient d'être dit de Dieu et de ses perfections ?
Oui, on le peut, en disant que Dieu est *infini*.
13. Puisque Dieu est *infini*, n'est-il pas, par là même, *incompréhensible* ?
Oui, Dieu est *infini* et par là même *incompréhensible*.
14. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu *voit tout* ?
Par ces mots, j'entends que Dieu voit tout ensemble le passé, le présent et l'avenir, et jusques aux plus secrètes pensées de nos cœurs.
15. Dieu connaît-il, de toute éternité, les ac-

tions libres des créatures intelligentes ?
Oui, Dieu connaît, de toute éternité, les actions libres des créatures intelligentes.

16. La prescience de Dieu ne détruit-elle pas la liberté de l'homme ?

Non, la prescience de Dieu, c'est-à-dire la connaissance certaine et infaillible que Dieu a de ce qui arrivera, ne détruit pas plus la liberté humaine que la connaissance certaine et infaillible qu'il a de ce qui se passe actuellement.



LECON III.

DU MYSTERE DE LA SAINTE TRINITE.

1. Y a-t-il plusieurs dieux ?
Non, il n'y a qu'un *seul Dieu* et il ne peut y en avoir plusieurs.
2. Y a-t-il plusieurs personnes en Dieu ?
Oui, il y a trois personnes en Dieu : *le Père, le Fils et le Saint-Esprit.*
3. Le *Père* est-il Dieu ?
Oui, le *Père* est Dieu.
4. Le *Fils* est-il Dieu ?
Oui, le *Fils* est Dieu.
5. Le *Saint-Esprit* est-il Dieu ?
Oui, le *Saint-Esprit* est Dieu.

6. Sont-ce trois Dieux ?
Non, ce sont trois personnes, mais ces trois personnes ne sont qu'un Dieu.
7. Le mystère de la sainte Trinité n'est-il pas contre la raison ?
Le mystère de la sainte Trinité est au dessus de la raison, au dessus de l'intelligence humaine, mais il n'est pas contre la raison.
8. Puisqu'il n'y a rien de corporel, rien de sensible dans les trois personnes divines, elles ne sont donc pas telles qu'on a coutume de les représenter ?
S'imaginer que les trois personnes divines sont telles que l'on a coutume de les représenter, ce serait tomber dans une grande erreur.
9. Pourquoi ces trois personnes ne sont elles qu'un seul Dieu ?
Les trois personnes ne sont qu'un seul Dieu, parce qu'elles n'ont toutes trois qu'une seule et même nature, une seule et même divinité.
10. Y a-t-il une de ces trois personnes qui soit plus ancienne, plus puissante et plus parfaite que les autres ?
Non, les trois personnes divines sont égales en toute choses.
11. Quoique les trois personnes divines soient égales en tout, n'attribue-t-on pas

à chacune d'elles quelque chose de particulier ?

Oui, il y a quelques opérations, quelques perfections particulières que l'on attribue à chacune d'elle, quoiqu'elles appartiennent également au Père, au Fils et au Saint-esprit.

12. Les mots *processions*, *relations* et *missions* dont on se sert souvent, en parlant des personnes de la sainte Trinité, ne sont-ils pas des mots tout à fait vides de sens ?

Non, et il est très-important d'en connaître la signification.

13. Ne donne-t-on pas différens noms à chacune des trois personnes divines ?

Oui, on donne différens noms à chacune des trois personnes divines.

14. Pouvons-nous comprendre comment trois personnes distinctes ne font qu'un seul Dieu ?

Non, c'est un mystère.

15. Qu'est-ce qu'un mystère ?

Un mystère est une vérité que Dieu nous a révélée et que nous devons croire sur sa parole, quoique nous ne puissions pas la comprendre.

16. Qu'est-ce que le mystère de la sainte Trinité ?

Le mystère de la sainte Trinité est le

- mystère d'un seul Dieu en trois personnes, *le Père, le Fils et le Saint-Esprit.*
17. Le mystère de la sainte Trinité était-il connu avant la venue de Jésus-Christ ? Il est probable que, dans l'ancienne loi, les patriarches, les prophètes et d'autres hommes remarquables par leur sainteté et leur science, ont eu connaissance du mystère de la sainte Trinité.



LECON IV.

DE LA CREATION.

1. Le monde existe-t-il de toute éternité ?
Non, le monde a eu un commencement.
2. Qui a créé toutes choses ?
C'est Dieu qui a créé toutes choses.
3. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu a créé toutes choses ?
J'entends que Dieu a fait de rien le ciel et la terre et toutes les autres créatures visibles et invisibles.
4. Comment Dieu a-t-il créé toutes choses ?
Dieu a créé toutes choses par sa parole, c'est-à-dire par un seul acte de sa volonté.
5. En combien de temps Dieu a-t-il créé

toutes choses ?

- Dieu a créé toutes choses en six jours.
6. Qu'est-ce que Dieu fit le premier jour ?
Le premier jour, Dieu fit la lumière.
 7. Qu'est-ce que Dieu fit le second jour ?
Le second jour, Dieu fit le firmament qu'il appela le ciel.
 8. Qu'est-ce que Dieu fit le troisième jour ?
Le troisième jour, Dieu réunit les eaux dans un même lieu, et il donna à ce vaste amas d'eaux le nom de mer.
 9. Qu'est-ce que Dieu fit le quatrième jour ?
Le quatrième jour, Dieu fit le soleil, la lune et les étoiles.
 10. Qu'est-ce que Dieu fit le cinquième jour ?
Le cinquième jour, Dieu fit les oiseaux qui volent dans l'air, et les poissons qui nagent dans l'eau.
 11. Qu'est-ce que Dieu fit le sixième jour ?
Le sixième jour, Dieu créa tous les animaux terrestres et enfin l'homme, et le septième jour il se reposa.
 12. Que signifient ces paroles ; Dieu se reposa ?
Elles signifient qu'il cessa de créer.
 13. Où se trouve tout ce qui vient d'être dit touchant la création du monde ?
Dans la *Genèse*, le premier des cinq livres du *Pentateuque*, ouvrage composé par Moïse qui l'a écrit sous l'inspiration du

Saint-Esprit.

14. Est-il bien certain que Moïse ait écrit sous l'inspiration du Saint-Esprit ?
C'est ce qu'il est impossible de révoquer en doute.
15. Les découvertes scientifiques ne confirment-elles pas le récit de Moïse ?
Oui, les découvertes scientifiques confirment merveilleusement le récit de Moïse.
16. Pourquoi Dieu a-t-il créé le monde ?
Dieu a créé le monde pour sa gloire.
17. Depuis quand Dieu a-t-il créé le monde ?
Nous ne pouvons pas savoir, d'une manière précise, depuis combien de temps Dieu a commencé l'œuvre de la création, mais depuis qu'il l'a consommée, c'est-à-dire depuis la création de l'homme, on ne compte qu'environ sept mille ans.



LECON V.

DU PANTHEISME.

1. Quelle est la principale erreur de notre siècle par rapport à la création du monde ?
C'est le panthéisme, c'est-à-dire le sys-

tème de ceux qui prétendent qu'il y a unité de substances dans le monde, et confondent l'infini avec la collection des êtres.

2. Que faut-il penser du panthéisme ?
Le panthéisme est un système dont l'absurdité est claire et palpable.
3. Le panthéisme est-il contraire à la foi ?
Le panthéisme est évidemment contraire à la foi.
4. Le panthéisme, contraire à la foi, n'est-il pas également contraire à la raison ?
Le panthéisme contraire à la foi est également contraire à la raison.
5. Quelles sont les conséquences du panthéisme par rapport à la religion ?
Le panthéisme tend de sa nature, à l'anéantissement de la religion ?
6. Quelles sont les conséquences du panthéisme par rapport à la société ?
Le panthéisme n'est pas moins funeste à la société qu'il ne l'est à la religion.
7. N'existe-t-il pas, de nos jours, une autre secte qui a beaucoup de rapport avec le panthéisme ?
Oui, c'est le fouriérisme.
8. Tous les panthéistes poussent-ils l'absurdité jusqu'à confondre l'univers avec Dieu, et à n'admettre qu'une seule et unique substance ?

Non ; il y a des panthéistes qui admettent un Dieu distingué de la matière, mais qui identifient l'esprit de l'homme avec Dieu.

9. L'église elle-même n'enseigne-t-elle pas que l'esprit humain est une participation, une émanation de la raison de Dieu ?

Non ; l'église a défini et enseigne que l'esprit humain est créé ; or, une création n'est pas une participation ni une émanation.

10. Le panthéisme n'a-t-il pas été condamné tout récemment par plusieurs conciles ?
Oui, le panthéisme a été condamné, en 1819, par les conciles des provinces de Paris, de Tours et de Reims.



LECON VI.

DE LA PROVIDENCE.

1. Dieu gouverne-t-il toutes choses ?

Oui, Dieu gouverne toutes choses par sa *Providence*, et rien n'arrive sans son ordre ou sans sa permission.

2. Que faut-il entendre par *Providence* ?

Il faut entendre, par *Providence*, le soin

que Dieu prend de ses ouvrages, et l'attention qu'il a de conserver dans le monde l'harmonie qu'il y a établie.

3. Y a-t-il une *Providence*?
Oui, il y a une *Providence divine* qui s'occupe de l'univers et de ce qui s'y passe, de l'homme et de ses œuvres.
4. Tout, dans la nature, ne nous annonce-t-il pas l'existence d'une *Providence*?
Oui, tout, dans la nature, nous annonce l'existence d'une *Providence*.
5. Pourquoi dites-vous sans son ordre on sans sa permission?
Parce qu'il y a des choses que Dieu veut et ordonne, et d'autres qu'il permet simplement.
6. Pourquoi Dieu permet-il le péché?
Pour en tirer un plus grand bien, et faire encore plus éclater sa miséricorde ou sa justice.
7. Vous avez dit que rien n'arrive dans le monde sans l'ordre ou sans la permission de Dieu; n'y a-t-il pas une foule de choses qui sont un pur effet du *hasard*?
Le *hasard* n'est rien, le *hasard* ne peut rien produire; rien par conséquent de ce qui arrive dans le monde n'est l'effet du *hasard*.
8. Comment concilier l'existence d'une *Providence divine* avec cette foule de

maux qui assiègent l'homme sur la terre? Les maux qui assiègent l'homme sur la terre n'ont rien d'incompatible avec l'existence d'une *Providence divine*, par ce que les uns tiennent à la nature même de l'homme, les autres sont la punition du péché, les autres enfin viennent de l'abus que l'homme fait de sa liberté.

9. S'il y a une *Providence*, comment se fait-il que, si souvent, le crime soit heureux ici bas, tandis que la vertu est malheureuse?

C'est que la vie présente n'est qu'un temps d'épreuves et qu'il y a une autre vie où le crime sera puni et la vertu récompensée.

10. Comment concilier l'existence d'une *Providence divine* avec l'inégalité des conditions?

L'inégalité des conditions résulte nécessairement de l'état de société entre les hommes, et, par conséquent, ne prouve rien contre l'existence d'une *Providence divine*.

11. N'est-il pas indigne de Dieu de prendre soin des créatures, qui sont infiniment viles devant lui?

Il n'est pas plus indigne de Dieu de prendre soin des créatures, qu'il n'a été indigne de lui de leur donner l'existence.

12. De ce que Dieu gouverne tout, que faut-il conclure ?

Il faut en conclure que nous devons nous confier entièrement en lui et accepter avec soumission tout ce qui lui plaît de nous envoyer.

13. Quels sont ceux qui ont combattu, ou qui combattent encore le dogme de la *Providence* ?

Ce sont les déistes, qui prétendent que Dieu est trop grand pour s'occuper de ce qui se passe dans le monde ; et les fatalistes, qui soutiennent que tout est nécessaire, que rien ne peut être autrement qu'il est.

14. Les socialistes ne combattent-ils pas aussi le dogme de la *Providence* ?

Oui, les socialistes, en admettant, comme principe fondamental de leur système, l'égalité naturelle, s'opposent à l'ordre établi de Dieu et doivent être, par conséquent, mis au nombre de ceux qui combattent le dogme de la *Providence*.

15. Les socialistes ne se divisent-ils pas en plusieurs sectes ?

Oui, ils se divisent en quatre sectes principales, savoir : les saint-simoniens, qui nient la légitimité de l'héritage ; les fouriéristes, qui, pour arriver à la réforme de la société, proposent l'association ;

les partisans des lois agraires, qui veulent le partage des terres ; et les communistes, qui prétendent que la propriété est un vol.

16. La doctrine du communisme n'a-t-elle pas été condamnée tout récemment par le saint-siège ?

Oui, la doctrine du communisme a été condamnée tout récemment par le saint-siège et par le concile de la province de Reims.



LECON VII.

DES ANGES.

1. Quelles sont les plus parfaites créatures de Dieu ?

Ce sont *l'ange* et *l'homme*.

2. Qu'est-ce que *l'ange* ?

L'ange est une créature intelligente qui n'a point de corps.

3. Quand les anges furent-ils créés ?

Les anges furent créés au commencement du temps, en même temps que la matière.

4. Dans quel état Dieu a-t-il créé les anges ?

Dans un état de grâce et de bonheur.

5. Ont-ils tous persévéré dans cet état ?
Non, les uns y ont persévéré, les autres en sont déchus par leur orgueil.
6. Comment Dieu a-t-il récompensé les anges qui ont persévéré ?
Dieu, pour les récompenser, les a établis pour toujours dans un état de sainteté et de bonheur parfait.
7. Comment appelle-t-on les anges qui ont persévéré ?
On les appelle les esprits bienheureux, les bons anges, ou simplement les anges.
8. Quelle est l'occupation des bons anges ?
L'occupation des bons anges est de bénir Dieu sans cesse, de chanter ses louanges et d'exécuter ses ordres.
9. Les anges ont-ils un langage ?
Oui, les anges ont un langage, les divines Ecritures le disent en termes formels.
10. Y a-t-il des anges chargés de prendre soin de nous ?
Oui, il y a des anges que Dieu a chargés de prendre soin de nous et de nous garder, c'est pour cela qu'on les appelle *anges gardiens*.
11. Quels devoirs avons-nous à remplir à l'égard des *anges gardiens* ?
Chacun de nous doit aimer son *ange gardien*, respecter sa présence, se recommander souvent à lui et suivre ses inspirations.

12. Qu'elle a été la punition des anges qui n'ont pas persévéré ?

Pour les punir, Dieu les a chassés du ciel et les a condamnés à des supplices éternels.

13. Tous les mauvais anges ont-ils été réprouvés ?

Tous les mauvais anges, sans exception, ont été réprouvés et précipités dans l'enfer, à l'instant même où ils ont péché.

14. Comment appelle-t-on les anges qui n'ont pas persévéré dans le bien ?

On les appelle les mauvais anges, les démons, les diables, les malins esprits, les anges des ténèbres.

15. Quelle est l'occupation des mauvais anges ?

C'est de tenter les hommes, c'est-à-dire de les porter au mal.

16. L'église a-t-elle autorisé d'une manière authentique, la dévotion aux saints anges ?

Oui, puisqu'elle a enrichi cette dévotion de plusieurs indulgences.



LECON VIII.

DE L'HOMME ET DE SA LIBERTE.

PARAGRAPHE I.

DE LA NATURE DE L'HOMME.

1. Qu'est-ce que *l'homme* ?
L'homme est une créature intelligente composée d'un corps et d'une âme.
2. Comment Dieu créa-t-il le premier homme ?
Dieu forma de terre le corps du premier homme, et lui donna, pour l'animer, une âme qu'il tira du néant.
3. Qu'est-ce que l'âme de l'homme ?
C'est cette partie de nous-même que nous ne pouvons ni voir ni toucher, et qui néanmoins nous fait sentir, penser, vouloir et agir.
4. Qu'est-ce que le corps de l'homme ?
C'est cette partie de nous-même qui tombe sous les sens, et qui est composée de différents membres, comme la tête, les mains, les pieds &c.
5. Il y a donc deux choses dans l'homme ?

Oui, il y a deux choses dans l'homme, un corps et une âme, et ce sont deux substances essentiellement distinctes.

6. Quelle est la principale erreur enseignée, de nos jours, par rapport à la nature humaine ?

C'est celle de Pierre-Michel Vintras, qui prétend que la nature humaine se compose non seulement d'un corps et d'une âme, mais d'un corps et d'une âme joints à un esprit déchu, et qui forme comme la partie principale de notre être.

7. La sainte vierge Marie n'est-elle pas une émanation de la divinité, et n'a-t-elle pas été unie à un esprit préexistant à sa naissance et non déchu ?

Quelque haute idée que l'on doive avoir de la sainte vierge Marie, on ne peut pas dire qu'elle est une émanation de la divinité, et qu'elle a été unie à un esprit préexistant à sa naissance et non déchu.

PARAGRAPHE II.

DE LA SPIRITUALITE ET DE LA LIBERTE DE

L'AME.

8. La substance qui, dans l'homme sent et

pense, est-elle de la même nature que le corps ?

La pensée est essentiellement simple, elle ne peut être l'effet de la matière ou du corps, qui est essentiellement composé.

9. Dieu ne pouvait-il pas donner à la matière la faculté de penser ?

Non, Dieu tout puissant qu'il est, ne saurait donner à la matière la faculté de penser, par ce qu'il ne peut changer la nature et l'essence des choses.

10. Pourquoi ne pouvons-nous ni voir, ni toucher notre âme ?

Parce qu'elle est un esprit.

11. Sont-ce nos yeux qui voient, nos oreilles qui entendent ?

Non, c'est notre âme seule.

12. Toutes les opérations dont vous venez de parler s'exécutent par l'intermédiaire du cerveau ; elles sont donc des produits matériels comme le cerveau lui-même ?

13. Le cerveau est matériel, la pensée et la volonté sont immatérielles ; le cerveau, par conséquent, n'en saurait être la cause, quoiqu'il en soit la condition.

14. Quel nom donne-t-on à ceux qui prétendent que l'âme humaine n'est point distinguée de la matière ?

On les appelle *matérialistes*, et leur af

fr
15. L
O
no
no

DU

16 C

L

17. D

fe

O

fe

18. C

fe

Il

et

se

pu

â

19. L

ta

No

de

pl

freux système se nomme *matérialisme*.

15. L'âme de l'homme est-elle libre ?
 Oui ; le sentiment intime et l'Écriture nous attestent de concert l'existence de notre liberté.

PARAGRAPHE III.

DU PREMIER HOMME ET DE LA PREMIERE

FEMME.

- 16 Comment s'appelait le premier homme ?
 Le premier homme s'appelait *Adam*.
17. Dieu créa-t-il aussi une première femme ?
 Oui, Dieu créa aussi une première femme.
18. Comment Dieu créa-t-il la première femme ?
 Il envoya un profond sommeil à Adam, et, pendant qu'il dormait, il tira une de ses côtes dont il fit le corps de la femme ; puis il lui donna, comme à *Adam*, une âme qu'il tira du néant.
19. Le sommeil que Dieu envoya à *Adam* était-il un sommeil ordinaire ?
 Non, le sommeil que Dieu envoya à *Adam* était un sommeil mystérieux et prophétique.

20. Comment s'appelait la première femme ?
La première femme s'appelait *Eve*.
21. Descendons-nous tous d'*Adam* et d'*Eve*?
Oui tous les hommes descendent d'*Adam* et d'*Eve*.
22. Les différences que l'on remarque dans la couleur et la conformation des divers peuples ne prouvent-elles pas le contraire ?
Non, les différences que l'on remarque dans la couleur, dans la conformation des divers peuples, s'expliquent facilement par les climats qu'ils habitent, par leurs coutumes et leur genre de vie.
23. Les différentes langues en usage sur la surface du globe terrestre, ne prouvent-elles pas que tous les hommes sont loin d'avoir une seule et même origine ?
Non, car il existe dans les différentes langues, au rapport des plus savants linguistes, des affinités et des analogies tellement frappantes, qu'il faut en conclure que toutes les langues ont une commune origine.
24. De ce que les hommes descendent d'*Adam* et d'*Eve*, que faut-il conclure ?
Qu'ils sont tous frères.
25. Pourquoi Dieu nous a-t-il créés et mis au monde ?
Dieu nous a créés et mis au monde pour

DE

26

27

1.

le connaître, l'aimer et le servir, et obtenir, par ce moyen, la vie éternelle.

PARAGRAPHÉ IV.

DE LA PHYSIONOMIE ET DE LA PHRENOLOGIE.

26. Peut-on juger des inclinations, des vices et des vertus de chaque individu par les traits de son visage ?

On ne le peut d'une manière certaine, et on doit regarder comme vaine, sous plusieurs rapports, la prétendue science des *physionomistes*.

27. Ne peut-on pas, du moins, juger des inclinations, des vices et des vertus de chaque individu par l'inspection de son cerveau ?

Les *phrénologistes* le prétendent, mais leur système ne repose sur aucune base solide.



LECON IX.

DE LA CHUTE DE L'HOMME.

1. Dans quel état Dieu avait-il créé *Adam* et *Eve* ?
Dieu avait créé *Adam* et *Eve*, comme les

anges, dans un état de grâce et de bonheur.

2. Où Dieu les plaça-t-il ?

Dieu plaça Adam et Eve dans un lieu de délices, appelé le *paradis terrestre*, ils y vivaient heureux et ils ne devaient être sujets ni aux maladies, ni à la mort.

3. Ont-ils demeuré long-temps dans cet état ?

Non, ils en furent bientôt déchus par leur désobéissance.

4. En quoi Adam et Eve désobéirent-ils à Dieu ?

En mangeant, du fruit dont Dieu leur avait défendu de manger, sous peine de mort.

5. Pourquoi Dieu avait-il défendu à nos premiers parents de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal ? Dieu leur avait fait cette défense pour éprouver leur soumission et leur fidélité.

6. Qui porta Adam et Eve à désobéir ?
Ce fut le démon, jaloux de leur félicité.



LECON X.

DU PECHE ORIGINEL.

1. Quel mal a produit la *désobéissance* de nos premiers parents ?
La *désobéissance* de nos premiers parents les a rendus *malheureux*, ainsi que tous leurs descendants.
2. Comment cette *désobéissance* de nos premiers parents les a-t-elle rendus *malheureux* ?
La *désobéissance* de nos premiers parents les a rendus *malheureux*, en ce qu'ils devinrent ennemis de Dieu, esclaves du diable, et que Dieu, pour les punir, les chassa du paradis terrestre, les condamna aux misères de la vie, à la mort et aux peines de l'enfer.
3. Comment la *désobéissance* de nos premiers parents a-t-elle rendu malheureux tous leurs descendants ?
En ce que tous leurs descendants naissent et même sont conçus coupables de péché, à cause de cette *désobéissance*.
4. Comment appelle-t-on ce péché dont nous naissons tous coupables ?
On l'appelle péché originel, parce qu'il

est en nous dès notre origine, c'est-à-dire, dès le premier moment que nos corps sont animés.

5. Quel est, après cette vie, le sort de ceux qui meurent avec le seul péché originel ? Il est de foi qu'ils sont privés de la vision intuitive de Dieu ; mais, en même temps, il est permis de penser qu'ils ne sont point condamnés au feu, et qu'ils n'éprouvent pas la peine du sens.



LECON XI.

PROMESSE D'UN REDEMPTEUR.

HISTOIRE DES TEMPS QUI ONT PRECEDE LA VENUE DU MESSIE.

1. L'homme pouvait-il, *par lui-même*, réparer son malheur et se réconcilier avec Dieu ?
La grièveté et la nature de l'offense faite à Dieu par le péché étaient telles, que jamais l'homme n'aurait pu, *par lui-même*, la réparer ni en mériter le pardon.
2. Dieu abandonna-t-il l'homme après sa chute ?

Dieu n'abandonna pas l'homme après sa chute ; mais, par une miséricorde qu'il n'a point eu pour les anges rebelles, il lui promit un *Sauveur*.

3. Quand Dieu a-t-il donné au monde ce *Sauveur* ?

Dieu a donné ce *Sauveur* environ quatre mille ans après le péché d'Adam.

4. Pourquoi Dieu a-t-il tant différé ?

Pour faire connaître aux hommes l'excès de leur misère, et pour leur faire estimer d'avantage le don qu'il voulait leur faire.

5. Les hommes furent-ils fidèles à Dieu pendant ce temps là ?

Non, les descendants d'Adam et d'Eve s'abandonnèrent bientôt à toutes sortes d'excès et d'abominations.

6. Dieu laissa-t-il ces crimes impunis ?

Dieu ne laissa pas ces crimes impunis ; il fit périr les hommes par un déluge universel.

7. Tous les hommes périrent-ils dans ce déluge ?

Il n'y eut de sauvé que *Noé* et sa famille.

8. Que fit *Noé* au sortir de l'arche ?

Il éleva un autel et offrit un sacrifice au Seigneur.

9. Après le déluge les hommes furent-ils meilleurs qu'auparavant ?

Non, ils devinrent encore plus méchants qu'ils n'avaient été avant le déluge ; ils oublièrent le vrai Dieu et adorèrent les idoles.

10. La connaissance du vrai Dieu se perdit-elle entièrement parmi les hommes ?

Non, elle se conserva chez le peuple que Dieu s'était choisi et qui fut appelé le peuple de Dieu.

11. Quel fut le père de ce peuple ?

Le père de ce peuple fut *Abram*, à qui Dieu promit que de sa race naîtrait le Sauveur des hommes.



LECON XII.

SUITE DE L'HISTOIRE DES TEMPS QUI ONT
PRECEDE LA VENUE DU SAUVEUR.

1. Quels furent les descendants d'Abraham ?
Abraham eut un fils nommé *Isaac*, et Isaac eut un fils nommé *Jacob* ou *Israël*.
2. Combien Jacob eut-il d'enfants ?
Jacob eut douze fils et une fille.
3. Dans quel pays demeurait Jacob ou Israël ?

plus méchants
e déluge ; ils
adorèrent les

ieu se perdit-
hommes ?

le peuple que
ut appelé le

ram, à qui
ce naîtrait le

S QUI ONT
VEUR.

ants d'Abra-

né Isaac, et
acob ou Is-

nts ?
le.
acob ou Is-

Jacob, après la mort de son père, s'était établi dans le pays de Chanaan ; mais ayans été appelé en Egypte par son fils Joseph, il s'y fixa avec sa famille.

4. De laquelle des dix tribus devait naître le Messie promis ?

Jacob, au lit de la mort, prédit que le Messie promis sortirait de la *famille* ou *tribu* de Juda.

5. Les Enfants de Jacob furent-ils heureux en Egypte ?

Non, leur nombre s'étant accru extraordinairement, les Egyptiens, jaloux, résolurent de les exterminer en les accablant du poids de la plus dure servitude.

6. Comment les Israélites furent-ils délivrés ?

Les Israélites furent délivrés de la servitude d'Egypte par le ministère de Moïse.

7. D'où vient le nom d'*Israélites* donné au peuple de Dieu ?

Ce nom vient d'*Israël*.



LECON XIII.

SUITE DE L'HISTOIRE DES TEMPS QUI ONT PRE-
CÉDE LA VENUE DU MESSIE.

1. Où allèrent les Israélites après la sortie d'Égypte ?
Les Israélites, après être sortis d'Égypte, entrèrent dans le *désert*, où ils demeurèrent quarante ans.
2. Que devinrent les Israélites après avoir passé quarante ans dans le désert ?
Ils entrèrent dans la *terre promise*, sous la conduite de Josué.
3. Par qui les Israélites furent-ils gouvernés après la mort de Josué ?
Par des juges, et ensuite par des rois.
4. Quel fut le *premier roi* des Israélites ?
Le premier roi des Israélites fut *Saül*.
5. Quel fut le successeur de Saül ?
Le successeur de Saül fut *David*, de la tribu de Juda, à qui Dieu promit que de sa race sortirait le Messie.
6. Qui est-ce qui succéda à David ?
Ce fut *Salomon*, son fils, qui bâtit le temple de Jérusalem.
7. Sous quel roi dix tribus se séparèrent-elles de la maison de David ?
Sous *Roboam*, fils de Salomon.

8. Dieu ne renouvela-t-il pas plusieurs fois, dans la suite des siècles dont nous venons de parcourir l'histoire, la promesse qu'il avait faite aux hommes de leur envoyer un sauveur ?

Depuis Salomon jusques aux temps de la reconstruction des murs de Jérusalem, Dieu ne cessa de renouveler, par le ministère des prophètes, la promesse qu'il avait faite aux hommes de leur envoyer un sauveur.

9. Les hommes ont-ils pu se sauver pendant les quatre mille ans qui ont précédé la venue du Sauveur ?

Oui, les hommes ont pu se sauver pendant ces quatre mille ans, en vertu des mérites futurs du Sauveur.



LECON XIV.

DU MYSTERE DE L'INCARNATION.

1. Quel est ce *Sauveur* qui nous a été donné ?

Ce *Sauveur* est le *Fils de Dieu*, la seconde-personne de la sainte Trinité, qui s'est fait homme pour nous.

2. Comment le *Fils de Dieu* s'est-il fait

- homme ?
- Le *Fils de Dieu* s'est fait homme, en prenant un corps et une âme semblables aux nôtres.
3. Où le Fils de Dieu a-t-il pris ce corps et cette âme ?
Dans le sein de la bienheureuse Vierge Marie.
4. Comment a-t-il été conçu dans le sein de la bienheureuse Vierge Marie ?
Par l'opération du Saint-Esprit.
5. Le Fils de Dieu a-t-il cessé d'être Dieu en se faisant homme ?
Non, le Fils de Dieu s'est fait homme sans cesser d'être Dieu.
6. Il est donc tout à la fois Dieu et homme ?
Oui, le fils de Dieu, depuis son incarnation, est tout à la fois Dieu et homme, Dieu parfait et homme parfait.
7. Il y a donc en lui *deux natures* ?
Oui, il y a dans le Fils de Dieu *deux natures*, la nature divine et la nature humaine.
8. Y a-t-il aussi en lui *deux personnes* ?
Non, il n'y a dans le fils de Dieu fait homme *qu'une seule personne*, qui est la personne du Fils de Dieu ?
9. La très-sainte Vierge est-elle véritablement *mère de Dieu* ?
Oui, la sainte Vierge est véritablement

mère de Dieu puisqu'elle a conçu et mis au monde un fils qui est Dieu.

10. Pourquoi la mère de Dieu est-elle appelée la sainte Vierge ?

Parce qu'elle a conçu et enfanté le fils de Dieu sans cesser d'être vierge.

11. Comment appelle-t-on le fils de Dieu fait homme ?

On l'appelle *Jésus-Christ*.

12. Que veut dire le mot *Jésus* ?

Il veut dire sauveur.

13. Que veut dire le mot *Christ* ?

Le mot *Christ* veut dire *sacré*, ou qui a reçu une onction sainte, c'est aussi ce que signifie le mot *Messie*.

14. Qu'est-ce donc que le mystère de l'Incarnation ?

Le mystère de l'Incarnation est le mystère du Fils de Dieu fait homme pour nous.

15. Quel jour le Fils de Dieu a-t-il été conçu dans le sein de la bienheureuse vierge Marie ?

Le jour de l'*Annonciation*.

16. Pourquoi l'appelle-t-on ainsi ?

Parce qu'en ce jour l'ange Gabriel annonça à Marie qu'elle serait mère de Dieu.



LECON XV.

DE LA VIE DE NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST.

PARAGRAPHE I.

DE LA NAISSANCE DE NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST.

1. Quel jour Jésus-Christ est-il né ?
Le jour de Noël.
2. Où Jésus-Christ est-il né ?
A Bethléem, dans une étable, au milieu de la nuit.
3. Comment la naissance fut-elle annoncée ?
Des anges l'annoncèrent, en Judée, à de pauvres bergers ; et une étoile miraculeuse la fit connaître aux mages, dans l'orient.

PARAGRAPHE II.

CIRCONCISION DE NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST.

4. Jésus-Christ a-t-il été circoncis ?
Oui, Jésus-Christ a été circoncis comme les autres enfants d'Israël, selon le commandement que Dieu en avait fait à

Abraham.

5. Quel jour a-t-il été circoncis ?

Le huitième jour après sa naissance et c'est dans ce jour qu'il a reçu le nom de

Jésus.

6. Comment appelle-t-on la fête que L'Eglise célèbre en mémoire de ce mystère ?

On l'appelle fête de la *Circoncision*, et on la célèbre le *premier jour* de l'an.

PARAGRAPHE III.

DE L'EPIPHANIE DE NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST.

7. Quel jour Jésus-Christ fut-il adoré par les mages ?

Le jour de l'*Epiphanie*, qu'on nomme communément le *Jour des Rois*.

8. Dans quel lieu les rois mages adorèrent-ils Jésus-Christ ?

Dans l'*étable* même où ce divin Sauveur avait pris naissance.

9. Quand eut lieu l'adoration des mages ?

L'adoration des mages eut lieu le treizième jour après la naissance de l'enfant-Dieu.

PARAGRAPHE IV.

DE LA PRESENTATION DE NOTRE SEIGNEUR

JESUS-CHRIST AU TEMPLE.

10. Quel jour Jésus-Christ a-t-il été présenté au temple.
 Quarantes jour après sa naissance, le jour de la *Purification* de la sainte Vierge, qu'on appelle communément la *Chandeleur*.
11. Quelles sont les principales circonstances de la vie de Jésus-Christ, après sa présentation au temple ?
 Les principales circonstances de la vie de Jésus-Christ, après la présentation au temple, sont sa *fuite en Egypte*, son *séjour à Nazareth* et sa *présence à Jérusalem* au milieu des docteurs ?
12. Pourquoi Marie et Joseph conduisirent-ils l'enfant Jésus en Egypte ?
 Ce fut pour le soustraire à la fureur d'Hérode, lequel, voulant le mettre à mort, fit massacrer tous les enfants de deux ans et au dessous qui se trouvaient à Bethléem et dans les environs.
13. Que savons-nous du séjour de Jésus à Nazareth ?
 Nous savons qu'il y vécut jusqu'à l'âge de trente ans avec la sainte Vierge et saint

Joseph, et qu'il leur était soumis.

14. Que fit Jésus-Christ à l'âge de douze ans ?

Jésus-Christ étant allé, à l'âge de douze ans, au temple de Jérusalem, avec Marie et Joseph, resta trois jours au milieu des docteurs, et les étonna par la sagesse de ses paroles.



LECON XVI.

SUITE DE LA VIE DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

1. Que fit Jésus-Christ à l'âge de trente ans ?
Jésus-Christ, à l'âge de trente ans, alla trouver saint Jean-Baptiste, et reçut de lui le baptême, qui n'était qu'une préparation au baptême de la loi nouvelle.

2. Qu'arriva-t-il de remarquable au baptême de Jésus-Christ ?

Au baptême de Jésus-Christ, le Saint-Esprit descendit sur lui, sous la forme d'une colombe et le Père Eternel fit entendre ces paroles : *Celui-ci est mon fils bien aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances.*

3. Où se retira Jésus-Christ après son baptême ?

Il se retira dans le *désert*, y jeûna pendant quarante jours et quarante nuits. et fut ensuite tenté par le démon.

4. Que fit-il en sortant du désert ;

Jésus-Christ, en sortant du désert, choisit douze disciples auxquels il donna le nom d'apôtres, les prit à sa suite et commença à prêcher l'Évangile.

5. Que veut dire le mot *Évangile* ?

Le mot *Évangile* signifie *bonne nouvelle*

6. Quelle bonne nouvelle annonçait Jésus-Christ ?

Jésus-Christ annonçait qu'il était le *Messie* promis depuis si long-temps, l'attente et le salut des nations.

7. Comment Jésus-Christ montrait-il qu'il était le *Messie* ?

Par l'accomplissement des prophéties en sa personne ; et par toutes sortes de miracles.

8. Quels miracles faisait-il ?

Il rendait la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets, l'usage de leurs membres aux paralytiques ; il multipliait les pains, guérissait les malades et ressuscitait les morts.



LECON XVII.

DE LA PASSION ET DE LA MORT DE JÉSUS-

CHRIST.

1. Quelle fut la conduite des Juifs à l'égard de notre Seigneur Jésus-Christ ?
Un petit nombre crurent à ses paroles, mais le plus grand nombre, insensible à ses bienfaits, refusa de le reconnaître pour le Messie.
2. Se bornèrent-ils à ne point le reconnaître ?
Non, il l'accablèrent d'outrages, lui firent endurer toutes sortes de tourments et demandèrent sa mort.
3. Quels tourments endura Jésus-Christ ?
Jésus-Christ, après avoir été en agonie jusqu'à suer du sang, au jardin des Oliviers, fut pris par les soldats, qui l'emmenèrent comme un criminel.
4. Où le conduisirent les soldats ?
Chez Caïphe où il fut accusé, souffleté, couvert de crachats et maltraité en toutes manières.
5. De chez Caïphe, où mena-t-on Jésus-Christ ?
On mena ensuite Jésus-Christ chez Ponce-Pilate, alors gouverneur de la Judée,

qui était assujettie aux Romains.

6. Pilate le trouva-t-il *coupable* ?

Non, au contraire, Pilate reconnut publiquement qu'il était *innocent* ; il le fit cependant conduire devant Hérode, qui le traita comme un *insensé*, et le renvoya à Pilate.

7. Que souffrit Jésus chez Pilate ?

Jésus, après avoir été cruellement *flagellé* par ordre de Pilate, fut condamné par lui à être *crucifié*.

8. Que fit Judas lorsqu'il apprit la condamnation de Jésus ?

Il se pendit de désespoir.

9. Que fit-on de Jésus-Christ après sa condamnation ?

Jésus-Christ, après sa condamnation, fut *chargé de sa croix*, conduit sur le *Calvaire*, et *crucifié entre deux voleurs*.

10. Qu'eut-il à souffrir pendant qu'il était sur la croix ?

Ses ennemis continuèrent à l'outrager jusques au moment où il expira en jetant un grand cri ; et pendant tout ce temps il pria pour eux.

11. Quel jour mourut-il ?

Le sixième jour de la semaine, un vendredi, qu'on appelle pour cela le *Vendredi saint*.

On trouve aussi dans l'Évangile que Pilate, lors de son jugement de Jésus-Christ, le trouva innocent.

DES

1.

2.

3.

4.

5.



LECON XVIII.

DES MIRACLES QUI ACCOMPAGNERENT LA MORT
DE JÉSUS-CHRIST.

1. Ne s'opéra-t-il pas *plusieurs miracles* à la mort de Jésus-Christ ?
Oui, il s'opéra alors de si *grands prodiges*, que plusieurs Juifs, saisis de crainte et de douleur, se frappèrent la poitrine et se convertirent.
2. Quel fut le *premier miracle* qui s'opéra à la mort de Jésus-Christ ?
Des ténèbres se répandirent sur toute la terre.
3. Quel fut le *second miracle* qui s'opéra à la mort de Jésus-Christ ?
Le voile du temple se déchira depuis le haut jusqu'au bas.
4. Quel fut le *troisième miracle* qui s'opéra à la mort de Jésus-Christ ?
La terre trembla et les rochers se fendirent.
5. Quel fut le *quatrième miracle* qui s'opéra à la mort de Jésus-Christ ?
Les tombeaux s'ouvrirent et plusieurs mort ressuscitèrent.

6. Que prouvaient ces miracles ?
Ces miracles prouvaient que Jésus-Christ
était vraiment le fils de Dieu.



LECON XIX.

DU MYSTERE DE LA REDEMPTION.

1. Qu'est-ce que le *mystère de la Rédemption* ?
C'est le mystère de Jésus-Christ mort en
croix pour nous.
2. Jésus-Christ est-il mort volontairement
pour nous ?
Oui, Jésus-Christ est mort parce qu'il la
voulu.
3. Jésus-Christ est-il mort comme *Dieu* ou
comme *homme* ?
Jésus-Christ ne pouvait mourir comme
Dieu ; il est mort comme *homme*, c'est à
dire, que son âme s'est séparée de son
corps.
4. Pourquoi Jésus-Christ est-il mort ?
Jésus-Christ est mort pour nous racheter
de *l'esclavage du péché, des peines de
l'enfer*, et nous mériter *la vie éternelle*.
5. Fallait-il pour cela qu'il fut *Dieu et hom-
me* tout à la fois ?

Jésus-Christ

Oui, il fallait que Jésus-Christ fut *homme* pour être capable de souffrir et de mourir, et il fallait qu'il fût *Dieu* pour donner à ses souffrances une valeur infinie.

6. Il fallait donc que les mérites de Jésus-Christ fussent d'une *valeur infinie* ?

Oui, par ce que la majesté de Dieu, outragé par le péché, est infinie

7. Etait-il nécessaire qu'il souffrit à ce point pour nous racheter ?

Non, la moindre de ses actions pouvait suffire pour nous racheter.

8. Pourquoi est-il donc voulu tant souffrir ?

Pour rendre à Dieu une plus grande gloire, et nous montrer *tout son amour*.

9. Jésus-Christ est-il mort pour *tous les hommes* ?

Oui, Jésus-Christ est mort pour *tous les hommes*.

10. La figure même de la croix ne vous dit-elle pas que Jésus-Christ est mort pour *tous les hommes* ?

Oui, la figure de la croix et la position du Christ sur la croix désignent l'universalité de la rédemption.



LECON XX.

DES MYSTERES QUI ONT SUIVI LA MORT DE JESUS-

CHRIST.

1. Qu'arriva-il lorsque Jésus-Christ eut rendu le dernier soupir ?
Un soldat lui ouvrit le côté avec une lance.
2. Que devint le corps de Jésus-Christ après sa mort ?
Après la mort de Jésus-Christ, son corps ayant été descendu de la croix, fut enbaumé et déposé dans un sépulcre neuf, par Joseph d'Arimathie qui en ferma l'entrée avec une grosse pierre.
3. Que firent alors les Juifs ?
Les Juifs scellèrent alors la pierre du sépulcre et y mirent des gardes pour empêcher que le corps ne fut enlevé.
4. Que devint l'âme de Jésus-Christ ?
L'âme de Jésus-Christ descendit aux enfers.
5. Que faut-il entendre par les *enfers* ?
Par les *enfers* où descendit l'âme de Jésus-Christ après sa mort, il ne faut pas entendre les lieux où souffrent les dam-

nés, mais les lieux où reposaient les âmes des justes morts depuis le commencement du monde.

6. Pourquoi les âmes des justes n'étaient-elles pas au ciel ?

Parce qu'elles ne pouvaient y entrer avant Jésus-Christ, leur rédempteur.

7. Pourquoi l'âme de Jésus-Christ, descendit-elle aux enfers ?

Pour consoler les âmes des justes et leur annoncer leur prochaine délivrance.

8. Le corps de Jésus-Christ resta-t-il longtemps dans le tombeau ?

Non, il ressuscita le troisième jour.

9. Quelles furent les principales circonstances de la résurrection de Jésus-Christ ?

Jésus-Christ sortit vivant et glorieux du sépulcre, sans en rompre les sceaux, à la vue des gardes, qui tombèrent comme morts de frayeur.

10. Est-il bien certain que Jésus-Christ soit ressuscité ?

La résurrection de Jésus-Christ est un fait qu'il est impossible de révoquer en doute.

1. Les apôtres qui ont attesté que Jésus-Christ était ressuscité, n'ont-ils point été trompés ?

Il est impossible que les apôtres se soient trompés sur le fait de la résurrection de

MORT DE JÉSUS-

Christ eut ren-

ôté avec une

s-Christ après

ist, son corps

croix, fut en-

épulcre neuf,

ui en ferma

re.

la pierre du

gardes pour

enlevé.

Christ ?

descendit aux

nfers ?

it l'âme de

l ne faut pas

nt les dam-

Jésus-Christ.

12. Mais les apôtres n'ont-ils pas été trompeurs ?

Cette seconde supposition n'est pas moins insoutenable que la première.

13. La résurrection de Jésus-Christ suppose qu'il était réellement mort sur la croix ; or cela est-il bien certain ; ne peut-on pas supposer qu'il était seulement évanoui ?

Rien n'est plus certain ni plus incontestable que la mort de Jésus-Christ sur la croix, puisqu'elle est attestée par le témoignage unanime des quatre évangélistes, et que les Juifs eux-mêmes ont toujours été persuadés que Jésus-Christ avait été déposé mort dans le tombeau.

14. Ne peut-on pas supposer que les apôtres enlevèrent le corps de leur maître, et publièrent ensuite qu'il était ressuscité ? Un pareil enlèvement était absolument impossible, vu les précautions que les Juifs avaient prises pour l'empêcher.

15. Que prouve la résurrection de Jésus-Christ ?

Elle prouve qu'il est vraiment le fils de Dieu et Dieu comme son père, et que la religion qu'il a établie est divine.

16. Comment s'appelle le jour où Jésus-Christ ressuscita ?

il s'appelle le jour de *Pâques*.

17. Que fit Jésus-Christ après sa résurrection ?

Jésus-Christ, après sa résurrection, apparut souvent à ses disciples, parlant avec eux et les instruisant pendant quarante jours.

18. Qu'arriva-il ensuite ?

Le quarantième jour après sa résurrection, Jésus-Christ monta au ciel, en présence de ses disciples.

19. Comment s'appelle le jour où Jésus-Christ est monté au ciel ?

Le jour où Jésus-Christ est monté au ciel s'appelle le jour de l'*Ascension*.

20. Pourquoi Jésus-Christ est-il monté au ciel ?

Jésus-Christ est monté au ciel pour y jouir, comme homme, de la gloire qu'il avait méritée par ses souffrances, nous y préparer une place et y être notre avocat auprès de son père.



LECON XXI.

DE LA DESCENTE DU SAINT-ESPRIT SUR LES
APÔTRES ET DE L'ETABLISSEMENT DE L'EGLISE.

1. Jésus-Christ, en montant au ciel, n'avait-il pas promis à ses apôtres de leur envoyer le *Saint-Esprit* ?
Oui, Jésus-Christ avait promis à ses apôtres que, quand il serait au ciel, il leur enverrait le *Saint-Esprit*, qui leur enseignerait *toute vérité*.
2. Q'est-ce que le *Saint-Esprit* ?
Le *Saint-Esprit* est la *troisième personne* de la Sainte Trinité.
3. De qui procède-t-il ?
Le *Saint-Esprit* procède du Père et du Fils.
4. Quel jour le *Saint-Esprit* est-il descendu sur les apôtres ?
Le *Saint-Esprit* est descendu sur les apôtres le jour de la *Pentecôte*, dix jours après l'Ascension.
5. Que firent les apôtres quand ils eurent reçu le *Saint-Esprit* ?
Ils commencèrent à prêcher l'Évangile à Jérusalem, puis ils se dispersèrent pour l'annoncer à toutes les nations, selon l'ordre qu'ils en avait reçu.
6. Convertirent-ils beaucoup de personnes ?
Oui, les apôtres en convertirent beaucoup parmi les Juifs et les Gentils.
7. Par quel peuple commença la vocation des Gentils ?
Par le peuple Chaldéen.

8. Outre les apôtres dont il vient d'être parlé, n'y en eut-il pas un qui fut chargé, d'une manière spéciale, de travailler à la conversion des Gentils ?
 Oui, et cet apôtre fut *Saint Paul*.
9. Les apôtres furent-ils persécutés ?
 Les apôtres furent persécutés et ils confessèrent tous la foi de Jésus-Christ, au péril de leur vie.
10. Comment furent appelés ceux qui, à la prédication des apôtres embrassèrent la foi de Jésus-Christ ?
 Ils furent appelés *chrétiens*, c'est-à-dire disciples de Jésus-Christ.
11. Les chrétiens ensemble ne formèrent-ils pas tous une société ?
 Oui, les chrétiens formèrent tous ensemble comme une famille ou société qui fut appelée *l'Eglise de Jésus-Christ*.
12. Que veut dire le mot *Eglise* ?
 Le mot *Eglise* veut dire *assemblée* ou *société*.
13. Pourquoi nomma-t-on la société des chrétiens, *l'Eglise de Jésus-Christ* ?
 Parce qu'elle a *Jésus-Christ* pour fondateur.



LECON XXII.

DU PAPE, DES CARDINAUX ET DU CONCLAVE.

PARAGRAPHE I.

DU PAPE.

1. Comment Jésus-Christ fonda-t-il son Eglise ?
Jésus-Christ fonda son Eglise en *choisissant ses apôtres, et en établissant Saint Pierre leur chef.*
2. Comment savez-vous que Jésus-Christ établit Saint Pierre le chef des apôtre ?
Parce que Jésus-Christ lui dit : *“ Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elles ; pais mes agneaux, pais mes brebis.”*
3. Comment savez-vous encore que Jésus-Christ établit Saint Pierre le chef des apôtres ?
Parce que, après l'ascension du Sauveur, nous voyons partout Saint Pierre parler et agir comme le prince des apôtres, et que, dans tous les temps, on s'est accordé à lui reconnaître le premier rang dans

l'Eglise, et l'autorité non seulement sur les fidèles, mais encore sur les pasteurs.

4. Pourquoi représente-t-on Saint Pierre tenant des clefs à la main ?

C'est parce qu'il a reçu de Jésus-Christ les clefs du royaume des cieux.

5. L'autorité de Saint Pierre a-t-elle cessé à sa mort ?

Non, elle a passé, par une succession non interrompue, à ses successeurs légitimes.

6. Quels ont été les successeurs légitimes de Saint Pierre ?

Les évêques de Rome.

7. Quel est le nom que l'on a donné à l'évêque de Rome ?

On lui donne le nom de *Pape*.

8. N'a-t-on pas donné jadis aux évêques le nom de papes et de vicaires du Christ ?

Oui, les annales de l'Eglise nous l'apprennent.

9. Le pape, chef suprême de l'Eglise, n'est-il pas en même temps prince temporel ?

Bien que le royaume de Jésus-Christ ne soit pas de ce monde, et que le successeur de Pierre n'ait de droit divin aucun domaine temporel, cependant, par la munificence des princes chrétiens, une principauté a été attachée au Saint Siège

sous le nom de *patrimoine de Saint Pierre*.

PARAGRAPHE II.

DES CARDINAUX.

10. Par qui le pape est-il élu ?
Le pape est élu par les *cardinaux*.
11. Que faut-il entendre par *cardinaux* ?
Les cardinaux sont les *princes* et les *sénateurs* de l'Eglise, et la dignité dont ils sont revêtus est la plus grande après la papauté. Le corps des cardinaux s'appelle le *collège des cardinaux*, ou le *sacré collège*.
12. Combien y a-t-il de cardinaux ?
Soixante-dix.

PARAGRAPHE III.

DU CONCLAVE.

13. Le sacré collège prend-il un autre nom lorsque les cardinaux sont réunis pour l'élection d'un pape ?
Oui, il prend alors le nom de *conclave*.
14. Combien de jours après la mort du pape commencent les cérémonies relatives à l'élection d'un nouveau pape ?

Dix jours.

15. Que se passe-t-il après l'élection du pape ?

Après l'élection du pape ont lieu son exaltation et son couronnement.

16. Qui peut être élu pape ?

Un simple clerc, et même un laïque, peut être élu pape.

17. De qui le pape reçoit-il sa juridiction ?

Il la reçoit de Dieu immédiatement.

18. Pourquoi le pape change-t-il de nom dès qu'il a donné son consentement à son élévation ?

Parce qu'il devient le successeur de Saint Pierre, dont le nom fut changé par Jésus-Christ.

19. Le pape peut-il renoncer à son autorité ?
Oui, il le peut, et cela n'est pas sans exemple dans l'histoire.

noine de Saint

I.

inaux.

rdinaux ?

ces et les sé-

gnité dont ils

ande après la

rdinaux s'ap-

x, ou le sa-

ux ?

autre nom

éunis pour

de conclave.

ort du pape

relatives à



LECON XXIII.

DES EVEQUES, DES ARCHEVEQUES, DES PATRIARCHES, DES GRANDS-VICAIRES, DES CHA-
NOINES ET DES CURES.

PARAGRAPHE I.

DES EVEQUES.

1. Par qui le pape est-il secondé dans le gouvernement de l'Eglise ?
Par les *évêques*, qui sont avec lui, et sous sa dépendance, les pasteurs légitimes de l'Eglise.
2. De qui les évêques sont-ils successeurs ?
Le pape est successeur de Saint Pierre, le prince des apôtres ; et les évêques sont les successeurs des autres apôtres.
3. De qui les évêques reçoivent-ils leur juridiction, c'est-à-dire le pouvoir de juger et de gouverner les fidèles de leur diocèse ?
Ils la tiennent du pape.
4. Peut-on dire que les Evêques ne sont que les vicaires du pape ?

Les évêques sont les pasteurs de leurs diocèses respectifs, comme le pape est le pasteur de toute l'Église, avec les réserves, toutefois, que le saint siège a mises ou peut mettre à leur juridiction.

PARAGRAPHE II.

DES PATRIARCHES ET DES ARCHEVÊQUES.

5. Tous les évêques sont-ils égaux entre eux?

Ils sont tous égaux entre eux, quand au caractère épiscopal; mais il en est dont la juridiction est plus étendue que celle des autres.

6. Quels sont les évêques qui ont en, ou qui ont encore une autorité plus ou moins grande sur d'autres évêques?

Ce sont les *patriarches* et les *métropolitains* ou *archevêques*.

7. De nos jours, les patriarches et les archevêques ont-ils la même suprématie sur les évêques que dans les premiers siècles de l'Église?

La discipline de l'Église a beaucoup changé à cet égard.

PARAGRAPHÉ III.

DES GRANDS-VICAIRES ET DES CHANOINES.

3. Les archevêques et les évêques ne délèguent-ils pas à un ou plusieurs prêtres une partie de leur juridiction ?
 Oui, et ces prêtres ont le titre de *grands-vicaires* ou *vicaires-généraux*.
9. Lorsque l'évêque vient à mourir, à qui appartient la juridiction ?
 Elle appartient au chapitre de l'église cathédrale.

10. Que faut-il entendre par *vicaires apostoliques* ?

Ce sont des ecclésiastiques, revêtus du caractère épiscopal, que le pape envoie dans les pays infidèles pour y gouverner, en son nom, les Eglises et les congrégations catholiques.

PARAGRAPHÉ IV.

DES CURES ET DES VICAIRES.

11. Outre le souverain pontife et les évêques, n'y a-t-il pas encore d'autres pasteurs légitimes ?
 Oui, il y a encore d'autres pasteurs légitimes ; ce sont les *curés*, qui sous la dé-

pendance des évêques, travaillent à l'instruction et au salut des fidèles.

12. Chaque curé n'a-t-il pas certains droits particuliers dans son église et dans sa paroisse ?

Oui, les saints canons le déclarent expressément.

13. Les curés peuvent-ils dispenser du jeûne et de l'abstinence, et de l'observance du dimanche et des fêtes ?

Ils le peuvent, non pas de droit commun et ordinaire, mais d'après une coutume reçue depuis longtemps.

14. Y a-t-il obligation pour les curés d'instruire leurs paroissiens ?

Oui, c'est pour eux une obligation de conscience.

15. Peuvent-ils annoncer la parole sainte dans tous les temps et aussi souvent qu'ils le jugent à propos ?

Rien n'est plus certain.

16. Sous la dépendance de qui les curés exercent-ils les droits et les fonctions dont il vient d'être parlé ?

Ils les exercent sous la dépendance des évêques.

17. Quels sont les auxiliaires des curés ?

Ce sont les vicaires.



LECON XXIV.

DES CARACTERES DE LA VRAIE ÉGLISE.

1. Qu'est ce que l'*Eglise*?
L'*Eglise* est la *société des fidèles*, qui, sous la conduite du pape, et des évêques soumis au pape, ne forment tous ensemble qu'un seul et même corps.
2. Quel en est le chef?
Jésus-Christ est le chef invisible de l'*Eglise*, et le pape, vicair et représentant de Jésus-Christ, en est le chef visible.
3. Le chef visible de l'*Eglise* a-t-il toujours résidé à Rome?
Le chef visible de l'*Eglise* a plusieurs fois résidé ailleurs qu'à Rome, mais sans cesser, pour cela, d'être l'évêque de Rome.
4. Peut-on connaître l'*Eglise* de Jésus-Christ à des marques certaines?
Oui, car l'*Eglise* de Jésus-Christ doit être *une, sainte, catholique* ou *universelle* et *apostolique*.
5. Pourquoi l'*Eglise* doit-elle être *une*?
L'*Eglise* doit être *une*, parce que Jésus-Christ n'a enseigné qu'une doctrine et n'a établi qu'un seul corps de pasteurs et de fidèles.

6. P.
L'
Jé
en
bli
Po
liq
L'
sell
ver
mo
pou
Pou
liqu
L'E
qu'e
pou
ont
mett
Que
tous
L'E
catho
quen
Qu'e
J'ent
recon
dont
D. Pour

6. Pourquoi l'Eglise doit-elle être *sainte* ?
 L'Eglise doit être *sainte*, parce que Jésus-Christ, la sainteté même, n'a pu enseigner qu'une *doctrine sainte* et établir qu'une *société sainte*.

Pourquoi l'Eglise doit-elle être *catholique* ?

L'Eglise doit être *catholique* ou *universelle*, parce que Jésus-Christ voulant sauver tous les hommes, a dû leur offrir des moyens de salut pour tous les temps et pour tous les lieux.

Pourquoi l'Eglise doit-elle être *apostolique* ?

L'Eglise doit être *apostolique*, parce qu'elle ne peut tenir sa doctrine et ses pouvoirs que des apôtres, qui seuls les ont reçus de Jésus-Christ pour les transmettre à leurs successeurs.

Quelle est la société chrétienne qui réunit tous ces caractères ?

L'*Eglise romaine* seule est une, *sainte*, *catholique* et *apostolique*, et par conséquent, la *vraie Eglise* de Jésus-Christ.

Qu'entendez-vous par l'*Eglise romaine* ?

J'entends par l'*Eglise romaine* celle qui reconnaît, pour son chef visible, le pape, dont le siège est établi à Rome.

7. Pourquoi dites-vous que l'Eglise romaine

seule est une ?

Parce que l'Eglise romaine est la *seule* dont tous les membres professent la même doctrine et obéissent au même chef, qui est le pape.

11. Pourquoi dites-vous que l'Eglise romaine *seule est sainte* ?

Parce qu'elle est la *seule* qui ait une doctrine et des membres dont la sainteté soit prouvée par des miracles.

12. Pourquoi dites-vous que l'Eglise romaine *seule est catholique* ?

Parce que, *seule*, elle n'a jamais cessé d'être répandue par tout le monde, et qu'elle a toujours été la plus nombreuse des sociétés chrétiennes.

13. Pourquoi dites-vous que l'Eglise romaine *seule est apostolique* ?

Parce que, *seule*, elle tient des apôtres tout ce qu'elle enseigne, et que ses pasteurs sont les seuls qui remontent jusqu'à eux par une succession non-interrompue.

14. Comment appelle-t-on ordinairement la vraie Eglise de Jésus-Christ ?

On l'appelle ordinairement l'*Eglise catholique* ou l'*Eglise romaine*.

DE L

1. F
l
N
p
C
q
i
O
m
3. G
g
C
q
e

 LECON XXV.

DE CEUX QUI N'APPARTIENNENT POINT A

L'EGLISE.

PARAGRAPHE I.

DE LA MAXIME : HORS DE L'EGLISE CATHOLI-

QUE POINT DE SALUT.

1. Peut-on être sauvé hors de l'Eglise catholique ?

Non, hors de l'Eglise catholique il n'y a point de salut.

2. Cette maxime : Hors de l'Eglise catholique point de salut, est-elle conforme aux idées de la saine philosophie ?

Oui, cette maxime est tout-à-fait conforme aux idées de la saine philosophie.

3. Quels sont ceux qui sont hors de l'Eglise ?

Ce sont les *infidèles*, les *Juifs*, les *hérétiques*, les *schismatiques*, les *apostats* et les *excommuniés*.

PARAGRAPHE II.

DES INFIDÈLES.

4. Qu'entendez vous par les *infidèles* ?
Les *infidèles* sont ceux qui n'ont pas été baptisés et qui ne croient point en Dieu ou en Jésus-Christ.
5. Combien y a-t-il de sortes d'infidélités ?
Il y a deux sortes d'infidélités, l'infidélité négative et l'infidélité positive.
6. Quel est le sort des infidèles après cette vie ?
Cela dépend du degré de lumières qu'ils ont eu, et de la malice plus ou moins grande avec la quelle ils ont péché.

PARAGRAPHE III.

DES JUIFS ET DU JUIF ERRANT.

7. Qu'entendez-vous par *Juifs* ?
Les *Juifs* sont ceux qui suivent la loi de Moïse et ne croient pas en Jésus-Christ.
8. Quel est le sort des Juifs après cette vie ?
Les Juifs, après cette vie, tombent entre les mains d'un Dieu juste qui ne les punit que des péchés qu'ils pouvaient éviter, et mesure la peine qu'il leur inflige sur le degré de connaissance et de malice qu'ils ont pu avoir.

9. A quelle fable a donné lieu l'état déplorable du peuple Juif ?
L'état déplorable du peuple Juif a donné lieu à la fable du *Juif errant*.

PARAGRAPHE IV.

DES HERETIQUES.

10. Qu'est-ce que l'*hérésie* ?
L'*hérésie* est une *erreur volontaire et opiniâtre* dans un chrétien, touchant *une ou plusieurs* vérités révélées de Dieu et proposées comme telles par l'Eglise.
11. Qu'est-ce qu'un *hérétique* ?
Un *hérétique* est celui qui, étant baptisé ne veut pas croire toutes les vérités qu'enseigne l'Eglise catholique.
12. Y a-t-il eu, depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours, un grand nombre d'*hérésies* ?
Oui, depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours, il y a eu un grand nombre d'*hérésies*.
13. Quel est le nom que l'on donne à l'auteur d'une *hérésie* ?
On lui donne le nom d'*hérésiarque*.
14. Pourquoi Dieu a-t-il permis que la foi de l'Eglise fût ainsi perpétuellement contredite par un si grand nombre d'*hérésies* ?

sies ?

Il l'a permis pour le bien même de l'Eglise.

15. Quelle est la source commune de toutes les hérésies ?

C'est l'orgueil de l'esprit et la vaine curiosité d'une philosophie humaine.

PARAGRAPHE V.

DES SCHISMATIQUES.

16. Qu'est ce que le *schisme* ?

Le *schisme* est une action par laquelle un chrétien se sépare volontairement de l'unité de l'Eglise.

17. Que faut-il entendre par schismatiques ?

Les schismatiques sont ceux qui, même en croyant tous les dogmes catholiques, se séparent néanmoins de l'Eglise, et refusent de reconnaître l'autorité de ses pasteurs légitimes.

18. Le schisme est-il un grand péché ?

Le schisme est un crime.

19. Quelles sont les sources du schisme ?

Les sources du schisme sont l'orgueil, la corruption du cœur, un faux zèle et le mépris des supérieurs.

20. Y a-t-il eu un grand nombre de schismes dans l'Eglise depuis son origine jusqu'à

nos jours ?

Oui, il y en a eu un grand nombre.

21. Quels sont les principaux schismes des temps modernes ?

Les principaux schismes sont, en Angleterre, le schisme de Henry VIII, vers 1534; en France, celui des constitutionnels, en 1791; et celui de la petite Eglise, en 1801.

22. Quel est, après cette vie, le sort des hérétiques et des schismatiques ?

Il y a une bonne foi qui excuse devant Dieu; ainsi on ne peut pas dire que tous les hérétiques et tous les schismatiques soient damnés.

23. Peut-on citer quelques faits à l'appui de ce qui vient d'être dit, savoir qu'il peut y avoir des hérétiques de bonne foi ?

On en peut citer plusieurs.

PARAGRAPHE VI.

DES APOSTATS.

24. Qu'entendez-vous par les *apostats* ?

Les *apostats* sont ceux qui *abjurent extérieurement la foi catholique* dont ils ont fait profession.

25. Quelle est l'*apostasie* la plus frappante dont il soit parlé dans les annales des premiers siècles de l'Eglise ?

C'est l'*apostasie* de l'empereur Julien.

PARAGRAPHE VII.

DES EXCOMMUNIÉS.

26. Qu'entendez-vous par les excommuniés ?
Les excommuniés sont ceux qui, *par autorité ecclésiastique*, ont été retranchés du corps de l'Eglise.
27. A quelle fable ont donné lieu les effets de l'excommunication mal compris ?
Les effets de l'excommunication, mal compris, ont donné lieu à la fable des *loux-garous* ou lycanthropes.



LECON XXVI.

DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EGLISE.

1. Quels sont ceux qui dans l'Eglise sont chargés d'enseigner les fidèles ?
Le souverain pontife et les évêques.
2. Les fidèles sont-ils obligés d'écouter l'Eglise enseignante ?
Oui, les fidèles sont obligés d'écouter l'Eglise enseignante.
3. Les fidèles ne doivent-ils point craindre d'être induits en erreur ?
Les fidèles ne doivent point craindre

d'être induits en erreur, parce que l'Eglise est *infaillible*, c'est-à-dire qu'elle ne peut *se tromper, ni tromper personne* en matière de foi et de mœurs.

4. A qui la promesse de l'infaillibilité a-t-elle été faite par Jésus-Christ ?

Elle a été faite par Jésus-Christ, d'abord à *Pierre seul* et, dans sa personne, à ses successeurs légitimes.

5. La même promesse de l'infaillibilité faite par Jésus-Christ à Saint Pierre, n'a-t-elle pas été faite aussi au *collège des apôtres* ?

Oui, la même promesse a été faite par Jésus-Christ au *collège des apôtres*, dont Saint Pierre faisait essentiellement partie,

6. Le jugement du pape en *matière de foi et de mœurs*, ne peut-il pas être réformé par les évêques dispersés par toute l'Eglise ?

Non, cela est impossible.

7. Le jugement du pape ne peut-il pas, du moins, être réformé par les évêques réunis en *concile général* ?

Non, pas plus qu'il ne peut l'être par les évêques dispersés dans l'Eglise.

8. On ne peut donc pas dire que le concile général est supérieur au pape ?

Non, puisque cela n'est pas.

9. De ce que le pape est infaillible ne peut-

on pas conclure que les conciles sont inutiles et que les évêques ne sont point juges de la foi ?

De ce que le pape est infallible, on ne peut conclure ni que les conciles sont inutiles, ni que les évêques ne sont pas juges de la foi.

10. Quelles sont les vérités que l'Eglise est chargée d'enseigner ?

L'Eglise est chargée d'enseigner toutes les vérités qu'elle a reçues de Jésus-Christ.

11. Sommes-nous aussi obligés de faire ce que l'Eglise nous commande ?

Oui, nous sommes aussi obligés de faire ce que l'Eglise nous commande.

12. Pourquoi sommes-nous obligés de faire ce que l'Eglise nous commande ?

Parce que Jésus-Christ a dit à son Eglise :
" Qui vous écoute, m'écoute, et qui vous méprise, me méprise."



LECON XXVII.

DE L'ECRITURE SAINTE ET DE LA TRADITION.

1. Où sont renfermées toutes les vérités que l'Eglise a reçues de Jésus-Christ ?

Toutes les vérités que l'Eglise a reçues de Jésus-Christ sont renfermées dans l'*Ecriture Sainte*, qu'on nomme la *Bible*, et dans la *Tradition*.

PARAGRAPHE I.

DE L'ECRITURE SAINTE.

2. Qu'entendez-vous par l'*Ecriture Sainte* ?
J'entends par l'*Ecriture Sainte* la parole de Dieu renfermée dans les livres écrits sous l'*inspiration du Saint-Esprit*.
3. De combien de livres se compose l'Ancien Testament ?
L'Ancien Testament se compose de trente-huit livres.
4. Comment les classez-vous ?
Ces livres se divisent en trois classes : les livres *historiques*, les livres *sapientiaux* et les livres *prophétiques*.—Les livres *historiques*, c'est-à-dire, ceux qui appartiennent à l'histoire, sont la *Genèse*, l'*Exode*, le *Lévitique*, les *Nombres* et le *Deutéronome*, *Josué*, les *Juges*, *Ruth*, les quatre *Livres des Rois*, les deux *Livres des Paralipomènes*, les deux *Livres d'Esdras*, *Judith*, *Esther*, *Job* et les deux *Livres des Machabées*.—Les livres sa-

TRADITION.

vérités que
Christ ?

pietiaux, c'est-à-dire qui sont destinés spécialement à donner aux hommes des leçons de morale et de sagesse, sont : les *Proverbes*, l'*Ecclesiaste*, le *Cantique des Cantiques*, la *Sagesse*, l'*Ecclesiastique* ; on y ajoute plus communément les *Psaumes*, quoique plusieurs rentrent dans la classe des livres historiques ou prophétiques.—Les livres *prophétiques* sont ceux qui renferment la prédiction de quelque événement que Dieu seul pouvait connaître, et que lui seul, par conséquent, a pu révéler à ceux qui parlaient en son nom et par son inspiration. *Isaïe*, *Jérémie*, *Ezéchiel* et *Daniel* sont appelés les quatre grands prophètes, parce que leurs ouvrages sont beaucoup plus étendus que ceux des autres prophètes. *Osé*, *Joël*, *Amos*, *Abdias*, *Jonas*, *Michée*, *Nahum*, *Habucuc*, *Sophonie*, *Aggée*, *Zacharie* et *Malachie* sont appelés les douze petits prophètes.

5. Le *Pentateuque* est-il authentique ?
Oui, le *Pentateuque* est authentique.
6. Le *Pentateuque* est-il parvenu jusqu'à nous dans toute sa pureté ?
Oui, le *Pentateuque* est parvenu jusqu'à nous dans toute sa pureté.
7. Le *Pentateuque* a-t-il été véritablement écrit sous l'inspiration du Saint-Esprit ?

sont destinés
hommes des
sagesse, sont :
e, le *Cantique*
l'*Ecclésius-*
ommunément
ietrs rentrent
istoriques ou
prophétiques
la prédiction
Dieu seul pou-
cul, par con-
qui parlaient
ation. *Isaïe*,
sont appelés
, parce que
o plus élen-
phètes. *Osée*,
Michée, *Na-*
rgée, *Zachà-*
s les douze
ique ?
ntique.
eau jusqu'à
eau jusqu'à
ritablement
nt-Esprit ?

- Oui, le *Pentateuque* a véritablement été écrit sous l'inspiration du Saint-Esprit.
8. De combien de parties se compose le Nouveau Testament ?
Le Nouveau Testament se compose de vingt-sept parties.
9. Quelles sont ces parties ?
Ce sont : 1o. L'*Evangile* selon *Saint Matthieu*, c'est-à-dire, l'histoire de la vie de Notre Seigneur écrite par *Saint Matthieu*. 2o. L'*Evangile* selon *Saint Marc*. 3o. L'*Evangile* selon *Saint Luc*. 4o. L'*Evangile* selon *Saint Jean*. 5o. Les *Actes des apôtres*, écrits par *Saint Luc* ; on y trouve la narration de ce qui s'est passé dans les premières années de leur prédication. 6o. Quatorze *Epîtres* ou lettres de *Saint Paul*, écrites à différentes Eglises ou à des particuliers. 7o. Une *Epître* de *Saint Jacques*. 8o. Deux *Epîtres* de *Saint Pierre*. 9o. Trois *Epîtres* de *Saint Jean*. 10o. Une *Epître* de *Saint Jude*. 11o. L'*Apocalypse* ou révélation de *Saint Jean*.
10. Les livres du Nouveau Testament sont-ils authentiques ; les faits qui y sont racontés sont-ils vrais ; enfin ont-ils été écrits sous l'inspiration du Saint Esprit ?
Oui, les livres du Nouveau Testament sont authentiques ; les faits qui y sont

racontés sont vrais, et il est hors de doute qu'ils ont été écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit.

11. Y a-t-il quelque accord entre l'Ancien et le Nouveau Testament ?

Il y a entre l'Ancien et le Nouveau Testament un accord parfait. L'Ancien Testament n'a fait que devancer le Nouveau, et celui-ci, qu'expliquer l'Ancien.

12. N'y a-t-il pas dans l'Ancien Testament un grand nombre de figures ?

Oui, et toutes ces figures se rapportent à Jésus-Christ.

13. L'Eglise défend-elle de lire l'Ecriture sainte en langue vulgaire ?

Lorsque l'Ecriture sainte, traduite en langue vulgaire, est accompagnée de notes explicatives, et que la traduction aussi bien que les notes ont été approuvées par l'autorité ecclésiastique, l'Eglise non seulement en permet la lecture, mais elle la recommande comme très-utile à tous les fidèles.

PARAGRAPHE II.

DE LA TRADITION.

14. Qu'entendez-vous par la Tradition ?

J'entends par la Tradition la parole de

Dieu qui, sans être écrite dans les livres saints, nous a été transmise par ceux qui l'ont reçue de vivevoix de Jésus-Christ ou des apôtres.

15. Où sont contenus les enseignements de la Tradition ?

Les enseignements de la Tradition sont contenus principalement dans les décrets des conciles, dans les ouvrages des Pères, dans les actes du saint siège et dans les paroles de la liturgie.

16. Qu'est-ce qu'un concile ?

Un concile est une assemblée des premiers pasteurs de l'Eglise pour décider les questions qui appartiennent à la foi, aux mœurs ou à la discipline.

17. Combien y a-t-il eu jusqu'à ce jour, de conciles généraux ou œcuméniques ?

Dix-huit, dont les quatre premiers et le dernier sont les plus célèbres.

18. Quel est le nom, l'objet et la date de ces cinq conciles ?

Le premier est celui de *Nicée*, en 325, par lequel la consubstantialité du Verbe et la divinité de Jésus-Christ furent décidées contre les *Ariens*. Le second est celui de *Constantinople*, en 381, qui établit la divinité du Saint-Esprit contre *Macédonius* et condamna les *Apollinaires*

qui prétendaient que Jésus-Christ n'avait point pris un corps de chair tel que le nôtre, ni une âme raisonnable semblable à la nôtre. Le troisième est celui d'*Ephèse*, en 431, qui décida, contre *Nestorius*, que Marie est mère de Dieu. Le quatrième est celui de *Chalcedoine*, en 451; il condamna *Eutichès*, qui soutenait qu'il n'y a qu'une seule nature en Jésus-Christ. Le dix-huitième et dernier concile est celui de *Trente*, contre les hérésies de Luther et de Calvin; il commença l'an 1545 et finit l'an 1563.



LEÇON XXVIII.

DE LA COMMUNION DES SAINTS.

1. Tous les membres qui composent l'Eglise ne participent-ils pas en commun à tous ses biens spirituels ?
Oni, tous les membres qui composent l'Eglise participent en commun à tous ses biens spirituels, et c'est ce qu'on appelle *la communion des saints*.
2. Qu'est-ce que la communion des saints ?
La communion des saints est la participation mutuelle entre tous les membres de

s-Christ n'ava
ir tel que le nô
ble semblable
est celui d'E-
e, contre Nes-
de Dieu. Le
Thalédoine, en
e, qui soutenait
ture en Jésus-
e et dernier
ente, contre
de Calvin ; il
t l'an 1569.

l'Eglise à ses biens spirituels.

Quels sont ces biens spirituels ?

Ces biens spirituels, qui reçoivent leur valeur des mérites de Jésus-Christ, sont les sacrements, le saint sacrifice de la messe, les bonnes œuvres des fidèles, leurs prières et celles des saints qui sont dans le ciel.

La communion des saints existe-t-elle seulement entre les fidèles qui sont sur la terre ?

Non, elle existe encore entre l'*Eglise triomphante*, l'*Eglise souffrante* et l'*Eglise militante*.

Qu'est-ce que l'*Eglise triomphante* ?

L'*Eglise triomphante* est la société des saints qui règnent avec Jésus-Christ dans le ciel.

Qu'est-ce que l'*Eglise souffrante* ?

L'*Eglise souffrante* est la réunion des âmes justes qui souffrent dans le purgatoire.

Qu'est-ce que l'*Eglise militante* ?

L'*Eglise militante* est la réunion des fidèles qui combattent sur la terre contre les ennemis du salut.

Sont-ce trois Eglises ?

Non, l'*Eglise triomphante*, l'*Eglise souffrante* et l'*Eglise militante* ne font qu'une

seule Eglise, dont tous les membres soumis au même chef, qui est Jésus Christ, sont animés du même esprit et destinés au même bonheur.

9. En quoi consiste la communion entre les fidèles qui sont sur la terre et les saints qui sont dans le ciel ?

Elle consiste en ce que les fidèles prient les saints, et que les saints prient pour les fidèles.

10. En quoi consiste la communion qui existe entre les fidèles et les âmes du purgatoire ?

Elle consiste en ce que nous offrons nos prières, nos bonnes œuvres et surtout le saint sacrifice de la messe, pour les âmes du purgatoire.

11. En quoi consiste la communion des fidèles entre eux ?

En ce que les grâces que chaque fidèle reçoit et les bonnes œuvres qu'il fait profitent à tous les autres.

12. Pourquoi les fidèles sont-ils appelés saints ?

Parce qu'ils ont été sanctifiés par le baptême et qu'ils sont appelés à la sainteté.

13. Qui sont ceux qui, sur la terre, n'ont aucune part à la communion des saints ?

Ce sont tous ceux qui sont hors de l'Eglise. Ainsi les infidèles, les hérétiques, les

schismatiques et les excommuniés n'ont aucune part à la communion des saints.

4. Les pécheurs qui ne sont pas hors de l'Eglise ont donc part à ses biens spirituels ?

Oui, les pécheurs ont part aux biens spirituels de l'Eglise.



LECON XXIX.

DE LA MORT ET DU JUGEMENT PARTICULIER.

Devons-nous *tous mourir* un jour ?

Oui, nous devons *tous mourir* un jour, parce que, ayant tous péché en Adam, nous devons tous porter la peine de son péché.

Il y a donc en nous un *germe de mort* ?

Oui, il y a en nous un *germe de mort*.

Quand devons-nous mourir ?

Nous mourrons quand il plaira à Dieu ; mais nous ne savons ni le *jour*, ni l'*heure*, ni le *moment* de notre mort.

Pourquoi Dieu a-t-il voulu que l'heure de notre mort nous fût cachée ?

Afin que nous nous y préparions sans cesse, et que nous regardions chaque jour comme pouvant être le dernier de

notre vie.

5. Comment pouvons-nous nous préparer à bien mourir ?
En menant une vie véritablement chrétienne.
6. Est-il permis de désirer la mort ?
Quand on la désire par impatience ou par colère, c'est un péché ; mais c'est une bonne chose de la désirer pour voir Dieu et pour ne plus l'offenser sur la terre.
7. Qu'est-ce que la mort ?
La mort est la séparation de l'âme d'avec le corps.
8. Que deviendra notre corps après la mort ?
Notre corps, après la mort, se corrompra et deviendra poussière en attendant la résurrection générale.
9. Que deviendra notre âme après la mort ?
Notre âme, qui est immortelle, ira après la mort, paraître devant Dieu pour être jugée selon ses œuvres.
10. Comment s'appelle ce jugement ?
Ce jugement s'appelle le *jugement particulier*.
11. Que deviennent les âmes après le jugement particulier ?
Les âmes, après le jugement particulier, vont en paradis, ou en enfer, ou en purgatoire.

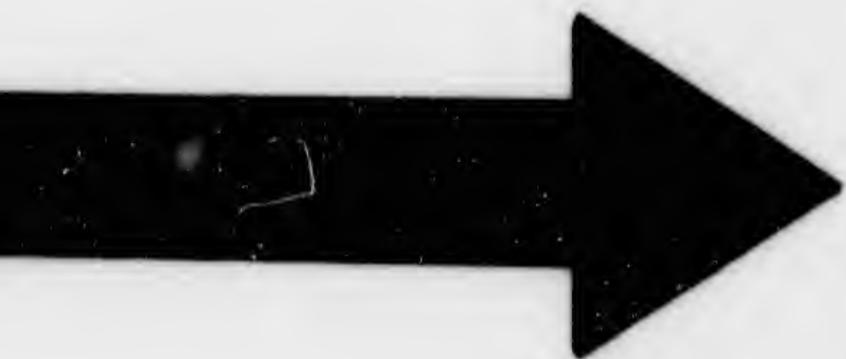


LECON XXX.

DU PARADIS.

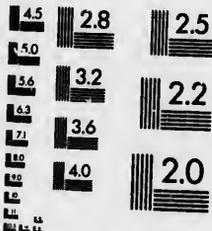
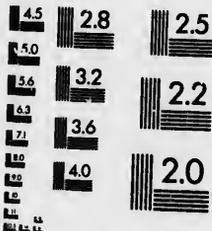
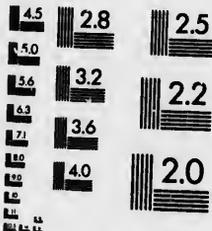
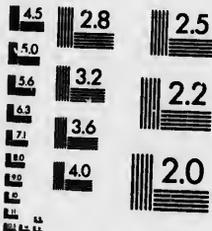
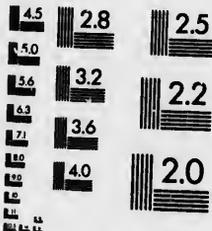
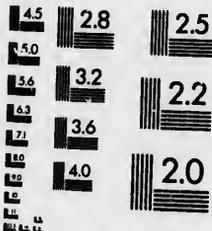
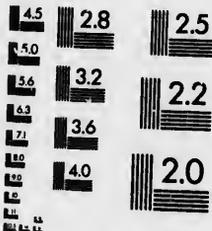
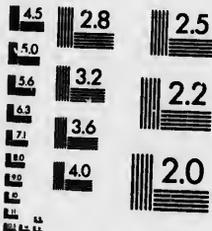
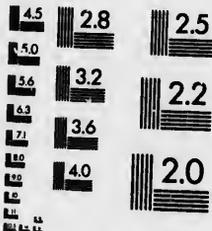
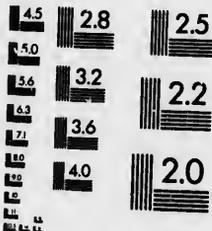
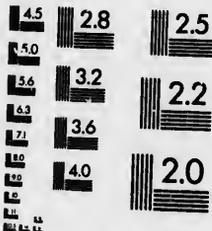
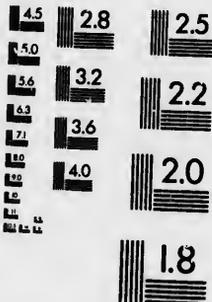
1. Qu'est-ce que le *paradis* ?
Le paradis est un *lieu de délices* où, en voyant Dieu tel qu'il est et en l'aimant parfaitement, on jouit d'un bonheur éternel.
2. Les saints, dans le ciel, *possèdent-ils Dieu* ?
Oui, ils *possèdent Dieu*, et ils jouissent de lui de la manière la plus délicieuse et la plus parfaite.
3. Le bonheur des saints est-il le même dans tous ?
Non, il est plus ou moins grand, selon que, sur la terre, ils ont acquis plus ou moins de mérites.
4. Tous les saints sont couronnés dans le ciel ; mais n'en est-il pas qui ont reçu de Dieu une couronne particulière, laquelle n'est pas commune aux autres saints ?
Oui, et cette couronne particulière est appelée *auréolé*.
5. Les saints sont-ils dans le ciel en corps et en âme ?





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Non; il n'y a actuellement que leurs âmes qui y soient.

6. Combien durera le bonheur des saints dans le paradis ?
Le bonheur des saints dans le paradis durera éternellement, c'est-à-dire, qu'il ne finira jamais.
7. Les Pères et les Docteurs de l'Eglise nous fournissent-ils des motifs de désirer vivement le ciel ?
Oui, car il n'en est aucun qui ne parle du ciel en des termes bien propres à nous le faire vivement désirer.
8. Ne peut-on pas dire que les saints, dans le ciel, participent à la nature divine ?
Oui, puisqu'ils y participent dans un sens très-réel.
9. Quels sont ceux dont les âmes vont en paradis aussitôt après leur mort :
Ceux dont les âmes vont en paradis aussitôt après leur mort, sont ceux qui, étant morts en état de grâce, ont entièrement satisfait à la justice divine pour les peines temporelles dues à leurs péchés.
10. Quel doit être le plus grand désir du chrétien ?
C'est de glorifier Dieu dans le paradis.



LECON XXXI.

DE L'ENFER.

1. Qu'est-ce que *l'enfer* ?
L'enfer est un *lieu horrible* où, étant privé pour jamais de la vue de Dieu, on souffre, dans le feu, des tourments éternels.
2. Est-il bien certain qu'il y ait un enfer ?
 La foi nous enseigne qu'il y a un enfer et la raison nous en démontre l'existence.
3. *L'enfer* a-t-il été reconnu par les payens ?
 Oui, *l'enfer* a été reconnu par les payens.
4. Combien de sortes de peines souffre-t-on dans *l'enfer* ?
 Deux sortes : la peine du *dam* et la peine du *sens*.
5. En quoi consiste la peine du *dam* ?
 La peine du *dam* consiste dans la *privation* de la vue de Dieu.
6. En quoi consiste la peine du *sens* ?
 A *brûler* dans un feu qui ne s'éteindra jamais.
7. Pendant combien de temps dureront les tourments de *l'enfer* ?
 Les tourments de *l'enfer* dureront *toute l'éternité*.

8. - L'éternité des peines de l'enfer n'a-t-elle pas certains caractères bien propres à nous inspirer une *vive et salutaire frayeur* ?

Oui, l'éternité est *incommensurable*, elle est *désespérée*, elle est *écrasante*.

9. Qui donc est venu de l'autre monde pour nous apprendre ce qui s'y passe ? C'est Dieu lui-même.

10. Quels sont ceux dont les âmes vont en enfer ?

Ceux dont les âmes vont en enfer, sont tous ceux qui meurent en état de péché mortel, quand ils ne seraient coupables que d'un seul.

11. Le nombre de ceux qui vont en enfer est-il bien grand ?

D'après l'Evangile, il y a beaucoup d'appelés mais peu d'élus ; mais les théologiens orthodoxes sont loin d'être d'accord sur le sens de ces paroles.

12. Les tourments de l'enfer sont-ils les mêmes pour tous les damnés ?

Les tourments de l'enfer ne sont pas les mêmes pour tous les damnés ; ils sont divers et d'autant plus horribles que les crimes pour lesquels ils sont infligés sont plus énormes et plus multipliés.

13. Les damnés ne peuvent-ils pas espérer *quelque soulagement* ?

Non, car il n'y aura *jamais, jamais aucun soulagement* pour eux.

14. Où est l'enfer ?

La foi ne nous apprend rien à cet égard.

15. Quelles sont les fins dernières de l'homme ?

Les fins dernières de l'homme sont la *mort, le jugement, le paradis et l'enfer.*

16. La pensée de nos fins dernières est-elle bien salutaire ?

Oui, puisque le Saint-Esprit nous apprend que, si nous y pensions sérieusement, nous ne pécherions jamais.



LEÇON XXXII.

DU PURGATOIRE.

1. Toutes les âmes vont-elles en paradis ou en enfer aussitôt après la mort ?

Non, il y en a qui vont en *purgatoire.*

2. Qu'est-ce que le *purgatoire* ?

Le *purgatoire* est un *lieu de souffrances* où les âmes justes expient leurs péchés avant d'être admises dans le paradis.

3. Est-il bien certain qu'il y ait un *purgatoire* ?

L'existence du purgatoire est un dogme de foi catholique, appuyé sur la Sainte Ecriture, sur la tradition et sur notre raison éclairée par la foi.

4. L'Eglise orientale admet-elle, comme l'Eglise occidentale, l'existence du purgatoire ?

Oui, l'Eglise grecque admet, comme l'Eglise latine, l'existence du purgatoire.

5. En-quoi consistent les *souffrances* des âmes du purgatoire ?

Les âmes du purgatoire sont *privées du bonheur* de voir Dieu, et un *feu réel* les brûle sans les consumer.

6. Pouvons-nous soulager les âmes du purgatoire ?

Oui, nous le pouvons par nos bonnes œuvres et particulièrement par le saint sacrifice de la messe.

7. Les divers suffrages que l'on offre à Dieu pour les âmes du purgatoire, leur profitent-ils de la même manière, et leur valeur dépend-elle de certaines conditions ?

Les divers suffrages que l'on offre à Dieu pour les âmes du purgatoire, ne leur profitent pas de la même manière, et la valeur de la plupart de ces suffrages dépend de certaines conditions, dont la principale est l'état de grâce dans la personne qui les applique.

8. Quels sont ceux dont les âmes vont en purgatoire ?

Ce sont ceux qui meurent en état de grâce, coupables néanmoins de quelque faute légère, ou qui n'ont pas entièrement satisfait à la justice divine pour la peine temporelle due à leurs péchés.

9. Y aura-t-il toujours un purgatoire ?
Le purgatoire ne subsistera que jusqu'à la fin du monde.



LECON XXXIII.

DES REVENANTS ET DES VAMPIRES.

1. Les *morts* peuvent-ils *revenir* de l'autre monde et *apparaître* aux hommes ?
Il n'y a rien en cela qui surpasse la toute-puissance de Dieu.

2. Mais y a-t-il eu des *revenants* dans la réalité ?

Oui, il y a eu des *revenants* et il peut y en avoir.

3. S'ensuit-il qu'il faille ajouter foi à toutes les histoires de revenants qui se débitent dans le monde ?

Non, parce que toutes ces histoires manquent de vraisemblance et ne sau-

raient soutenir l'examen de la saine raison.

4. Qu'est-ce que les *vampires* ?
Les *vampires*, si l'on en croit certains auteurs trop crédules, sont des *morts* qui sortent de leurs tombeaux en corps et en âme, pour aller *sucer* le sang des vivants.



LECON XXXIV.

DE LA RESURRECTION DE LA CHAIR ET DU

JUGEMENT GENERAL.

1. Nos *corps ressusciteront-ils* un jour ?
Oui, nos *corps ressusciteront* un jour.
2. Quand aura lieu la résurrection de la chair ?
La résurrection de la chair aura lieu à la fin du monde.
3. Quand arrivera la fin du monde ?
C'est ce qu'il nous est impossible de savoir.
4. Est-il permis de publier ou de prêcher des prédictions particulières relatives à l'époque de la fin du monde ?
L'Eglise le défend expressément.

5. S'il est impossible de savoir quand aura lieu la fin du monde, en est-il de même des événements qui doivent précéder immédiatement ce grand événement ?
Non, puisque ces événements sont consignés dans les livres saints.
6. Vous avez dit que tous les morts doivent ressusciter à la fin du monde ; mais comment cela pourra-t-il se faire ?
Par la *toute-puissance de Dieu*, qui ressuscitera les corps et les tirera de la corruption avec la même facilité qu'il les a tirés du néant, c'est-à-dire, par un seul acte de sa volonté.
7. Quel corps aurons-nous en ressuscitant ?
Le même corps que nous aurons eu pendant la vie.
8. Tous les corps ressusciteront-ils de la même manière ?
Non, les corps des méchants seront *hideux et horribles à voir* ; les corps des élus, au contraire, seront *glorieux*.
9. Quelles sont les qualités des corps *glorieux* ?
L'impassibilité, la subtilité, l'agilité et la clarté.
10. N'y a-t-il pas eu des hérétiques qui ont nié la résurrection des corps ?
Il y en a eu plusieurs.
11. Pourquoi les corps ressusciteront-ils ?

Afin que, réunis aux âmes qui les auront animés sur la terre, ils participent à leur récompence ou à leur châtement.

12. Pourquoi le corps doit-il participer à la récompence ou au châtement de l'âme ? Parce qu'il participe, sur la terre, à ses bonnes et à ses mauvaises actions.

13. Comment s'appelle le jugement qui doit se faire de tous les hommes après la résurrection ?

Le jugement qui doit se faire de tous les hommes, après la résurrection, s'appelle le jugement *général* ou *universel*.

14. Pourquoi se fera le jugement général ? Pour la *gloire* des bons et pour la *confusion* des méchants.

15. En présence de *qui* se fera le jugement général ?

En présence de *tout l'univers*.

16. Qui est-ce qui nous jugera tous ?

Notre Seigneur Jésus-Christ.

17. Comment Jésus-Christ viendra-t-il pour juger tous les hommes ?

Il viendra plein de majesté, accompagné des anges et des saints.

18. Comment les hommes paraîtront-ils au jugement ?

Ils paraîtront en corps et en âme, parce que leurs corps ressusciteront avant le jugement.

19. Q

ch

Il

ve

cr

la

20. Q

Il

Ch

la

sé

21. Q

ju

Le

ne

da

m

1. OÙ

nou

Ces

dan

2. Qu

Le

que

19. Quels seront alors les sentiments des pécheurs ?

Ils seront saisis d'*horreur et d'effroi* et *couverts de confusion* lorsqu'ils verront leurs crimes les plus cachés manifestés à toute la terre.

20. Quels seront les sentiments des justes ?

Ils seront *remplis de joie*, lorsque Jésus-Christ *couronnera* leurs bonnes œuvres à la vue des pécheurs qui les auront méprisés sur la terre.

21. Que deviendront les hommes après le jugement général ?

Les bons *iront au ciel*, jouir de la vie éternelle, et les méchants seront *précipités dans l'enfer*, pour y être *éternellement* malheureux.



LECON XXXV.

DU SYMBOLE DES APOTRES.

1. Où sont contenues toutes les vérités dont nous avons parlé jusqu'ici ?

Ces vérités sont contenues, en abrégé, dans le *symbole des apôtres*.

2. Que veut dire ce mot *symbole* ?

Le mot *symbole* veut dire *signe* ou *marque*, parce que c'est à la profession des

vérités qu'il renferme qu'on distingue les chrétiens des infidèles.

3. Pourquoi l'appelle-t-on le *symbole des apôtres* ?

Parce que les *apôtres* le composèrent avant de se séparer pour aller prêcher l'Évangile aux nations.

4. Pourquoi les apôtres composèrent-ils le symbole ?

Pour donner aux fidèles un *moyen simple et facile* de se reconnaître entre eux et de graver dans leur mémoire les principales vérités de la religion.

5. Combien y a-t-il d'articles dans le symbole ?

Le symbole des apôtres renferme douze articles.

6. Outre le symbole des apôtres, n'y a-t-il pas encore dans l'Église d'autres symboles ?

Oui, il y a encore le symbole de *Nicée* et le symbole de *Saint Athanase*.

7. Après les symboles dont il vient d'être parlé, le Saint Siège n'a-t-il pas dressé une profession de foi qui est aussi un véritable symbole ?

Oui, et cette profession a été dressée par le pape Pie IV.

8. C
m
C
m

1. Ou
pa
tre
Ou

2. Pe
er
ch
Pa
my

3. Qu
Ce
de

4. Co
pel
Pa
nor
Sa

5. Co

8. Ces divers symboles en forment-ils *réellement plusieurs* ?

Ces divers symboles n'en forment *réellement qu'un*.



LECON XXXVI.

DU SIGNE DE LA CROIX.

1. Outre le symbole des apôtres, n'y a-t-il pas un *autre signe* qui nous fait reconnaître comme chrétiens.
Oui, le *signe de la croix*.
2. Pourquoi dites-vous que le signe de la croix sert à nous faire reconnaître comme chrétiens ?
Parce qu'il nous rappelle les trois grands mystères de notre foi.
3. Quels sont ces trois grands mystères ?
Ce sont les mystères de la *Sainte Trinité*, de l'*Incarnation* et de la *Rédemption*.
4. Comment le signe de la croix nous rappelle-t-il le mystère de la *Sainte Trinité* ?
Parce qu'en faisant le signe de la croix, nous invoquons les *trois personnes de la Sainte Trinité*.
5. Comment le signe de la croix nous rap-

pelle-t-il les mystères de l'*Incarnation* et de la *Rédemption* ?

Parce que nous formons sur nous la *figure de la croix*, sur laquelle le fils de Dieu fait homme est mort pour nous racheter.

6. Quand faut-il faire le signe de la croix ?
Il faut faire le signe de la croix le matin *en se levant*, le soir *en se couchant*, au commencement de ses principales actions, enfin *dans les dangers et dans les tentations*.

7. Quelle est la *vertu* du signe de la croix, quand on le fait avec foi ?
Le signe de la croix, quand on le fait avec foi, *chasse les démons, dissipe les tentations et attire les bénédictions de Dieu* sur nous et sur nos actions.

DE I

1. S
r
N
c
m
2. I
d
O
de
3. Q
O
de
P
lit
4. C
Il
na
tur
5. Co
t

DEUXIEME PARTIE.

DE LA MORALE, DES PECHES ET DE LA GRACE.



LECON I.

DES VERTUS THEOLOGALES.

1. Suffit-il, pour être sauvé, de croire les vérités que l'Eglise nous enseigne ?
Non, il faut encore pratiquer les vertus chrétiennes et observer fidèlement les commandements de Dieu et de l'Eglise.
2. Les vérités et les préceptes de la religion doivent donc rester étroitement unis ?
Oui, telle a été évidemment l'intention de Jésus-Christ.
3. Qu'est-ce que la vertu en général ?
On entend par vertu une bonne habitude de l'âme, qui lui donne non seulement l'inclination au bien, mais encore la facilité de le produire.
4. Combien y a-t-il de sortes de vertus ?
Il y a deux sortes de vertus, les vertus naturelles et les vertus chrétiennes ou surnaturelles.
5. Combien y a-t-il de sortes de vertus chrétiennes ou surnaturelles ?

Il y en a de deux sortes, les vertus *morales* et les vertus *théologiques*.

6. Combien y a-t-il de vertus *théologiques* ou *divines* ? 3.

Il y a trois vertus *théologiques* ou *divines*, qui sont la *Foi*, l'*Espérance* et la *Charité*.

7. Pourquoi les appelle-t-on *théologiques* ou *divines* ? 4.

Parce qu'elles ont *Dieu* pour *objet principal* et *immédiat*.

8. Pourquoi dites-vous que ces vertus ont *Dieu* pour *objet principal* et *immédiat* ? 5.

C'est que par la *foi* nous croyons en Dieu, par l'*espérance* nous espérons de le posséder et par la *charité* nous l'aimons.



LECON II.

DE LA FOI.

1. Qu'est-ce que la *foi* ? 7.

La *foi* est une *vertu surnaturelle* par laquelle nous *croyons fermement en Dieu* et *soumettons notre esprit à toutes les vérités qu'il a révélées*.

2. Pourquoi croyez-vous tout ce que Dieu a révélé ?

Je crois tout ce que Dieu a révélé, parce

que c'est *lui* qui l'a dit, et qu'il ne peut *se tromper ni tromper personne.*

3. Quel est l'hommage que nous rendons à Dieu par la foi ?

Par la foi, nous reconnaissons que Dieu est la souveraine vérité, et nous soumettons notre faible raison à la sienne.

4. Comment connaissez-vous ce que Dieu a révélé ?

Nous connaissons ce que Dieu a révélé par l'enseignement de l'Eglise.

5. Comment pèche-t-on contre la foi ?

On pèche contre la foi, lorsqu'on ne croit pas tout ce que Dieu a révélé, ou qu'on renie extérieurement les vérités de la foi, ou qu'on en doute volontairement.

6. Pèche-t-on aussi contre la foi, lorsqu'on néglige de s'instruire des vérités de la foi ?

Oui, on pèche contre la foi, quand on néglige de s'instruire des vérités dont la connaissance est nécessaire au salut.

7. Faites un acte de foi ?

Mon Dieu, je crois fermement tout ce que vous avez révélé à votre Eglise, parce que vous l'avez dit.



LECON III.

DES ENNEMIS DE LA FOI.

1. Comment appelle-t-on les *ennemis* de la foi et de la révélation divine ?
On les appelle *incrédules*.
2. Quel nom les *incrédules* se donnent-ils à eux-mêmes ?
Ils se donnent le nom de *philosophes*.
3. Les *incrédules*, les *ennemis* de la foi et de la révélation ne se divisent-ils pas en plusieurs classes ?
Oui, il y a les *athées*, les *matérialistes*, les *panthéistes purs*, les *panthéistes spiritua-*
listes et les *déistes*.
4. Quel est le nom que l'on donne plus communément, de nos jours, aux *ennemis* de la révélation ?
On les appelle *rationalistes*.
5. Peut-on prouver, par un seul fait, que la *raison humaine* ne saurait, abandonnée à elle-même, découvrir les vérités de l'ordre spirituel et moral ?
L'état du monde avant Jésus-Christ est un fait incontestable, qui prouve, d'une manière évidente, que la *raison humaine*,

abandonnée à elle-même, ne saurait découvrir les vérités de l'ordre spirituel et moral.

6. Les philosophes les plus célèbres n'ont-ils pas fait, à ce sujet, des aveux bien remarquables ?

Oui, les philosophes anciens et modernes ont été forcés de reconnaître l'insuffisance de la raison et la nécessité de communications divines, pour apprendre à l'homme ce qu'il lui importe le plus de savoir.

7. La raison est-elle donc frappée d'une impuissance absolue, de manière qu'il ne faille l'écouter en rien, quand il s'agit des vérités de l'ordre spirituel et moral ?

Non, mais il ne faut pas, comme les rationalistes, accorder à la raison la supériorité sur la révélation.

8. La raison qui protège et défend la foi ne peut-elle pas aussi la perfectionner ?

Non, et la doctrine du progrès, en matière de religion, est aussi absurde que sacrilège.

9. D'où vient qu'il y a, de nos jours, tant de rationalistes, tant d'ennemis de la foi et de la révélation ?

Cela vient de ce que, dans le monde, il y a bien des ignorants en matière de religion, bien des cœurs corrompus, bien des esprits vains et orgueilleux.

10. Mais les plus grands hommes n'ont-ils pas été incrédules ?

Les plus grands hommes, au contraire, ont eu la foi, et plusieurs d'entre eux ont écrit des ouvrages admirables pour la défense de la religion.



LECON IV.

DE L'ESPERANCE.

1. Qu'est-ce que l'Espérance ?
L'Espérance est une vertu surnaturelle par laquelle nous attendons, avec une ferme confiance, la possession de Dieu et les grâces nécessaires pour y arriver.
2. Sur quoi est fondée cette ferme confiance ?
Cette ferme confiance est fondée sur les promesses de Dieu et sur les mérites de Jésus-Christ.
3. Quel hommage rendons-nous à Dieu par l'espérance ?
Par l'espérance, nous reconnaissons que Dieu est souverainement fidèle à ses promesses, et que lui seul peut nous rendre heureux.
4. Comment pèche-t-on contre l'espérance ?
On pèche contre l'espérance par présomp-

tion ou par désespoir.

5. Comment pèche-t-on par présomption ?
On pèche par présomption, en comptant trop sur la bonté de Dieu ou sur ses propres forces.

6. Comment pèche-t-on par désespoir ?
On pèche par désespoir, en désespérant du pardon de ses péchés, ou en se méfiant de la Providence.

7. Faites un acte d'espérance.

Mon Dieu, j'ai une ferme confiance, fondée sur vos promesses et sur les mérites de Jésus-Christ, qu'en usant bien de vos grâces en cette vie, je vous posséderai éternellement dans l'autre.



LECON V.

DE LA CHARITE.

Qu'est-ce que la *charité* ?

La *charité* est une vertu surnaturelle par laquelle nous aimons Dieu pour lui-même, par dessus toutes choses, et le prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu.

Qu'est-ce qu'aimer Dieu par dessus toutes choses ?

C'est l'aimer plus que tout ce qui est au

monde, et être prêt à mourir plutôt qu
de l'offenser.

3. Qu'est-ce qu'aimer Dieu pour lui-même ?
C'est l'aimer à cause de ses perfection
infinies, qui le rendent souverainemen
aimable.
4. Qu'est-ce qu'aimer le prochain pour l'a
mour de Dieu ?
C'est aimer le prochain dans les intérêt
de son salut et de la gloire de Dieu.
5. Devons-nous aussi aimer nos ennemis
pour l'amour de Dieu ?
Oui, nous devons aimer nos ennemis pour
l'amour de Dieu, à l'exemple de Jésus-
Christ, et parce que Dieu nous le com
mande.
6. Ne peut-on pas alléguer plusieurs pré
textes pour se dispenser de pardonner ?
Oui, sans doute, et on en allègue un
grand nombre ; mais ils sont tous égale
ment vains et frivoles.
7. En quoi consiste l'amour que nous de
vons porter à nos ennemis ?
C'est un amour d'indulgence et de bien
faisance.
8. Quel hommage rendons-nous à Dieu par
la charité ?
Par la charité, nous nous attachons à
Dieu comme à l'être souverainement ai
mable, et nous reconnaissons que rien

p
q
9. C
O
c
sa
ne
no
10. F
M
po
m
11. Q
th
La
ga
12. Q
de
rit
Il
po
son
tio
mo
et
sû
13. La
chr
pli
foi,

parmi les objets créés, ne doit être aimé que par rapport à lui.

9. Comment pèche-t-on contre la charité ?

On pèche contre la charité, en aimant les créatures de préférence à Dieu, et en faisant ou désirant au prochain ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit ou qu'on nous désirât à nous-mêmes.

10. Faites un acte de charité.

Mon Dieu, je vous aime souverainement pour vous-même et mon prochain comme moi-même pour l'amour de vous.

11. Quelle est la plus parfaite des trois vertus théologiques ?

La plus parfaite des trois vertus théologiques est la *charité*.

12. Quand sommes-nous obligés de faire des actes de *foi*, d'*espérance* et de *charité* ?

Il faut faire ces actes le plus tôt qu'il est possible, après avoir atteint l'âge de raison ; quand il arrive quelque forte tentation ; quand on se reconnaît en danger de mort ; de temps en temps pendant sa vie, et même tous les jours pour plus grande sûreté.

13. La récitation des *prières journalières* du chrétien ne lui suffit-elle pas pour accomplir les préceptes de faire des actes de *foi*, d'*espérance* et de *charité* ?

Oui, la récitation du *symbole des apôtres* et celle de l'*oraison dominicale* suffisent, en effet, pour accomplir ces préceptes, puisque l'*un* est un acte de *foi* et d'*espérance* et l'*autre* un acte d'*amour* de *Dieu*.

14. L'Eglise accorde-t-elle quelques faveurs spirituelles à ceux qui se montrent fidèles à faire des actes de foi, d'espérance et de charité ?

Oui, l'Eglise leur accorde plusieurs indulgences.



LECON VI.

DES COMMANDEMENTS DE DIEU.

1. Quelle est la meilleure preuve que nous puissions donner à Dieu de notre amour ? C'est d'accomplir ses commandements et ceux de l'Eglise.
2. Qu'entendez-vous par les *commandements de Dieu* ?
J'entends, par les *commandements de Dieu*, la loi que Dieu donna à Moïse sur le mont Sinäi.
3. Combien y a-t-il de commandements de Dieu ?

Il y a dix commandements de Dieu qu'on appelle le *Décatalogue*, ou *les dix paroles*.

4. Récitez les commandements de Dieu, tels qu'il les donna à Moïse sur le mont Sinaï.

Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai tiré de la terre d'Égypte, de la maison de servitude.

I. Tu n'auras point de dieux étrangers devant moi ; tu ne feras aucune image taillée, ni aucune figure de ce qui est en haut au ciel, ni de ce qui est en bas sur la terre ou dans les cieux ; tu ne les adoreras point et ne les serviras point.

II. Tu ne prendras point en vain le nom du Seigneur ton Dieu.

III. Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat.

IV. Honore ton père et ta mère, afin que tu vives long-temps sur la terre que te donnera le Seigneur ton Dieu.

V. Tu ne tueras point.

VI. Tu ne seras point adultère.

VII. Tu ne déroberas point.

VIII. Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.

IX. Tu ne désireras point la femme de ton prochain.

X. Tu ne désireras point sa maison, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf,

- ni son âne, ni rien qui lui appartienne.
5. Réécitez-les en vers français.
Un seul Dieu tu adoreras &c.
 6. Y a-t-il obligation de savoir les commandements de Dieu ?
Oui, il y a obligation de savoir les commandements de Dieu et de les mettre en pratique.
 7. Avant Moïse, y avait-il obligation d'observer la loi de Dieu ?
Oui, sans aucun doute.



LECON VII.

DU PREMIER COMMANDEMENT DE DIEU.

1. Quel est le premier commandement ?
Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement.
2. Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par ce premier commandement ?
Par ce premier commandement, Dieu nous ordonne de l'adorer humblement et de l'aimer de tout notre cœur.
3. Qu'est-ce qu'adorer Dieu ?
Adorer Dieu, c'est le reconnaître comme le créateur et le souverain Seigneur de toutes choses.

4. Fa
Mo
cré
je
5. Ne
Ou
par
sou
6. Do
Ou
que
7. Pe
Ou
cœu
tier
Die

DES PEC

1. Fa
tre l
On
men
trie,

4. **Faites un acte d'adoration.**
 Mon Dieu, je vous adore comme mon créateur et mon souverain Seigneur, et je me sou mets entièrement à vous.
5. **Ne doit-on adorer que *Dieu seul* ?**
 Oui, on ne doit adorer que *Dieu seul*, parce que lui seul est le créateur et le souverain Seigneur de toutes choses.
6. **Doit-on adorer *Jésus-Christ*.**
 Oui, on doit adorer *Jésus-Christ*, parce que Jésus-Christ est *Dieu*.
7. **Peut-on adorer son *humanité* ?**
 Oui, parce que l'*humanité*, le *corps*, le *cœur* et la *chair* de Jésus-Christ appartiennent à la personne même du Fils de Dieu.



LECON VIII.

DES PECHES CONTRE LE PREMIER COMMANDE- MENT DE DIEU.

1. **En combien de manières pèche-t-on contre le premier commandement de Dieu ?**
 On pèche contre le premier commandement de Dieu en trois manières : par *idolâtrie*, par *superstition* et par *sacrilège*.

ARTICLE I.

DE L'IDOLATRIE.

2. Quels sont ceux qui pèchent par idolatrie ?

Ce sont ceux qui rendent à la créature le culte qui n'est dû qu'au créateur. On les appelle *idolâtres*.

3. Les plus célèbres philosophes de l'antiquité n'ont-ils pas été idolâtres ?

Il est impossible d'en douter.

4. A qui sommes-nous redevables de n'être pas nous-mêmes dans ce prodigieux aveuglement ?

A la foi.

5. N'y a-t-il point des idolâtres même au sein du christianisme ?

Il y en a un grand nombre : ce sont ceux qui préfèrent à Dieu leurs passions et leurs plaisirs

ARTICLE II.

DE LA SUPERSTITION.

6. Quels sont ceux qui pèchent par *superstition* ?

Ce sont ceux qui, par une religion fautive ou mal entendue, mettent leur confiance dans de vaines pratiques non autorisées par l'Eglise.

7. Est-ce une superstition d'attendre de certaines choses des effets qu'elles n'ont pas la vertu de produire ?

Oui, parce que ces effets n'étant pas produits naturellement, sont l'œuvre du démon, et dès lors il y a un pacte, au moins tacite, avec cet esprit de malice, ce qui est une sorte d'idolâtrie.

8. Est-ce une superstition de mêler à certaines pratiques de religion des circonstances vaines et inutiles, et d'attribuer à certaines prières des effets que ni Dieu, ni l'Eglise n'y ont attachés ?

Oui, c'est une superstition.

9. Est-ce une superstition de recourir à tel saint pour obtenir quelque grâce particulière, par exemple, de prier saint Antoine de Padoue, afin de retrouver une chose perdue ou volée ?

Il n'y a en cela aucune superstition, puisque l'Eglise déclare qu'il nous est utile d'invoquer les saints, et que Dieu lui-même autorise cette pratique en accordant souvent à ceux qui y ont recours les grâces qu'ils demandent en de semblables circonstances.

10. Qu'est-ce que la vaine observance ?

La vaine observance est une superstition par laquelle on emploie des moyens fri-

voles, qui n'ont point naturellement la vertu de produire l'effet que l'on attend et qui n'ont été institués pour cela ni par Dieu, ni par l'Eglise.

11. N'est-ce pas aussi une sorte de vaine observance de mettre sa confiance dans des mots kabbalistiques, les talismans et les amulettes ?

Oui, puisque ces choses n'ont point naturellement la vertu de produire l'effet qu'on en attend, et que ni Dieu, ni l'Eglise ne les ont instituées pour cela.

12. Qu'est-ce que la divination ?

La divination est une superstition par laquelle on emploie, pour connaître les choses cachées ou futures, certains moyens qui ne peuvent les faire connaître naturellement.

13. Qu'est-ce que la chiromancie, la météoposcopie et la cartomancie ?

Ce sont trois autres branches de divination, non moins absurdes, ni moins criminelles que celles dont il vient d'être parlé.

14. Qu'est-ce que l'astrologie ?

L'astrologie est la science des astres.

15. Combien distingue-t-on de sortes d'astrologies ?

On en distingue de deux sortes : l'astrologie naturelle et l'astrologie judiciaire.

16. Est-ce une superstition d'ajouter foi aux

songes et de les regarder comme les signes de certains événements bons ou mauvais ?

Oui, c'est une superstition formellement condamnée par les livres saints.

17. Quel est le nom que l'on donne à cette branche de divination ?

On l'appelle *Onéiromancie*, c'est-à-dire, divination par les songes.

18. Qu'est-ce que la rhabdomancie ?

La rhabdomancie est l'art de deviner au moyen de la baguette divinatoire.

19. N'y a-t-il que le peuple qui soit superstitieux ?

Les grands du monde et les incrédules eux-mêmes sont souvent plus superstitieux que le peuple.

20. Est-ce aussi une superstition de magnétiser ou de se faire magnétiser ?

Il n'est nullement démontré, jusqu'à ce jour, que ce soit une superstition de magnétiser, ou de se faire magnétiser.

21. Le Saint-Siège n'a-t-il pas été consulté plusieurs fois sur l'usage du magnétisme, et n'a-t-il pas donné plusieurs réponses à ce sujet ?

Cela est vrai ; mais aucune réponse définitive n'a été donnée. Quoiqu'on ait condamné comme illicites certaines manœuvres et plusieurs circonstances dan-

- gereuses qui l'accompagnent, le *magnétisme animal* ne se trouve pas encore condamné sous le rapport de la science.
22. Le magnétisme peut-il être toléré absolument et sans aucune condition ?
Le magnétisme ne peut être toléré que moyennant certaines conditions et certaines précautions.
23. Le magnétisme ne favorise-t-il pas directement l'immoralité ?
Quelques auteurs le prétendent ; mais beaucoup d'autres sont d'un sentiment opposé.
24. Le magnétisme n'est-il pas de nature à compromettre la religion ?
Non, en aucune manière.
25. Ceux qui consultent les devins pèchent-ils par superstition ?
Oui, et l'Eglise a toujours défendu de recourir aux devins et aux magiciens.
26. Quels moyens faut-il prendre pour faire cesser un maléfice ?
Il faut avoir recours aux remèdes spirituels approuvés par l'Eglise.
27. Toute superstition est-elle un péché ?
Toute superstition, *en général*, est un péché.

28. C
l
C
n
c

1. P
ci
N
ra
so
2. P
O
m
in
de
3. D
d'u
plu
les

ARTICLE III.

DU SACRILEGE.

28. Quels sont ceux qui pèchent par sacrilège ?

Ce sont ceux qui profanent les sacrements, les objets bénits ou les personnes consacrées à Dieu.



LECON IX.

DU CULTE DES SAINTS.

1. Peut-on adorer les saints qui sont au ciel ?

Non, on ne peut adorer les saints ; ce serait une idolâtrie, puisque les saints ne sont que des créatures.

2. Peut-on les honorer et les invoquer ?

Oui, on peut et on doit les honorer comme les amis de Dieu, et il est utile de les invoquer comme nos protecteurs auprès de lui.

3. Devons-nous honorer la sainte Vierge d'un culte particulier et d'une confiance plus grande que celle dont nous honorons les saints ?

Oui, parce que, en sa qualité de *mère de Dieu*, elle est incomparablement *supérieure aux anges et aux saints*, et qu'elle a plus de pouvoir auprès de lui.



LECON X.

DU CULTE DES RELIQUES.

1. Que faut-il entendre par *reliques d'un saint* ?
Il faut entendre, par *reliques d'un saint*, ce qui reste de lui après sa mort.
2. En combien de classes se divisent les reliques des saints ?
Les reliques des saints se divisent en trois classes, les *insignes*, les *notables* et les *minimes*.
3. Dans quelle classe de reliques se trouvent comprises les reliques de Notre Seigneur et de la sainte Vierge ?
Dans la classe des reliques *insignes*.
4. Est-il permis d'honorer les reliques des saints ?
Oui, parce que leurs corps ont été les temples du Saint-Esprit, et qu'ils doivent un jour ressusciter glorieux.
5. Le culte des reliques ne tend-il pas, de

sa nature, à nous rendre meilleurs ?

Rien n'est plus propre à nous exciter à la pratique des vertus chrétiennes que la vue des saintes reliques. Il sort de la châsse des saints comme une voix secrète qui nous invite à les admirer, à les imiter.

6. Est-il permis de porter en procession les reliques des saints ?

Oui, avec la permission de l'évêque.

7. Les simples fidèles ont-ils le droit de porter sur eux et de garder dans leurs maisons les reliques des saints ?

Les simples fidèles peuvent porter sur eux ou garder dans leurs maisons les reliques minimes.

8. Peut-on réciter l'office et dire la messe d'un saint dont on possède une relique ?

On le peut à certaines conditions, et avec l'autorisation expresse de l'Eglise.



LECON XI.

DU CULTE DES IMAGES.

1. Que faut-il entendre par *images* ?

Il faut entendre, par *images*, la représen-

tation en sculpture ou en peinture, en gravure ou en dessin, de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, des saints ou de quelque trait de leur vie.

2. Est-il permis d'honorer les images de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des saints ?

Oui, et cette pratique a toujours été en usage dans l'Eglise.

3. N'y a-t-il pas eu des hérétiques qui se sont élevés contre le culte des saintes images ?

Oui, au VIIe. siècle surtout et au XVIe., il y a eu des hérétiques qui se sont élevés contre le culte des saintes images, et il y en a encore de nos jours.

4. Quels sont les motifs qui ont porté l'Eglise à autoriser le culte des saintes images ?

L'Eglise a autorisé le culte de saintes images, à cause des grands avantages que les fidèles peuvent en retirer.

5. Est-il permis de porter en procession, sous le dais, les images des saints ?

Cela n'est pas permis. On porte en procession, sous le dais, le Saint-Sacrement, les reliques de la vraie croix et les autres instruments de la passion du Sauveur ; mais il n'est pas permis de rendre le même honneur aux reliques des

sain
celle
Peu
sorte
On n
imag
et qu
ni d'
l'app
Qu'e
C'es
laque
de se
A qu
dons
Il se
repré
Dans
l'orai
des s
Dans
qu'ils
nôtres

saints, ni à leurs images, pas même à celles de la sainte Vierge.

Peut-on placer dans les églises toutes sortes d'images des saints ?

On ne doit placer dans les Eglises que les images qui sont conformes à l'honnêteté, et qui ne présentent rien d'extraordinaire ni d'un usage nouveau, et jamais sans l'approbation de l'évêque.

Qu'est-ce qu'une *image miraculeuse* ?

C'est une *image* par laquelle ou devant laquelle Dieu, pour récompenser la foi de ses serviteurs, a fait quelque miracle.

A quoi se rapporte le culte que nous rendons aux images ?

Il se rapporte à l'objet que ces images représentent.

Dans quelle intention doit-on réciter l'oraison dominicale devant les images des saints ?

Dans l'intention de demander aux saints qu'ils daignent unir leurs prières aux nôtres.



LECON XII.

DU CULTE DE LA CROIX

1. Qu'étais-ce que la *croix* avant la mort de Jésus-Christ ?
C'était un *signe de malédiction* et de *ignominie*.
2. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il choisi en *préférence* la *croix* comme l'instrument de son supplice ?
Afin de manifester à tout le genre humain l'*ardeur* et l'*excès de son amour*.
3. Qu'est devenue la *croix*, depuis la mort de Jésus-Christ ?
Elle est devenue un *titre de gloire* et l'objet de la vénération de tous les peuples.
4. Le *culte de la croix* est-il bien *ancien* dans l'Eglise ?
Le *culte de la croix* est aussi *ancien* que l'Eglise.
5. Qu'est-ce que la *vraie croix* ?
La *vraie croix*, c'est la *croix même* sur laquelle Jésus-Christ est mort.
6. L'Eglise rend-elle plus d'honneurs à la *vraie croix* qu'aux reliques des saints ?

L'E
croi
moi
Par
Par
Qua
croi
Nor
van
croi
du S
croi

DU

Quel
Dieu
Dieu
par
Qu'e
com
Dieu
mand
faire

L'Eglise rend plus d'honneurs à la vraie croix qu'aux reliques des saints, mais moins qu'au Saint-Sacrement.

Par qui la vraie croix fut-elle trouvée ?
Par sainte *Hélène*.

Quand nous nous prosternons devant une croix, est-ce la croix que nous adorons ?

Non, quand nous nous prosternons devant une croix, une portion de la vraie croix, et tout ce qui a servi à la passion du Sauveur, c'est *Jésus-Christ* mort en croix que nous adorons.



LECON XIII.

DU SECOND COMMANDEMENT DE DIEU.

Quel est le second commandement de Dieu ?

Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement.

Qu'est-ce que Dieu nous défend par ce commandement ?

Dieu nous défend, par le second commandement, de *jur*er, de *blasphémer* et de *faire des imprécations*.

PARAGRAPHE I.

DU JUREMENT EN GENERAL.

3. Qu'est-ce que *jurer* ?
Jurer, c'est prendre *Dieu à témoin*, lui-même ou par ses créatures, de la *vérité de ce qu'on dit* ou de la *sincérité de la promesse que l'on fait*.
4. Dieu défend-il absolument de jurer ?
 Non, il défend seulement de jurer *vain*.
5. Qu'est-ce que jurer en vain ?
 C'est jurer contre la *vérité*, ou contre la *justice*, ou sans raison.

PARAGRAPHE II.

DU JUREMENT CONTRE LA VERITE OU DU

PARJURE.

6. Qu'est-ce que jurer contre la vérité ?
 C'est assurer, par serment, une chose *fausse* ou *douteuse*, ou promettre ce qu'on n'est pas dans l'intention de tenir.
7. Quel péché commet-on quand on jure ainsi contre la vérité ?
 On se rend coupable de *parjure*.

8. Le parjure est-il un grand péché ?
 Oui, le parjure est toujours un péché mortel, parce qu'il fait une grande injure à Dieu.

PARAGRAPHE III.

DU JUREMENT CONTRE LA JUSTICE.

9. Qu'est-ce que jurer contre la justice ?
 C'est s'engager par serment à *faire une chose mauvaise ou injuste.*
10. Y a-t-il toujours obligation de tenir aux promesses que l'on a faites par serment ?
 Oui, si la chose promise est bonne ; si, au contraire, elle est mauvaise, on ferait un nouveau péché en tenant à sa promesse.

PARAGRAPHE IV.

DU VOEU.

11. Sommes-nous obligés de tenir aux promesses faites à Dieu ?
 Oui, sans doute, et il est encore moins permis de manquer de parole à Dieu qu'aux hommes.
12. Comment appelle-t-on la promesse que l'on fait à Dieu avec l'intention de s'obliger ?

Cette promesse s'appelle *vœu*.

13. Y a-t-il obligation d'accomplir les *vœux* que l'on a faits ?
 Oui, sans doute, et on *pèche* si on ne les accomplit pas.
14. Quels sont ceux qui peuvent faire des *vœux* ?
 Toute personne qui a l'usage de la raison peut faire des *vœux*.
15. Est-ce une bonne chose de faire des *vœux* ?
 Oui, sans aucun doute ; mais il faut les faire avec discrétion, après y avoir mûrement réfléchi ; il est prudent de n'en point faire sans avoir consulté son confesseur, ou une autre personne grave.
16. Combien y a-t-il de sortes de *vœux* ?
 Il y a trois sortes de *vœux* : les *vœux réels*, les *vœux personnels* et les *vœux mixtes*.
17. Les *vœux* ne se divisent-ils pas encore en *vœux simples* et en *vœux solennels* ?
 Oui, les *vœux* se divisent encore en *vœux simples* et en *vœux solennels*.
18. Qui a le pouvoir de dispenser des *vœux* ou de les commuer ?
 Le Pape et les évêques.
19. En vertu de quel pouvoir le Pape et les évêques dispensent-ils des *vœux* ?
 En vertu du pouvoir de lier et de délier qu'ils ont reçu de Jésus-Christ.

20. Le souverain Pontife et les évêques ont, seuls, le pouvoir de dispenser des vœux et de le commuer ; mais n'y a-t-il pas d'autres personnes qui ont le droit de les irriter, c'est-à-dire, de les rendre nuls ?
Oui, le droit canon le reconnaît positivement.
21. Les parents ont-ils le pouvoir d'annuler les vœux de leurs enfants ?
Les parents peuvent, dans plusieurs cas, annuler les vœux de leurs enfants.
22. Un mari peut-il annuler les vœux de son épouse ?
Il le peut dans plusieurs cas.
23. Les maîtres peuvent-ils annuler les vœux de leurs serviteurs ?
Les maîtres peuvent, dans plusieurs cas, annuler les vœux de leurs serviteurs.
24. Peut-on quelquefois commuer un vœu de sa propre autorité et sans recourir à l'autorité du supérieur ecclésiastique ?
Oui, lorsque le vœu est commué en un bien évidemment meilleur.

PARAGRAPHE V

DU JUREMENT SANS RAISON.

25. Qu'est-ce que jurer sans raison ?

C'est jurer sans nécessité, ou pour des choses frivoles.

26. Le serment est-il quelquefois d'obligation ?

Oui, le serment étant licite en soi et un acte de religion, non seulement on peut le prêter en certaines circonstances, mais il y a quelquefois obligation de le faire.

27. Qu'est-ce que déférer le serment à quelqu'un ?

C'est demander qu'il prenne Dieu à témoin de la vérité de ce qu'il va dire, afin de donner par là plus de force à son témoignage et le rendre plus digne de confiance.

28. Peut-on déférer le jurement à toutes sortes de personnes ?

Il y a des personnes à qui on ne peut pas déférer le serment. Ainsi les confesseurs, les avocats, les médecins et autres hommes publics sont exempts du serment relativement aux choses qu'ils ne connaissent qu'à raison de leurs charges ou de leur profession.

1. C
L
a
2. C
H
L
3. C
g
H
p
4. C
s
C
5. L
L
ch



LECON XIV.

DU BLASPHEME ET DES IMPRECATIONS.

ARTICLE I.

DU BLASPHEME.

1. Qu'est-ce que le *blasphème* ?
Le *blasphème* est toute *parole injurieuse à Dieu, à la religion ou aux saints.*
2. Qu'est-ce que blasphémer contre Dieu ?
Blasphémer contre Dieu, c'est *injurier Dieu, c'est le traiter avec outrage.*
3. Qu'est-ce que blasphémer contre la religion ?
Blasphémer contre la religion, c'est *en parler avec dérision et avec mépris.*
4. Qu'est-ce que blasphémer contre les saints ?
C'est *en parler d'une manière injurieuse.*
5. Le blasphème est-il un grand péché ?
Le blasphème, de sa nature, est un *péché énorme.*

ARTICLE II.

DES IMPRECATIONS.

6. Qu'est-ce que les *imprécations* ?
 Les *imprécations* sont des *paroles de haine* ou de *colère* par lesquelles on souhaite, à soi-même ou au prochain, la mort, la damnation, ou quelque autre malheur.
7. Les *imprécations* sont-elles un péché ?
 Oui, les *imprécations* sont un péché, et même un grand péché, quand on souhaite sérieusement à soi ou à autrui un mal grave.
8. Que faut-il penser des *malédiction*s des pères et des mères contre leurs enfants ?
 Les *malédiction*s faites sérieusement sont un grand péché de la part des parents ; mais les enfants doivent craindre beaucoup de se les attirer.



LECON XV.

DU TROISIEME COMMANDEMENT DE DIEU

1. Quel est le troisième commandement de Dieu ?
Les dimanches tu garderas en servant

Dieu dévotement.

2. Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par ce commandement ?

Par le troisième commandement, Dieu ordonnait, dans l'ancienne loi, de *sanctifier le samedi*, qu'on appelait le *sabbat*, et dans la nouvelle, il ordonne de *sanctifier le dimanche*.

3. Pourquoi sanctifiait-on le samedi dans l'ancienne loi ?

Parce que le samedi est le jour auquel Dieu se reposa, après avoir créé toutes choses en six jours.

4. Pourquoi sanctifie-t-on le dimanche dans la nouvelle loi ?

Parce que c'est le jour auquel Jésus-Christ, après les travaux de sa vie mortelle, est entré, par sa résurrection, dans son repos éternel.

5. Que faut-il faire pour bien sanctifier le dimanche ?

Il faut, sous peine de péché mortel, entendre la sainte messe, à moins qu'on n'en soit légitimement empêché.

6. Quelle messe faut-il entendre ?

Il faut entendre, autant que possible, la messe de paroisse.

7. N'y a-t-il pas encore autre chose à faire pour bien sanctifier le dimanche ?

Pour bien sanctifier le dimanche, il faut en outre, autant qu'on le peut, assister aux instructions, aux vêpres et à la bénédiction du Saint-Sacrement si elle a lieu.

8. Quelle est la meilleure manière d'assister aux vêpres ?

La meilleure manière d'assister aux vêpres, c'est de suivre l'Eglise dans les psaumes qu'elle chante et dans les prières qu'elle récite.

9. Que faut-il éviter pour sanctifier le dimanche ?

Il faut s'abstenir des œuvres serviles.

10. Que faut-il entendre par œuvres serviles ?

J'entends, par œuvres serviles, les ouvrages du corps que font ordinairement les serviteurs, les gens de métier, pour gagner leur vie, comme labourer, moissonner, coudre &c.

11. N'y a-t-il pas certaines œuvres serviles que l'on peut se permettre, le dimanche, en vertu de la coutume ?

Oui, il y en a plusieurs. Par exemple, on peut, le dimanche, en vertu de la coutume et sans commettre aucun péché, apporter les aliments, balayer une maison, faire les lits, laver la vaisselle, soigner les animaux, les troupeaux, tuer une volaille.

12. Ne peut-on pas alléguer certaines raisons pour se justifier de travailler le dimanche ?

Oui, mais ces raisons ne sont rien moins que solides.

13. Est-il permis de se livrer, le dimanche, à quelque divertissement honnête ?

Oui, sans aucun doute. Ainsi on peut, après s'être livré aux exercices de piété et de religion, se permettre quelque jeu, quelque divertissement honnête et modéré, aller à la promenade, faire des visites &c. Mais il est aisé de comprendre combien sont opposés à la sanctification du dimanche les divertissements trop prolongés, les danses, les spectacles, les promenades et les assemblées nocturnes, la fréquentation des cabarets, des maisons de jeu, les réunions dangereuses des jeunes personnes des deux sexes.

14. N'est-il jamais permis de travailler le dimanche ?

Non, si ce n'est en cas de nécessité, et après avoir demandé, s'il est possible, la permission à son curé.

15. Les parents et les maîtres qui, sans nécessité, font travailler le dimanche ou un jour de fête d'obligation, leurs enfants, leurs domestiques ou leurs ouvriers, sont-ils coupables ?

Il est hors de doute que les parents et les maîtres, qui, sans nécessité, font travailler le dimanche ou un jour de fête d'obligation, pendant plus de deux heures leurs enfants, leurs domestiques ou leurs ouvriers, pèchent mortellement.



LECON XVI.

DU QUATRIEME COMMANDEMENT DE DIEU.

1. Quel est le quatrième commandement de Dieu ?
Père et mère tu honoreras, afin de vivre longuement.

PARAGRAPH I.

DEVOIRS DES ENFANTS ET DES PERES ET MERES.

2. Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par le quatrième commandement ?
Par ce commandement, Dieu ordonne aux enfants d'aimer leur père et mère, de les respecter, de leur obéir et de les assister dans leurs besoins.
3. Que signifient ces paroles : *afin de vivre*

longuement ?

Elles signifient que Dieu comble de bénédictions l'enfant qui honore son père et sa mère.

Quelle est, au contraire, la punition de l'enfant qui outrage son père et sa mère, ou refuse de les assister ?

Il est maudit de Dieu, et les hommes l'ont en horreur.

A quoi sont tenus les pères et mères envers leurs enfants ?

Les pères et mères doivent aimer leurs enfants, les nourrir, les instruire, les corriger et leur donner le bon exemple.

PARAGRAPHE II.

DEVOIRS DES FIDÈLES ENVERS LEURS SUPÉ-

RIEURS ECCLESIASTIQUES.

Par ces mots, *père et mère*, dans le quatrième commandement, que faut-il encore entendre ?

Il faut encore entendre par là *tous nos supérieurs*, dans l'ordre spirituel ou civil.

Quels sont les supérieurs dans l'ordre spirituel ?

Les supérieurs, dans l'ordre spirituel, sont : le *Pape*, à l'égard de tous les fidèles ; les *évêques*, par rapport à leurs diocésains ; les *curés*, à l'égard de leurs paroissiens ; les *confesseurs*, par rapport à leurs pénitents.

8. Quels sont nos devoirs envers le Pape et les évêques ?

Nos devoirs envers le Pape et les évêques, sont de les respecter comme les premiers pasteurs de l'Eglise, de les aimer, de prier pour eux et d'obéir à leurs ordonnances.

9. Quels sont les devoirs des fidèles envers les prêtres et spécialement envers leur curé ?

Les fidèles doivent, en général, honorer les prêtres comme les ministres de Jésus-Christ, respecter leur caractère et leur témoignage une grande confiance. Cependant ils doivent spécialement respecter leur curé, écouter ses avis avec docilité, lui obéir comme à Jésus-Christ qu'il représente, et de plus ils doivent lui payer fidèlement la dîme, ses droits et honoraires.

10. Pourquoi les fidèles doivent-ils donner ces biens temporels aux curés ?

Les fidèles doivent donner ces biens temporels aux curés, parce que ceux-ci,

n'y
ch
fo
la
so
na
ec
ce
11. Qu
leu
Ils
leu
leu
la
con
sin
eu
ma
et l
fess
lem
DEV
12. Qu

n'étant appliqués qu'à leur dispenser les choses spirituelles, c'est à eux à leur fournir la subsistance corporelle ; c'est la doctrine de saint Paul. Les fidèles sont donc *obligés* en partie par le droit naturel et divin, et en partie par le droit ecclésiastique et civil, de leur accorder ces secours temporels.

11. Quels sont les devoirs des fidèles envers leurs confesseurs ?

Ils doivent 1o. les respecter comme leurs juges et leurs pères spirituels, 2o. leur obéir comme à leurs maîtres dans la voie du salut, 3o. se confier en eux comme aux médecins charitables et désintéressés de leurs âmes., 4o. prier pour eux, non seulement par reconnaissance, mais encore pour obtenir les lumières et les secours particuliers dont leurs confesseurs ont besoin pour les diriger utilement dans le tribunal de la pénitence.

PARAGRAPHE III.

DEVOIRS DES DISCIPLES ENVERS LEURS

MAITRES.

12. Quels sont les devoirs des disciples en-

vers leurs maîtres ?

Les disciples doivent à leurs maîtres le respect, l'amour, la docilité et la reconnaissance.

13. Pourquoi devons-nous respecter nos maîtres ?

Parce qu'ils tiennent à notre égard la place de Dieu, et qu'ils sont pour nous ses interprètes.

14. Pourquoi devons-nous les aimer ?

Parce qu'ils ne cherchent que notre bien et notre avantage, lors même qu'ils nous reprennent.

15. Pourquoi les disciples doivent-ils obéir à leurs maîtres ?

Parce que *Dieu le veut*, et qu'il est dans l'ordre que les jeunes gens se laissent conduire par ceux qui ont nécessairement plus de lumières et d'expérience qu'eux.

16. Pourquoi encore ?

Parce que, comme il est du devoir des maîtres d'instruire, il est du devoir des élèves de se prêter à l'instruction.

17. Que deviennent ordinairement les jeunes gens qui n'obéissent point à leurs maîtres ?

Ils restent ordinairement dans l'ignorance, conservent leurs défauts et leurs mauvaises habitudes, et deviennent des hom-

me
pu
18. Po
na
Pa
la
les
da

DEVOIR

19. Qu

leu
Le
ven
et p
leu

20. Po

Par
le c
l'A
pér
vien
con
à l'e
atti
un p

mes inutiles à la société et méprisés du public.

18. Pourquoi devons-nous avoir de la reconnaissance pour nos maîtres ?

Parce qu'en nous formant à la vertu et à la science, ils nous procurent les biens *les plus précieux* qu'on puisse posséder dans le monde.

PARAGRAPHE IV.

DEVOIRS DES SUJETS ENVERS LEURS SOUVERAINS ET LES AUTORITES CIVILES.

19. Quels sont les devoirs des sujets envers leurs Souverains ?

Les sujets doivent respecter leurs Souverains, leur obéir selon Dieu, les aimer et prier pour eux, leur payer le tribut et leur garder fidélité.

20. Pourquoi ?

Parce que Dieu le veut et que sa loi nous le commande. *Que toute personne, dit l'Apôtre, soit soumise aux puissances supérieures ; car il n'y en a aucune qui ne vienne de Dieu C'est pourquoi qui-conque s'oppose aux puissances, s'oppose à l'ordre de Dieu ; et ceux qui s'y opposent attirent sur eux la condamnation. Et un peu après : Il est donc nécessaire de*

vous y soumettre, non seulement par crainte du châtimeut, mais aussi par principe de conscience.

21. Ceux qui désobéissent au Souverain ou à ceux qui partagent son autorité font-ils mal ?
 Oui, parce qu'ils résistent à l'ordre que Dieu, source de tout pouvoir, a établi.
22. Faut-il obéir au pouvoir civil lorsqu'il commande une chose opposée à la loi de Dieu, à la religion ou à la conscience ?
 Non, parce qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.
23. Pourquoi devons-nous aimer nos supérieurs temporels et prier pour eux ?
 Parce que la religion nous en fait un devoir, et qu'ils ne sont établis de Dieu que pour notre avantage et pour notre bonheur.
24. Doit-on payer le tribut et les impôts ?
 Oui, parce que Jésus-Christ nous le commande, et qu'il nous en a donné l'exemple.
25. Peut-on, en conscience, frauder les droits du gouvernement ?
 Non, parce que cela nous est défendu par la loi naturelle et divine.
26. Quel devoir les sujets ont-ils encore à remplir envers leurs Souverains ?
 Ils doivent encore leur garder *fidélité*.

DEVO

RAIN

L

27. Q

le

ne

Il

te

se

d'

28. Q

O

so

de

g

ho

tez

vi

ap

av

29. Q

la

Il

d'

30. Co

PARAGRAPHE V.

DEVOIRS DES CHRÉTIENS ENVERS LEURS PARRAINS ET LEURS MARRAINES, LEURS TUTEURS, LEURS CURATEURS ET LES VIEILLARDS.

27. Que doivent les filleuls, les mineurs et les pupilles à leurs parrains et marraines, à leurs tuteurs et curateurs ?

Ils doivent les honorer, leur obéir, écouter volontiers et suivre leurs bons conseils, parce qu'ils leur tiennent la place d'un père et d'une mère.

28. Que doit-on aux vieillards ?

On doit les honorer, les supporter, les soulager, Dieu l'ordonnant ainsi à cause de leur âge et de leur expérience. *Prenez garde, dit le Saint-Esprit, de mépriser un homme parvenu à la vieillesse . . . Ecoutez avec soin, ajoute-t-il, les paroles des vieillards et ne les oubliez pas . . . Vous apprendrez d'eux à bien penser et à parler avec prudence.*

29. Que faut-il faire pour honorer les vieillards ?

Il faut leur donner en tout des marques d'estime et de respect.

30. Comment faut-il supporter les vieillards ?

En souffrant avec patience et bonté leurs faiblesses et leurs défauts, et en agissant toujours envers eux avec douceur.

31. En quoi consiste le soulagement dû aux vieillards ?

Il consiste à diminuer, autant que possible, les peines et les ennuis que leur causent leurs infirmités, et à les aider à en faire un saint usage.

PARAGRAPHE VI.

DEVOIRS DES PARRAINS ENVERS LEURS FILLEULS ET FILLEULES, DES TUTEURS ET CURATEURS ENVERS LEURS PUPILLES ET LES MINEURS.

32. Quels sont les devoirs des parrains envers leurs filleuls et filleules ?
Ils doivent, au défaut de leurs père et mère, les instruire, les corriger, leur donner bon exemple et bon conseil.
33. Pourquoi les parrains sont-ils obligés à ces devoirs envers leurs filleuls ?
Parce qu'ils se sont rendus devant Dieu *leurs cautions.*
34. Quels sont les devoirs des tuteurs et cu-

DEVO

VOIR C

35. L

de

te

Ou

vi

tre

36. Q

ve

Ils

fid

pa

37. Q

leu

Ils

ler

et p

rateurs envers leurs pupilles et les mineurs ?

C'est de les regarder comme leurs enfants, d'avoir un soin exact de leurs biens et d'en rendre un compte fidèle.

PARAGRAPHE VII.

DEVOIRS DES MAÎTRES ET DES SERVITEURS, DEVOIR COMMUN DES SUPÉRIEURS ET DES INFÉRIEURS.

35. Le quatrième commandement ne regarde-t-il pas aussi les maîtres et les serviteurs ?

Oui, il regarde aussi les devoirs des serviteurs envers leurs maîtres, et des maîtres envers leurs serviteurs.

36. Quels sont les devoirs des serviteurs envers leurs maîtres ?

Ils doivent les respecter, les servir avec fidélité, et leur obéir en tout ce qui n'est pas contraire à la loi de Dieu.

37. Quels sont les devoirs des maîtres envers leurs serviteurs ?

Ils doivent les traiter avec douceur, veiller à leur instruction et à leur conduite, et payer exactement leurs gages.

38. N'y a-t-il pas un devoir commun aux supérieurs et aux inférieurs ?
Oui, ils doivent prier beaucoup les uns pour les autres.



LECON XVII.

DU CINQUIEME COMMANDEMENT DE DIEU.

1. Quel est le cinquième commandement de Dieu ?
Homicide point ne seras, de fait ni volontairement.
2. Qu'est-ce que Dieu nous défend par ce commandement ?
Dieu nous défend, par ce commandement : 1o. de tuer, blesser ou frapper le prochain ; 2o. de lui souhaiter la mort ou quelque autre mal ; 3o. de l'offenser par des paroles injurieuses ; 4o. de lui donner du scandale.
3. N'est-il jamais permis de *tuer* ou de *blesser* le prochain ?
Non, il n'est jamais permis de *tuer* ou de *blesser* le prochain, si ce n'est dans une guerre juste, ou pour se défendre contre celui qui nous attaque injustement, ou pour exécuter les arrêts de la justice.

4. Comment s'appelle le crime de celui qui tue un homme injustement ?
Il s'appelle *homicide*.
5. Est-il permis de *se venger* de ceux qui nous ont offensés injustement ?
Non, nous devons leur pardonner, comme nous voulons que Dieu nous pardonne nos offenses envers lui.
6. Celui qui blesserait ou qui tuerait quelqu'un *en duel* pècherait-il ?
Oui, il pècherait grièvement, parce que nous n'avons droit ni sur la vie de notre prochain, ni sur la nôtre.
7. Y a-t-il quelque circonstance où il soit permis de se battre en duel, par exemple, pour défendre son honneur ?
Il n'est point permis de se battre en duel, sous le vain prétexte de défendre son honneur, ni même de l'accepter, pour se soustraire aux sarcasmes de certaines personnes. Car c'est toujours un crime contre le droit naturel et divin, et une violation scandaleuse des lois ecclésiastiques et civiles.
8. Est-il permis de se tuer volontairement soi-même ?
Non, il n'est jamais permis de se tuer, et cette action, qu'on appelle *suicide*, a toujours été en exécration.

9. L'Eglise inflige-t-elle des peines à ceux de ses enfants qui ôsent se battre en duel, ou qui se rendent coupables de suicide ? Les uns et les autres encourent, par le seul fait, l'excommunication majeure ; et s'ils viennent à mourir sans repentir, l'Eglise les prive de la sépulture ecclésiastique.
10. A quoi faut-il attribuer tant de suicides qui se commettent tous les jours en Europe ?
Au renversement des principes religieux.
11. Est-ce une grande faute de dire de graves injures au prochain ?
Il est hors de doute que ce ne soit une grande faute, d'après ces paroles de Jésus-Christ dans l'Evangile : *Celui qui dira à son frère, raca, méritera d'être condamné par le conseil ; et celui qui le traitera de fou, méritera d'être condamné au feu de l'enfer.*
12. Qu'est-ce que donner du scandale ?
Donner du scandale, c'est faire une action ou dire une parole qui porte le prochain à faire le mal, ou l'empêche de faire le bien.
13. Le scandale est-il une grande faute ?
Oui, le scandale donné, soit directement, soit indirectement, est une grande faute, puisqu'il fait perdre au prochain la vie

de la grâce, qui est bien plus précieuse que la vie du corps.

14. A quoi faut-il attribuer les désordres qui règnent aujourd'hui, parmi le peuple, dans les villes et dans les campagnes? Il faut les attribuer, du moins en grande partie, aux scandales qui lui sont donnés par les classes élevées de la société.

15. A quoi est obligé celui qui a eu le malheur de donner quelque scandale?

Il est obligé, sur la responsabilité de son âme, de le réparer au plus tôt à l'égard de toutes les personnes qu'il a scandalisées, et cela par tous les moyens possibles.

16. Suffit-il de ne point donner de scandale? Non, il faut encore édifier le prochain, en le portant au bien par de bons conseils et de bons exemples.



LECON XVIII.

DU SIXIEME COMMANDEMENT DE DIEU.

1. Quel est le sixième commandement de Dieu?

Impudique point ne seras de corps ni de consentement.

2. Qu'est-ce que Dieu nous défend par ce commandement ?
Dieu nous défend, par le sixième commandement, les actions et les paroles déshonnêtes, et tout ce qui peut blesser la sainte vertu de pureté.
3. En quoi consiste l'énormité du péché contre la sainte vertu de pureté ?
Elle consiste en ce que ce péché, asservissant l'âme au corps, la dégrade plus que tout autre péché, et profane le corps lui-même, qui est devenu, par le baptême, le temple du Saint-Esprit.
4. Quel est son principal caractère ?
Le principal caractère du péché contre la sainte vertu de pureté, est la *honte* qu'il inspire, et le *déshonneur*, qui en est inséparable.
5. Quelles en sont les suites ordinaires ?
Les suites ordinaires de ce péché sont l'oubli de Dieu, l'aveuglement de l'esprit, l'endurcissement du cœur, le désespoir et l'impénitence.
6. Quelque énorme que soit le péché d'impureté, ne s'est-il pas trouvé des êtres assez dépravés pour en faire publiquement profession ?
Oui, la terre a porté de pareils monstres.

1. Qu
nes
Les
pur
dan
dés
la tr
men
char
tacle
ger.
2. Pour
une
l'im
C'est
tous
de ce
n'ens
si un
se, d
sure-
l'imp

 LECON XIX.

DES CAUSES DE L'IMPURETE.

1. Quelles sont les causes les plus communes de l'impureté ?

Les causes les plus communes de l'impureté sont : l'oisiveté, les fréquentations dangereuses, les entretiens et les regards deshonnêtes, les parures immodestes ou la trop grande recherche dans les habillements, la lecture des mauvais livres, les chansons obscènes, les danses, les spectacles, les excès dans le boire et le manger.

2. Pourquoi dites-vous que l'oisiveté est une des causes les plus communes de l'impureté ?

C'est que l'oisiveté, qui est la mère de tous les vices, l'est plus particulièrement de celui-ci : *il n'est point de malice qu'elle n'enseigne*, nous dit le Saint-Esprit. Aussi un des plus grands docteurs de l'Eglise, d'accord avec l'expérience, nous assure-t-il que *ce qui produit le plus souvent l'impureté, c'est l'oisiveté.*

3. Quelles sont ces fréquentations dangereuses qu'il faut regarder, comme une cause ordinaire et une occasion prochaine d'impureté ?

Ce sont les fréquentations qui ont lieu entre les jeunes personnes d'un sexe différent, même en vue du mariage.

4. Est-ce que ces sortes de fréquentations sont défendues ?

Si ces fréquentations ne sont pas toujours et absolument défendues, du moins elles ne peuvent être permises que dans un temps et en des circonstances convenables, et en observant rigoureusement les précautions que suggèrent la défiance de soi-même et la prudence chrétienne.

5. Quelles sont donc les précautions que doivent prendre ceux qui se fréquentent en vue du mariage, pour éviter l'occasion prochaine du péché contraire à la pureté ?

Ceux qui se fréquentent ainsi doivent éviter d'être seuls et sans témoins, et la prudence leur fait une loi de ne se parler jamais qu'en présence de leurs parents ou de quelques personnes graves.

6. Serait-ce une grande faute de manquer à quelqu'une de ces précautions ?

Oui, ce serait une grande faute, et presque toujours mortelle ; parce qu'en y

manquant, les jeunes gens s'exposent bien prochainement à de graves désordres et aux plus funestes conséquences.

7. Pourriez-vous nous expliquer comment les entretiens déshonnêtes sont une cause ou occasion de péché contre la pureté ?

Les entretiens déshonnêtes, les paroles libres ou équivoques sont une occasion très-prochaine du péché contraire à la pureté, parce qu'il y a une étroite liaison entre parler de choses impures et les commettre. Aussi saint Paul nous assure-t-il que *rien n'est plus propre à corrompre les bonnes mœurs que les mauvais discours.*

8. Que faut-il penser de ces paroles qu'on appelle *légères, à double entente, de purs badinages* ? D'ailleurs les expressions sont modestes et on n'y entend point de mal.

Ces paroles qu'on appelle *légères, à double entente, de purs badinages*, quoique revêtues d'expressions modestes et dites sans mauvaise intention. n'en sont pas moins mauvaises, souvent très-scandaleuses et d'autant plus dangereuses qu'elles infiltrent le poison dans l'âme, et que les auditeurs se trouvent blessés sans presque s'en apercevoir.

9. Je vois bien que c'est une grande faute de dire des paroles contre la pureté ; mais en est-ce une de les écouter ? Ceux qui écoutent des paroles libres ou deshonnêtes pèchent aussi, et souvent grièvement, 1o. s'ils y prennent plaisir, 2o. s'ils encouragent ceux qui les disent, 3o. s'ils ne les empêchent pas, le pouvant, ou du moins s'ils ne prennent pas la fuite.
10. Est-il bien nécessaire de veiller sur ses yeux, pour éviter le péché contraire à la pureté ?
Oui, il est absolument nécessaire de veiller sur ses yeux, parce que c'est spécialement par les yeux que les objets tentateurs cherchent à s'introduire dans l'intérieur. Aussi ce que le Saint-Esprit recommande le plus expressément, c'est de ne pas considérer avec attention et complaisance les objets propres à salir l'imagination, à remplir l'esprit de mauvaises pensées et à exciter les passions.
11. La trop grande recherche dans l'habillement est-elle un péché ? serait-elle même une occasion du péché contraire à la pureté ?
Une trop grande recherche dans l'habillement est certainement un grave désordre sous plusieurs rapports ; et ce désor-

dr
so
les
et
l'e
tia
12. Le
Qu
Le
ent
con
din
13. Do
nor
à la
Il y
obs
d'a
nê
cen
l'eff
l'es
Ain
fort
la je
14. Ce
géné
feui
Oui

dre, selon la remarque d'un saint Père, a souvent les suites les plus funestes pour les jeunes personnes. Ce qui a fait dire, et ce qui n'a été que trop confirmé par l'expérience : *Hæc sunt indicia pudicitiae vel jam amissæ vel mox periturae.*

12. Les romans sont-ils de mauvais livres ?
Qu'entendez-vous par là ?

Les romans sont de mauvais livres. — On entend par romans, ces livres où sont racontées et décrites des aventures extraordinaires et galantes.

13. Doit-on mettre la lecture des romans au nombre des occasions du péché contraire à la pureté ?

Il y a des romans qui sont ouvertement obscènes et orduriers. Il en est d'autres qu'on appelle romans honnêtes et décents ; mais, quelque décents qu'on les suppose, ils ont toujours l'effet d'exalter l'imagination, de gâter l'esprit et surtout de corrompre le cœur. Ainsi la lecture des romans est toujours fort dangereuse et nuisible, surtout pour la jeunesse.

14. Ce qui vient d'être dit des romans en général est-il applicable aux romans-feuilletons ?

Oui, sans aucun doute.

15. Que faut-il penser des romans spirituels ?
La lecture des romans spirituels n'est pas sans inconvénient et sans danger.
16. A-t-on raison de regarder comme une cause du péché contraire à la pureté les mauvaises chansons, les chansons galantes, obscènes ?
Les mauvaises chansons sont plus dangereuses encore que les mauvaises paroles, et elles allument plus promptement dans le cœur un feu impur. *Le chrétien fidèle, est-il dit dans les constitutions apostoliques, doit s'interdire sévèrement toutes les chansons où il entre des sentiments passionnés.*
17. Pourquoi avez-vous signalé la danse comme une cause principale du péché contraire à la pureté ?
Quoique la *danse* n'ait rien de criminel en elle-même, cependant à raison des circonstances qui l'accompagnent ordinairement, elle est extrêmement dangereuse et doit être regardée comme incompatible avec l'esprit du christianisme.
18. Est-il vrai qu'il y ait des danses mauvaises de leur nature, et que tout chrétien soit obligé de se les interdire, sous peine de péché mortel ?
Il n'est que trop vrai que, dans ces derniers

19. L
v
se
O
p
d
20. L
fo
d
d
ri
N
q
n
m
"
vs
"

temps, on a essayé d'introduire, même dans les sociétés chrétiennes, un genre de danses mauvaises en elles-mêmes par l'attitude qu'on y prend, indécentes et scandaleuses, auxquelles, par conséquent, on ne saurait prendre part, ne fût-ce qu'une seule fois, sans se rendre coupable de péché mortel : telles sont la *valse*, le *galop*, la *polka* Il est évident que ces détestables danses doivent être bannies de toute société honnête et chrétienne.

19. Les Pères de l'Eglise et les maîtres de la vie spirituelle ont-ils condamné les danses ?

Oui, et ils les ont signalées comme étant presque toujours une occasion prochaine de péché mortel.

20. Les mondains qui veulent être de bonne foi s'expriment-ils, au sujet des danses, d'une manière différente que les Pères de l'Eglise et les maîtres de la vie spirituelle ?

Non ; les mondains eux-mêmes, dès qu'ils réfléchissent, conviennent que rien n'est plus dangereux pour les bonnes mœurs que les danses et les bals. " J'ai toujours cru les bals dangereux", écrivait le comte de Bussy-Rabutin. " Ins- truit par mon expérience, ajoutait-il,

“ mon témoignage sur cet article a plus
 “ de poids que celui des saints Pères.
 “ Moi, je tiens qu’il ne faut point aller
 “ au bal quand on est chrétien.”

21. Les assemblées nocturnes, vulgairement
 appelées *veillées*, présentent-elles les mé-
 mes dangers que les bals ?

Oui, et il est bien difficile de les fréquen-
 ter sans offenser Dieu.

22. Ne peut-on pas regarder comme exagéré
 ce qui vient d’être dit du danger des
 danses et des *veillées* ?

Non ; plus d’une fois le même danger a
 été reconnu et signalé par les magistrats
 eux-mêmes, qui n’ont pu s’empêcher, dans
 l’intérêt des bonnes mœurs, de prendre
 des mesures de police à cet égard.

23. N’est-ce pas au moins une exagération
 de prétendre, avec certains moralistes,
 que les danses portent aux sept péchés
 mortels ; que se livrer à de pareils diver-
 tissemens, c’est oublier la grâce des sa-
 cremens et les sacrements eux-mêmes
 qui nous sanctifient, et effacer en soi les
 sept dons du Saint-Esprit ?

Tout cela ne convient que trop à un
 grand nombre de bals et de danses, quoi
 que il puisse y en avoir et qu’il y en ait
 en effet qui sont peu dangereux et même
 tout-à-fait innocents.

Le m
 de ce
 des d
 en gé
 Oui,
 La d
 le ch
 d’hér
 Oui ;
 prend
 Que f
 tacles
 les m
 tant d
 du thé
 Il en e
 ses : i
 ture.
 specta
 de ce
 décent
 oppos
 y est r
 santes
 pecte,
 que de
 n’y en
 rie, on
 “ C’es
 fenêtr

Le magnétisme humain vient-il à l'appui de ce qui vient d'être dit sur le danger des danses et des assemblées du monde, en général ?

Oui, et d'une manière bien remarquable.

La danse n'a-t-elle pas joué un grand rôle chez plusieurs sectes de fanatiques et d'hérétiques ?

Oui ; l'histoire ecclésiastique nous l'apprend.

Que faut-il penser du *théâtre* et des *spectacles* ? Est-ce avec fondement que tous les moralistes chrétiens ont réclamé avec tant de force contre les représentations du théâtre ?

Il en est des spectacles comme des danses : ils ne sont point mauvais de leur nature. Mais, généralement parlant, les spectacles sont fort dangereux à cause de ce qui s'y trouve d'irréligieux et d'indécent. On y débite une morale tout-à-fait opposée à celle de Jésus-Christ ; le vice y est représenté sous des couleurs séduisantes, tandis que la vertu y paraît suspecte, ridicule ou odieuse. On n'y donne que des leçons de plaisir et de volupté, on n'y entend que des maximes de galanterie, on n'y voit que des intrigues d'amour. " C'est donc là que la mort entre par les fenêtres de notre âme." Aussi l'Eglise

a-t-elle toujours défendu à ses enfans d'aller au spectacle et ne néglige-t-elle rien pour les en détourner.

27. Peut-on regarder comme tout-à-fait innocents les spectacles donnés par les *nambules, écuyers, aéronautes*. . . . ?

Ces sortes de spectacles présentent souvent de grands dangers pour les moeurs.

28. Pourquoi avez-vous dit que l'intempérance était une cause du péché contraire à la pureté ?

Parce que boire ou manger avec excès c'est fortifier le corps et lui fournir tous les moyens de se révolter contre l'âme.

L'intempérance est donc l'aliment de l'impureté : aussi l'homme intempérant

ne sera pas long-temps un homme chaste.

29. Que faut-il faire pour éviter le vice de l'impureté ?

Il faut fuir avec soin tout ce qui peut porter, recourir à Dieu, invoquer la sainte Vierge, fréquenter les sacrements, et se rappeler souvent la présence de Dieu, qui voit tout.



LECON XX.

DU SEPTIEME COMMANDEMENT DE DIEU.

1. Quel est le septième commandement de Dieu ?

Bien d'autrui tu ne prendras ni retiendras sciemment.

2. Qu'est-ce que Dieu défend par ce commandement ?

Dieu, par le septième commandement, nous défend deux choses : 1o. de prendre le bien d'autrui injustement ; 2o. de le retenir sciemment, c'est-à-dire, avec connaissance.

3. Sur quoi est fondée la défense de prendre et de retenir le bien d'autrui ?

Cette double défense de prendre et de retenir le bien d'autrui est fondée sur la loi naturelle, qui nous crie sans cesse :

Ne faites point aux autres ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fit.

4. Contre quelle vertu pèche-t-on en prenant ou en retenant le bien d'autrui ?

On pèche contre la vertu de justice ; on viole même cette espèce de justice, la plus rigoureuse de toutes, qu'on appelle *justice commutative.*

5. Quelle est le caractère propre de la justice commutative ?
Le caractère propre de la justice commutative est de respecter le droit et la propriété d'autrui.
6. Quels sont les différents moyens d'acquérir le droit de propriété ?
Les différents moyens d'acquérir le droit de propriété sont l'occupation, l'accession, la prescription, les successions et les contrats.
7. Qu'est-ce que l'occupation ?
L'occupation est une manière d'acquérir, en s'emparant d'une chose qui n'appartient à personne.
8. Quels sont, de nos jours, ceux qui s'élèvent contre les principes qui viennent d'être émis ?
Ce sont principalement les communistes et les illuminés.
9. L'occupation, véritable origine de la propriété et de sa légitimité, est-elle encore aujourd'hui une manière légitime d'acquérir certains biens ?
Oui, la loi le reconnaît positivement.
10. Qu'est-ce que l'accession ?
L'accession est une manière d'acquérir, par laquelle une chose accessoire appartient au propriétaire de la chose principale, ou à celui qui le représente, sui-

vant ces principes d'équité mutuelle :
*l'accessoire suit le principal ; la chose
 fructifie pour son maître.*

11. Qu'est-ce que la prescription ?

La prescription est un moyen d'acquérir
 ou de se libérer, par un certain laps de
 temps, sous les conditions déterminées
 par la loi.

12. Quelles sont les conditions absolument
 nécessaires pour qu'il y ait prescription ?

Ce sont d'abord toutes les conditions dé-
 terminées par la loi, et ensuite celles qui
 sont dictées par la conscience.

13. Quel est le temps requis par la loi pour
 qu'on puisse prescrire ?

Ce temps est plus ou moins long, selon
 la nature des choses prescriptibles.

14. La prescription est-elle un moyen légi-
 time d'acquérir et de se libérer, non seu-
 lement devant la loi civile, mais encore
 devant Dieu et dans le for de la con-
 science ?

Oui, si elle est accompagnée des condi-
 tions dont il vient d'être parlé.

15. Que faut-il entendre par succession ?

Par succession, il faut entendre le droit
 de recueillir, en totalité ou en partie, les
 biens qu'une personne laisse en mourant.

16. De combien de manières se fait la trans-

mission des hérédités ou successions ?
La transmission des hérédités ou successions se fait de trois manières : 1o. par la disposition de la loi ; 2o. par contrat de mariage ; 3o. par testament.

17. Comment appelle-t-on la succession qui s'opère par la disposition de la loi ?
On l'appelle succession légale.
18. Un héritier est-il libre d'accepter ou de répudier une succession ?
Oui, la loi laisse l'héritier parfaitement libre à cet égard.
19. Comment appelle-t-on la succession qui s'opère par testament ?
On l'appelle succession testamentaire.
20. Combien distingue-t-on de sortes de testaments ?
Il y a deux sortes de testaments : le testament *solennel*, fait devant deux notaires ou un notaire et deux témoins, et le testament *olographe*, qui est écrit en entier par le testateur et revêtu de sa signature. De plus le testament peut être fait suivant les lois françaises ou anglaises.
21. Les testaments sont-ils révocables, et les dispositions testamentaires peuvent-elles être sans effet ?
Oui, la loi le déclare expressément.
22. Un testament auquel il manque quel qu'un des formalités prescrites par la loi

est-il valide ?

Un grand nombre de théologiens et de jurisconsultes soutiennent qu'il est valide dans le for intérieur.

23. Que faut-il entendre par contrat ?

Le contrat est une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent envers une ou plusieurs autres, à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose.

24. Tous les contrats sont-ils valides ?

Il n'y a de valides que ceux qui réunissent certaines conditions.

25. Qu'est-ce que la donation ?

La donation est un acte par lequel une personne dispose en faveur d'une autre, à titre gratuit, de la totalité ou d'une partie de ses biens.

26. Que faut-il entendre par quasi-contrats ?

Les quasi-contrats sont des faits purement volontaires dont il résulte un engagement quelconque envers un tiers, et quelquefois un engagement réciproque des deux parties.

27. Celui qui viole le droit parfait d'autrui est-il coupable ?

Oui, il est coupable d'injustice.

28. Comment s'appelle l'action d'un homme qui enlève secrètement le bien d'autrui, contre la volonté de celui auquel il appartient ?

Cette action s'appelle *larcin* ou *vol*.

29. Le vol est-il un péché ?

Le vol est un péché mortel de sa nature.

30. En combien de manières peut-on prendre le bien d'autrui ?

On peut prendre le bien d'autrui en plusieurs manières : 1o. par *violence*, comme les voleurs ; 2o. par *adresse*, comme les enfants et les domestiques qui dérobent quelque chose en secret ; 3o. par *fraude*, comme les marchands qui trompent sur le poids ou la qualité de leurs marchandises.

31. Est-ce une grande faute pour les enfants de voler leurs parents ?

L'Écriture sainte nous apprend que l'action de l'enfant qui dérobe quelque chose à son père ou à sa mère, est une espèce d'homicide ; n'est-ce pas nous dire que ce peut être un grand péché ?

32. Quel péché commettent les marchands qui trompent sur le poids et la qualité de leurs marchandises, et à quoi sont-ils tenus à raison de cette fraude ?

Ceux qui, dans le commerce, usent de fraude, par exemple, se servent de faux poids ou de fausses mesures, pèc en contre la justice et sont obligés à la restitution.

33. Quelles sont les principales obligations

des
Il y
serve
est t
fauts
impr
née,
ge q
ou n
s'il l
pas t
chete
Il est
me il
que,
sera
34. N'y
prend
Oui,
trui,
font l
par d
rêts
par fa
les ou
vaille
à fair
n'ont
35. Com
d'autr

des marchands dans leurs ventes ?

Il y a deux choses surtout qu'il faut observer : 1o. comme vendeur, le marchand est tenu de la garantie à raison des défauts de la chose vendue, qui la rendent impropre à l'usage auquel elle est destinée, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus ; cependant il n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même. 2o. Il est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie.

34. N'y a-t-il pas encore d'autres moyens de prendre injustement le bien d'autrui ?

Oui, on peut encore prendre le bien d'autrui, 1o. par des *procès injustes*, comme font les plaideurs de mauvaise foi ; 2o. par des *usures*, en faisant payer les intérêts d'un prêt sans titre légitime ; 3o. par *fainéantise et négligence*, comme font les ouvriers et les domestiques qui ne travaillent point, ou font mal ce qu'ils ont à faire, et reçoivent un salaire qu'ils n'ont pas gagné.

35. Comment retient-on injustement le bien d'autrui ?

On peut retenir injustement le bien d'autrui en plusieurs manières : 1o. en ne vendant pas un dépôt qui a été confié ; 2o. en ne payant pas aux domestiques ou aux ouvriers le salaire qui leur est dû ; 3o. en n'acquittant pas ses dettes ; 4o. en retenant une chose trouvée, sans s'informer à qui elle appartient.

36. Y a-t-il obligation de payer les dettes contractées au jeu ?

Oui, du moins en plusieurs circonstances.

37. Est-ce retenir injustement le bien d'autrui, que de ne pas accomplir une promesse qui a été acceptée ?

Dans bien des circonstances, c'est retenir injustement le bien d'autrui, que de ne pas accomplir une promesse acceptée par celui à qui elle a été faite.

38. Que doit faire celui qui a pris ou qui retient injustement le bien d'autrui ?

Il doit le rendre le plus tôt qu'il peut.

39. Tous les possesseurs du bien d'autrui sont-ils obligés de restituer de la même manière ?

Il y a une distinction importante à faire entre le possesseur de bonne foi, le possesseur de mauvaise foi et le possesseur de foi douteuse.

40. A qui faut-il restituer ?

Il faut restituer à la personne même à

q
s
41. O
L
ou
se
tr
fa
ap
42. Es
No
rec
av
43. Ce
don
ou
Oui
aut
44. Cel
exer
obli
Oui,
avan
45. Y a-
bliga
Oui,
sent
cipal
et abs
3o. la

qui on a fait tort, ou à ceux qui la représentent.

41. Où doit se faire la restitution ?

La restitution doit se faire dans le lieu où se trouve la chose d'autrui, si le possesseur a été de bonne foi ; si, au contraire, il est de mauvaise foi, elle doit se faire au domicile de celui à qui la chose appartient.

42. Est-il permis d'acheter une chose volée ?

Non, il n'est permis ni d'acheter ni de recevoir chez soi une chose qu'on sait avoir été volée.

43. Celui qui a causé au prochain quelque dommage dans sa personne, son honneur ou ses biens, est-il obligé de le réparer ?

Oui, il est obligé de le réparer tout entier, autant qu'il le peut.

44. Celui qui a ordonné de faire le mal, par exemple, de brûler une maison, est-il obligé aussi de le réparer ?

Oui, il est obligé de le réparer, et même avant celui qui l'a commis par son ordre.

45. Y a-t-il des causes qui dispensent de l'obligation de restituer ?

Oui, il y a plusieurs causes qui dispensent de l'obligation de restituer ; les principales sont : 1o. l'impossibilité physique et absolue ; 2o. l'impossibilité morale ; 3o. la remise volontaire de la dette faite

par le créancier ; 40. la compensation légale, c'est-à-dire l'acquittement réciproque entre deux personnes qui se trouvent débitrices l'une envers l'autre ; 50. la compensation secrète, mais elle n'est permise qu'à certaines conditions.

46. Le septième commandement regarde-t-il les pauvres aussi bien que les riches ?

Oui, il regarde les pauvres aussi bien que les riches.

47. Les pauvres qui ont des besoins, ne peuvent donc ni prendre ni retenir le bien des riches ?

Non, ils peuvent demander l'aumône, mais il ne leur est pas permis de voler ni de retenir le bien des riches.

48. Les riches sont-ils obligés de faire l'aumône ?

Oui, selon leurs moyens et selon les besoins des pauvres.

49. Sur quoi est fondée l'obligation de faire l'aumône ?

Cette obligation est fondée sur différents passages de la sainte écriture : 10. *Ecclés.*, iv, " N'attristez point le cœur du pauvre, et ne différez point de donner à celui qui souffre Prêtez l'oreille au pauvre sans chagrin, acquittez-vous de ce que vous devez et rendez-lui favorablement et avec dou-

" e
 " c
 " p
 " b
 " a
 " c
 " n
 " v
 " s
 " v
 " g
 " m
 " n
 " v
 " fi
 50. Ne
 nom
 On l
 51. Com
 misé
 Il y
 de :
 spiri
 52. Que
 misé
 Les
 sont
 ce v
 tego

“cœur.” 20. *Tobie*, iv et xii, “Soyez charitable en la manière que vous le pourrez : si vous avez beaucoup de biens, donnez beaucoup ; si vous en avez peu, ayez soin de donner de bon cœur de ce peu que vous avez . . . l’aumône fait trouver la miséricorde et la vie éternelle.” 30. *Prov.*, xix, “Vous souvenant que celui qui donne au pauvre prête au Seigneur, et que le Seigneur lui rendra la récompense qu’il mérite.” 40. *Luc*, xi, Donnez l’aumône, a dit Jésus-Christ, selon ce que vous avez de bien, et vous serez purifiés de tous vos péchés.”

50. Ne donne-t-on pas à l’aumône un autre nom ?

On lui donne aussi le nom de *miséricorde*.

51. Combien y a-t-il de sortes d’œuvres de miséricorde ?

Il y a deux sortes d’œuvres de miséricorde : les œuvres corporelles et les œuvres spirituelles.

52. Quelles sont les œuvres corporelles de miséricorde ?

Les œuvres corporelles de miséricorde sont au nombre de sept, exprimées par ce vers latin : *Quia, pota, cibo, redimo, te, colligo, cando.*

Quia, pota, cibo, redimo, te, colligo, cando.

53. Quelles sont les œuvres spirituelles de miséricorde ?

Les œuvres spirituelles de miséricorde sont également au nombre de sept, exprimées par cet autre vers latin : *Consumme, carpe, doce, solare, remitte, fer, ora.*



LECON XXI.

DU HUITIEME COMMANDEMENT DE DIEU.

1. Quel est le huitième commandement ?
Faux témoignage ne diras ni mentiras aucunement.
2. Qu'est-ce que Dieu nous défend par ce commandement ?
Dieu, par le huitième commandement, nous défend le *faux témoignage*, le *mensonge*, la *calomnie*, la *médiancé*, la *contumélie* et le *jugement téméraire*.

ARTICLE I.

DU FAUX TEMOIGNAGE.

3. Qu'est-ce que le faux témoignage ?
C'est une déposition faite en justice contre la vérité.
4. Ceux qui sont appelés en témoignage

de va
la v
Oui,
melt
saien
5. A qu
un fa
Ils se
qu'e

6. Qu'e
Le m
ou un
tion d
croire
7. Com
mens
On d
le joy
8. Tout
Oui, !
9. Tout
Non,
que p
10. N'est-
d'équ

devant les juges sont-ils obligés de dire la vérité ?

Oui, ils doivent dire la vérité et ils le promettent par serment, et, s'ils ne la disaient pas, ils seraient parjures.

6. A quoi seraient-ils tenus, s'ils rendaient un faux témoignage ?

Ils seraient tenus de réparer le dommage qu'en souffrirait le prochain.

ARTICLE II.

DU MENSONGE.

6. Qu'est-ce que le mensonge ?

Le mensonge est une parole que l'on dit, ou un signe que l'on fait, dans l'intention de tromper le prochain et de lui faire croire le contraire de ce que l'on pense.

7. Combien distingue-t-on de sortes de mensonges ?

On distingue trois sortes de mensonges : le *joyeux*, l'*officieux* et le *pernicieux*.

8. Tout mensonge est-il un péché ?

Oui, tout mensonge est un péché.

9. Tout mensonge est-il un péché mortel ?

Non, il y a des mensonges qui ne sont que péché véniel

10. N'est-il pas permis, du moins, d'user d'*équivoques* et de *restrictions mentales* ?

Non, parce que les *équivoques* et les *restrictions mentales* sont de véritables mensonges.

11. Faut-il regarder comme des mensonges certaines expressions qui ne sont pas vraies à la lettre, mais dont le sens est bien connu? Par exemple: un domestique ment-il en disant: *mon maître n'est pas ici*, quoiqu'il y soit réellement?

Ces expressions et bien d'autres du même genre ne sont point des mensonges.

12. Est-il toujours nécessaire de dire tout ce que l'on pense?

Non, il y a, au contraire, une foule de circonstances où, sans recourir au mensonge, il faut se montrer réservé et discret.

13. Que faut-il penser de l'hypocrisie, de la flatterie, de la jactance et de la feinte ou faux semblant?

L'hypocrisie, la flatterie, la jactance et la feinte ou faux semblant renferment un véritable mensonge, soit d'actions, soit de paroles, et sont, par conséquent, autant de péchés.

ARTICLE III.

DE LA CALOMNIE.

14. Qu'est-ce que calomnier?

C'est imputer au prochain des fautes qu'il n'a pas commises, ou des défauts qu'il n'a pas.

15. A quoi est tenu le calomniateur ?

Le calomniateur est tenu de se rétracter, et de réparer le dommage qu'il a causé.

16. Quelle est, de toutes les persécutions auxquelles le juste est exposé, la plus cruelle ?

C'est la calomnie.

ARTICLE IV.

DE LA MÉSISANCE.

17. Qu'est-ce que médire ?

C'est faire connaître, sans motif grave, les fautes ou les défauts réels du prochain.

18. Pourquoi est-ce un mal de faire connaître les fautes ou les défauts du prochain, lorsqu'on ne dit que la vérité ?

Parce que c'est violer le précepte de la charité, qui nous défend de faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait.

19. La médisance est donc un grand péché ?

Oui, elle est de sa nature un péché mortel.

20. Serait-ce un péché mortel que de faire

connaître, à une seule personne bien discrète, une faute grave commise par une autre personne ?

Oui, ce serait un péché mortel.

21. Peut-on écouter avec plaisir la médian-
ce ?

Non, il n'est jamais permis d'écouter avec plaisir ce qui peut blesser ou affli-
ger le prochain.

22. Que faut-il donc faire quand on entend
médire ?

Dans cette circonstance, il faut observer ce qui suit : 1o. si la personne qui entend médire est supérieure à celle qui dit du mal du prochain, elle doit lui imposer silence ; 2o. si elle est inférieure ou égale, elle doit détourner la médian-
ce avec adresse, en changeant la conversation ; 3o. si l'on continue, elle doit manifester son mécontentement, au moins par son silence ; 4o. si tous ces moyens sont inu-
tiles, elle doit se retirer, s'il est possible, et se séparer des pécheurs, afin de ne pas périr avec eux.

23. A quoi est tenu le médiant ?

Le médiant doit recourir aux excuses, dire du bien de celui dont il a mal parlé, et réparer, autant qu'il le peut, les dommages qui peuvent résulter de sa médian-
ce.

24. Q

I

P

s

25. L

L

n

26. A

p

C

tu

lu

s

27. L

D

vi

L

co

m

28. Q

Ju

ARTICLE V.

DE LA CONTUMELIE.

24. Qu'est-ce que la contumélie ?

La contumélie est une atteinte injuste et patente portée à l'honneur du prochain, soit par paroles, soit par actions.

25. La contumélie est-elle un grand péché ?

La contumélie est de sa nature un péché mortel.

26. A quoi est tenu celui qui s'est rendu coupable de contumélie ?

Celui qui s'est rendu coupable de contumélie doit réparer, autant qu'il est en lui, le tort qu'il a fait au prochain dans son honneur.

27. La contumélie, défendue par la loi de Dieu, l'est-elle également par la loi civile ?

La loi civile, non seulement défend la contumélie, mais elle la punit sévèrement.

ARTICLE VI.

DU JUGEMENT TEMERAIRE.

28. Qu'est-ce que juger témérairement ?

Juger témérairement, c'est concevoir une

opinion désavantageuse du prochain, ou lui prêter de mauvaises intentions, sans raison suffisante.



LECON XXII.

DU NEUVIEME ET DU DIXIEME COMMANDE- MENTS DE DIEU.

1. Quel est le neuvième commandement de Dieu ?
L'œuvre de chair ne désireras qu'en mariage seulement.
2. Qu'est-ce que Dieu nous défend par ce commandement ?
Dieu, par le neuvième commandement, nous défend les désirs et les pensées contraires à la sainte vertu de pureté.
3. C'est donc offenser Dieu que de désirer de faire des choses deshonnêtes ?
Oui, désirer de faire des choses deshonnêtes, c'est offenser Dieu, qui voit le cœur, et qui sait que, si on le pouvait, on ferait le mal qu'il défend.
4. Mais si on pensait seulement à une chose deshonnête, sans avoir le désir de la faire, pecherait-on ?

Oui
nête
volo
Est-
mau
poin
Non
résis
prés
Que
Dieu
Bien
injus
7. Qu'e
com
Dieu
nous
désir
8. Pour
vais
Parce
être
térien

DE

1. Com
l'Egl

Oui, la seule pensée d'une chose déshon-
nête est un péché, quand on s'y complotte
volontairement.

Est-ce aussi un péché que d'avoir de
mauvaises pensées, quand on n'y consent
point ?

Non, c'est, au contraire, un mérite que de
résister aux mauvaises pensées qui se
présentent à l'esprit.

Quel est le dixième commandement de
Dieu ?

*Biens d'autrui ne désireras, pour les avoir
injustement.*

7. Qu'est-ce que Dieu nous défend par ce
commandement ?

Dieu, par le dixième commandement,
nous défend de convoiter, c'est-à-dire, de
désirer injustement le bien d'autrui.

8. Pourquoi Dieu défend-il ainsi les mau-
vais désirs et les mauvaises pensées ?

Parce qu'il voit le cœur, et qu'il ne peut
être dignement honoré par les actions ex-
térieures, sans la pureté du cœur.



LECON XXIII.

DES COMMANDEMENTS DE L'EGLISE.

1. Combien y a-t-il de commandements de
l'Eglise ?

Il y a sept commandements de l'Eglise.

2. Quels sont ces sept commandements ?

Les fêtes tu sanctifieras, &c.

3. Sommes-nous obligés de garder les commandements de l'Eglise ?

Oui, nous sommes obligés de garder les commandements de l'Eglise, aussi bien que les commandements de Dieu.

4. Pourquoi devons-nous garder les commandements de l'Eglise ?

Parce que Jésus-Christ veut que nous obéissions à son Eglise, comme il veut que nous obéissions à lui-même. Voici ses propres paroles : 1o. *Jean*, xx, 21,

“ Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre . . . Comme

“ mon Père m'a envoyé, je vous envoie.”

2o. *Luc*, x, 16, “ Celui qui vous écoute m'écoute ; celui qui vous méprise, me

“ méprise .” 3o. *Matth.*, xviii, 17, “ Ce-

“ lui qui n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain.”

L'Eglise a donc, dans un sens, la puissance de Jésus-Christ lui-même ; elle est envoyée par Jésus-Christ, comme Jésus-Christ a été envoyé par son Père ; elle a le pouvoir d'établir, de supprimer, d'instruire, d'interpréter, de punir, de récompenser. En vertu de cette autorité, elle a fait des commandements ;

ell
et
com
dir
gar
aus
Die
seu
me
ché

DES

1. Que
l'E
Les
com
2. Qu
ma
L'E
com
d'ob
3. Qu
gat

de l'Eglise.
Commandements ?

er les com-

garder les
aussi bien
Dieu.

r les com-

que nous
ne il veut
ne. Voici

, xx, 21,
é donnée

. Comme
s'envoie."

ous écoute
éprise, me

17, "Ce-
regardez-

publicain."

la puis-
ne ; elle

, comme
son Père ;

supprimer,
punir, de

cette au-
Commandements ;

elle a imposé aux hommes des préceptes, et les hommes doivent s'y soumettre, comme à ceux qui sont émanés de Dieu directement. Il y a donc obligation de garder les commandements de l'Eglise aussi bien que les commandements de Dieu, et quiconque en transgresse un seul, en chose grave et avec un consentement parfait, se rend coupable d'un péché mortel.



LECON XXIV.

DES TROIS PREMIERS COMMANDEMENTS DE

L'EGLISE.

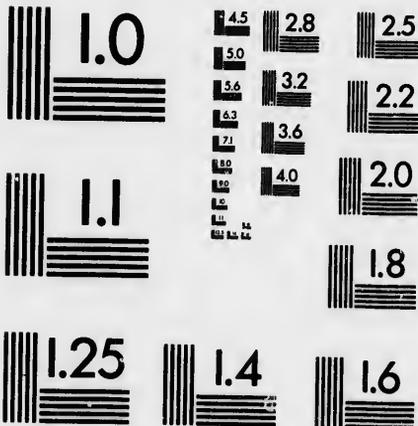
1. Quel est le premier commandement de l'Eglise ?
Les fêtes tu sanctifieras, qui te sont de commandement.
2. Que nous ordonne l'Eglise par ce commandement ?
L'Eglise nous ordonne, par ce premier commandement, de sanctifier les fêtes d'obligation, comme le dimanche.
3. Quelles sont maintenant les fêtes d'obligation ?





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

- Outre les fêtes qui se célèbrent toujours le dimanche, comme Pâques, la Pentecôte, &c., il n'y a plus maintenant, dans la province de Québec, que neuf fêtes d'obligation, savoir : la *Circoncision* de Notre Seigneur, l'*Epiphanie* ou fête des Rois, l'*Annonciation* de la bienheureuse Vierge Marie, l'*Ascension* de Notre Seigneur, la fête du *Saint-Sacrement* ou *Fête-Dieu*, la fête des apôtres *saint Pierre et saint Paul*, la *Toussaint*, la *Conception* de la bienheureuse Vierge Marie, *Noël* ou la Nativité de Notre Seigneur.
4. Quel est le deuxième commandement de l'Eglise ?
Les dimanches messe entendras, et les fêtes pareillement.
 5. Que nous ordonne l'Eglise par ce commandement ?
Elle nous ordonne d'entendre la messe les jours de dimanche et de fête d'obligation.
 6. A quelle partie de la messe faut-il assister pour satisfaire au précepte ?
Selon un grand nombre de théologiens, pour satisfaire au précepte, il faut être arrivé au moins au commencement de l'évangile.
 7. Quel est le troisième commandement de l'Eglise ?

Tous les péchés confesseras à tout le moins une fois l'an.

8. Que nous ordonne l'Eglise par ce commandement ?

Elle nous ordonne de confesser nos péchés, avec les dispositions nécessaires, au moins une fois l'an.

9. Celui qui n'a commis que des péchés véniels, est-il tenu à la confession annuelle ?
Oui, il y est tenu, en vertu du précepte de l'Eglise.

10. Pourquoi l'Eglise dit-elle : à tout le moins une fois l'an ?

Pour marquer que nous ne pouvons pas différer plus d'un an, et pour nous engager à le faire plus souvent.

11. Dans quel temps doit se faire cette confession annuelle ?

L'Eglise n'a point déterminé le temps ; néanmoins, il est à propos de la faire dans le temps de Pâques, afin qu'elle serve de préparation à la communion pascale.

12. A qui doit-on faire la confession annuelle ?

D'après le quatrième concile de Latran, on doit la faire au propre prêtre, c'est-à-dire, à un prêtre approuvé par l'évêque du diocèse.

13. A quel âge est-on obligé de se confesser ?
On doit se confesser, dès qu'on est capa-

ble d'offenser Dieu, ordinairement vers l'âge de sept ans.

14. Est-il nécessaire que le pénitent reçoive l'absolution du prêtre pour accomplir le précepte de la confession annuelle? Ne lui suffit-il pas de déclarer fidèlement tous les péchés qu'il a commis depuis la dernière confession?

C'est une grande erreur de croire que, pour satisfaire au précepte de l'Eglise par rapport à la confession, il suffise de faire la simple déclaration de ses péchés. Le pénitent doit en recevoir l'absolution, et cette absolution doit être accompagnée de toutes les dispositions requises pour qu'elle soit valide.

15. Les enfants sont-ils tenus au précepte de la confession annuelle avant leur première communion, et doivent-ils recevoir l'absolution même avant cette époque?

Il est sans aucun doute que les enfants, dès qu'ils ont l'usage de leur raison et qu'ils sont coupables de quelque péché, ne soient soumis au précepte de la confession annuelle, et, par conséquent, qu'ils ne soient obligés de se réconcilier avec Dieu en recevant l'absolution avec de bonnes dispositions, sans attendre l'époque de leur première communion.



LECON XXV.

DU QUATRIEME COMMANDEMENT DE L'EGLISE.

1. Quel est le quatrième commandement de l'Eglise ?
Ton créateur tu recevras, au moins à Pâques humblement.
2. Qu'est-ce que l'Eglise nous ordonne par ce commandement ?
Elle ordonne à tous les fidèles, de l'un et de l'autre sexe, qui ont atteint l'âge de discrétion, de communier au moins une fois l'an, dans la quinzaine de Pâques.
3. Pourquoi dit-elle : *au moins à Pâques* ?
Elle se sert de ces expressions, parce qu'elle désire que l'on communie plus souvent.
4. Est-ce aussi le désir de Jésus-Christ que les fidèles communient souvent ?
C'est certainement le désir de Jésus-Christ que les fidèles le reçoivent souvent dans la sainte Eucharistie. C'est pour cela qu'il nous a donné sa chair comme nourriture, et qu'il veut être appelé notre pain quotidien.
5. Que faut-il entendre par l'âge de discrétion ?

Par l'âge de discrétion, il faut entendre le temps de la vie où l'on peut connaître la grandeur du sacrement de l'Eucharistie et les dispositions nécessaires pour le bien recevoir.

6. Où doit-on faire la communion pascale ? Dans son église paroissiale.
7. Si on communiait ailleurs que dans son église paroissiale, satisferait-on au devoir de la communion pascale ? Non, à moins qu'on n'eût la permission de son curé ou de son évêque.
8. Ce qui vient d'être dit s'applique-t-il à ceux qui auraient communié dans l'église cathédrale ? Oui, selon le sentiment le plus généralement admis par les théologiens et les canonistes.



LECON XXVI.

DES TROIS DERNIERS COMMANDEMENTS DE

L'EGLISE.

1. Quel est le cinquième commandement de l'Eglise ?
Quatre-temps, vigiles, jeûneras et le carême entièrement.

2. Qu'est-ce que l'Eglise nous ordonne par ce commandement ?
L'Eglise, par ce commandement, nous fait une obligation *grave* de jeûner pendant le carême entier, les jours de quatre-temps et la veille de certaines fêtes.
3. Qu'est-ce que jeûner ?
Jeûner, c'est s'abstenir d'aliments gras, et ne faire, dans le cours de la journée, qu'un seul repas.
4. A quelle heure peut-on prendre cet unique repas ?
On peut le prendre vers midi.
5. Quels sont les animaux dont la chair est défendue les jours de jeûne ?
Ce sont, en général, tous ceux qui naissent et vivent sur la terre.
6. N'est-il pas permis d'ajouter une légère collation à l'unique repas permis les jours de jeûne ?
Oui, cela est maintenant permis.
7. Que faut-il observer, à la collation, par rapport à la quantité de la nourriture ?
On peut dire, en général, qu'il est permis de prendre, à la collation, la quantité d'aliments suffisante pour pouvoir attendre le repas du lendemain sans incommodité grave, et qu'ainsi la quantité de nourriture se doit déterminer par

le besoin de chacun. Cependant, pour éviter les embarras et les scrupules de certaines consciences, des théologiens célèbres et pieux, entre autres saint Ligouri, ont donné pour règle commune que chacun pourrait prendre, à la collation, entre huit et dix onces de nourriture.

8. Est-il permis de manger indifféremment, à la collation; toutes sortes d'aliments ?
On ne doit pas manger indifféremment toutes sortes d'aliments, quoique maigres, à la collation ; on doit éviter surtout d'y prendre des aliments chauds et apprêtés, trop substantiels, tels que le poisson, les œufs . . . Au reste, sur ce point, chacun peut faire, sans scrupule, ce que font les personnes instruites et timorées, et ce qui paraît approuvé ou même toléré par l'évêque du diocèse.
9. Doit-on, les jours de jeûne, s'abstenir de boire hors le temps du repas et de la collation ?

Le mieux et le plus parfait est de s'en abstenir, autant qu'on le peut.

10. Est-il permis, un jour de jeûne, d'intervertir l'ordre accoutumé, c'est-à-dire, de faire la collation le matin et le dîner vers le soir ?

Oui, si on a pour agir ainsi un motif raisonnable.

11. La
les
La
àg
lég
tés
tre
12. Qu
l'in
son
pe
Ils
leu
13. Qu
de
ven
Ils
clé
dor
14. Lo
per
fair
dre
les
Il r
15. Si,
reç
et s
deu
ses

11. La loi du jeûne oblige-t-elle tous les fidèles ?

La loi du jeûne oblige tous les fidèles âgés de vingt-un ans, qui n'en sont point légitimement empêchés par les infirmités, des travaux pénibles ou par d'autres bonnes raisons.

12. Que doivent faire ceux qui sont dans l'impossibilité d'observer, dans toute son étendue, la loi du jeûne, mais qui peuvent en observer une partie ?

Ils doivent observer de la loi tout ce qui leur est possible.

13. Que doivent faire ceux qui croient avoir de bonnes raisons pour ne point observer le jeûne ou l'abstinence ?

Ils doivent les exposer au supérieur ecclésiastique et lui demander la dispense dont ils ont besoin.

14. Lorsque, dans une famille, se trouve une personne qui a reçu la dispense pour faire gras, le père de famille peut-il étendre la dispense indistinctement à tous les membres de cette famille ?

Il ne peut pas sans un motif raisonnable.

15. Si, en carême, le chef de la famille a reçu dispense pour manger de la viande, et s'il ne peut ou ne veut pas préparer deux repas, l'un gras et l'autre maigre, ses enfants et les personnes attachées à

son service peuvent-ils également manger de la viande ?

Ils peuvent y être autorisés par leur curé ou par leur confesseur.

16. Celui qui, sans être dispensé de l'obligation du jeûne, est dispensé de l'obligation de l'abstinence, peut-il manger, au même repas, de la viande et du poisson ?
Non, il ne le peut pas.

17. Les personnes qui, à raison de leur âge, ou à cause de l'exercice de quelques métiers fatigants, sont dispensées de l'obligation du jeûne, et qui sont en même temps dispensées de l'obligation de l'abstinence, sont-elles soumises à la loi qui défend de manger, au même repas, de la viande et du poisson ?

Selon le sentiment le plus généralement admis, elles sont soumises à cette loi.

18. Les personnes qui ont obtenu la dispense nécessaire pour manger de la viande un vendredi ou un samedi, où le jeûne n'est pas d'obligation, peuvent-elles, ce jour-là, manger, au même repas, de la viande et du poisson ?

Cela leur est permis.

19. La loi qui défend de manger, au même repas, un jour de jeûne ou de carême, de la viande et du poisson, comprend-elle les poissons salés, comme anchois, ha-

re
ce
D
te
to
m
fe
po
20. C
pe
m
ge
de
pu
ha
L
su
pe
21. L
à
jo
sa
et
ve
st
El
do
fév
22. Es
on

rengs, &c ? Ou bien, peut-on s'en servir comme assaisonnement d'un autre mets ? D'après une réponse de la sacrée Pénitencerie, en date du 16 janvier 1834, toutes les fois que la promiscuité des mets est défendue, il est également défendu de mêler avec de la viande du poisson salé.

20. Celui qui est dispensé de l'abstinence peut-il, un jour de jeûne, manger, au même repas, de la viande et des coquillages, qu'on appelle improprement fruits de la mer et qui sont communément réputés poissons, comme *huîtres, écrevisses, homards, &c.* ?

La sacrée Pénitencerie, consultée sur ce sujet, a répondu que cela n'était pas permis.

21. Les personnes qui sont dispensées, quant à la qualité des mets, peuvent-elles, les jours de jeûne, dans l'intérêt de leur santé, faire usage de bouillon seulement, et pour le reste faire maigre, pour observer, autant que possible, la loi de l'abstinence ?

Elles le peuvent, d'après une réponse donnée par la sacrée Pénitencerie, le 8 février 1828.

22. Est-il permis, un jour de jeûne, quand on est dispensé de l'abstinence, de man-

ger au même repas de la viande et des légumes ?

D'après tous les théologiens, cela est permis.

23. Est il permis, un jour de jeûne, quand on est dispensé de l'abstinence, de manger, au même repas, de la viande, des œufs et du laitage ?
Oui, cela est permis.
24. Dans les jours de jeûne, où il y a dispense pour manger de la viande, les personnes qui ne voudraient user que d'aliments maigres, pourraient-elles préparer le poisson avec de la graisse fondue ?
Elles le pourraient, d'après une réponse donnée par la Pénitencerie.
25. Pourquoi le jeûne du carême a-t-il été institué ?
Pour imiter le jeûne de Jésus-Christ dans le désert, et nous préparer à la communion pascale.
26. Pourquoi le jeûne des Quatre-Temps a-t-il été institué ?
Pour consacrer, par la pénitence, les quatre saisons de l'année.
27. Pourquoi le jeûne de la veille de certaines grandes fêtes a-t-il été institué ?
Pour nous préparer à les bien célébrer.
28. Quel est le sixième commandement de l'Église ?

Vendredi chair ne mangeras, ni le samedi mémement.

2^o. Qu'est-ce que l'Eglise nous défend par ce commandement ?

L'Eglise, par ce commandement, nous défend l'usage des aliments gras le vendredi et le samedi. Mais, par une dispense du Pape, obtenue pour toute la province de Québec, les samedis ne sont plus des jours d'abstinence, à moins qu'il ne s'y rencontre un jour de jeûne.

30. Est-ce une faute grave que d'user d'aliments gras le vendredi et les autres jours d'abstinence ?

Oui, puisque c'est mépriser l'autorité de l'Eglise, à laquelle Jésus-Christ a commandé d'obéir.

31. Que doivent faire ceux qui ont des raisons pour faire gras les jours maigres ?

Ils doivent, s'ils le peuvent, en demander la permission à leur curé.

32. Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué cette abstinence du vendredi et du samedi ?

Pour honorer, par la pénitence, la mémoire de la mort et de la sépulture de Jésus-Christ.

33. Les commandements de l'Eglise ne prescrivent point de jeûne durant l'Avent ; pourquoi donc en observe-t-on dans cette province ?

Les jeûnes que nous observons ici tous les mercredis et vendredis de l'Avent, ont été prescrits par Grégoire XVI, Souverain Pontife, pour remplacer ceux des vigiles de saint Jean-Baptiste, de saint Laurent, de saint Matthieu, des saints Simon et Jude, et de saint André. Donc les jeûnes de l'Avent ne sont qu'une translation des jeûnes de ces vigiles et c'est encore l'Eglise qui nous oblige de les observer par son cinquième commandement.

34. Quel est le septième commandement de l'Eglise ?

Droits et dîmes tu paieras à l'Eglise fidèlement.

35. Ce dernier commandement de l'Eglise oblige-t-il les fidèles aussi rigoureusement que les autres qui précèdent ?

Le septième commandement de l'Eglise n'oblige pas moins rigoureusement que les autres, et l'obligation qu'il impose aux fidèles à l'égard de leur pasteurs est d'autant plus certaine et plus incontestable qu'elle est appuyée sur le droit naturel et sur le droit divin.

36. Pourquoi les fidèles doivent-ils payer la dîme ou autres droits à leurs curés ?

Les fidèles doivent payer la dîme ou autres droits à leurs curés, parce que ceux-

ci n'étant appliqués qu'à leur dispenser les biens spirituels, c'est à eux à leur fournir la subsistance temporelle. C'est une règle du droit naturel que Jésus-Christ applique aux ouvriers évangéliques, pour faire voir qu'ils ont droit à une récompense temporelle : *Luc, x, 7, Dignus est operarius mercede sua.* Cette doctrine, saint Paul ne craignait point de l'annoncer aux nouveaux chrétiens de Corinthe : " Qui est-ce, dit-il, qui va
 " jamais à la guerre à ses dépens ?
 " Qui est-ce qui plante une vigne et
 " n'en mange pas du fruit ? Qui est-ce
 " qui fait paître un troupeau et qui ne
 " mange point du lait du troupeau ? . . .
 " Si donc nous avons semé parmi vous
 " des biens spirituels, est-ce une grande
 " chose que nous recueillions une partie
 " de vos biens temporels ? Ne savez-
 " vous pas, ajoute le même apôtre, que
 " ceux qui servent à l'autel, participent
 " à l'autel ? " c'est-à-dire, qu'ils ont
 " part aux oblations qui s'y font. Puis
 " enfin il conclut : " Ainsi le Seigneur
 " a ordonné à ceux qui annoncent l'é-
 " vangile de vivre de l'évangile, " c'est-à-
 " dire, que ceux à qui l'évangile est an-
 " noncé doivent fournir les choses néces-
 " saires à ceux qui les instruisent.



LECON XXVII.

DES CONSEILS EVANGELIQUES.

1. Que faut-il entendre par conseils évangéliques ?
Les conseils évangéliques sont divers moyens de parvenir à la perfection, qui nous sont conseillés, mais non commandés dans l'Évangile.
2. Quels sont les principaux conseils évangéliques ?
Les principaux conseils évangéliques sont : le renoncement au monde, la pauvreté volontaire, la chasteté perpétuelle et l'obéissance.
3. En quoi consiste le renoncement au monde ?
Le renoncement au monde consiste à quitter le monde, pour vivre dans la retraite.
4. En quoi consiste la pauvreté volontaire ?
La pauvreté volontaire consiste à se dépouiller de ses biens, pour les donner aux pauvres ou les consacrer à d'autres bonnes œuvres.
5. En quoi consiste la chasteté perpétuelle ?

Elle
 fait
 dan
 con
 6. Sur
 bat
 Cet
 emp
 seil
 de s
 " ta
 " r
 " v
 " u
 " m
 " v
 " p
 Sur
 sain
 gar
 s'oc
 des
 dre
 7. En
 Elle
 prop
 d'un
 8. Con
 l'im
 L'ex

Elle consiste dans le sacrifice que l'on fait de son corps à Dieu, pour vivre pendant toute sa vie dans le célibat et la continence.

6. Sur quoi est fondée la pratique du célibat et de la chasteté perpétuelle ?

Cette pratique est fondée : 1^o. sur l'exemple de Jésus-Christ ; 2^o. sur les conseils de l'Évangile ; 3^o. sur les conseils de saint Paul : " Je crois qu'il est avantageux à l'homme de ne point se marier Or, je vous dis ceci pour votre avantage ; non pour vous tendre un piège, mais pour vous porter seulement à ce qui est le plus saint et qui vous donne un moyen plus facile de prier Dieu sans empêchement." 4^o.

Sur les exemples d'un grand nombre de saints qui ont renoncé au mariage et gardé la chasteté perpétuelle, afin de ne s'occuper, selon les avis de l'apôtre, que des choses de Dieu et du soin de se rendre agréables à ses yeux.

7. En quoi consiste l'obéissance ?

Elle consiste à faire le sacrifice de sa propre volonté, pour la soumettre à celle d'un supérieur.

8. Comment prouvez-vous l'excellence et l'importance de cette vertu ?

L'excellence et l'importance de l'obéis-

sance se provent, 1^o. par l'exemple de Jésus-Christ, qui, pendant trente ans, fut soumis à Marie et à Joseph; et qui se montra obéissant jusqu'à la mort, et même jusqu'à la mort de la croix. 2^o. Par les maximes de Jésus-Christ dans son Evangile, qui veut que les plus grands se fassent les plus petits, qu'on renonce à sa propre volonté, qu'on s'humilie pour être exalté.



LECON XXVIII.

DES ACTES HUMAINS.

1. Que faut-il entendre par *actes humains*?
Par actes humains, il faut entendre les actions de l'homme qui procèdent librement de sa volonté.
2. Comment se divisent les actes humains?
Les actes humains se divisent en élicites et commandés, bons et mauvais, intérieurs et extérieurs.
3. Qu'est-ce que le *volontaire*?
Le volontaire est un acte qui émane de la volonté de l'homme, agissant avec la connaissance de ce qu'il fait.
4. Quelles sont les causes qui peuvent nuire

re au volontaire et au libre arbitre ?

Les causes qui peuvent nuire au volontaire et au libre arbitre sont : la violence, la crainte, la concupiscence et l'ignorance.

5. Qu'est-ce que la violence ?

La violence est une force majeure, venant d'une cause extérieure et libre, qui nous porte à faire une chose que notre volonté désavoue.

6. Qu'est-ce que la crainte ?

La crainte est une inquiétude de l'âme, un trouble de l'esprit, un sentiment pénible excité par l'image ou la pensée d'un mal à venir.

7. Qu'est-ce que la concupiscence ?

La concupiscence, en général, est un désir ardent, un mouvement intérieur, un penchant qui nous porte plus ou moins fortement vers un objet sensible et agréable à la nature.

8. Qu'est-ce que l'ignorance ?

L'ignorance est un défaut de science ou d'instruction en matière d'obligations. On distingue plusieurs sortes d'ignorances : l'ignorance de droit et l'ignorance de fait ; l'ignorance invincible et l'ignorance vincible ; l'ignorance crasse et l'ignorance affectée.

9. En quoi consiste la moralité des actes

humains ?

La moralité des actes humains consiste dans leur conformité à la loi qui en est la règle.

10. Y a-t-il des actes humains indifférents ?
Il y en a quant à l'espèce, mais il n'y en a point quant à l'individu.

11. Que faut-il entendre par la *fin* des actes humains ?

Par la fin des actes humains, il faut entendre le but qu'on se propose dans ses actions, le bien auquel on tend et qu'on désire obtenir.

12. La fin qu'on se propose, en agissant, concourt-elle à la moralité de l'acte ?

Non seulement la fin qu'on se propose, en agissant, concourt à la moralité de l'acte, mais elle peut aussi augmenter la bonté ou la malice d'une action qui est bonne ou mauvaise dans son objet.

13. Quelle doit être la fin dernière de toutes nos actions ?

Nous devons rapporter à Dieu toutes nos actions, comme à notre fin dernière.

14. Les circonstances des actes humains n'influent-elles pas aussi sur leur moralité ?

Oui, les circonstances des actes humains influent sur leur bonté ou sur leur malice.

15. L
à
ri
L
n
l'
ri
o
o

1. C
L
q
d
s
2. Y
c
O
re
l'
lé
3. F
c
N

15. L'acte extérieur ajoute-t-il quelque chose à la bonté ou à la malice de l'acte intérieur ?

L'acte extérieur, considéré en lui-même, ne rend pas meilleur ni plus mauvais l'acte intérieur ; cependant l'acte extérieur fait qu'on mérite une récompense ou une peine particulière, que les théologiens appellent accidentelle.



LECON XXIX.

DE LA CONSCIENCE.

1. Qu'est-ce que la conscience ?
La conscience est un jugement pratique, qui dicte ce qu'il faut faire ou éviter dans la circonstance particulière où l'on se trouve.
2. Y a-t-il quelque rapport entre la conscience et les tribunaux humains ?
Oui, la conscience est, dans l'ordre de la religion et des mœurs, ce que sont, dans l'ordre politique, les tribunaux que le législateur place entre lui et son peuple.
3. Est-il quelquefois permis d'agir contre sa conscience ?
Non, il n'est jamais permis d'agir contre

sa conscience.

4. Celui qui fait une action qu'il croit mauvaise, et qui, dans le fond, ne l'est pas, pèche-t-il toujours mortellement ?
Cela dépend du péché qu'il croit commettre, en agissant contre le témoignage de sa conscience.
5. De ce qu'il n'est jamais permis d'agir contre la conscience, s'ensuit-il que tout ce qui est conforme à la conscience est légitime ?
Non, il n'y a point à cet égard de réciprocité.
6. Il y a donc plusieurs espèces de consciences ?
Oui, la conscience se divise, non seulement en conscience droite ou vraie et en conscience erronée ou fausse, mais encore en conscience certaine et en conscience douteuse, en conscience scrupuleuse et en conscience relâchée, en conscience probable et en conscience improbable.
7. Qu'est-ce que la conscience droite ou vraie ?
La conscience droite ou vraie est celle dont le jugement est conforme à la vérité.
8. Qu'est-ce que la conscience erronée ou fausse ?
La conscience erronée ou fausse est celle

- qui
qu'e
est
9. Qu
La
est
pou
ou l
10. Qu
La
me
libr
san
qu'
lan
éga
11. Que
si u
cep
auc
Cel
du
12. Qu
La
par
pel
ce
13. Qu
La

qui dicte qu'une chose est bonne lorsqu'elle est mauvaise, ou qu'une chose est mauvaise lorsqu'elle est bonne.

9. Qu'est-ce que la conscience certaine ?

La conscience certaine est celle qui est appuyée sur des motifs assez forts pour ne laisser aucun doute sur la bonté ou la malice d'un acte.

10. Qu'est-ce que la conscience douteuse ?

La conscience douteuse est celle qui demeure en suspens et comme dans l'équilibre entre deux sentiments contraires, sans pouvoir se déterminer à l'un plutôt qu'à l'autre, parce qu'elle se trouve balancée par des raisons qui lui paraissent égales des deux côtés.

11. Quel péché commet celui qui, doutant si une action est bonne ou mauvaise, fait cependant cette action, sans avoir pris aucun moyen pour dissiper son doute ?

Cela dépend de la nature et de l'objet du doute qu'il peut avoir.

12. Qu'est-ce que la conscience scrupuleuse ?

La conscience scrupuleuse est celle qui, par une vaine appréhension, qu'on appelle scrupule, regarde comme défendu ce qui réellement ne l'est pas.

13. Qu'est-ce que la conscience relâchée ?

La conscience relâchée est celle qui,

sans un juste motif, croit permis ce qui ne l'est pas, ou regarde comme légères des fautes qui sont graves.

14. Qu'est-ce que la conscience probable ?

La conscience probable est celle qui, appuyée sur de bons motifs, juge prudemment qu'une chose est bonne.

15. Qu'est-ce que la conscience improbable ?

La conscience improbable est celle qui, sans aucun motif suffisant pour attirer l'assentiment d'un homme prudent, juge cependant que telle action est bonne.

16. Quel est le moyen le plus naturel et le plus efficace contre la corruption de la conscience ?

C'est de consulter de bonne foi son directeur et de suivre avec docilité ses avis.



LECON XXX.

DES LOIS.

1. Quelle est la règle intérieure et prochaine des actes humains ?
C'est la conscience.
2. Quelle est la règle extérieure et éloignée des actes humains ?

C'est la loi de Dieu.

3. Qu'est-ce que la loi ?

La loi est une règle générale de conduite, dictée dans l'intérêt public, imposée et promulguée par celui qui a le droit de gouverner.

4. Pourquoi la loi est-elle appelée une règle ?

La loi est appelée une règle parce qu'elle sert pour juger si une action est bonne ou mauvaise, comme une règle sert pour juger si une ligne est droite ou ne l'est pas.

5. Combien y a-t-il de sortes de lois ?

Il y a deux sortes de lois : les lois divines et les lois humaines.

6. Comment se divisent les lois divines ?

Les lois divines se divisent en lois essentielles et en lois positives.

7. Que faut-il entendre par les lois divines essentielles ?

Les lois divines essentielles sont celles qui sont fondées sur l'essence même des choses, et que Dieu porte nécessairement.

8. Qu'est-ce que la loi éternelle ?

La loi éternelle n'est autre chose que l'éternelle et souveraine raison de Dieu, commandant l'ordre et défendant le désordre.

9. Qu'est-ce que la loi naturelle ?
La loi naturelle est la loi éternelle manifestée aux hommes par le créateur.
10. Que faut-il entendre par les lois divines positives ?
Les lois divines positives sont celles qui procèdent de la libre volonté de Dieu, qui aurait pu ne pas les porter.
11. Comment se divise la loi positive divine ?
La loi positive divine se divise en loi mosaïque, et en loi chrétienne ou évangélique.
12. Qu'est-ce que la loi mosaïque ?
La loi mosaïque est celle que Dieu donna aux Israélites par le ministère de Moïse.
13. Qu'est-ce que la loi évangélique ?
La loi évangélique est celle qui nous a été donnée par Jésus-Christ.
14. Combien y a-t-il de sortes de lois positives humaines ?
Il y en a de deux sortes, les lois ecclésiastiques et les lois civiles.
15. Quels sont ceux qui sont tenus d'observer les lois humaines ?
Tous les sujets d'un état doivent observer les lois portées par le souverain, et les lois de l'Eglise sont obligatoires pour tous les chrétiens, après qu'elles ont été

dō
16. Le
ga
pa
Ils
gl
loi
té.

1. C
m
O
le
2. Q
Le
de
3. C
it.

dôment promulguées.

16. Les voyageurs, les étrangers et les vagabonds sont-ils tenus aux lois de leur pays ?

Ils sont tenus aux lois générales de l'Eglise, mais ils ne sont point tenus aux lois particulières du pays qu'ils ont quitté.



LECON XXXI.

DU PECHE.



PARAGRAPHE I.

NATURE ET DEFINITION DU PECHE.

1. Celui qui n'observe pas les commandements de Dieu offense-t-il Dieu ?
Oui, et cette offense est ce qu'on appelle le péché.
2. Qu'est-ce donc que le péché ?
Le péché est une désobéissance à la loi de Dieu.
3. Celui qui n'obéit pas à l'Eglise désobéit-il à Dieu ?

Oui, parce que Dieu ordonne d'obéir à l'Eglise.

4. Celui qui n'obéit pas aux lois civiles, désobéit-il aussi à Dieu ?

Celui qui n'obéit pas aux lois civiles justes, désobéit aussi à Dieu, parce que toute puissance établie pour gouverner la société vient de Dieu, et Dieu veut que nous lui obéissions en conscience.

5. Le péché et le vice sont-ils une même chose ?

Le péché et le vice sont deux choses bien distinctes, car le péché est un acte, et le vice est une habitude ; le péché est une action mauvaise, mais transitoire, et le vice est une qualité mauvaise et inhérente à l'âme.

6. N'y a-t-il pas des vices purement naturels ?

Oui, et ces vices ne sont nullement imputables, surtout quand on s'attache à les combattre et à les corriger.

7. Le péché et la malice du péché sont-ils la même chose ?

Non, ce sont deux choses distinctes : le péché est une action mauvaise ; la malice du péché est l'opposition de cette action à la loi de Dieu.

8. Le péché philosophique est-il possible ? Le péché purement philosophique est absurde.

DE L

9. Co

Il y

gin

10. Qu

Le

tra

d'A

san

11. Qu

Le

me

avo

12. Co

tue

Il y

péc

13. Qu

Le

la l

par

14. Qu

Le

tac

en l

il ét

lité

PARAGRAPHE II.

DE LA DIVISION ET DES EFFETS DU PECHE.

9. Combien y a-t-il de sortes de péchés ?
Il y a deux sortes de péchés, le péché originel et le péché actuel.
10. Qu'est-ce que le péché originel ?
Le péché originel est celui que nous contractons par notre origine, comme enfants d'Adam, et que nous apportons en naissant.
11. Qu'est-ce que le péché actuel ?
Le péché actuel est celui que nous commettons par notre propre volonté, après avoir atteint l'usage de la raison.
12. Combien y a-t-il de sortes de péchés actuels ?
Il y a deux sortes de péchés actuels, le péché mortel et le péché véniel.
13. Qu'est-ce que le péché mortel ?
Le péché mortel est une désobéissance à la loi de Dieu, en chose grave et avec un parfait consentement.
14. Quels sont les effets du péché mortel ?
Le péché mortel imprime dans l'âme une tache ou souillure ; il lui donne la mort, en lui faisant perdre la grâce sanctifiante ; il établit l'âme dans un état de culpabilité et rend celui qui le commet digne de

la mort éternelle.

15. Sont-ce là les seuls effets du péché mortel ?

Non, le péché mortel dépouille l'âme de tous ses mérites passés, et la met dans l'impossibilité de rien faire qui soit méritoire pour la vie éternelle.

16. Qu'est-ce que le péché véniel ?

Le péché véniel est une désobéissance à la loi de Dieu en chose légère, ou avec un consentement imparfait, quoique la chose soit grave.

17. Quelles sont les suites du péché véniel ?

Le péché véniel affaiblit en nous la grâce de Dieu, quoiqu'il ne nous la fasse pas perdre entièrement, nous dispose au péché mortel et nous rend dignes d'une peine temporelle.

18. En combien de manières commet-on le péché actuel ?

On commet le péché actuel en cinq manières : par pensée, par désir, par parole, par action et par omission.

19. Qu'est-ce que le péché d'omission ?

Le péché d'omission est celui que nous commettons, en négligeant de nous acquitter de nos obligations ; par exemple, de faire des actes d'amour de Dieu, d'assister à la messe, de remplir les devoirs de notre état.

20. Est-ce que l'âme est éternelle ?
Oui, l'âme est éternelle, si on ne la détruit pas.

DE LA DI

21. Combien y a-t-il de manières de pécher ?
Les péchés sont de deux sortes : les péchés mortels et les péchés véniels.

22. Quel est le péché d'omission ?
Le péché d'omission est celui que nous commettons en négligeant de nous acquitter de nos obligations.

23. Quel est le péché d'action ?
Le péché d'action est celui que nous commettons en faisant quelque chose de mal.

20. Est-ce un péché que de faire une chose que l'on croit défendue et qui ne l'est pas ?
 Oui, parce que, devant Dieu, on a la volonté de pécher. Il en serait de même, si on omettait une chose que l'on croirait d'obligation et qui ne le serait pas.

PARAGRAPHE III.

DE LA DISTINCTION NUMERIQUE ET SPECIFIQUE

DES PECHES.

21. Comment les péchés se distinguent-ils les uns des autres ?
 Les péchés se distinguent les uns des autres, ou par leur espèce, qui n'est pas toujours la même, et c'est ce qu'on appelle distinction spécifique ; ou par leur nombre, quand ils sont de la même espèce, et c'est ce qu'on appelle distinction numérique.
22. Quelle est la source de la distinction spécifique du péché ?
 La différence spécifique des péchés a sa source dans les différentes sortes d'oppositions qu'ils ont à la loi.
23. Quelle est la source de la distinction numérique des péchés ?

La distinction numérique des péchés a sa source dans la multiplicité des actes de la volonté sur un même objet, et dans la diversité des objets dans un même acte.



LECON XXXII.

DES PÉCHÉS CAPITAUX.

1. Y a-t-il des péchés qui soient regardés comme la source de tous les autres ?
Oui, et pour cela on les appelle *capitaux*.
2. Quels sont les péchés capitaux ?
Il y a sept péchés capitaux, savoir : l'orgueil, l'avarice, la luxure, l'envie, la gourmandise, la colère et la paresse.
3. Ces péchés sont-ils tous mortels ?
Oui, il sont tous mortels de leur nature, mais ils peuvent n'être que véniels par légèreté de matière ou par défaut de consentement.
4. N'y a-t-il point d'autres péchés mortels de leur nature ?
Outre les sept péchés capitaux, il y en a un grand nombre d'autres qui sont mortels de leur nature, comme le sacrilège, le parjure, le blasphème, la médisance, la calomnie, &c.

5. Po
sep
Par
sou
6. Les
pel
Ou
le v
7. Qu
L'c
soi
qui
et c
8. N'
vic
de
me
Ou
de
teu
au
la
pr
et
9. Q
C'
fa
au
10. Q
L

s. péchés a
des actes
jet, et dans
même acte.

5. Pourquoi donc appelle-t-on ceux-là les sept péchés mortels ou capitaux ?

Parce qu'ils sont les plus ordinaires et la source de beaucoup d'autres.

6. Les péchés capitaux ne sont-ils pas appelés aussi des vices capitaux ?

Oui, quoiqu'il y ait de la différence entre le vice et le péché proprement dit.

7. Qu'est-ce que l'orgueil ?

L'orgueil est une vaine complaisance en soi-même, par laquelle on s'attribue ce qui vient de Dieu, on méprise les autres et on veut s'élever au-dessus d'eux.

8. N'y a-t-il pas certains péchés et certains vices qui sont regardés comme les enfants de l'orgueil, parce qu'ils en sont comme les fruits naturels ?

Oui, l'orgueil produit un grand nombre de péchés et de vices que les saints Docteurs appellent ses filles : ce sont, entre autres, le mépris du prochain, l'ambition, la vanité, la vaine gloire, l'ostentation, la présomption, l'hypocrisie, l'opiniâtreté et la désobéissance.

9. Quelle est la vertu opposée à l'orgueil ?

C'est l'humilité, qui nous montre nos défauts, et nous empêche de mépriser les autres.

10. Qu'est-ce que l'avarice ?

L'avarice est un amour déréglé des biens

t regardés
autres ?

e capitaux.

x ?

savoir : l'or-

l'envie, la

resse.

s ?

ur nature,

niels par

défaut de

s mortels

il y en a

sont mor-

sacrilège,

édissance,

- de la terre et principalement de l'argent
11. Quelle est la vertu opposée à l'avarice ?
C'est le détachement des biens de ce monde et l'inclination à soulager les pauvres dans leurs besoins.
12. Qu'est-ce que la luxure ?
La luxure est le vice honteux de l'impréreté.
13. Quelles sont les filles de la luxure ?
Les filles de la luxure, c'est-à-dire, les péchés dont elle est la source, sont : l'oubli de Dieu, l'aveuglement de l'esprit, l'endurcissement du cœur, le désespoir et l'impénitence.
14. Quelle est la vertu opposée à la luxure ?
C'est la chasteté, qui nous éloigne des plaisirs déshonnêtes et nous apprend à bien régler ceux qui sont permis.
15. Qu'est-ce que l'envie ?
L'envie est une tristesse que nous ressentons volontairement des avantages du prochain, et une joie que nous éprouvons du mal qui lui arrive.
16. Quelle est la vertu opposée à l'envie ?
C'est l'amour véritable du prochain, qui nous porte à nous réjouir de son bien comme du nôtre, et à ne lui vouloir pas plus de mal qu'à nous.
17. Qu'est-ce que la gourmandise ?
La gourmandise est un amour déréglé

du boire et du manger.

18. Quel est l'acte de gourmandise le plus dangereux ?

C'est de boire jusqu'à s'enivrer, ce qui fait perdre la raison et rend semblable aux bêtes.

19. Quelle est la vertu opposée à la gourmandise ?

C'est la tempérance, qui nous préserve de tout excès dans le boire et dans le manger. (*)

20. Qu'est-ce que la colère ?

La colère est un mouvement déréglé qui nous porte à repousser avec violence ce qui nous nuit ou nous déplaît.

21. Quelle est la vertu opposée à la colère ?

C'est la douceur, qui nous fait conserver le calme et supporter avec patience ce qui nous contrarie.

22. Qu'est-ce que la paresse ?

La paresse est une lâcheté et un dégoût qui fait que nous négligeons nos devoirs, plutôt que de nous faire violence pour les remplir.

23. Quelles sont les filles de la paresse ou les péchés dont elle est la source ?

Les filles de la paresse sont le découragement, qui fait qu'on se rebute à la vue

(*) Voir, à la fin de cette leçon, page 215 : *Appendice sur la Tempérance.*

des moindres difficultés ; l'indifférence pour toute espèce de devoirs tant soit peu pénibles ; une sorte de désespoir qui fait tout abandonner ; un violent penchant à la volupté qui ne tarde pas à entraîner dans les plus affreux désordres.

24. Faut-il attribuer à la paresse et regarder comme une grande faute la négligence des devoirs d'état ?

La négligence des devoirs d'état est vraiment un péché de paresse, et ce péché est d'autant plus grief que ces devoirs sont plus importants en eux-mêmes, ou par rapport à la religion, ou par rapport à la société.

- 25 D'après ce principe, un écolier doit-il se juger bien coupable, s'il néglige habituellement d'apprendre les leçons ou de faire les devoirs manuels qui lui sont assignés, s'il s'acquitte mal ordinairement des exercices de piété. . . . ?

Il est évident que cet écolier doit se juger bien coupable, puisqu'il vit dans une opposition continuelle à la volonté de Dieu, et à celle de ses parents et de ses maîtres, puisqu'il abuse de son éducation, qu'il compromet par là son avenir, et qu'il s'expose, par son défaut d'application à la science, à devenir un membre

in
26. Qu
C'
fer
au

27. Po
au
en
ble
eu
pe
de
Po
tar
me
d'é
tai
cin
bie
ég
de
pr
na
28. So
ma
de
pa

- inutile et nuisible à l'Eglise ou à l'État.
26. Quelle est la vertu opposée à la paresse ?
C'est l'amour du travail et la volonté ferme de remplir tous ses devoirs sans aucune négligence.

.....

Appendice sur la Tempérance.

27. Pour remédier aux graves désordres et aux maux sans nombre que les boissons enivrantes causaient partout, sous le double rapport temporel et spirituel, a-t-on eu raison d'établir cette société qu'on appelle *Société de Tempérance* ou *Société de la Croix* ?

Pour remédier à tous ces désordres et à tant de maux, on ne pouvait trouver un moyen plus efficace et plus prompt que d'établir la *Société de Tempérance*. C'était couper le mauvais arbre par sa racine. Aussi doit-on regarder comme un bienfait spécial de la providence à notre égard, l'établissement et la propagation de cette belle et admirable société dans presque toutes les paroisses du Bas-Canada.

28. Sont-ils réels et en grand nombre les maux et les inconvénients que la *Société de Tempérance* a pour but de faire disparaître ?

Ils ne sont que trop réels et trop multipliés les maux et les inconvénients que cette société a pour but de faire disparaître. Déjà elle a obtenu les plus heureux effets, et on peut dire, sans exagérer, que ses succès sont aussi étendus que les lieux où elle s'est propagée.

29. Quels avantages trouve-t-on dans cette société ?

On y trouve de très-grands avantages :

1o. Avantages temporels : on y gagne beaucoup sous le rapport de la santé, de l'économie du temps et de l'argent ; on mérite davantage l'estime et la confiance des autres ; on a un préservatif, sinon infaillible, du moins le plus sûr contre l'intempérance et ses suites funestes . . .

2o. Avantages spirituels : on pratique une mortification importante ; on donne un grand exemple de sobriété ; on se trouve uni à tous les citoyens les plus nobles et les plus généreux du Bas-Canada ; on a sa part de tous les mérites et de toutes les prières de cette immense multitude d'associés. . . . De plus les membres de cette société, à une condition facile, peuvent gagner plusieurs indulgences accordées par le Souverain Pontife Grégoire XVI.

30. Avons-nous pressenti l'espérance ? Il y a ce très-puissant à entrer en religion par la charité chrétienne, etc.

31. Tous les cœurs d'espérance en cette société ? Oui, les voir et uniment de ments de ment ni par eux. Mais sans tages en difier, ne

DES PECHES

PECHES QU

1. Outre les

30. Avons-nous bien des motifs qui nous pressent d'entrer dans la Société de Tempérance ?

Il y a certainement bien des motifs et de très-puissants motifs qui nous engagent à entrer dans cette société : motifs de religion, motifs de patriotisme, motifs de charité pour ses frères, de prudence chrétienne, de défiance de soi-même. . .

31. Tous les associés doivent-ils avoir à cœur d'observer l'engagement de la tempérance et toutes les règles de leur société ?

Oui, les associés doivent se faire un devoir et un honneur d'observer l'engagement de la tempérance et tous les règlements de la société, quoique cet engagement ni ces règlements n'obligent pas, par eux-mêmes, sous peine de péché. Mais sans cette observation, quels avantages en recevraient-ils ? et, au lieu d'édifier, ne scandaliseraient-ils pas ?



LECON XXXIII.

DES PECHES CONTRE LE SAINT-ESPRIT, ET DES

PECHES QUI CRIENT VENGEANCE AU CIEL.

1. Outre les péchés dont il vient d'être par-

ce

lé, ne distingue-t-on pas encore d'autres espèces de péchés ?

Oui ; on distingue, entre autres, les péchés contre le Saint-Esprit, et les péchés qui crient vengeance au ciel.

2. Que faut-il entendre par les péchés contre le Saint-Esprit ?

Les péchés contre le Saint-Esprit sont ceux qui renferment une résistance plus opiniâtre aux inspirations de ce divin esprit, et un mépris plus formel de ses dons.

3. Combien y a-t-il de péchés contre le Saint-Esprit ?

Il y en a six, savoir : le désespoir, la présomption, l'endurcissement, l'impénitence, le refus de donner son adhésion, non par ignorance, mais par pure malice, à quelque point de foi, enfin le dépit de voir le prochain plus vertueux et plus favorisé des grâces de Dieu qu'on ne l'est soi-même.

4. N'est-il pas parlé, dans les livres saints, de deux autres péchés qui ont quelque rapport avec les péchés contre le Saint-Esprit ?

Oui, c'est le blasphème contre le Saint-Esprit, et le péché à la mort.

5. Que faut-il entendre par les péchés qui crient vengeance au ciel ?

Les
sont
attir
pab
ce d

DE LA
TERMI

1. Pou
pée
nes
Nor
cou
2. Qu'
C'e
fait
tes
rer
3. N'y
On
Die

Les péchés qui crient vengeance au ciel, sont ceux qui, à cause de leur énormité, attirent sur ceux qui s'en rendent coupables, une prompte et terrible vengeance de la part du Seigneur.



LECON XXXIV.

DE LA GRACE.

PARAGRAPHE I.

DE LA GRACE EN GENERAL, DES GRACES EXTERIEURES ET DES GRACES INTERIEURES.

1. **Pouvons-nous, de nous-mêmes, éviter le péché et pratiquer les vertus chrétiennes ?**
Non, nous ne le pouvons qu'avec le secours de la grâce.
2. **Qu'est-ce que la grâce ?**
C'est un don surnaturel que Dieu nous fait par sa pure bonté, en vue des mérites de Jésus-Christ, pour nous faire opérer notre salut.
3. **N'y a-t-il pas plusieurs sortes de grâces ?**
Oni, il y a des grâces extérieures, que Dieu nous donne, pour ainsi dire, hors

de nous, et des grâces intérieures, que Dieu nous donne au dedans de nous-mêmes, par rapport à notre salut.

PARAGRAPHE II.

DE LA GRACE SANCTIFIANTE OU HABITUELLE.

4. Combien y a-t-il de sortes de grâces intérieures que Dieu nous donne pour nous faire opérer notre salut ?
Il y en a de deux sortes : la grâce sanctifiante ou habituelle, et la grâce actuelle.
5. Qu'est-ce que la grâce sanctifiante ou habituelle ?
La grâce sanctifiante ou habituelle est un don surnaturel, répandu dans notre âme, qui nous rend saints ou plus saints, aux yeux de Dieu.
6. La grâce sanctifiante ne produit-elle pas d'autres effets que ceux dont nous venons de parler ?
Elle en produit beaucoup d'autres, qui ne sont pas moins admirables. Non seulement la grâce sanctifiante nous rend saints ou plus saints aux yeux de Dieu, elle nous fait encore devenir les enfants adoptifs et les héritiers du Père céleste, les frères et les cohéritiers de Jésus-Christ, et les temples du Saint-Esprit ;

elle est la véritable vie de l'âme et le plus précieux de tous les trésors ; enfin elle nous rend en quelque sorte participants de la nature divine.

7. Quels sont les dons surnaturels qui accompagnent la grâce sanctifiante ?

La grâce sanctifiante, en se répandant dans une âme, y est accompagnée de toutes les vertus chrétiennes et de tous les dons du Saint-Esprit.

8. Pourquoi la grâce sanctifiante est-elle appelée habituelle ?

Parce qu'elle demeure en nous d'une manière stable et permanente.

9. La grâce sanctifiante est-elle susceptible d'accroissement ?

Oui, la grâce sanctifiante est susceptible d'accroissement.

10. Comment peut-on augmenter la grâce sanctifiante ?

On l'augmente par l'usage des sacrements, par la prière, par les bonnes œuvres faites en vue de Dieu et par un motif surnaturel, et par la pratique des vertus chrétiennes. " Le sentier des justes, " est-il dit au livre des proverbes, est " comme une lumière éclatante ; il s'al- " longe, il s'accroît, jusqu'au jour par- " fait."

11. Pouvons-nous perdre la grâce sanctifiante ?

Oui, la grâce sanctifiante se perd par un seul péché mortel.

12. Pouvons-nous être absolument certains de posséder la grâce sanctifiante ?
Personne, sans une révélation spéciale de Dieu, ne peut être absolument certain de posséder la grâce sanctifiante ?

PARAGRAPHE III.

DE LA GRACE ACTUELLE.

13. Qu'est-ce que la grâce actuelle ?
La grâce actuelle est un secours surnaturel par lequel Dieu nous aide dans le moment présent, à faire le bien et à éviter le mal.
14. Comment divise-t-on la grâce actuelle ?
La grâce actuelle se divise en grâce suffisante et en grâce efficace.
15. Qu'est-ce que la grâce suffisante ?
La grâce suffisante est un secours surnaturel, ou une grâce actuelle, que Dieu nous accorde pour faire le bien, et qui nous donne un véritable pouvoir de le faire, mais avec laquelle nous ne le faisons cependant pas, parce que nous y résistons.
16. Qu'est-ce que la grâce efficace ?
La grâce efficace est un secours ou une grâce actuelle que Dieu nous donne pour faire le bien, et qui nous le fait faire cer-

ta
17. La
né
lu
Ou
né
lu
18. La
re
et
Sa
me
ut
19. L'
ac
qu
na
Ou
gli
le
20. Di
gr
Ou
gr
év
21. Po
in
N
in
22. Q
Co

tainement et infailliblement.

17. La grâce actuelle est-elle absolument nécessaire à l'homme pour faire son salut ?

Oui, la grâce actuelle est absolument nécessaire à l'homme pour faire son salut.

18. La grâce actuelle est-elle aussi nécessaire aux justes qui ont la charité habituelle et la grâce sanctifiante ?

Sans la grâce actuelle, les justes eux-mêmes ne peuvent faire aucune action utile au salut.

19. L'homme ne peut-il pas, sans la grâce actuelle, faire quelque bien ou éviter quelque mal par des motifs purement naturels ?

Oui, sans aucun doute, il le peut, et l'Eglise a condamné ceux qui ont enseigné le contraire.

20. Dieu accorde-t-il toujours à l'homme les grâces qui lui sont nécessaires ?

Oui, Dieu donne toujours à l'homme des grâces suffisantes pour faire le bien et éviter le mal.

21. Pouvons-nous rendre la grâce actuelle inutile ?

Nous pouvons rendre la grâce actuelle inutile, en n'y coopérant pas.

22. Qu'est-ce que coopérer à la grâce ?

Coopérer à la grâce, c'est en suivre le

mouvement et l'inspiration.

23. Que devons-nous craindre, en ne coopérant point à la grâce de Dieu ?

Nous devons craindre que Dieu, en punition de notre résistance à ses grâces, n'en diminue le nombre et la force ; ce qui nous exposerait à tomber dans l'aveuglement de l'esprit et dans l'endurcissement du cœur.

PARAGRAPHE IV.

DE LA GRACE DE LA PERSEVERANCE FINALE

ET DE LA PREDESTINATION.

24. Qu'est-ce que la grâce de la persévérance finale ?

C'est la grâce de mourir saintement, c'est-à-dire, de mourir dans l'amour de Dieu, en conservant jusqu'au dernier soupir la grâce sanctifiante.

25. Qu'est-ce que la grâce de la prédestination ?

C'est le choix que, de toute éternité, Dieu a fait des élus, c'est-à-dire, de ceux qu'il a prédestinés au salut éternel.

26. Quels sont les principaux moyens d'obtenir la grâce ?

Les principaux moyens d'obtenir la grâce sont les sacrements et la prière.

e coopé-
en puni-
grâces,
orce ; ce
ans l'a-
l'endur-

TROISIEME PARTIE.

DES SACREMENTS ET DE LA PRIERE.



FINALE

LECON I.

DES SACREMENTS EN GENERAL ET DES SACRA-
MENTAUX.

évéran-
tement,
our de
dernier
destina-
ternité,
re, de
eternel.
d'ob-
a grâ-

1. De ce que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, s'ensuit-il que tous les hommes seront sauvés ?
Non, ceux-là seulement sont sauvés et vont au ciel, qui ont profité sur la terre de la mort de Jésus-Christ, qui ont été justifiés et réconciliés avec Dieu par la grâce sanctifiante.
2. D'où vient le nom de sacrement ?
Ce nom vient de saint ou sacré.
3. Les sacrements sont-ils nécessaires ?
Oui, les sacrements sont nécessaires.

4. Y eut-il des sacrements sous la loi de nature ?
Oui, il y eut des sacrements dans l'état de la loi de nature.
5. Y eut-il des sacrements sous la loi mosaïque ?
Oui, il y en a eu plusieurs.
6. Comment définit-on les sacrements de la loi évangélique ?
Les sacrements de la loi évangélique sont des signes sensibles institués par Notre Seigneur Jésus-Christ pour nous sanctifier.
7. Combien y a-t-il de sacrements ?
Il y a sept sacrements, qui sont : le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage.
8. L'Eglise grecque est-elle d'accord avec l'Eglise romaine sur le nombre des sacrements ?
Oui, l'Eglise grecque est d'accord avec l'Eglise romaine sur le nombre des sacrements.
9. Que faut-il conclure de cet accord ?
Il faut en conclure que l'enseignement de l'Eglise, sur ce point comme sur tous les autres, est aussi ancien que l'Eglise elle-même, et remonte, par conséquent, jusqu'à Jésus-Christ.

10. Pou
sont
Par
qu'i
11. Pou
sens
Par
12. Com
Par
que
enter
13. Com
nous
Elles
ment
14. Com
nous
Elles
ment
15. Doit-
la ma
Il doi
tière
16. Com
fient-
Les s
en n
que n
tème
ment

10. Pourquoi dites-vous que les sacrements sont des signes ?

Parce qu'ils signifient la grâce invisible qu'ils produisent dans les âmes.

11. Pourquoi dites-vous que ces signes sont sensibles ?

Parce qu'ils tombent sous nos sens.

12. Comment tombent-ils sous les sens ?

Parce qu'ils sont composés de choses que nous voyons et de paroles que nous entendons.

13. Comment s'appellent les choses que nous voyons ?

Elles s'appellent la *matière* des sacrements.

14. Comment s'appellent les paroles que nous entendons ?

Elles s'appellent la *forme* des sacrements.

15. Doit-il y avoir une certaine union entre la matière et la forme des sacrements ?

Il doit y avoir union morale entre la matière et la forme des sacrements.

16. Comment les sacrements nous sanctifient-ils ?

Les sacrements nous sanctifient, les uns en nous donnant la grâce sanctifiante, que nous n'avions pas, et ce sont le baptême et la pénitence ; les autres en augmentant la grâce sanctifiante, que nous

- avons déjà reçue, comme la confirmation et l'eucharistie.
17. Comment s'appellent les premiers ?
Ils s'appellent sacrements des morts, parce que, en remettant les péchés, ils font sortir l'âme de la mort spirituelle.
18. Comment s'appellent les autres ?
Ils s'appellent sacrements des vivants, parce qu'ils supposent que l'âme vit déjà de la vie de la grâce.
19. Les sacrements produisent-ils la grâce dans tous ceux qui les reçoivent ?
Non, les sacrements ne produisent la grâce que dans ceux qui n'y mettent point d'obstacles par leur mauvaises dispositions.
20. Est-ce un grand péché de recevoir un sacrement dans de mauvaises dispositions ?
Oui, celui qui reçoit un sacrement avec de mauvaises dispositions commet un sacrilège.
21. Peut-on recevoir les sacrements plusieurs fois ?
On peut recevoir les sacrements plusieurs fois, excepté le baptême, la confirmation et l'ordre.
22. Pourquoi ne peut-on recevoir ces trois sacrements qu'une seule fois ?
On ne peut recevoir qu'une fois le baptême.

me, la confirmation et l'ordre, parce que ces trois sacrements impriment dans l'âme un caractère ou marque spirituelle qui ne s'efface jamais, et ne permet pas de les réitérer.

23. Celui qui, sans être bien disposé, participe à un des trois sacrements qui impriment un caractère, reçoit-il néanmoins ce caractère ?

Oui, pourvu que le sacrement ait été administré valablement, c'est-à-dire, pourvu que la forme ait été dûment appliquée à la matière.

24. Qui peut recevoir les sacrements ?
Les hommes seuls peuvent recevoir les sacrements.

25. Quel est le ministre des sacrements ?
Les sacrements ne peuvent être administrés que par ceux qui sont revêtus de l'ordre sacerdotal, à l'exception toutefois du baptême, qui peut être administré par toutes sortes de personnes.

26. La validité des sacrements dépend-elle de la foi et de la sainteté des ministres ?
Non ; la foi et la sainteté des ministres ne sont point des conditions nécessaires pour conférer valablement les sacrements qu'ils ont le droit d'administrer, pourvu qu'ils emploient la matière et la forme prescrites, avec l'intention de faire ce

que fait l'Eglise.

27. L'intention de faire ce que fait l'Eglise est-elle nécessaire pour la validité des sacrements ?

Oui, cette intention est absolument nécessaire.

28. Que faut-il entendre par les cérémonies des sacrements ?

Il faut entendre par là l'ordre des cérémonies que l'Eglise veut que l'on observe dans leur administration.

29. Aucun des anciens Pères ne nous a laissé de traité sur le nombre des sacrements, et encore ne parlent-ils que rarement et d'une manière peu explicite, soit de l'eucharistie, soit de la confirmation, &c. ; cela n'est-il pas tout-à-fait inexplicable ?

Cela s'explique très-bien par la discipline du secret.

30. N'y a-t-il pas, dans l'Eglise, certaines choses qui ont quelque rapport, quelque analogie avec les sacrements, quoiqu'ils n'en fassent pas partie ?

Oui, ce sont les *sacramentaux*.

31. En combien de classes se divisent les sacramentaux ?

En six classes, renfermées dans ce vers latin : *Orans, tinctus, edens, confessus, dans, benedicens.*

1. Qu
Le
en
enf
2. Le
orig
Le
tuel
de
3. Le
tem
Le
temp
ceux
cunc
ciel
4. Com
de L
Le
ce q
pou
son
5. Nou
enfa



LECON II.

DU BAPTEME.

1. Qu'est-ce que le baptême ?
Le baptême est un sacrement qui efface en nous le péché originel, et nous fait enfants de Dieu et de l'Eglise.
2. Le baptême n'efface-t-il que le péché originel ?
Le baptême efface aussi les péchés actuels qu'on pourrait avoir commis avant de le recevoir.
3. Le baptême remet-il aussi les peines temporelles ?
Le baptême remet toutes les peines temporelles dues au péché, en sorte que ceux qui meurent sans avoir commis aucune faute depuis leur baptême, vont au ciel sans passer par le purgatoire.
4. Comment le baptême nous fait-il enfants de Dieu ?
Le baptême nous fait enfants de Dieu en ce que Dieu nous adopte, par le baptême, pour ses enfants, et nous donne droit à son royaume céleste.
5. Nous n'étions donc pas auparavant les enfants de Dieu ?

Non, la tache de notre origine faisait que nous étions, aux yeux de Dieu, des enfants de colère et de malédiction.

6. Comment le baptême nous fait-il enfants de l'Eglise ?

Le baptême nous fait enfants de l'Eglise en ce qu'il nous met au rang des fidèles, nous donne droit aux sacrements et à tous les autres biens spirituels de l'Eglise.

7. Le baptême est-il nécessaire au salut ?
Oui, le baptême est absolument nécessaire au salut.

8. Que deviennent donc ceux qui meurent sans être baptisés ?

Ceux qui meurent sans avoir été baptisés, ne peuvent jamais entrer dans le royaume des cieux.

9. Seront-ils condamnés à l'enfer ?

Ceux qui meurent avec le seul péché originel, seront exclus à jamais du royaume des cieux ; voilà tout ce que la foi nous enseigne.

10. C'est donc un grand malheur pour un enfant que de mourir sans baptême ?

Oui, et on doit empêcher ce malheur avec tout le soin possible.

11. Le baptême ne peut-il pas être suppléé ?

Le baptême peut être suppléé, dans les enfants, par le martyre, et dans ceux qui

ont
ou p
d'êtr
ront
12. Il y
Oui,
bapt
le ba
a qu
13. Qui
En c
bapt
le pr
son c
ce sa
14. Com
On v
de la
tenti
bapti
ces
Père
15. Faut
verse
Oui,
16. Si l'e
si les
bapté
Non,

ont l'usage de la raison, par le martyre ou par un acte de charité, avec le désir d'être baptisés aussitôt qu'ils le pourront.

12. Il y a donc trois sortes de baptême ?

Oui, il y a trois sortes de baptême : le baptême d'eau, le baptême de sang et le baptême de désir, et cependant il n'y a qu'un seul sacrement de baptême.

13. Qui a le pouvoir de baptiser ?

En cas de nécessité, toute personne peut baptiser ; mais, hors le cas de nécessité, le propre curé, ou un autre prêtre, de son consentement, doit seul administrer ce sacrement.

14. Comment donne-t-on le baptême ?

On verse de l'eau naturelle sur la tête de la personne que l'on baptise, avec l'intention de faire ce que fait l'Eglise en baptisant, et on prononce en même temps ces paroles : *Je te baptise, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.*

15. Faut-il que ce soit la même personne qui verse l'eau et prononce les paroles ?

Oui, cela est absolument nécessaire.

16. Si l'eau ne touchait que les cheveux, ou si les paroles étaient mal prononcées, le baptême serait-il bon ?

Non, dans ce cas, la personne ne serait

point baptisée.

17. L'administration du baptême est-elle accompagnée de quelques cérémonies ?

L'administration du baptême est accompagnée de cérémonies très-augustes et très-édifiantes.

18. Supprime-t-on quelques-unes des cérémonies dont il vient d'être parlé, lorsqu'on administre le baptême à un enfant qui est en danger de mort ?

Oui, on en supprime plusieurs que l'on supplée ensuite, si l'enfant peut être apporté à l'Eglise.



LECON III.

DES PROMESSES DU BAPTEME.

1. A quoi nous obligeons-nous en recevant le baptême ?

En recevant le baptême, nous nous engageons à croire et à pratiquer la doctrine de Jésus-Christ.

2. A quoi renonçons-nous ?

Nous renonçons à Satan, à ses pompes et à ses œuvres ?

3. Qu'est-ce que renoncer à Satan ?

C'est déclarer solennellement qu'on ne veut avoir rien de commun avec cet en

nen
4. Qu
tan
J'en
ma
5. Qu
J'en
6. Est
ces
On
von
pris
7. Pou
mar
On
la p
pren
du b
dans
8. Est-
tant
mar
Oui,
porta
9. Que
parr
Il es
des
rain

nemi du salut des hommes.

4. Qu'entendez-vous par les pompes de Satan ?

J'entends par les pompes de Satan, les maximes et les vanités du monde.

5. Qu'entendez-vous par ses œuvres ?

J'entends toutes sortes de péchés.

6. Est-ce nous-mêmes qui avons contracté ces engagements ?

On les a pris en notre nom, et nous devons y tenir comme si nous les avions pris nous-mêmes.

7. Pourquoi donne-t-on un parrain et une marraine à la personne qu'on baptise ?

On donne un parrain et une marraine à la personne qu'on baptise, pour qu'ils prennent, en son nom, les engagements du baptême, et l'aident à s'en acquitter dans la suite.

8. Est-ce remplir une fonction bien importante, que de servir de parrain et de marraine à un enfant ?

Oui, c'est une fonction extrêmement importante aux yeux de la religion.

9. Quelles personnes doit-on choisir pour parrains et marraines ?

Il est à désirer, dans l'intérêt spirituel des enfants, qu'on ne choisisse pour parrains et marraines que des personnes, qui

connaissent et pratiquent les vertus chrétiennes.

10. Pourquoi donne-t-on à la personne qu'on baptise un ou plusieurs noms de saints ou de saintes ?

Pour qu'ils soient en même temps ses modèles et ses protecteurs.

11. Les parents ont-ils quelques devoirs particuliers à remplir envers leur enfant nouveau-né ?

L'Eglise leur recommande, d'une manière toute spéciale, de ne point le faire coucher avec eux, ni avec sa nourrice, avant qu'il ait atteint l'âge d'un an.



LECON IV.

DE LA CONFIRMATION.

1. Qu'est-ce que la confirmation ?

La confirmation est un sacrement qui donne à ceux qui sont baptisés le Saint-Esprit pour les fortifier dans la foi et les rendre parfaits chrétiens.

2. Quand Notre Seigneur Jésus-Christ institua-t-il le sacrement de confirmation ?
Selon le sentiment le plus probable, Jésus-Christ institua le sacrement de con-

firma
s'éco
son a
3. Que
Par l
faits
ne la
Chris
4. Pour
nous
Parce
ce sa
invis
5. N'av
prit o
Nous
dans
tion r
de ab
6. Quel
Les d
de se
gence
ce et
du S
7. Est-i
ment
Non,
pas n
ntile

firmation dans l'espace de temps qui s'écoula depuis sa résurrection jusqu'à son ascension.

3. Que devenons-nous par la confirmation ?
Par la confirmation nous devenons parfaits chrétiens, et ce sacrement nous donne la force de confesser la foi de Jésus-Christ, même au péril de notre vie.
4. Pourquoi dites-vous que ce sacrement nous donne le Saint-Esprit ?
Parce que, au moment où nous recevons ce sacrement, le Saint-Esprit descend invisiblement en nous.
5. N'avons-nous pas déjà reçu le Saint-Esprit dans le baptême ?
Nous avons déjà reçu le Saint-Esprit dans le baptême, mais dans la confirmation nous le recevons avec une plus grande abondance de grâces.
6. Quels sont les dons du Saint-Esprit ?
Les dons du Saint-Esprit sont au nombre de sept : les dons de sagesse et d'intelligence, de prudence et de force, de science et de piété, et enfin le don de crainte du Seigneur.
7. Est-il nécessaire de recevoir le sacrement de confirmation pour être sauvé ?
Non, le sacrement de confirmation n'est pas nécessaire au salut, mais il est très-utile de le recevoir ; ceux qui le négli-

gent se privent de grâces très-abondantes, et si c'est par mépris, ils pèchent grièvement.

8. Qui a le pouvoir de donner la confirmation ?

Les évêques seuls, comme successeurs des apôtres. Cependant un simple prêtre peut être le ministre *extraordinaire* de la confirmation.

9. Quelles dispositions faut-il apporter à ce sacrement pour le recevoir dignement ?

Pour recevoir dignement la confirmation, il faut être instruit des principaux mystères de la foi, avoir un véritable désir de recevoir le Saint-Esprit, et être exempt au moins de tout péché mortel.

10. Quelle faute commettrait celui qui, sciemment, recevrait la confirmation en péché mortel ?

Il commettrait un sacrilège.



LECON V.

DES CEREMONIES DE LA CONFIRMATION.

1. Que fait l'évêque en donnant la confirmation ?

Il fait trois choses : 1o. il impose les mains

- sur tous ceux qu'il doit confirmer ; 2o. il fait à chacun, sur le front, une onction avec le saint chrême ; 3o. il donne ensuite un petit soufflet.
2. Que signifie l'imposition des mains ?
L'imposition des mains signifie que le Saint-Esprit va reposer dans l'âme de ceux qui reçoivent dignement ce sacrement.
 3. Que dit l'évêque en imposant les mains ?
Il invoque les dons du Saint-Esprit sur ceux qui doivent être confirmés.
 4. Cette imposition des mains est-elle nécessaire ?
Elle est regardée comme nécessaire par plusieurs docteurs, et on doit veiller à ce qu'aucun des confirmants ne manque de s'y trouver.
 5. Qu'est-ce que le saint chrême ?
Le saint chrême est de l'huile d'olive, mêlée de baume, que l'évêque a consacrée le jeudi saint.
 6. Que signifie l'huile dans la confirmation ?
Elle signifie, par la vertu qu'elle a de s'étendre et de fortifier, l'abondance et la force de la grâce.
 7. Que signifie le baume ?
Le baume signifie, par sa bonne odeur, le bon exemple qu'un chrétien confirmé

doit donner.

8. Pourquoi l'évêque fait-il l'onction en forme de croix sur le front ?

Pour apprendre au chrétien qu'il confirme à ne jamais rougir de Jésus-Christ ni de sa doctrine.

9. Que dit l'évêque en faisant l'onction du saint chrême ?

Il prononce des paroles qui expriment l'effet du sacrement.

10. Peut-on changer de nom en recevant la confirmation ?

Oui, on le peut, et, dans ce cas, on écrit, sur le billet d'admission qu'il est nécessaire de présenter, le nouveau nom que l'on veut porter. Ce nouveau nom que l'on prend est, pour l'ordinaire, celui d'un saint pour qui on se sent une dévotion particulière, on à l'intercession duquel on est redevable de quelque grâce.

11. Pourquoi l'évêque donne-t-il, après cela, un petit soufflet ?

Pour apprendre à la personne confirmée qu'elle doit être prête à souffrir pour l'amour de Jésus-Christ.

12. Que faut-il faire après avoir reçu la confirmation ?

Comme ce sacrement ne peut être reçu qu'une fois, il faut s'appliquer à en bien conserver les fruits.

13. Les c
près a
Non,
ait ac
ait do

1. Quel
creme
Le pl
l'ador
2. Ne do
au sa
Oui, c
autres
deur e
conna
duit.

3. Qu'es
L'euc
tient,
le san
Seign
ou ap

13. Les confirmés peuvent-ils se retirer après avoir reçu l'onction du saint chrême ?
Non, ils doivent attendre que l'évêque ait achevé les dernières prières, et qu'il ait donné la bénédiction.



LECON VI.

DE L'EUCCHARISTIE.

1. Quel est le plus grand de tous les sacrements ?
Le plus grand de tous les sacrements est l'adorable eucharistie.
2. Ne donne-t-on pas plusieurs autres noms au sacrement de l'eucharistie ?
Oui, on donne à ce sacrement plusieurs autres noms, tant pour exprimer sa grandeur et son excellence, que pour faire connaître les admirables effets qu'il produit.
3. Qu'est-ce que l'eucharistie ?
L'eucharistie est un sacrement qui contient, réellement et en vérité, le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ, sous les espèces ou apparences du pain et du vin.

4. Jésus-Christ n'avait-il pas promis l'eucharistie avant de l'instituer ?
 Oui, et cette promesse est rapportée au sixième chapitre de l'évangile selon saint Jean. Les paroles suivantes en sont extraites : " Je suis le pain de vie.
 " Vos pères ont mangé la manne dans
 " le désert, et ils sont morts. Mais voici
 " le pain qui est descendu du ciel, afin
 " que celui qui en mange ne meure
 " point. Je suis le pain vivant qui suis
 " descendu du ciel. Si quelqu'un mange
 " de ce pain, il vivra éternellement et
 " le pain que je donnerai, c'est ma chair
 " que je dois donner pour la vie du monde.
 " de. En vérité, et vérité, je vous
 " le dis : si vous ne mangez la chair du
 " Fils de l'Homme et si vous ne buvez
 " son sang, vous n'aurez point la vie en
 " vous. Celui qui mange ma chair
 " et boit mon sang, demeure en moi et
 " je demeure en lui."
5. Quel jour Jésus-Christ institua-t-il le sacrement de l'eucharistie ?
 Jésus-Christ institua le sacrement de l'eucharistie le jeudi saint, la veille de sa mort, lorsqu'il dit à ses apôtres : " Prenez et mangez, ceci est mon corps ; buvez, ceci est mon sang."
6. Qu'arriva-t-il en vertu de ces paroles :

Ceci
 Par la
 Jésus-
 chang
 sang.
 Le ch
 corps e
 ferme-
 dictoir
 Non, i
 le cha
 corps e
 Ce cha
 fois ?
 Ce cha
 quand
 noncen
 qui son
 ça, le j
 ristie.
 Comme
 On app
 tiation,
 substan
 0. La sain
 pas plu
 tiation :
 Oui, la
 sieurs e
 par exe

Ceci est mon corps, ceci est mon sang ?
 Par la vertu de ces paroles, le pain que Jésus-Christ tenait entre ses mains fut changé en son corps, et le vin en son sang.

7. Le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, ne renferme-t-il pas quelque chose de contradictoire ?

Non, il n'y a rien de contradictoire dans le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ.

8. Ce changement ne s'est-il opéré qu'une fois ?

Ce changement s'opère tous les jours quand les prêtres, à la sainte messe, prononcent les paroles de la consécration, qui sont celles que Jésus-Christ prononça, le jeudi saint, en instituant l'eucharistie.

9. Comment appelle-t-on ce changement ?

On appelle ce changement *transsubstantiation*, c'est-à-dire, changement d'une substance dans une autre.

10. La sainte Ecriture ne nous fournit-elle pas plusieurs exemples de transsubstantiation ?

Oui, la sainte Ecriture nous fournit plusieurs exemples de transsubstantiation ; par exemple : la poussière de la terre

changée, par le souffle divin, en la substance d'un corps humain, au corps d'Adam ; la baguette de Moïse changée en serpent ; l'eau changée en vin par Jésus-Christ, aux noces de Cana.

11. Il n'y a donc plus de pain ni de vin sur l'autel, après la consécration ?
Non, il n'en reste plus que les espèces ou apparences.
12. Qu'entendez-vous par les espèces ou apparences ?
J'entends, par les espèces ou apparences du pain et du vin, ce qui paraît à nos sens, comme la couleur, la figure et le goût.
13. Jésus-Christ est-il tout entier sous les apparences du pain, et tout entier sous les apparences du vin ?
Oui, Jésus-Christ étant vivant dans l'eucharistie, est tout entier sous l'apparence du pain, et tout entier sous l'apparence du vin.
14. Quand le prêtre divise l'hostie, divise-t-il aussi le corps de Jésus-Christ ?
Non, le prêtre divise seulement les apparences, et Jésus-Christ demeure tout entier dans chaque partie de l'hostie divisée.
15. Jésus-Christ quitte-t-il le ciel pour venir dans la sainte hostie ?

- Non
ciel
16. N'y
man
Il n'
17. Con
Chr
dan
Par
tout
18. L'E
tous
réel
tie ?
Oui,
et e
men
19. Ne
men
char
Non
abs
20. Ce
ques
Le c
conf
cles

Non, Jésus-Christ est en même temps au ciel et dans toutes les hosties consacrées.

16. N'y a-t-il pas en cela une contradiction manifeste ?

Il n'y a en cela aucune contradiction.

17. Comment peut-il se faire que Jésus-Christ soit en même temps au ciel et dans toutes les hosties consacrées ?

Par la toute-puissance de Dieu, qui fait tout ce qu'il veut.

18. L'Eglise a-t-elle cru et enseigné, dans tous les temps, le dogme de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie ?

Oui, l'Eglise, dans tous les temps, a cru et enseigné que Jésus-Christ est réellement présent dans l'eucharistie.

19. Ne s'est-il point opéré quelque changement dans la doctrine de l'Eglise touchant l'eucharistie ?

Non, et tout changement de ce genre est absolument impossible.

20. Ce dogme a-t-il été confirmé par quelques miracles ?

Le dogme de la présence réelle a été confirmé par un grand nombre de miracles éclatants et incontestables.



LECON VII.

DE LA COMMUNION.

1. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il institué le sacrement de l'eucharistie ?
Jésus-Christ a institué le sacrement de l'eucharistie pour être toujours avec nous dans nos tabernacles, se donner à nous et être la nourriture de nos âmes.
2. Comment Jésus-Christ se donne-t-il à nous dans la sainte eucharistie ?
Jésus-Christ se donne à nous par la sainte communion.
3. Qu'est-ce que communier ?
Communier, c'est recevoir le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ, réellement présent dans la sainte eucharistie.
4. Quels effets la sainte communion produit-elle dans les âmes ?
La sainte communion nourrit les âmes bien disposées, c'est-à-dire, les fortifie, augmente en elles la vie de la grâce, affaiblit les passions et leur donne le gage de la vie éternelle.

5. Q
La
et
ét
6. La
da
No
re
nie
7. Ce
il a
Ou
reç
me
pro
8. Qu
gne
Ce
me
9. La
être
Oui
être
10. Y a
Oui
moi
11. La f
méd
La f
effic

5. Quels effets produit-elle sur les corps ?
La sainte communion sanctifie nos corps et devient pour eux le gage de la vie éternelle.
6. La communion produit-elle ces effets dans tous ceux qui communient ?
Non, la communion ne produit ces heureux effets que dans ceux qui communient dignement.
7. Celui qui communique indignement reçoit-il aussi Jésus-Christ ?
Oui, celui qui communique indignement reçoit aussi Jésus-Christ, mais il commet un horrible sacrilège et mange sa propre condamnation.
8. Quels sont ceux qui communient indignement ?
Ce sont ceux qui communient sciemment en état de péché mortel.
9. La communion peut-elle être nulle sans être sacrilège ?
Oui la communion peut être nulle sans être sacrilège.
10. Y a-t-il obligation de communier ?
Oui, il y a obligation de communier, au moins à Pâques.
11. La fréquente communion est-elle un remède contre la rechute ?
La fréquente communion est un remède efficace contre la rechute.



LECON VIII.

DES DISPOSITIONS NECESSAIRES POUR BIEN
COMMUNIER.

1. Quelles sont les dispositions nécessaires pour communier dignement ?
Il y en a de deux sortes : les unes regardent l'âme, les autres regardent le corps.
2. Quelle est la première disposition de l'âme nécessaire pour communier dignement ?
C'est de n'avoir sur la conscience aucun péché mortel.
3. Que doit faire celui qui se souvient, avant la communion, d'avoir oublié en confession un péché mortel ?
Il doit, s'il est possible, s'en confesser avant de se présenter à la table sainte.
4. Celui qui, se croyant de bonne foi en état de grâce, communierait avec un péché mortel, commettrait-il un sacrilège ?
Non, il ne commettrait pas un sacrilège, pourvu qu'il ne conservât aucune affection au péché mortel.

5. Qu
néc
C'e
tère
6. Que
l'âm
men
C'es
risti
leme
vini
7. Les
lé no
dans
Oui,
être
8. Pour
comm
tres c
Oui,
saint
dans
aucun
et s'e
ment
9. Quel
dent
Les d
sont d

5. **Quelle est la seconde disposition de l'âme nécessaire pour communier dignement ?**
C'est d'être instruit des principaux mystères de la foi.

6. **Quelle est la troisième disposition de l'âme nécessaire pour communier dignement ?**

C'est de croire fermement que l'eucharistie contient réellement et substantiellement le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ.

7. **Les dispositions dont il vient d'être parlé ne peuvent-elles pas se trouver même dans les criminels condamnés à mort ?**

Oui, et c'est pour cela qu'ils peuvent être admis à la communion.

8. **Pour recevoir tous les fruits de la sainte communion, ne faut-il pas encore d'autres dispositions ?**

Oui, pour recevoir tous les fruits de la sainte communion, il faut encore être dans la volonté sincère de ne commettre aucun péché véniel de propos délibéré, et s'exciter à une grande dévotion au moment de la communion.

9. **Quelles sont les dispositions qui regardent le corps ?**

Les dispositions qui regardent le corps sont d'être à jeun, c'est-à-dire, de n'avoir

- ni bu ni mangé depuis minuit, et d'avoir un extérieur modeste et recueilli.
10. Ne peut-on jamais communier sans être à jeun ?
On peut communier sans être à jeun en cas de maladie, quand on est en danger de mort ; c'est ce qu'on appelle communier en viatique.
11. Y a-t-il obligation de porter ostensiblement le saint viatique aux malades ?
Oui, excepté dans quelques circonstances extraordinaires.
12. Est-ce un grand malheur d'être privé du saint viatique ?
Oui, et on ne doit rien négliger pour en préserver les moribonds.
13. Que faut-il faire quand on a reçu la sainte hostie ?
Quand on a reçu la sainte hostie, il faut la laisser s'humecter sur la langue, puis l'avaler avec respect, en évitant de la mâcher.
14. Si l'hostie s'attachait au palais, que faudrait-il faire ?
Il faudrait la détacher doucement avec la langue, sans y porter les doigts.
15. Peut-on la laisser fondre tout à fait dans sa bouche ?
Non, dans ce cas on ne communierait pas.

16. Y
ap
On
me
co
re
To
ne
17. Si
n'e
de
No
de
en
tièr
18. Qu
por
Ils
ble
tiqu
sou
gen

DE
1. Que
de c

16. Y a-t-il quelques précautions à prendre après la sainte communion ?

On doit éviter de cracher immédiatement après la sainte communion. Il convient aussi d'attendre un quart d'heure avant de prendre de la nourriture. Toutefois, il n'existe aujourd'hui aucune loi de l'Eglise à ce sujet.

17. Si le prêtre donnait plusieurs hosties ou n'en donnait que la moitié d'une, cela devrait-il troubler celui qui communie ?

Non, parce qu'on ne reçoit pas plus en deux ou trois hosties qu'en une, ni moins en la moitié d'une qu'en une toute entière.

18. Que doivent faire les fidèles lorsqu'on porte le saint viatique à un malade ?

Ils doivent l'accompagner, s'il est possible ; l'Eglise les y exhorte, et cette pratique de dévotion a été enrichie par les souverains pontifes de plusieurs indulgences.



LECON IX.

DES ACTES AVANT LA COMMUNION.

1. Que faut-il faire quand on est près de communier ?

Il faut d'abord entendre la messe avec toute la dévotion et toute la piété dont on est capable.

2. Il est donc à propos d'entendre la messe avant de communier ?

Oui, si on le peut ; c'est l'esprit de l'Eglise.

3. A quel moment de la messe doit-on communier ?

Immédiatement après la communion du prêtre, s'il est possible, afin de s'unir davantage à l'action du sacrifice.

4. Quels sont les actes qu'on doit faire avant d'aller à la sainte table ?

Ou doit faire avec dévotion des actes de foi, d'humilité, de contrition, d'amour et de désir.

5. Est-il nécessaire de prononcer ces actes ?

Non, il suffit de les bien faire de cœur.

6. Convient-il de faire des prières vocales au moment de la communion ?

Non, au moment de la communion, l'âme seule doit être occupée de cette grande action.



1. Que

Il faut

merc

2. Suffit

munio

Non,

dans l

à peu

te du j

tant q

réserve

3. Outre

de par

de con

nion sp

Outre l

çoit ré

il y a

que to

comme

lulaire

4. Qu'est-

le ?

C'est u

LECON X.

DES ACTES APRES LA COMMUNION, ET DE LA

COMMUNION SPIRITUELLE.

1. Que faut-il faire après la communion ?
Il faut faire des actes d'adoration, de remerciement, d'offrande et de demande.

2. Suffit-il de réciter ces actes après la communion ?

Non, il faut principalement les former dans le cœur, rester en action de grâces à peu près un quart d'heure, passer le reste du jour dans des pratiques de piété autant qu'on le peut, et dans une grande réserve.

3. Outre la communion réelle, dont on vient de parler, n'y a-t-il pas une autre espèce de communion qu'on appelle communion spirituelle ?

Outre la communion par laquelle on reçoit réellement le corps de Jésus-Christ, il y a aussi la communion spirituelle, que tous les saints ont recommandée comme très-agréable à Dieu, et très-salutaire à nos âmes.

4. Qu'est-ce que la communion spirituelle ?

C'est un désir ardent de s'unir à Jésus-

Christ et une forte volonté de le recevoir.

5. Que faut-il faire pour communier spirituellement ?

Il faut se reconnaître indigne de recevoir Jésus-Christ, lui témoigner un grand amour et un ardent désir de s'unir à lui.

6. Quand peut-on communier spirituellement ?

On peut le faire à toute heure ; mais il est spécialement convenable et salutaire de ne pas y manquer, lorsqu'on assiste à la messe, au moment surtout où le prêtre communique, et quand on fait la visite du Saint-Sacrement.

7. La communion spirituelle est-elle bien agréable à Jésus-Christ ?

Oui, car ce divin Sauveur ayant institué l'eucharistie pour s'unir à nous, il se plaît infiniment à nous voir désirer de s'unir à lui.

8. La communion spirituelle nous est-elle bien avantageuse ?

Oui, car en nous rappelant le souvenir de Jésus-Christ, et en ranimant notre amour pour lui, elle nous obtient de sa part une augmentation de lumière et de force. C'est ce que nous apprend Jésus-Christ par ces paroles : Que celui qui se sent pressé de la soif, vienne à moi ; plus il sera altéré, plus aussi je répar-

dra
suis

9. Peu

qua

Oui

exc

qui

Die

moi

acc

vou

DU

1. Que

Le s

par

exté

truit

naft

lui n

ne n

2. A-t-

crifi

Oui,

drai en lui ces eaux vivifiantes dont je suis la source intarissable.

9. Peut-on communier spirituellement, quand on est en état de péché mortel ?
 Oui, et si on le fait avec ferveur, c'est un excellent moyen d'obtenir des grâces qui disposent à recouvrer l'amitié de Dieu par une sincère conversion ; venez à moi, a dit Jésus-Christ, vous tous qui êtes accablés par le poids de vos péchés, je vous soulagerai, et je vous guérirai.



LECON XI.

DU SAINT SACRIFICE DE LA MESSE.

1. Que faut-il entendre par sacrifice ?
 Le sacrifice est l'offrande faite à Dieu seul, par un ministre légitime, d'une chose extérieure et sensible, laquelle est détruite ou au moins changée, pour reconnaître le souverain domaine de Dieu, et lui rendre l'hommage dû à sa souveraine majesté par toutes les créatures.
2. A-t-on offert dans tous les temps, des sacrifices au Seigneur ?
 Oui, les Ecritures ne nous laissent au-

cun doute à cet égard.

3. Y avait-il, sous la loi mosaïque, un grand nombre de sacrifices ?

Il y avait, sous la loi mosaïque, un grand nombre de sacrifices que Dieu lui-même avait prescrits à son peuple.

4. Les sacrifices de la loi mosaïque n'étaient-ils pas la figure du sacrifice de Jésus-Christ ?

Les sacrifices de la loi mosaïque étaient autant de figures du sacrifice de Jésus-Christ.

5. Jésus-Christ n'a-t-il institué l'eucharistie que pour se donner à nous dans la sainte communion ?

Jésus-Christ a encore institué l'eucharistie afin de s'offrir à Dieu en sacrifice pour nous.

6. Où se fait cette offrande ?

Dans la sainte messe, qu'on appelle, pour cela, le saint sacrifice de la messe.

7. Qu'est-ce que la messe ?

La messe est le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, offert à Dieu, sur l'autel, par le ministère des prêtres, sous les espèces du pain et du vin, pour continuer et représenter le sacrifice de la croix.

8. Quelle est la matière éloignée du sacrifice de la messe ?

C'est
vigne.
9. Quelle
crifice
La ma
messe,
Christ.
10. Sous q
de Jés
dans le
Sous le
11. Sur qu
Christ
la mess
Sur l'au
12. Par le
sang de
le sacr
Par le
13. Le sacr
que cel
Oui, le
me que
nière d
14. Pourqu
messe e
Parce q
offerte e
fre, tan

C'est le pain de froment et le vin de la vigne.

9. Quelle est la matière prochaine du sacrifice de la messe ?

La matière prochaine du sacrifice de la messe, c'est le corps et le sang de Jésus-Christ.

10. Sous quelles espèces le corps et le sang de Jésus-Christ sont-ils offerts à Dieu dans le sacrifice de la messe ?

Sous les espèces du pain et du vin.

11. Sur quoi le corps et le sang de Jésus-Christ sont-ils offerts, dans le sacrifice de la messe ?

Sur l'autel.

12. Par le ministère de qui le corps et le sang de Jésus-Christ sont-ils offerts, dans le sacrifice de la messe ?

Par le ministère des prêtres.

13. Le sacrifice de la messe est-il le même que celui de la croix ?

Oui, le sacrifice de la messe est le même que celui de la croix, quoique la manière de l'offrir soit différente.

14. Pourquoi dites-vous que le sacrifice de la messe est le même que celui de la croix ?

Parce que c'est la même hostie qui est offerte et le même sacrificateur qui l'offre, tant sur l'autel que sur la croix.

15. Pourquoi dites-vous que la manière de l'offrir est différente ?

Parce que Jésus-Christ, sur la croix, s'est offert lui-même d'une manière sanglante ; au lieu que sur l'autel, il s'offre, par le ministère du prêtre, d'une manière non sanglante.

16. A qui offre-t-on le sacrifice de la messe ?

Le sacrifice de la messe ne peut être offert qu'à Dieu seul.

17. Pourquoi ne peut-on l'offrir qu'à Dieu seul ?

On ne peut offrir le sacrifice de la messe qu'à Dieu seul, parce que Dieu seul est notre souverain seigneur, et que le sacrifice de la messe est une reconnaissance de la souveraineté de Dieu sur nous.

18. N'offre-t-on pas aussi le saint sacrifice de la messe à la sainte Vierge, aux anges et aux saints ?

Non ; on célèbre la messe en l'honneur de la sainte Vierge, des anges et des saints, pour remercier Dieu des grâces qu'il leur a faites, et obtenir leur intercession, mais on ne leur offre pas ce divin sacrifice.

19. Pour qui peut-on offrir le saint sacrifice de la messe ?

On peut offrir le saint sacrifice de la

me
du
20. Pe
d'un
Rie
à l'
tant
21. Est-
des
lébr
autre
Oui,
sa no
qui s

DES P

1. Qu
en ins
se ?
Jésus-
fice de
tous le
sacrific
pour le

messe pour les vivants et pour les âmes du purgatoire.

20. Peut-on faire dire des messes pour l'âme d'un protestant ?

Rien n'empêche qu'un prêtre ne puisse, à l'autel, prier pour l'âme d'un protestant.

21. Est-il permis aux prêtres de percevoir des honoraires ou rétributions pour la célébration du saint sacrifice et pour les autres fonctions de leur ministère ?

Oui, parce que tout ouvrier est digne de sa nourriture, et qu'il est juste que ceux qui servent à l'autel vivent de l'autel.



LECON XII.

DES FINS DU SACRIFICE DE LA MESSE.

1. Quelle a été l'intention de Jésus-Christ en instituant le saint sacrifice de la messe ?

Jésus-Christ, en instituant le saint sacrifice de la messe, a voulu continuer dans tous les temps et dans tous les lieux, le sacrifice qu'il a offert une fois sur la croix pour le salut de tous les hommes.

2. Pourquoi Jésus-Christ s'offre-t-il à Dieu, son père, dans le saint sacrifice de la messe ?

Jésus-Christ s'offre à Dieu, son père, dans le saint sacrifice de la messe, comme il s'offrit sur la croix, pour l'adorer en notre nom, le remercier des grâces qu'il nous accorde, lui demander pardon de nos péchés, et obtenir les grâces dont nous avons besoin.

3. Que devons-nous faire quand nous assistons à la messe ?

Quand nous assistons à la messe, nous devons adorer Dieu, le remercier de ses bienfaits, lui demander pardon de nos péchés et solliciter les grâces qui nous sont nécessaires.

4. Comment doivent assister à la messe ceux qui ne peuvent pas s'occuper de la sorte ?

Ils doivent, en s'unissant au prêtre, lire dans un livre de prières, réciter le chapelet, ou au moins considérer cette sainte action avec un religieux respect et dans un grand recueillement.

5. Quelles sont les fautes que l'on commet le plus ordinairement en assistant à la messe ?

Les fautes que l'on commet le plus ordinairement en assistant à la messe, sont

de cause
tre, et
passe au
se sur l'a
6. Y a-t-il
posture
messe de
Oui, il y
soit dur
la messe
tend, ord
cependa
deux éva
l'évangil
re debou
gile. Du
se tenir à
ment jus
Kyrie, ele
sons, pui
près la
dernières
diction d
pendant l
commenc
lorsqu'on
le *Credo*,
nier évan
de la mess

de causer ou de regarder de côté et d'autre, et de s'occuper plutôt de ce qui se passe autour de soi que de ce qui se passe sur l'autel.

6. Y a-t-il des règles à observer, pour la *posture du corps*, quand on assiste à la messe dans la nef de l'église ?

Oui, il y a certaines règles à observer, soit durant la grand'messe, soit durant la messe basse. Pour celle-ci, on l'entend, ordinairement, toujours à genoux ; cependant on se tient debout pendant les deux évangiles, ou, tout au plus, depuis l'évangile jusqu'au *Sanctus*, on demeure debout, ou on s'assied après l'évangile. Durant la grand'messe, on doit se tenir à genoux depuis le commencement jusqu'à ce que le prêtre ait dit *Kyrie, eleison*, ensuite pendant les oraisons, puis, depuis le *Sanctus* jusqu'après la communion, enfin depuis les dernières oraisons jusqu'après la bénédiction du prêtre. On se tient debout pendant l'aspersion de l'eau bénite, au commencement du *Gloria in excelsis*, lorsqu'on chante l'évangile, durant tout le *Credo*, pendant la préface et au dernier évangile. Dans les autres temps de la messe, on peut s'asseoir.



LECON XIII.

DU SACREMENT DE PENITENCE.

1. Qu'est-ce que la pénitence ?
La pénitence est un sacrement établi par Notre Seigneur Jésus-Christ pour remettre les péchés commis après le baptême.
2. Quand Notre Seigneur Jésus-Christ établit-il le sacrement de pénitence ?
Notre Seigneur Jésus-Christ établit le sacrement de pénitence après sa résurrection, lorsqu'il dit à ses apôtres : " Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez."
3. Ce sacrement a-t-il la vertu de remettre tous les péchés commis après le baptême ?
Oui, le sacrement de pénitence, si on le reçoit dignement, remet tous les péchés commis après le baptême. Car le pouvoir donné par Jésus-Christ à ses ministres est général ; il ne renferme point d'exception : " Tout ce que vous délie-

"
"
4. Q
L
po
pé
qu
de
"
"
5. To
No
par
ces
6. La
elle
vés
La
ne p
serv
7. Y a
mor
Non
de r
pas
conf
inter
rétic
l'art
de te

“ rez sera délié ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez.”

4. Qui a le pouvoir de l'administrer ?

Les évêques et les prêtres ont seuls le pouvoir d'administrer le sacrement de pénitence, parce que c'est à eux seuls que Jésus-Christ a dit, dans la personne des apôtres : “ Tout ce que vous déliez sur terre sera délié ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez.”

5. Tous les prêtres ont-ils ce pouvoir ?

Non, il n'y a que les prêtres approuvés par l'évêque, sauf le cas d'absolue nécessité.

6. La juridiction, même ordinaire, donne-t-elle le droit d'absoudre des cas réservés ?

La juridiction, même ordinaire, ne donne point le droit d'absoudre des cas réservés.

7. Y a-t-il des cas réservés à l'article de la mort ?

Non, à l'article de la mort, il n'y a point de réserve. Bien plus, s'il ne se trouve pas de prêtre approuvé pour entendre les confessions, tout prêtre, fût-il suspens, interdit, excommunié, schismatique, hérétique, peut valablement absoudre, à l'article de la mort, de toute censure et de tout péché, et un moribond peut y a-

voir recours, si toutefois, il peut le faire sans péril de séduction.

8. Le sacrement de pénitence est-il nécessaire au salut?

Oui, il est nécessaire au salut pour ceux qui, depuis leur baptême, ont péché mortellement, ne l'eussent-ils fait qu'une fois.

9. Ceux qui ne pourraient avoir de prêtre à l'article de la mort, ne seraient donc pas sauvés, s'ils étaient en péché mortel?

Ils pourraient être sauvés, pourvu qu'ils eussent la contrition parfaite et un désir sincère de se confesser, s'ils le pouvaient.

10. Que faut-il faire pour bien recevoir le sacrement de pénitence?

Il faut 1o. examiner sa conscience ; 2o. avoir un grand regret de ses péchés ; 3o. former la résolution sincère de ne plus les commettre ; 4o. confesser tous ses péchés au prêtre ; 5o. être dans la disposition de satisfaire à Dieu et au prochain.



LECON XIV.

DE L'EXAMEN DE CONSCIENCE.

1. Qu'est-ce que l'examen de conscience ?

L'
che
clar
2. Cet
Oui
fess
s'êtr
mett
3. Sur
Sur
l'Eg
les c
4. Com
Il fau
conn
soigr
vons
par a
5. Quel
ces c
C'est
ordin
et aux
habit
6. Comb
amine
Il fau
qu'on
une ch

L'examen de conscience est la recherche exacte de tous ses péchés pour les déclarer au prêtre.

2. Cet examen est-il nécessaire ?

Oui, parce que, si l'on oubliait en confession quelque péché mortel pour ne s'être pas suffisamment examiné, on commettrait un sacrilège.

3. Sur quoi faut-il s'examiner ?

Sur les commandements de Dieu et de l'Eglise, sur les péchés capitaux et sur les devoirs de son état.

4. Comment faut-il s'examiner ?

Il faut d'abord prier Dieu de nous faire connaître nos péchés ; puis rechercher soigneusement les péchés que nous avons commis par pensées, par paroles, par actions et par omissions.

5. Quel est le moyen de se rappeler toutes ces choses ?

C'est de penser aux occupations les plus ordinaires de la journée, aux personnes et aux lieux qu'on a fréquentés, et aux habitudes qu'on a contractées.

6. Combien de temps faut-il mettre à s'examiner ?

Il faut mettre à s'examiner le temps qu'on mettrait raisonnablement à faire une chose importante.

7. Ce temps doit-il être le même pour tout le monde ?

Non, ceux qui se confessent souvent ont besoin de peu de temps pour s'examiner, et il faut plus de temps à ceux qui se confessent rarement.

8. Par où faut-il terminer son examen de conscience ?

Il faut terminer son examen de conscience par un acte de contrition.



LECON XV.

DE LA CONTRITION.

1. Qu'est-ce que la contrition ?

La contrition est une douleur et une détestation du péché que l'on a commis, avec un ferme propos de n'y plus retomber.

2. Que veut dire le mot contrition ?

Le mot contrition veut dire brisement, et un cœur contrit est un cœur brisé par la douleur d'avoir offensé Dieu.

3. Quelles sont les qualités d'une bonne contrition ?

La contrition doit être intérieure, surnaturelle, universelle et souveraine.

4. Qu'
la c
J'en
et q
bou
5. Qu'
le d
J'en
nous
déra
nit.
6. Que
Ces
que
sus-C
grâce
nous
de l'
7. Qu'e
la co
J'en
moir
exce
8. Qu'e
la co
J'en
voir
tous
9. Est-
ner d

4. Qu'entendez-vous quand vous dites que la contrition doit être intérieure ?

J'entends qu'il faut l'avoir dans le cœur, et qu'il ne suffit pas d'en faire un acte du bout des lèvres.

5. Qu'entendez-vous quand vous dites qu'elle doit être surnaturelle ?

J'entends qu'elle doit être excitée en nous par le Saint-Esprit et par la considération des motifs que la foi nous fournit.

6. Quels sont ces motifs ?

Ces motifs sont les perfections de Dieu, que le péché outrage ; la passion de Jésus-Christ, que le péché renouvelle ; la grâce divine et le paradis, que le péché nous fait perdre ; et enfin les tourments de l'enfer, que le péché nous mérite.

7. Qu'entendez-vous quand vous dites que la contrition doit être universelle ?

J'entends qu'elle doit s'étendre au moins à tous les péchés mortels, sans en excepter un seul.

8. Qu'entendez-vous quand vous dites que la contrition doit être souveraine ?

J'entends qu'il faut être plus fâché d'avoir offensé Dieu, qu'on ne le serait de tous les maux qui pourraient arriver.

9. Est-il nécessaire de pleurer et de donner des marques extérieures de douleur ?

Non, car on peut avoir une véritable douleur et ne pas pleurer.



LECON XVI.

DE LA DIVISION ET DES EFFETS DE LA

CONTRITION.

1. Combien y a-t-il de sortes de contrition ?
Il y a deux sortes de contrition : la contrition parfaite et la contrition imparfaite, qu'on appelle aussi attrition.
2. Qu'est-ce que la contrition parfaite ?
La contrition parfaite est la douleur d'avoir offensé Dieu, parce qu'il est infiniment bon et infiniment aimable, et que le péché lui déplaît.
3. Quel est l'effet de la contrition parfaite ?
La contrition parfaite, jointe au désir de recevoir le sacrement de pénitence, réconcilie par elle-même le pécheur avec Dieu.
4. Qu'est-ce que la contrition imparfaite ou attrition ?
La contrition imparfaite est la douleur d'avoir offensé Dieu, à cause de la lai-

deu
mén
5. Que
faite
L'ef
disp
du p
de D
péch
6. La
pour
recev
Non
il n'y
se no
ment,
le rec
7. Que
tion ?
Il faut
soi-m
fourni

Suffit-i

deur du péché ou des châtimens qu'il mérite.

5. Quel est l'effet de la contrition imparfaite ?

L'effet de la contrition imparfaite est de disposer le pécheur, qui a l'espérance du pardon et un commencement d'amour de Dieu, à recevoir la rémission de ses péchés dans le sacrement de pénitence.

6. La contrition imparfaite suffirait-elle pour nous justifier, si nous ne pouvions recevoir le sacrement de pénitence ?

Non ; hors le sacrement de pénitence, il n'y a que la contrition parfaite qui puisse nous justifier, avec le vœu du sacrement, c'est-à-dire, avec un vrai désir de le recevoir.

7. Que faut-il faire pour avoir la contrition ?

Il faut la demander à Dieu, et s'y exciter soi-même par les motifs que la foi nous fournit.



LECON XVII.

DU BON PROPOS.

1. Suffit-il de détester les péchés que l'on a

commis, pour en recevoir le pardon dans le sacrement de pénitence ?

Non, il faut encore avoir la ferme résolution ou le bon propos de ne plus y retomber.

2. Pourquoi cela ?

Parce qu'il n'y a point de vraie contrition quand on conserve la volonté de pécher encore.

3. Quelles sont les marques d'un bon propos ?

Les marques d'un bon propos sont 1o. le changement de vie ; 2o. la fuite des occasions dangereuses , 3o. le courage avec lequel on combat ses mauvaises habitudes.

4. Qu'entendez-vous par occasions dangereuses ?

J'entends, par occasions dangereuses, tout ce qui nous expose au danger de pécher, comme certains lieux, certaines personnes, certaines actions.

5. Qu'entendez-vous par mauvaises habitudes ?

J'entends, par mauvaises habitudes, la facilité de tomber dans certains péchés auxquels on s'est accoutumé ; par exemple, de jurer, de blasphémer, de s'enivrer.

6. Ceux qui ne se corrigent nullement a-

près
cont
Tou
sinc
par

1. Qu'
La c
prêtr
a co
2. La c
Oui,
recev
3. Com
est n
Je sa
par l
ciple
" Sa
" à c
" se
" ret
4. Com
néce

près la confession, avaient-ils une vraie contrition ?

Tout annonce qu'ils n'avaient point une sincère résolution de ne plus pécher, ni par conséquent, une vraie contrition.



LECON XVIII.

DE LA CONFESSION.

1. Qu'est-ce que la confession ?

La confession est l'accusation faite à un prêtre approuvé de tous les péchés qu'on a commis, pour en recevoir l'absolution.

2. La confession est-elle nécessaire ?

Oui, la confession est nécessaire pour recevoir le pardon de ses péchés.

3. Comment savez-vous que la confession est nécessaire ?

Je sais que la confession est nécessaire, par les paroles de Jésus-Christ à ses disciples, quand il leur dit : " Recevez le " Saint-Esprit : les péchés seront remis " à ceux à qui vous les remettrez, et ils " seront retenus à ceux à qui vous les " retiendrez."

4. Comment ces paroles montrent-elles la nécessité de la confession ?

Parce que les prêtres ne peuvent savoir à qui ils doivent remettre ou retenir les péchés, sans les connaître, et qu'ils ne peuvent les bien connaître que par la confession.

5. La confession a-t-elle toujours été en usage ?

Oui, depuis les apôtres jusqu'à nous, la confession a toujours été en usage, même parmi les anciens hérétiques.

6. Comment savez-vous que la confession a toujours été en usage ?

Je le sais par le témoignage de tous les anciens docteurs chrétiens et des auteurs hérétiques eux-mêmes.

7. La confession n'a donc pas été établie par les hommes ?

Non, jamais les hommes n'auraient pu faire accepter une pratique qui ne laisse pas d'être pénible ; et d'ailleurs, s'ils avaient fait cette innovation depuis les apôtres, on en devrait trouver au moins quelques vestiges dans l'histoire.



REPON

1. A qu
comp
La co
à l'hor
2. Les p
elles c
vont p
Oui, s
chent
dispos
3. N'est-
d'aller
d'un h
Non, p
un hor
re et le

DES

Quelle
confess

LECON XIX.

REPOSE AUX OBJECTIONS QUE L'ON FAIT

CONTRE LA CONFESSION.

1. A quoi sert la confession ? n'est-elle pas complètement inutile ?

La confession, loin d'être inutile, procure à l'homme des avantages immenses.

2. Les personnes qui vont à confesse sont-elles donc meilleures que celles qui n'y vont pas ?

Oui, sans aucun doute, si elles s'approchent du saint tribunal avec de bonnes dispositions.

3. N'est-il pas bien dur et bien humiliant d'aller se mettre à genoux aux pieds d'un homme ?

Non, parce que le confesseur n'est plus un homme ordinaire, mais le mandataire et le délégué de Jésus-Christ.



LECON XX.

DES QUALITES DE LA CONFESSION.

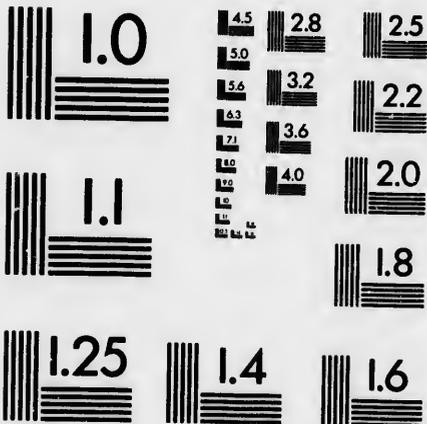
1. Quelles sont les qualités d'une bonne confession ?





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Une bonne confession doit être humble, courte, sincère et entière.

2. Qu'entendez-vous quand vous dites que la confession doit être humble ?

J'entends qu'il faut déclarer ses péchés avec une grande confusion d'avoir offensé Dieu, et ne pas les raconter comme une histoire, ou chercher à s'en excuser.

3. Qu'entendez-vous quand vous dites que la confession doit être courte ?

J'entends qu'il faut accuser ses péchés avec simplicité et éviter tout détail inutile.

4. Qu'entendez-vous quand vous dites que la confession doit être sincère ?

J'entends qu'il faut déclarer ses péchés tels qu'on les connaît, sans chercher à diminuer ou à augmenter leur nombre ou leur malice.

5. Qu'entendez-vous quand vous dites que la confession doit être sincère ?

J'entends qu'elle doit être au moins de tous les péchés mortels, sans en excepter aucun.

6. Doit-on déclarer les circonstances du péché ?

On doit déclarer au moins les circonstances qui changent l'espèce ou la malice du péché.

7. Donnez-moi un exemple de circonstances

qui

Par

créé

que

8. Don

ces

du p

Par

som

som

du v

9. Com

péch

. On ré

const

du pé

On le

quid,

quanc

10. Ferait

en cor

circon

Celui

motif

un pé

ce nota

elle éta

rendra

sacrilé

11. Si l'o

qui changent l'espèce du péché.
Par exemple, si l'on vole une chose sacrée, la circonstance de chose sacrée fait que le vol est un sacrilège.

8. Donnez-moi un exemple de circonstances qui aggravent notablement la malice du péché, sans en changer l'espèce.

Par exemple, si l'on vole une grosse somme, cette circonstance d'une grosse somme augmente notablement la malice du vol.

9. Combien y a-t-il de circonstances du péché ?

On réduit communément à sept les circonstances qui peuvent changer l'espèce du péché, on l'aggraver notablement. On les exprime par le vers suivant : *Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando ?*

10. Ferait-on un grand mal, si l'on cachait en confession quelque péché ou quelque circonstance d'un péché ?

Celui qui, par honte ou par tout autre motif coupable, cacherait volontairement un péché mortel ou quelque circonstance notable d'un péché mortel, surtout si elle était de nature à en changer l'espèce, rendrait sa confession nulle, et ferait un sacrilège.

11. Si l'on oubliait involontairement quel-

que péché, la confession serait-elle nulle aussi ?

Non, les péchés oubliés involontairement, après un examen sérieux, ne rendent point la confession nulle, et il suffit de les déclarer dans la prochaine confession.

12. Est-il nécessaire aussi de confesser les péchés véniels ?

Non, il n'est pas nécessaire de confesser les péchés véniels et d'en recevoir l'absolution ; mais il est néanmoins très-utile de le faire.

13. Est-il quelquefois nécessaire de faire une confession générale ?

Il est quelquefois nécessaire de faire une confession générale. Car celui qui a eu le malheur de cacher volontairement quelque péché mortel en confession, doit, s'il veut rentrer en grâce avec Dieu, se confesser de tous les péchés mortels qu'il a commis depuis la dernière bonne confession qu'il a faite.

14. Pour réparer les défauts des confessions précédentes, la confession générale est-elle nécessaire, lorsque le pénitent s'est toujours adressé au même confesseur ?

Non, dans ce cas, la confession générale n'est pas *absolument* nécessaire, pourvu que le confesseur se rappelle l'état de son

pé
qu
on
fau
da
pé
de
pas
15. La
néc
Qu
gén
touj
cou
que
té à
dre
Ce
les p
on n
sion
16. Est-c
ler d
de se
née c
C'est
que c
vérita
désir
nomb

pénitent ; il suffirait alors, *à la rigueur*, que celui-ci déclarât au prêtre les péchés omis par honte ou par malice, ou par défaut d'examen suffisant. Cependant, dans ce cas-là même, on conseille à un pénitent, pour plusieurs bonnes raisons, de recommencer toutes les confessions passées qui ont été défectueuses.

15. La confession générale, quoique non nécessaire, est-elle toujours utile ?

Quelquefois nécessaire, une confession générale des péchés de toute sa vie est toujours utile, parce que, en jetant un coup d'œil sur les fautes sans nombre que l'on a commises, on se sent plus porté à se confondre devant Dieu et à prendre plus de précautions pour l'avenir. Ce qui vient d'être dit ne regarde point les personnes scrupuleuses, auxquelles on ne peut jamais conseiller la confession générale.

16. Est-ce une pratique louable et à conseiller de faire de temps en temps une revue de ses péchés ; par exemple, chaque année ou à chaque retraite ?

C'est une excellente pratique, pourvu que cette revue soit accompagnée de la véritable douleur de ses fautes et d'un désir sincère de s'amender. Un grand nombre de personnes pieuses et instrui-

tes sont dans cet usage. Elles obtiennent par là de nouvelles grâces pour éviter le péché, elles satisfont à Dieu pour la peine due à leurs anciennes fautes, elles se procurent une plus grande paix de l'âme. . . .

17. Quelle méthode faut-il suivre pour bien faire une confession générale ?

Pour la confession générale, on peut suivre une de ces deux méthodes : s'accuser de tous les péchés que l'on a commis, depuis tel temps, contre le premier commandement de Dieu, &c., contre l'humilité, &c. ; ou bien, diviser sa vie en différentes époques : par exemple, s'accuser d'abord des péchés dont on s'est rendu coupable depuis l'âge de raison jusqu'à la première communion ; ensuite, depuis la première communion jusqu'au temps où l'on a choisi un état de vie, &c., &c.



LECON XXI.

DE LA MANIERE DE SE CONFESSER.

1. Comment faut-il se confesser ?

Il fa
de l
" se
" ch
2. Que
béné
Il fa
culp
jusq
en
tenti
fesse
père.
doit
qu'il
te de
ou la
3. Que
Il fa
jusqu
depu
fessé
sa pé
péché
de.
4. Doit-c
sonne
Oui, c
que ce

Il faut se mettre à genoux, faire le signe de la croix, et dire au prêtre : “ Bén is-
 “ sez-moi , mon père, parce que j’ai pé-
 “ ché.”

2. Que faut-il faire après avoir demandé la bénédiction du prêtre ?

Il faut réciter le *Confiteor* jusqu’à *mea culpa*, ou bien : *Je confesse à Dieu*, jusqu’à *par ma faute* ; ou du moins, dire en abrégéant : *Confiteor Deo omnipotenti et tibi, pater*, en français : *Je me confesse à Dieu tout-puissant et à vous, mon père*. Il faut observer que le pénitent doit être profondément incliné tandis qu’il récite le *Confiteor*, ou qu’il fait l’acte de contrition en recevant l’absolution ou la bénédiction.

3. Que faut-il faire ensuite ?

Il faut, après avoir récité le *Confiteor* jusqu’à *mea culpa* exclusivement, dire depuis quel temps on ne s’est pas confessé ; si l’on a reçu l’absolution et fait sa pénitence ; déclarer ensuite tous ses péchés, en disant : *Mon père, je m’accuse de*.

4. Doit-on éviter de faire connaître les personnes avec qui l’on a péché ?

Oui, on doit l’éviter avec soin, autant que cela est possible.

5. Quand on a fini d'accuser ses péchés, que faut-il faire ?
Il faut dire : " De tous ces péchés et de tous ceux dont je ne me souviens pas, je demande pardon à Dieu, et à vous, mon père, pénitence et absolution."
6. Que faut-il faire après cette déclaration générale de ses fautes ?
Il faut achever le *Confiteor*, écouter les avis du confesseur avec humilité, et s'il juge à propos de différer l'absolution, s'y soumettre sans murmurer.
7. Comment faut-il considérer, au saint tribunal, le prêtre à qui l'on se confesse ?
On doit le considérer, comme tenant la place de Jésus-Christ même.



LECON XXII.

DU SECRET DE LA CONFESSION.

1. N'y a-t-il jamais à craindre que le confesseur parle de ce qu'on lui a dit en confession ?
Aucunement : les lois divines et humaines obligent le confesseur, sous les peines les plus sévères, au plus invio-

lab
en
le s
vio
2. Qu
seu
ses
conf
Il pe
men
3. Mai
de la
le ch
pou
Non,
4. Com
été g
Il est
confes
5. N'y a
choisi
confes
Oui, il
qui on
du secr
bien ! i
eut suff
l'ont p
lé!...

lable secret sur tout ce qu'il a entendu en confession, et il est sans exemple que le secret de la confession ait jamais été violé.

2. Que peut et que doit répondre le confesseur à un juge qui l'interroge sur des choses qu'il ne connaît que par la voie de la confession ?

Il peut et doit répondre, même avec serment, qu'il ne sait rien.

3. Mais s'il s'agissait de l'intérêt général de la société, d'une conspiration contre le chef de l'Etat, &c., un confesseur ne pourrait-il pas parler ?

Non, il devrait garder le silence.

4. Comment le secret de la confession a-t-il été gardé jusqu'à ce jour ?

Il est sans exemple que le secret de la confession ait jamais été violé.

5. N'y a-t-il pas eu des prêtres qui ont eu à choisir entre la révélation du secret de la confession et la mort ?

Oui, il y a eu des prêtres, des confesseurs qui ont eu à choisir entre la révélation du secret de la confession et la mort, eh bien ! ils ont choisi la mort !! ... Un mot eut suffi pour les sauver, et ce mot, ils ne l'ont pas prononcé, et leur sang a coulé ! ... Le premier de ces martyrs est

saint Jean Népomucène, dont l'Eglise célèbre maintenant la fête le 22 Mai.

6. Ne doit-on pas craindre, du moins, de perdre l'estime de son confesseur, en lui déclarant certains péchés graves, certaines fautes honteuses ?

Non, en aucune manière.

7. Ne pourrait-on pas se confesser par lettres, pour s'épargner la honte de dire, de bouche, ses fautes à un prêtre ?

Non ; il est nécessaire de se présenter devant le prêtre, et de lui dire, de bouche, les fautes dont on s'est rendu coupable.

8. Le confesseur est-il seul lié par le secret de la confession ?

Tous ceux qui, par le moyen de la confession sacramentelle, acquièrent la connaissance d'une chose qui tombe sous le sceau, sont liés, aussi bien que le confesseur, par le secret de la confession.

9. Le pénitent est-il tenu aussi au secret de la confession ?

Non, mais il ne doit point, sans motif légitime, parler de ce qui s'est passé, dans le tribunal de la pénitence, entre lui et son confesseur.



1. Rec
tes l
Non
tenc
lutic
2. Qu'e
L'ab
nonc
et pa
qui s
requis
3. Quell
prêtre
Ce son
" abs
" et d
4. Que fa
donne
Il faut
chés et
retomb
5. Que fa
Il faut s
de la gr
fortifier
cher.

LECON XXIII.

DE L'ABSOLUTION.

1. Reçoit-on le sacrement de pénitence toutes les fois que l'on va à confesse ?
Non, on ne reçoit le sacrement de pénitence que lorsque le prêtre donne l'absolution et qu'on est bien disposé.
2. Qu'est-ce que l'absolution ?
L'absolution est une sentence que prononce le prêtre au nom de Jésus-Christ, et par laquelle il remet les péchés à celui qui s'est confessé avec les dispositions requises.
3. Quelles sont les paroles par lesquelles le prêtre remet les péchés ?
Ce sont les paroles suivantes : " Je vous absous de vos péchés, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit."
4. Que faut-il faire pendant que le prêtre donne l'absolution ?
Il faut renouveler la douleur de ses péchés et la ferme résolution de ne plus y retomber.
5. Que faut-il faire après l'absolution ?
Il faut se retirer à l'écart, remercier Dieu de la grâce qu'on vient de recevoir, et se fortifier dans la résolution de ne plus pécher.

6. Ne peut-on pas obtenir quelquefois, sans l'absolution du prêtre, la rémission des péchés commis après le baptême ?
Celui qui a la contrition parfaite, avec le vœu ou désir de recevoir, s'il le pouvait, le sacrement de pénitence, obtient à l'instant même le pardon et la rémission de ses péchés.



LECON XXIV.

DE LA SATISFACTION.

1. Celui qui a reçu l'absolution, a-t-il encore quelque chose à faire ?
Celui qui a reçu l'absolution doit encore réparer l'injure faite à Dieu et le tort fait au prochain par le péché, c'est ce qu'on appelle satisfaction.
2. Qu'est-ce que la satisfaction ?
La satisfaction est la réparation de l'injure faite à Dieu par le péché.
3. Si l'on n'était pas dans l'intention de satisfaire à Dieu et au prochain, ferait-on une bonne confession ?
Non ; ceux qui, en se confessant, ne sont pas dans la résolution de satisfaire à Dieu et au prochain, sont indignes d'ab-

solu
un s
4. Puis
solu
de s
Parc
nelle
gée e
bir e
5. Trou
des
que l
peine
On en
6. Pour
tisfac
en exi
C'est
griève
tème ;
ve de
de pré
7. Pouvon
peine ?
Oui, no
Jésus-C
8. Comm
On sati
soi-mêm
imposée

solution, et s'ils la recevaient, ils feraient un sacrilège.

4. Puisque les péchés sont remis par l'absolution, comment est-on encore obligé de satisfaire à Dieu ?

Parce que, pour l'ordinaire, la peine éternelle que mérite le péché mortel est changée en une peine temporelle qu'il faut subir en cette vie ou en l'autre.

5. Trouve-t-on dans les saintes Ecritures, des exemples qui établissent qu'après que le péché a été remis, il reste une peine temporelle à subir ?

On en trouve plusieurs.

6. Pourquoi Dieu, qui n'exige point de satisfaction dans le sacrement de baptême, en exige-t-il dans celui de la pénitence ?

C'est 1o. afin de mieux faire sentir la gravité des péchés commis après le baptême ; 2o. afin que cette satisfaction serve de remède pour les péchés passés et de préservatif contre les rechutes.

7. Pouvons-nous satisfaire à Dieu pour cette peine ?

Oui, nous le pouvons par les mérites de Jésus-Christ.

8. Comment satisfait-on à Dieu ?

On satisfait à Dieu en accomplissant par soi-même, avec dévotion, la pénitence imposée par le confesseur.

9. Le pénitent peut-il changer lui-même la pénitence qui lui a été imposée par le confesseur ?

Il ne le peut pas.

10. Le pénitent peut-il parler de la pénitence qui lui a été imposé par le confesseur ?

Il doit garder le silence à cet égard.

11. N'y a-t-il pas encore d'autres moyens de satisfaire à Dieu ?

Oui, on satisfait encore à Dieu en s'imposant à soi-même des pénitences volontaires, telles que la prière, le jeûne, les mortifications et l'aumône.

12. Satisfait-on à Dieu par le travail et les autres peines de cette vie ?

Oui, pourvu qu'on les lui offre en expiation des péchés qu'on a commis.

13. Comment rendons-nous nos satisfactions agréables à Dieu et utiles pour l'expiation de nos péchés ?

Nous rendons nos satisfactions agréables à Dieu et utiles pour l'expiation de nos péchés, en les unissant aux mérites de Jésus-Christ, avec l'intention de satisfaire à la justice de Dieu.

14. Qu'est-ce que satisfaire au prochain ?

Satisfaire au prochain, c'est lui rendre exactement ce qu'on lui doit pour le tort qu'on lui a fait dans sa personne, dans

son
ses

1. L'Ég
hors
temp
Oui,
pouv
de pé
au pé
des in
2. Qu'es
L'ind
ne ten
déjà r
nitenc
3. Qui a
der de
Le pap
voir d'
4. Les ac
Non, l
te l'Ég
dans le
restrict

son honneur, dans sa réputation ou dans ses biens.



LECON XXV.

DES INDULGENCES.

1. L'Eglise a-t-elle le pouvoir de remettre, hors le sacrement de pénitence, la peine temporelle due au péché ?
Oui, l'Eglise a reçu de Jésus-Christ le pouvoir de remettre, hors le sacrement de pénitence, la peine temporelle due au péché, et elle l'exerce en accordant des indulgences.
2. Qu'est-ce que l'indulgence ?
L'indulgence est la rémission de la peine temporelle due aux péchés actuels déjà remis, faite hors le sacrement de pénitence.
3. Qui a le pouvoir, dans l'Eglise, d'accorder des indulgences ?
Le pape et les évêques ont seuls le pouvoir d'accorder des indulgences.
4. Les accordent-ils de la même manière ?
Non, le pape peut les accorder dans toute l'Eglise sans limites ; et les évêques dans leurs diocèses seulement, avec les restrictions que l'Eglise y a mises.

5. **Quelle est la durée des indulgences ?**
Cela dépend des termes dont s'est servi le souverain pontife qui les a accordées.
6. **Les indulgences ne se distinguent-elles pas aussi en locales, personnelles et réelles ?**
Oui, il y a des indulgences locales, personnelles et réelles. L'indulgence locale est celle qui est attachée à un lieu; par exemple, à une église, à un calvaire. . . . L'indulgence personnelle est celle qui est accordée directement à une ou plusieurs personnes, sans l'être à tous les fidèles. L'indulgence réelle est celle qui est attachée à certains objets, comme aux chapelets, médailles, croix. . . .
7. **Combien y a-t-il de sortes d'indulgences ?**
Il y en a de deux sortes, les indulgences plénières, et les indulgences partielles.
8. **Qu'est-ce qu'une indulgence plénière ?**
L'indulgence plénière est celle qui remettrait toute la peine temporelle due au péché, si elle était gagnée dans toute son étendue.
9. **Peut-on gagner, dans le même jour, plusieurs indulgences plénières ?**
Oui, on le pourrait, pourvu qu'on accomplît toutes les conditions requises pour chaque indulgence plénière.

10. **Qu'e**
L'inc
reme
péché
11. **Qu'e**
quara
ans, &
On en
porell
corres
jours,
ce can
12. **Qu'ap**
La pé
parce
selon l
glise,
humili
nitenc
13. **Les in**
re pén
Les inc
de faire
est com
excepti
sur les
saints,
continu

10. Qu'est-ce qu'une indulgence partielle ?
L'indulgence partielle est celle qui ne remet qu'une partie de la peine due aux péchés.

11. Qu'entend-on par une indulgence de quarante jours, de cent jours, de sept ans, &c. ?

On entend la rémission de la peine temporelle due aux péchés déjà pardonnés, correspondante à quarante jours, cent jours, ou sept ans de l'ancienne pénitence canonique.

12. Qu'appellez-vous pénitence canonique ?

La pénitence canonique, ainsi appelée parce qu'elle était imposée aux pécheurs selon les canons ou réglemens de l'Eglise, consistait dans des jeûnes, des humiliations et d'autres œuvres de pénitence.

13. Les indulgences exemptent-elles de faire pénitence ?

Les indulgences ne nous dispensent pas de faire pénitence, puisque la pénitence est commandée à tous les hommes sans exception, et que nous devons marcher sur les traces de Jésus-Christ et des saints, dont la vie a été une pénitence continuelle.

14. Que faut-il faire pour gagner une indulgence ?
Il faut remplir fidèlement les conditions prescrites par celui qui l'accorde.
15. Quelle est la première condition qu'il faut remplir pour gagner une indulgence ?
La première condition qu'il faut remplir pour gagner une indulgence, c'est d'avoir l'intention de la gagner.
16. Quelle est la seconde condition qu'il faut remplir pour gagner une indulgence ?
C'est d'être en état de grâce.
17. Quelle est la troisième condition requise pour gagner une indulgence ?
C'est l'accomplissement des œuvres prescrites par celui qui l'accorde.
18. Quelle est l'heure des premières vêpres par rapport aux indulgences ?
Environ deux heures après midi.
19. Quelle est la quatrième condition requise pour gagner une indulgence ?
C'est de se confesser.
20. Outre la confession, la communion n'est-elle pas également requise pour gagner une indulgence plénière ?
Outre la confession, la communion est encore une condition requise pour gagner l'indulgence plénière ; il n'y a d'exception que pour le chemin de la croix.

21. Peut-on gagner une indulgence plénière sans confession ?
Oui, qu'on se confesse.

1. Quelle est la première condition requise pour gagner une indulgence ?
C'est d'avoir l'intention de la gagner.
2. Pendant le jubilé, les indulgences sont-elles plus faciles à gagner ?
Il dure deux ans.
3. Que faut-il faire pour gagner une indulgence plénière ?
Pour gagner une indulgence plénière, il faut accomplir les œuvres prescrites par celui qui l'accorde.
4. Y a-t-il des indulgences plénières qui ne nécessitent pas la confession ?
Non ; l'indulgence plénière est une grâce, ou un don de Dieu, mais ce n'est pas une indulgence plénière prise.

21. Peut-on gagner les indulgences pour les âmes du purgatoire ?
 Oui, quand celui qui les accorde déclare qu'elles leur sont applicables.



LECON XXVI.

DU JUBILE.

1. Quelle est la principale et la plus solennelle des indulgences ?
 C'est celle du jubilé.
2. Pendant combien de temps dure, à Rome, le jubilé de l'année sainte ?
 Il dure pendant un an.
3. Que faut-il faire pour gagner l'indulgence du jubilé ?
 Pour gagner l'indulgence du jubilé, il faut accomplir les œuvres prescrites par le souverain pontife, et dans l'intention désignée par lui.
4. Y a-t-il obligation de gagner l'indulgence du jubilé ?
 Non ; l'indulgence du jubilé étant une grâce, on n'est pas obligé de la gagner ; mais ce serait un péché de refuser cette indulgence par incrédulité ou par mépris.

5. L'indulgence du jubilé peut-elle être appliquée aux défunts ?
Non, à moins que le souverain pontife n'ait déclaré qu'on peut la gagner pour les défunts, en faisant une seconde fois les œuvres prescrites.
6. Peut-on, pendant le jubilé, gagner les autres indulgences accordées par l'Eglise ?
Pendant le jubilé de l'année sainte, c'est-à-dire, pendant celui qui se célèbre à Rome tous les vingt-cinq ans, les autres indulgences, à l'exception d'un petit nombre, sont suspendues.



LECON XXVII.

DES AUTELS PRIVILEGIÉS.

1. Qu'est-ce qu'un autel privilégié ?
Un autel privilégié est celui auquel le souverain pontife a attaché une indulgence plénière, applicable à l'âme du purgatoire pour laquelle on y célèbre le saint sacrifice de la messe.
2. Quelle est la portée de l'indulgence attachée aux autels privilégiés ?

C
éc
ac

DE L'I

1. L'
des
Ou
dis
in
2. Pa
plé
Par
aut
3. Tro
ples
mor
On
4. Y a
de l
gag
Oui

C'est de délivrer les défunts d'une peine équivalente à l'indulgence concédée et acquise.



LECON XXVIII.

DE L'INDULGENCE PLENIERE A L'ARTICLE DE LA MORT.

1. L'Eglise n'accorde-t-elle pas aux malades une indulgence particulière ?
Oui, l'Eglise accorde aux malades bien disposés une indulgence plénière dite *in articulo mortis*.
2. Par qui peut être appliquée l'indulgence plénière à l'article de la mort ?
Par les évêques et les prêtres qui y ont été autorisés par le saint-siège.
3. Trouve-t-on, dans l'antiquité, des exemples d'indulgence pour l'article de la mort ?
On en trouve plusieurs.
4. Y a-t-il quelques conditions à remplir, de la part du moribond, pour qu'il puisse gagner l'indulgence plénière ?
Oui les conditions suivantes sont néces-

saires : que le moribond se soit confessé et ait communiqué avec les dispositions requises, ou que, ne pouvant le faire, il soit au moins contrit de ses fautes ; qu'il invoque de cœur, s'il ne le peut de bouche, le saint nom de Jésus ; enfin, qu'il accepte de la main de Dieu, avec une parfaite résignation, la mort en expiation de ses péchés.

5. A quel moment l'indulgence *in articulo mortis* produit-elle son effet ?
A l'article réel de la mort.



LECON XXIX.

DE L'EXTRÊME-ONCTION.

1. Qu'est-ce que l'extrême-onction ?
L'extrême-onction est un sacrement établi par Jésus-Christ pour le soulagement spirituel et corporel des chrétiens dangereusement malades.
2. L'extrême-onction est-elle un sacrement de la loi nouvelle ?
Oui, l'extrême-onction est un sacrement de la loi nouvelle.
3. Qui peut administrer l'extrême-onction ?

Les
pouv
4. Quel
Le s
fie le
souill
ce da
dernie
démon
té, si e
la gloi
5. Pourq
trême-
Parce
re onc
6. Quelle
l'extrê
La ma
l'extrê
la mati
prêtre
lade.
7. L'admin
est-elle
monies
Oui, et c
tion. V
de faire
ment de
une table

Les évêques et les prêtres ont seuls ce pouvoir.

4. Quels sont les effets de ce sacrement ?

Le sacrement de l'extrême-onction purifie le malade qui le reçoit dignement des souillures du péché, lui donne la patience dans ses douleurs, le fortifie dans ses derniers moments contre les attaques du démon, et peut lui rendre même la santé, si elle est utile pour son salut et pour la gloire de Dieu.

5. Pourquoi ce sacrement est-il appelé l'extrême-onction ?

Parce que c'est ordinairement la dernière onction que reçoivent les chrétiens.

6. Quelle est la matière du sacrement de l'extrême-onction ?

La matière éloignée du sacrement de l'extrême-onction est l'huile d'olive, et la matière prochaine est l'onction que le prêtre fait avec cette huile sur le malade.

7. L'administration de l'extrême-onction est-elle accompagnée de quelques cérémonies ?

Oui, et on ne saurait y faire trop d'attention. Voici les préparatifs qu'il convient de faire pour l'administration du sacrement de l'extrême-onction. On prépare une table sur laquelle on met une nappe

blanche, un crucifix, deux chandeliers garnis de cierges ou de chandelles allumées, de l'eau bénite dans un vase avec un aspersoir, et deux plats ou bassins. L'un contient sept ou huit pelotons d'ouate ou d'étoupe pour essuyer les onctions, et un peu de mie de pain pour frotter les doigts du prêtre, et l'autre un cornet de papier blanc pour recevoir les pelotons après chaque onction. On met aussi sur la table un vase plein d'eau, avec une serviette et un plat ou bassin pour recevoir l'eau et les miettes de pain, lorsque le prêtre se lavera les mains.

8. Que fait le prêtre après les onctions ?
Il récite une prière sur le malade, l'exhorte à la reconnaissance envers Dieu, et l'engage à contempler et à baiser souvent la croix de Jésus-Christ, qu'il laisse devant lui ou entre ses mains.
9. Toutes les onctions sont-elles nécessaires pour que le sacrement soit valide ?
Non, toutes les onctions ne sont pas absolument ni également nécessaires. Le rituel romain parle de sept onctions qui doivent être faites aux yeux, aux oreilles, aux narines, à la bouche, aux mains, aux pieds et aux reins. Mais cette dernière onction n'est pas en usage dans notre pays.

10. Que c
lieu d
qu'un
Il doit
nérale.

11. Peut-o
toutes
On ne p
jamais
pas rée

12. Faut-il
pour re
Non, il
extrémi

13. Pourqu
nière ex
onction
Parce qu
prépare
même à
ment.

14. Donne-t
des qui o
Oui, à
dans l'ac
Peut-on c
onction à
ladie ?

Non, on
fois.

10. Que doit faire le prêtre lorsqu'il a tout lieu de croire que le malade n'a plus qu'un instant à vivre ?

Il doit se borner à une seule onction générale.

11. Peut-on administrer l'extrême-onction à toutes sortes de personnes ?

On ne peut la donner ni à ceux qui n'ont jamais pu pécher, ni à ceux qui ne sont pas réellement malades.

12. Faut-il attendre à la dernière extrémité pour recevoir l'extrême-onction ?

Non, il ne faut pas attendre à la dernière extrémité.

13. Pourquoi ne faut-il pas attendre la dernière extrémité pour recevoir l'extrême-onction ?

Parce que, on différant trop, on ne se prépare pas aussi bien, et on s'expose même à mourir sans avoir reçu ce sacrement.

14. Donne-t-on l'extrême-onction aux malades qui ont perdu connaissance ?

Oui, à moins qu'ils ne l'aient perdue dans l'acte même du crime.

15. Peut-on donner plusieurs fois l'extrême onction à un malade dans la même maladie ?

Non, on ne peut la lui donner qu'une fois.

16. Celui qui a reçu l'extrême-onction sans être suffisamment disposé, peut-il recevoir plus tard la grâce que ce sacrement a la vertu de produire ?

Oui, en se repentant vivement et amèrement de ses péchés.

17. Doit-on conférer l'extrême-onction avant le viatique ?

Il est mieux de ne conférer l'extrême-onction qu'après le viatique.

18. Que doivent faire les personnes qui se trouvent auprès du malade ?

Elles doivent faire tout ce qui leur est possible pour déterminer le malade à recevoir les derniers sacrements.

19. Un catholique peut-il se charger de demander un ministre pour assister un malade d'une autre communion ?

Il ne le peut pas.

20. Y a-t-il obligation pour les médecins d'engager leurs malades, lorsqu'ils les voient en danger de mort, à recevoir les derniers sacrements ?

L'Eglise leur en fait une obligation expresse.

21. Quelles dispositions faut-il apporter au sacrement de l'extrême-onction ?

Il faut se confesser, si on le peut ; si on ne le peut pas, s'exciter de tout son cœur à la contrition, à une grande confiance

dans
entiè
sacri

22. Que
sacre
Il doi
ne p
nité.

23. Que
Il doi
malad
eux-m

1. Qu'est
L'ordr
pouvoi
siasitiq
saintes

2. L'ordre
velle ?
Oui, l'
nouvel

3. Quelle
ques ?

dans la miséricorde de Dieu, se résigner entièrement à sa volonté, et lui faire le sacrifice de sa vie.

22. Que doit faire le malade qui a reçu ce sacrement ?

Il doit remercier Dieu de ses grâces, et ne plus penser qu'à la mort et à l'éternité.

23. Que doivent faire les assistants ?

Il doivent s'unir au prêtre, prier pour le malade, et penser à ce qu'ils deviendront eux-mêmes un jour.



LECON XXX.

DE L'ORDRE.

1. Qu'est-ce que l'ordre ?

L'ordre est un sacrement qui donne le pouvoir de remplir les fonctions ecclésiastiques, et la grâce pour les exercer saintement.

2. L'ordre est-il un sacrement de la loi nouvelle ?

Oui, l'ordre est un sacrement de la loi nouvelle.

3. Quelles sont les fonctions ecclésiastiques ?

Les principales fonctions ecclésiastiques sont de célébrer la sainte messe et de conduire les âmes au ciel en leur prêchant la parole divine et en leur administrant les sacrements.

4. En combien de classes se divisent ceux qui concourent, d'une manière plus ou moins directe, à ces fonctions ?

Ils se divisent en trois classes : les évêques, les prêtres et les ministres inférieurs, qui sont les diacres, les sous-diacres et les minorés.

5. Combien y a-t-il d'ordres différents ?

Il y en a sept.

6. N'y a-t-il pas une cérémonie préparatoire à la réception des ordres mineurs ?

Oui, c'est la tonsure.

7. Quelque fonction particulière n'est-elle pas attachée à chaque ordre mineur ?

Oui, à chaque ordre mineur est attachée une fonction particulière et spéciale.

8. Quel est l'ordre qu'on reçoit après les quatre ordres mineurs ?

On reçoit le premier des ordres majeurs, qui est le sous-diaconat.

9. Quel est l'ordre qu'on reçoit après le sous-diaconat ?

C'est le diaconat.

10. Quel est l'ordre que l'on reçoit après le diaconat ?

C'
11. Qu
L'é
doc
12. Il y
évê
l'Ég
Oui
pell
13. En c
du s
La r
siste
form
gnen
14. Celu
enga
Oui,
est en
passe
lui es
cle et
15. Peut-
ordre
Non,
16. Pour
temen
condit
Oui, i
nécess

C'est le sacerdoce ou la prêtrise.

11. Qu'est-ce que l'épiscopat ?

L'épiscopat est la plénitude du sacerdoce.

12. Il y a donc inégalité de pouvoirs entre les évêques, les prêtres et les ministres de l'Eglise ?

Oui, et cette inégalité de pouvoirs s'appelle hiérarchie.

13. En quoi consistent la matière et la forme du sacrement de l'ordre ?

La matière du sacrement de l'ordre consiste dans l'imposition des mains, et la forme dans les paroles qui l'accompagnent.

14. Celui qui a reçu le sous-diaconat est-il engagé d'une manière irrévocable ?

Oui, celui qui a été ordonné sous-diacre, est engagé pour la vie : il peut ne pas passer aux ordres supérieurs, mais il ne lui est plus permis de rentrer dans le siècle et de se marier.

15. Peut-on recevoir le même jour plusieurs ordres majeurs ?

Non, on ne le peut pas.

16. Pour recevoir, soit validement, soit licitement, le sacrement de l'ordre, certaines conditions ne sont-elles pas nécessaires ?

Oui, il y a certaines conditions qui sont nécessaires pour recevoir, soit valide-

ment, soit licitement, le sacrement de l'ordre.

17. Les femmes peuvent-elles recevoir valablement les ordres ?

Elles ne le peuvent pas.

18. Qui a le pouvoir de faire l'ordination ?

Les évêques seuls ont ce pouvoir.

19. Quand se fait l'ordination ?

Elle peut se faire tous les samedis des quatre-temps, le samedi d'avant la Passion et le samedi saint.

20. Quels sont les devoirs de fidèles à ces époques ?

Les fidèles doivent, dans le temps des ordinations, prier Dieu de donner à son Eglise de bons ministres.

21. Quels sont les devoirs des fidèles à l'égard des évêques, de leurs pasteurs et des autres prêtres ?

Les fidèles doivent vénérer notre saint père le pape, les évêques et leurs pasteurs, les aimer et leur obéir ; ils doivent de plus honorer tous les ministres de Dieu et de la sainte Eglise.



1. Qu
Le
fie l
fem
2. Qu
le s
Selo
reçu
de n
3. Pou
sacr
Pou
l'hon
ble.
4. Cett
Oui,
entre
peut
des c
5. L'Eg
épou
paren
Oui,
6. Les é
sépar

LECON XXXI.

DU MARIAGE.

1. Qu'est-ce que le mariage ?
Le mariage est un sacrement qui sanctifie la société légitime que l'homme et la femme contractent ensemble.
2. Quand est-ce que Jésus-Christ institua le sacrement de mariage ?
Selon une opinion assez généralement reçue, Jésus-Christ institua le sacrement de mariage après sa résurrection.
3. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il institué le sacrement de mariage ?
Pour sanctifier la société légitime que l'homme et la femme contractent ensemble.
4. Cette société est-elle indissoluble ?
Oui, cette société, une fois consommée entre les chrétiens, est indissoluble et ne peut être rompue que par la mort de l'un des deux époux.
5. L'Eglise ne peut-elle pas autoriser les époux, pour des raisons graves, à se séparer de corps ?
Oui, elle le peut.
6. Les époux ne peuvent-ils pas, sans se séparer de corps, se séparer de biens ?

Il y a des cas où la loi civile le leur permet, et où les tribunaux prononcent cette séparation.

7. L'homme qui a perdu son épouse et la femme qui a perdu son époux, peuvent-ils convoler en secondes noces ?
Oui, ils le peuvent.
8. Quelles sont les dispositions requises pour bien recevoir le sacrement de mariage ?
Pour bien recevoir le sacrement de mariage, il faut consulter Dieu, avoir des intentions chrétiennes, s'y préparer par la confession, et, s'il est possible, par la communion.
9. Ceux qui se marient en état de péché mortel reçoivent-ils la grâce du sacrement ?
Non, ceux qui se marient en état de péché mortel font un sacrilège.
10. Pourquoi y a-t-il maintenant tant de mariages malheureux ?
Parce qu'un grand nombre de ceux qui se marient n'ont point des intentions pures, ne se mettent point en grâce avec Dieu, profanent le sacrement, et au lieu d'attirer sur eux les bénédictions du ciel, provoquent ses malédictions.
11. Quels sont les devoirs des personnes mariées ?

Elles
Dieu,
fidéli
défau
enfant
12. Par qu
Par le
un au
permis
13. Les cu
de tou
paroiss
Ils ne p
leurs v
14. Combic
nuptial
Deux :
bénédic
15. Un mar
tres sera
Oui, un
par lett
leurs ac
prescrite
16. L'unio
ment civ
Non, il n
qui est fa

Elles doivent vivre dans la crainte de Dieu, s'aimer tendrement, se garder une fidélité inviolable, se pardonner leurs défauts réciproques, avoir soin de leurs enfants et les élever chrétiennement.

12. Par qui le mariage doit-il être béni ?

Par le propre curé d'un des époux ou par un autre prêtre, avec sa permission ou la permission de l'évêque du diocèse.

13. Les curés peuvent-ils bénir les mariages de tous ceux qui se trouvent dans leurs paroisses ?

Ils ne peuvent bénir les mariages que de leurs vrais paroissiens.

14. Combien distingue-t-on de bénédictions nuptiales ?

Deux : la bénédiction solennelle et la bénédiction simple ou ordinaire.

15. Un mariage fait par procureur ou par lettres serait-il valide ?

Oui, un mariage fait par procureur ou par lettres serait valide, s'il était d'ailleurs accompagné des autres formalités prescrites.

16. L'union des personnes mariées seulement civilement est-elle légitime ?

Non, il n'y a d'union légitime que celle qui est faite selon les lois de l'Eglise.



LECON XXXII.

DE LA PUBLICATION DES BANS DE MARIAGE.

1. Pourquoi publie-t-on les bans avant le mariage ?
Pour avertir les fidèles du mariage qui va se faire, et pour découvrir les empêchements qui pourraient y mettre obstacle.
2. Combien de fois et par qui le mariage doit-il être annoncé ?
Il doit être annoncé trois fois, au prône de la messe paroissiale par le propre curé des parties contractantes.
3. Où les bans de mariage doivent-ils être publiés ?
Dans la paroisse où les parties contractantes ont leur domicile.
4. La publication des bans est-elle susceptible de dispenses ?
Oui, le concile de Trente laisse à la prudence des évêques d'en dispenser.
5. Ne faut-il pas ordinairement payer quelque chose pour obtenir dispense de la publication d'un ou de plusieurs bans ?

Où
rais
6. Les
blic
Non
cert
n'es
7. Que
sont
bans
L'Eg
ge qu
extrê

DES

1. Qu'en
maria
J'ente
maria
2. Comb
ments
Il y en
render
sans le
ble.

Oui, et cela est conforme aux lois de la raison et de la justice.

6. Les curés peuvent-ils dispenser de la publication des bans ?

Non, mais ils peuvent déclarer, dans certains cas, que la publication des bans n'est pas nécessaire.

7. Que faut-il penser des mariages qui ne sont précédés d'aucune publication de bans ?

L'Eglise ne permet ces sortes de mariage que très-rarement et pour des motifs extrêmement graves.



LECON XXXIII.

DES EMPECHEMENTS DE MARIAGE.

1. Qu'entendez-vous par empêchement de mariage ?

J'entends tout ce qui s'oppose à ce qu'un mariage se fasse légitimement.

2. Combien y a-t-il de sortes d'empêchements ?

Il y en a de deux sortes : les unes qui rendent le mariage nul, et les autres qui, sans le rendre nul, font qu'il est coupable.

3. L'Eglise a-t-elle le droit d'apposer au mariage des empêchements dirimants ?
Oui, l'Eglise a le droit d'apposer au mariage des empêchements dirimants ; c'est une vérité trop clairement décidée par le concile de Trente, pour qu'aucun catholique puisse la révoquer en doute.
4. Le prince peut-il faire qu'un empêchement établi par l'Eglise n'opère point son effet ?
Il ne le peut pas.
5. Quels sont les principaux empêchements qui rendent le mariage nul ?
Les principaux empêchements qui rendent le mariage nul, sont la parenté et l'alliance jusqu'au quatrième degré, et plusieurs autres.
6. Quels sont les empêchements qui, sans rendre le mariage nul, le rendent coupable ?
C'est, par exemple, de se marier sans publication de bans, ou dans le temps défendu par l'Eglise.
7. Qui peut dispenser des empêchements de mariage ?
Le pape et les évêques peuvent seuls dispenser des empêchements de mariage.
8. Combien y a-t-il, à Rome, de tribunaux qui accordent les dispenses de mariage ?
Il y en a deux, la *daterie* et la *pénitencerie*.

9. Qu
La
tion
des
riag
10. Un
Oui
lide
11. Ceu
men
aver
Oui,
tion.
12. A qu
Ils d
qui p
13. Quel
rier ?
On p
sema
ou m
super

D
1. Quel e

9. Que faut-il entendre par *componende* ?

La *componende* est une certaine rétribution que la daterie exige ordinairement des personnes à qui une dispense de mariage est accordée.

10. Un mariage nul peut-il devenir valide ?

Oui, un mariage nul peut devenir valide.

11. Ceux qui connaissent quelque empêchement à un mariage, sont-ils obligés d'en avertir ?

Oui, l'Eglise leur en fait une obligation.

12. A qui doivent-ils faire cette révélation ?

Ils doivent faire cette révélation au curé qui publie les bans.

13. Quel jour de la semaine peut-on se marier ?

On peut se marier tous les jours de la semaine ; croire qu'un jour serait plus ou moins heureux qu'un autre, serait une superstition.



LECON XXXIV.

DE LA PRIERE EN GENERAL.

1. Quel est, après les sacrements, le moyen

par lequel nous pouvons encore obtenir la grâce de Dieu ?

Le moyen par lequel nous pouvons encore obtenir la grâce de Dieu, c'est la prière.

2. Qu'est-ce que la prière ?
La prière est une élévation de notre âme vers Dieu pour l'adorer, le remercier, lui exposer nos besoins et demander sa grâce.
3. La prière, qui est un moyen d'obtenir la grâce, n'est-elle point elle-même une grâce ?
Oui, la prière est une grâce que nous devons à la bonté et à la libéralité du Seigneur.
4. Combien y a-t-il de sortes de prières ?
Il y a deux sortes de prières, la prière mentale et la prière vocale.
5. Qu'est-ce que la prière mentale ?
La prière mentale est celle qui se fait intérieurement, sans employer de paroles.
6. Qu'est-ce que la prière vocale ?
La prière vocale est celle qui est exprimée par des paroles.
7. La prière est-elle nécessaire ?
Oui, la prière est un de nos devoirs les plus essentiels.
8. Pourquoi la prière est-elle nécessaire ?

La pri
Chris
né l'e
nous a
de Di
lui de
9. Quan
Jésus-
cesse.
10. Est-il
Oui, ca
d'offrir
tes ses
lui plai
11. Y a-t-il
faire de
Oui, no
le mati
pas, en
ces, dan
lorsque
choisir u
mort.
12. En quel
Il y a cer
et qu'il f
debout ;
vient de

La prière est nécessaire parce que Jésus-Christ l'a commandée et nous en a donné l'exemple ; et en outre, parce que nous avons toujours besoin du secours de Dieu, et que Dieu veut que nous le lui demandions.

9. Quand faut-il prier ?

Jésus-Christ nous ordonne de prier sans cesse.

10. Est-il possible de prier sans cesse ?

Oui, car on prie sans cesse si l'on a soin d'offrir à Dieu toutes ses actions et toutes ses souffrances, dans le dessein de lui plaire.

11. Y a-t-il des circonstances où nous devons faire des prières particulières ?

Oui, nous devons principalement prier le matin et le soir, avant et après le repas, en assistant à la messe et aux offices, dans les dangers et les tentations, lorsque nous sommes sur le point de choisir un état de vie, et à l'article de la mort.

12. En quelle posture faut-il prier ?

Il y a certaines prières que l'Eglise fait et qu'il faut faire avec elle en se tenant debout ; mais, pour l'ordinaire, il convient de prier à genoux.



LECON XXXV.

DE L'OBJET ET DES CONDITIONS DE LA PRIERE.

1. Que devons-nous demander à Dieu dans nos prières ?
Nous devons demander à Dieu ce qui peut contribuer à sa gloire, à notre salut et au salut de notre prochain.
2. Pouvons-nous demander à Dieu des biens temporels ?
Oui, nous pouvons lui demander la vie, la santé, un temps heureux, &c., mais pour une bonne fin seulement et avec une parfaite résignation à sa sainte volonté.
3. Que devons-nous lui demander le plus souvent ?
Nous devons lui demander sans cesse la grâce de vivre et de mourir dans son amour.
4. Comment faut-il prier ?
Il faut prier avec attention, humilité, confiance, pureté d'intention et persévérance.
5. Qu'est-ce que prier avec attention ?
Prier avec attention, c'est penser que nous parlons à Dieu, et le faire avec le respect qui lui est dû.
6. Qu'est-ce que prier avec humilité ?

C'es
indi
7. Qu'e
Prie
mem
le pr
8. Qu'e
tion ?
Prie
en vu
prop
chain
9. Qu'es
Prie
nous
soyon
10. Dieu
nous
Oui, il
nous
Christ
" vrez
" pez
11. La pri
Il n'y a
ère, qu
12. D'où v
vent sa
Cela vie

C'est prier avec un vif sentiment de son indignité et de ses misères.

7. Qu'est-ce que prier avec confiance ?
Prier avec confiance, c'est espérer fermement que Dieu nous exaucera si nous le prions comme il faut.
8. Qu'est-ce que prier avec pureté d'intention ?
Prier avec pureté d'intention, c'est prier en vue de la gloire de Dieu, de notre propre salut et du salut de notre prochain.
9. Qu'est-ce que prier avec persévérance ?
Prier avec persévérance, c'est ne jamais nous rebuter, et prier jusqu'à ce que nous soyons exaucés.
10. Dieu nous exauce-t-il toujours, quand nous le prions comme il faut ?
Oui, il nous exauce tôt ou tard quand nous le prions comme il faut ; car Jésus-Christ a dit : " Demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez, frappez et l'on vous ouvrira. "
11. La prière est donc bien efficace ?
Il n'y a rien de plus efficace que la prière, quand elle est bien faite.
12. D'où vient donc que nous prions si souvent sans être exaucés ?
Cela vient de ce que nous prions mal, ou

de ce que nous n'avons point le désir de nous changer, ou enfin de ce que nous demandons des choses qui seraient plutôt nuisibles qu'utiles à notre salut.



LECON XXXVI.

DE L'ORAISON DOMINICALE.

1. Quelle est la meilleure prière que nous puissions faire ?
C'est le *Pater*, que nous appelons oraison dominicale.
2. Pourquoi appelez-vous cette prière l'oraison dominicale ?
Parce que c'est Notre Seigneur Jésus-Christ qui nous l'a lui-même enseignée et recommandée.
3. Pourquoi dites-vous qu'elle est la meilleure prière que nous puissions faire ?
Parce qu'elle renferme l'abrégé de tout ce que nous devons demander à Dieu.
4. Récitez l'oraison dominicale en latin.
Pater Noster, &c.
5. Récitez-la en français.
Notre Père, &c.



DES DE

1. Com
raison
Il y en
dent l
relati
2. Pourq
par ce
Parce
tout, e
à nos
3. Pourri
des par
minica
Les plu
teurs d
comme
paroles
comme
pensées
timents
l'oraison
Pat
Que je
vous avo

LECON XXXVII.

DES DEMANDES DE L'ORAISON DOMINICALE.

1. Combien y a-t-il de demandes dans l'oraison dominicale ?

Il y en a sept ; les trois premières regardent Dieu, et les quatre dernières sont relatives à nos besoins.

2. Pourquoi cette prière commence-t-elle par ce qui regarde Dieu ?

Parce que Dieu doit être placé avant tout, et que nous devons préférer sa gloire à nos intérêts.

3. Pourriez-vous donner le véritable sens des paroles qui composent l'oraison dominicale ?

Les plus savants et les plus pieux docteurs de l'Eglise ont essayé à l'envi de commenter ces divines et admirables paroles. La paraphrase qui suit, est comme le résumé de leurs plus belles pensées et des tendres et sublimes sentiments qu'ils éprouvaient en récitant l'oraison dominicale.

Pater noster, qui es in cælis.

Que je suis heureux, ô mon Dieu ! de vous avoir pour père ! Que j'ai de joie

de songer que le ciel sera un jour mon partage ! Que je ne fasse jamais rien qui puisse me rendre indigne de la glorieuse qualité de votre enfant !

Sanctificetur nomen tuum.

Convertissez, Seigneur, tant de malheureux qui blasphèment votre saint nom, et enflammez d'un nouveau zèle ceux qui vont l'annoncer jusqu'aux extrémités de la terre. Pour moi, je vais travailler, par mes exemples et par mes paroles, à le faire louer par tous ceux qui m'environnent.

Adveniat regnum tuum.

Faites triompher, Dieu tout-puissant, le royaume de votre Fils sur la terre. Que Jésus règne ici-bas dans tous les cœurs, afin que nous allions régner avec lui dans le séjour de la gloire, pendant toute l'éternité.

Fiat voluntas tua, sicut in cælo et in terra.

Qui suis-je, misérable créature, et que sont tous les hommes pour oser résister à votre volonté sainte ? Disposez donc de nous, Seigneur, en maître souverain ; nous vous bénirons également, et lorsque vous répandrez sur nous vos faveurs, et lorsque vous nous frapperez en père pour notre plus grand bien.

Pe

J'a
nin
qui
vou
ne
sain
dre
mar
sain

Mon
cont
leur
quer
proc
lon v
brab

E

Mes
com
bles
puiss
du m
victor
livren

S

De tou
dre su

*Panem nostrum quotidianum da nobis
hodie.*

J'attends tout de vous, ô mon père infiniment tendre ! donnez-moi donc le pain qui doit me fournir des forces pour mieux vous servir aujourd'hui. Mais surtout ne me refusez pas le pain de votre parole sainte, et faites-moi la grâce de me rendre digne de me nourrir souvent de cette manne délicieuse que vous donnez à la sainte table à vos véritables enfants.

Dimitte nobis debita nostra.

Mon cœur conserverait-il quelque haine contre quelqu'un de mes frères ? . . . Je leur pardonne bien volontiers les manquements qu'ils pourraient avoir à se reprocher à mon égard. Daignez aussi, selon votre promesse, oublier mes innombrables iniquités.

Et ne nos inducas in tentationem.

Mes ennemis se sont ligués contre moi : comment leur résisterais-je avec ma faiblesse ? Etendez votre main, Dieu tout-puissant, et dissipez leurs complots, ou du moins donnez-moi la force de sortir victorieux de tous les assauts qu'ils me livrent.

Sed libera nos a malo. Amen.

De tous les maux que l'homme a à craindre sur la terre, je ne redoute que le pé-

ché. Pour tous les autres dangers qui peuvent menacer ma vie, je mets ma confiance en vous ; et je suis sûr que si je vous reste fidèle, je ne serai pas confondu. Ainsi-soit-il.



LECON XXXVIII.

DE LA SALUTATION ANGÉLIQUE.

1. Quelle est la prière qu'on dit ordinairement après le *Pater* ?
C'est l'*Ave, Maria*, qui est adressée à la sainte Vierge, et qu'on appelle la Salutation angélique.
2. Pourquoi appelle-t-on cette prière la Salutation angélique ?
Parce qu'elle commence par les paroles dont se servit l'ange Gabriel, quand il vint saluer Marie et lui annoncer qu'elle serait mère de Dieu.
3. Qui a composé cette prière ?
La première partie : " Je vous salue, (Marie,) pleine de grâce ; le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes," a pour auteur,

co
en
"
"
"
Ma
évie
circ
com
reçu
nom
4. Quel
lité
Après
de p
tion
par l
qu'el
de l'
soins.
5. A qu
ser en
En réc
devon
re de l
sainte
6. Quelle
sainte
Les pri
ge, que

comme on vient de le dire, un archange envoyé de Dieu. La seconde partie : " Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et (Jésus,) le fruit de vos entrailles est béni," est un éloge donné à Marie par sa cousine, sainte Elisabeth, évidemment inspirée de Dieu en cette circonstance. La troisième partie a été composée par l'Eglise, ou du moins a reçu son approbation, depuis un grand nombre de siècles.

4. Quelle est l'excellence et quelle est l'utilité de cette prière ?

Après l'oraison dominicale, il n'est point de prière plus excellente que la Salutation angélique, puisqu'elle a été inspirée par le Saint-Esprit, et que les sentiments qu'elle exprime sont conformes à la foi de l'Eglise et à nos plus pressants besoins.

5. A quoi devons-nous principalement penser en récitant la Salutation angélique ? En récitant la Salutation angélique, nous devons principalement penser au mystère de l'Incarnation et aux vertus de la sainte Vierge.

6. Quelles sont les principales vertus de la sainte Vierge ? Les principales vertus de la sainte Vierge, que nous devons tâcher d'imiter, sont

la chasteté, l'humilité, la douceur, et une parfaite soumission à la volonté de Dieu.

7. Voudriez-vous nous donner une paraphrase de la Salutation angélique, pour faire comprendre avec quels sentiments de respect, de dévotion, de confiance et d'amour envers la sainte Vierge, on doit réciter cette prière ?

La paraphrase suivante a pour auteurs Thomas à Kempis et un autre pieux serviteur de Marie.

Je vous salue, Marie.

Je m'approcherai de vous, ô Marie, avec respect, avec dévotion et avec une humble confiance, lorsqu'il s'agira de vous offrir la Salutation de l'ange. Je vous l'offre donc, la tête courbée par respect pour votre personne sacrée, les bras étendus par un tendre sentiment de dévotion, et je désire que tous les esprits célestes puissent la répéter pour moi cent mille fois, et plus souvent encore. Je ne connais rien de plus glorieux pour vous, ni de plus consolant pour nous. Les cieux se réjouissent et toute la terre doit être saisie d'étonnement, quand je dis : *Je vous salue, Marie.* Le démon s'enfuit, la terre tremble quand je répète : *Je vous salue, Marie.* La tristesse disparaît, et

une
quan
amou
se re
pète :
tion a
en mo
de no
vous s

Je v
Je me
vous, ô
vous di
de grâc
mon co
vous sa
tes ; pu
paroles
cesse, ô
répéter :
l'or et a
vous sal

L
Oui, le S
Vierge s
est avec t
d'une ma
plus parf
sa voix e

une joie toute nouvelle remplit mon âme quand je dis : *Je vous salue, Marie.* Mon amour languissant se ranime et mon âme se renouvelle tout entière quand je répète : *Je vous salue, Marie.* Ma dévotion augmente, la componction s'excite en moi, mon espérance se fortifie, je sens de nouvelles consolations, en disant : *Je vous salue, Marie.*

Je vous salue, Marie, pleine de grâce.

Je me prosterne donc de nouveau devant vous, ô la plus sainte des Vierges ! pour vous dire : *Je vous salue, Marie, pleine de grâce.* Puissent tous les membres de mon corps se changer en langues, pour vous saluer en mille manières différentes ; puissent toutes mes paroles être des paroles de feu, pour vous glorifier sans cesse, ô sainte mère de Dieu ! Puissé-je répéter avec une bouche aussi pure que l'or et avec une affection brûlante : *Je vous salue, Marie, pleine de grâce.*

Le Seigneur est avec vous.

Oui, le Seigneur était dès-lors avec vous, Vierge sainte, non seulement comme il est avec tous les justes, mais il y était d'une manière plus intime, plus étroite, plus parfaite, parce que vous écoutiez sa voix et l'aimiez sans réserve et sans

partage. Il est aussi avec moi quand je suis exempt de péché; il est avec moi quand il éclaire mon esprit par sa divine lumière, et qu'il excite mon cœur à la vertu par sa grâce et que j'ai le bonheur d'y correspondre; il est avec moi, réellement et substantiellement, autant de fois que je le reçois dans la sainte communion. Que ne puis-je mériter que les anges disent de moi avec autant de vérité, ce qu'ils disaient de vous: *Le Seigneur est avec vous.*

Vous êtes bénie entre toutes les femmes. Parmi les femmes les plus célèbres de l'ancien ou du nouveau Testament, quelle est celle qu'on oserait vous comparer, ô Marie? *Vous êtes bénie entre toutes les femmes*, Vierge sainte, parce que vous êtes plus pure, plus parfaite, plus fidèle, et parce que le Saint des Saints a purifié, sanctifié et embrasé votre cœur par sa présence. C'est pour cela que toutes les générations vous loueront, vous béniront et célébreront vos louanges jusqu'à la fin des siècles.

Le fruit de vos entrailles est béni. Votre Fils est béni, parce qu'il est en même temps le Fils du Très-Haut et qu'il porte avec lui toutes les bénédictions du ciel. Qu'il soit donc à jamais béni,

lou
 Hon
 mon
 le r
 veur
 Sain
 Ce n
 te, q
 êtes
 satic
 c'est
 faire
 faire
 nos b
 plus r
 de vo
 même
 plus n
 avons
 y avon
 cheurs
 belle d
 mais, r
 mère d
 n'avaie
 Maint
 Daigne
 resser à
 pour no

loué et remercié ce Fils adorable, cet Homme-Dieu, que vous avez donné au monde pour être le libérateur d'Israël, le rédempteur du genre humain, le Sauveur de tous les hommes.

Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs.

Ce n'est pas pour vous seule, Vierge sainte, que vous avez reçu la grâce ; vous en êtes devenue la dépositaire et la dispensatrice pour la répandre sur nous. Oui, c'est par vos mains que Dieu veut la faire couler sur nous. Daignez nous faire part de vos trésors en proportion de nos besoins. Plus nous sommes faibles, plus nous devons exciter la compassion de votre tendre cœur ; qu'il nous soit même permis de le dire, Vierge sainte, plus nous sommes pécheurs, plus nous avons droit à votre générosité. Oui, nous y avons droit, parce que c'est aux pécheurs que vous êtes redevable de la plus belle de toutes vos prérogatives, car jamais, non jamais, vous n'auriez été la mère du Fils de Dieu, si les pécheurs n'avaient pas eu besoin d'un Sauveur !

Maintenant et à l'heure de notre mort.
Daignez donc, Vierge sainte, vous intéresser à nous dès à présent ; demandez pour nous des grâces de conversion et de

persévérance dans la pratique des vertus chrétiennes, de celles surtout qui vous sont les plus chères, l'humilité, l'obéissance et la chasteté ; obtenez-nous encore, ô mère tendre et miséricordieuse, la lumière nécessaire pour connaître notre vocation, la force et le courage dont nous avons besoin pour triompher de tous les obstacles qui s'y opposent. Sollicitez enfin pour nous, quelque pécheurs que nous ayons été, la plus précieuse de toutes les grâces, la grâce d'une bonne mort, qui doit décider de notre sort éternel.



LECON XXXIX.

DE LA MEDITATION OU ORAISON MENTALE.

1. Comment appelle-t-on ordinairement la prière mentale ?
On l'appelle ordinairement *méditation* ou simplement *oraison*.
2. Qu'est-ce que la méditation ou oraison mentale ?
C'est une élévation et une application de notre esprit et de notre cœur à Dieu, pour lui rendre nos devoirs, lui deman-

de
et
3. De
son
L'o
par
de
4. Qu
te d
Ils
élog
fidè
5. Les
que
font
Ils e

DE QU

QUELL

Quelle
prière

- der les grâces dont nous avons besoin, et en devenir meilleurs pour sa gloire.
3. De combien de parties se compose l'oraison mentale ?

L'oraison mentale se compose de trois parties, qui sont la préparation, le corps de l'oraison et la conclusion.

4. Quelle est l'estime que les saints ont faite de l'oraison mentale ?
Ils lui ont prodigué les plus magnifiques éloges, et ils ont fortement engagé les fidèles à se livrer à ce saint exercice.
5. Les souverains pontifes ont-ils accordé quelques indulgences aux fidèles qui font l'oraison mentale ?
Ils en ont accordé plusieurs.



LECON XL.

DE QUELQUES FORMULES DE PRIERES AUX-

QUELLES LES SOUVERAINS PONTIFES ONT

ATTACHE DES INDULGENCES.

Quelles sont les principales formules de prières auxquelles les souverains ponti-

ses ont attaché des indulgences plénières ou partielles ?

Voici les principales et les plus communes. Elles sont présentées ici en forme de *tableau*, pour plus grande clarté, et pour donner une plus grande facilité à les retenir.

NOTA. Les lettres *a. d.* signifie que l'indulgence est *applicable* aux *défunts*.

En parlant des conditions requises pour gagner l'indulgence, on n'a point exprimé celles qui sont ordinaires et prescrites par le droit, comme, par exemple, avoir intention de gagner l'indulgence, être en état de grâce, faire la prière de l'exercice prescrit avec dévotion et douleur de ses péchés. Lorsqu'il est question de gagner une indulgence plénière, il faut toujours s'être confessé, au moins depuis huit jours, communier le jour même ou la veille, et prier enfin, dans une église publique, selon les intentions du souverain pontife.

D...
Jésus, Joseph et Marie,
que mon âme expire en
paix dans l'auton avec

le prière 3 fois par jour
100 fois et ne plus
jours chaque fois qu'on
le dévise sont à l'église

sont requi-

POUR LES DE FRERES INDULGENCES PARTIEL- INDULGENCES PLENIERES. CONDITIONS SPECIALES
OR EXERCICES DE PIETE LES. pour les gagner.
auxquels, les s. pontifes ont attaché des INDULGENCES.

I. Récitation du chapelet 10 ans et 10 quarantaines - Chaque dernier dimanche, ou du tiers du rosaire, une fois par jour, chaque mois, a. d.

II. Récitation des actes de foi, d'espérance et de charité. 7 ans et 7 quarantaines 10. un jour, dans le mois, à chaque fois qu'on les a. d.
récite, a. d. 20. à l'article de la mort.

Si on a la louable coutume de réciter ainsi trois chapelets, ou le rosaire entier au moins 1 fois par semaine, durant le mois. Si on les récite chaque jour durant le mois. Si on fait ces actes avec dévotion et une confession et la communion ne sont requises.

Sacrement de Paul, le-Dieu, en récitant cette prière 3 fois par jour, 100 jours et ce plus 100 jours chaque fois qu'on le récite soit à l'église ou à la maison.
D. Jésus, Joseph et Marie, que mon âme expire en paix, dans l'union avec vous.

Be V. Marie, récitez avec dévotion et un cœur contrit.

100 fois récite, *a. d.*

100 fois récite exactement tous les jours.

IX. Angele Dei, qui cunctos es mei, ... recitée avec dévotion et un cœur contrit. On peut aussi reciter cette prière en français.

100 jours à chaque fois, *a. d.*

Assomption, *a. d.*
10. une fois par mois, *a. d.*

Si on a récite cette prière tous les jours du mois.

20. à l'article de la mort, *a. d.*

Si on la récite fréquemment dans le cours de la vie.

X. Loué soit remercé soit à chaque instant le très-saint et très-doux Sacrement de l'autel, ...

100 jours une fois par jour ; mais les jeudis et dans l'octave de la Fête-Dieu, en récite ce-
100 jours à chaque fois, *a. d.*

Une fois par mois.

Si on a récite cette oraison jaculatoire chaque jour du mois.

100 jours à chaque fois, *a. d.*

10. une fois par mois, *a. d.*

Si on a récite cette oraison jaculatoire chaque jour du mois.

XI. Laudetur Jesus Christus. Amen, ou In secula. En français : Loué soit Jésus-Christ. A jamais.

100 jours à chaque fois, *a. d.*

A l'article de la mort, en invoquant les noms de Jésus et de Marie, sinon de la bouche, du moins de cœur.

Si on les a souvent invoquant, du moins invokés dans le cours de la vie.

XIII. Hymne Veni Creator, ou prose Veni Sancte Spiritus... recitée avec dévotion, cœur contrit et dans les intentions de l'Eglise.

100 jours à chaque fois, *a. d.*

Une fois par mois, *a. d.*

Si on a récite l'une ou l'autre tous les jours du mois.

XIV. De profundis avec la conclusion Requiem eternam, ... Requiescat in Pace. Amen. On Pater et Ave avec la même conclusion, si on ne sait pas le De profundis, une heure après l'Angelus du soir, avec dévotion et à genoux.

100 jours à chaque fois, *a. d.*

Une fois par an, à un jour de son choix, *a. d.*

Si on a récite tous les jours de l'année cette prière, et en la manière prescrite.

XV. Hymne Stabat mater, composée par saint Grégoire le grand.

100 jours à chaque fois.

Les fêtes de Noël, de Pâques et de saint Pierre.

Si on a la piecette de saint Pierre.

XVII. Faire l'oraison mentale durant une demi-heure ou un quart d'heure.

100 jours à chaque fois.

Une fois par mois.

Si on a été fidèle à la faire chaque jour.

XVIII. Que ia très-sainte et immaculée Conception de la B. V. Marie soit béni !

100 jours à chaque fois.

100 ans pour chaque office.

XIX. Récitation de l'office de la B. V. Marie et de celui des morts.

50 jours à chaque fois qu'on récite l'un ou l'autre.

100 ans pour chaque office.

XX. Assistance à la messe, le jour de Noël.

100 ans pour chaque office.

100 ans pour chaque office.

XXI. Jeaus, Joseph et Marie, je vous donne mon cœur et mon âme.

100 jours pour ces trois oraisons jaculatoires, à la fin d'obtenir une bonne mort.

100 jours pour une seule de ces oraisons, *a. d.*

100 jours pour une seule de ces oraisons, *a. d.*

POURVUS DE PRIÈRES INDULGENCES PARDON-INDULGENCES PÉNITENCES. CONDITIONS SPÉCIALES
pour les gagner.

I. Récitation du *chapelet*, 10 ans et 10 quarantaines- Chaque dernier dimanche, ou du tiers du rosaire, une fois par jour, che du mois, *a. d.*

II. Récitation des *actes de foi*, d'espérance et de charité. 10. un jour, dans le mois, à chaque fois qu'on les a récités, *a. d.*
20. à l'article de la mort.

III. La prière à la Ste. Vierge : *O Domina mea, Mater...* ou, en français : *O ma Maitresse...* récitée après la sal. ang. une fois A. M. et une fois P. M.
La même prière abrégée 40 jours chaque fois pour le temps de la tentation.

IV. *Saive, Regina*, A. M., *Sub tuum præsidium*, P. M., avec les versans et 7 quarantaines tous les fêtes de la Ste. Vierge, et le jour de la Toussaint.
10. deux dimanches de chaque mois, à volonté, pour les fêtes de la Ste. Vierge, et le jour de la Toussaint.

20. A l'article de la mort avec ver. P. M. Si on a récité, tous les jours du mois *Saive, Regina* avec ver. A. M., et *Sub tuum præsidium* avec ver. P. M. Si on ne peut alors ni se confesser, ni communier, il suffit d'être contrit de ses péchés.

V. *Angelus Domini* ou *Regina cæli* (i. pas.), au choix, *a. d.*

100 jours pour chaque fois, *a. d.* Une fois par mois, à son choix, *a. d.*
Un jour dans le mois.
Si on a récité cette prière exactement, dans le cours du mois, en la manière prescrite, une fois par jour, le matin, ou le midi, ou le soir.

Nota. Cette indulgence est privilégiée dans l'année Sainte.

VI. *Memorare*, ou *Souvenez-vous*, 300 jours.
VII. *Dulcissime Jesu*, 50 jours à chaque fois.
ne sis nisi judex, sed salvator.

VIII. Les litanies de la B. V. Marie, récitées avec dévotion et un cœur contrit. Aux cinq fêtes principales de la B. V. M. : Conception, Nativité, Annonciation, Purification, Assomption, *a. d.*
Si on les récite exactement tous les jours.

IX. *Angèle Dei*, qui casus es mei, ... recitée avec dévotion et un cœur contrit. On peut aussi réciter cette prière en français. 10. une fois par mois, *a. d.*
20. à l'article de la mort, Si on a récité cette prière tous les jours.

X. *Je suis et remercie toi* à chaque instant de la journée, et spécialement de la Révélation de Paul, le-Dieu, en récitant cette prière avec dévotion, 3 fois par jour.
100 jours une fois par jour, mais les jeudis et dans l'octave de la Fête-Dieu, en récitant cette prière 3 fois par jour.
Une fois par mois.
Si on a récité cette oration jaculatoire chaque jour du mois.

1. C
C
C
2. C
t
J
n
d
3. C
U
si
“
“
“
4. Q
Il
to
ne
5. Qu
Qu
ver
me



LECON XLI.

DE L'EXERCICE DU CHRÉTIEN.

1. Quel est le moyen de vivre saintement chaque jour ?
C'est de suivre exactement l'exercice du chrétien.
2. Qu'entendez-vous par l'exercice du chrétien ?
J'entends, par l'exercice du chrétien, la manière de sanctifier toutes les actions de la journée.
3. Que doit faire un chrétien à son réveil ?
Un chrétien, à son réveil, doit faire le signe de la croix et dire : " Mon Dieu, " je vous adore, je vous aime de tout " mon cœur, et je ne veux rien faire en " ce jour que pour votre amour."
4. Quand faut-il se lever ?
Il faut se lever à une heure convenable, toujours à la même, s'il est possible, et ne jamais rester au lit par paresse.
5. Que faut-il observer par rapport au lever ?
Quand le moment est venu, il faut se lever promptement et s'habiller modestement.

6. Que faut-il faire quand on est habillé ?
Dès qu'on est habillé, il faut se mettre à genoux et faire dévotement la prière du matin.

7. Que faut-il faire après la prière du matin ?
Il faut se mettre à son travail, chacun selon sa condition, et ne jamais rester oisif.

8. Que faut-il faire en commençant son travail ?

Un bon chrétien a soin d'offrir à Dieu son travail et de lui dire, plus de cœur que de bouche : " Mon Dieu, bénissez cette action que je veux faire pour votre gloire et pour accomplir votre sainte volonté."

9. Que doit faire un chrétien avant son repas ?

Le chrétien doit demander à Dieu, avant son repas, qu'il répande sa bénédiction sur lui et sur ce qu'il va prendre pour sa nourriture.

10. Quelle prière doit-il faire ?

Il doit dire en latin : " *Benedicite, Dominus; nos et ea quæ sumus sumpturi, benedicat dextera Christi. In nomine Patris, &c.*" Ou bien en français : " Que Notre Seigneur Jésus-Christ nous donne, s'il lui platt, et aux choses

11. C

D

e

ti

"

"

"

"

"

"

"

12. Si

fa

Il

la

alo

por

con

rie,

Ma

mo

te a

ma

d'in

virg

en r

“ que nous allons prendre pour notre
 “ nourriture, sa sainte bénédiction. Ain-
 “ si-soit-il.”

11. Que doit-il faire après le repas ?

Le chrétien, après son repas, doit remer-
 cier Dieu de ses bienfaits, et dire en la-
 tin : “ Agimus tibi gratias, omnipotens

“ Deus, pro universis beneficiis tuis, qui
 “ vivis et regnas, Deus, in sæcula sæcu-
 “ lorum. Amen.” Ou bien en français :

“ Nous vous rendons grâces pour tous
 “ vos bienfaits, ô Dieu tout-puissant,
 “ qui vivez et réglez dans tous les siè-
 “ cles des siècles. Ainsi-soit-il.”

12. Si l'on éprouve quelque tentation, que
 faut-il faire ?

Il faut recourir à Dieu et lui demander
 la grâce de ne pas y succomber. C'est
 alors surtout qu'il est d'une grande im-
 portance d'invoquer avec dévotion et
 confiance les saints noms de Jésus, Ma-
 rie, Joseph ; de dire, par exemple : *Jésus,*
Marie, Joseph, je vous offre mon cœur et
mon âme (100 jours d'ind.) ; ou faire cet-
 te aspiration à Marie ; *O ma maîtresse !*
ma mère ! souvenez-vous. . . . (40 jours
 d'ind.) ; ou bien : *Per tuam sanctissimam*
virginitatem. . . Il est fort utile de faire
 en même temps un signe de croix sur son

cœur, de pratiquer quelque mortification. . . .

13. Si l'on venait pourtant à tomber dans le péché, que faudrait-il faire ?
Il faudrait aussitôt s'en repentir, en demander pardon à Dieu et prendre la résolution de s'en confesser au plus tôt.
14. S'il arrive quelque peine de corps et d'esprit dans la journée, que faut-il faire ?
L'accepter avec soumission et l'offrir à Dieu en esprit de pénitence.
15. Par où faut-il finir la journée ?
Il faut finir la journée en faisant la prière du soir et l'examen de conscience.
16. Que faut-il observer en se couchant ?
Il faut se déshabiller avec modestie, prendre de l'eau bénite, faire le signe de la croix et dire : " Mon Sauveur Jésus-Christ, je vous recommande mon
" âme ; sainte Marie, mère de Dieu,
" mon bon auge gardien, mon saint patron, saints et saintes qui êtes dans le
" ciel, priez pour moi. — Que les âmes
" des fidèles trépassés reposent en paix.
" Ainsi-soit-il." Ensuite il faut tâcher de s'endormir dans quelque bonne pensée.



1. L
d
to
de
au
O
un
ni
2. L'
ni
Ou
Ch
3. Qu
cen
Ce
que
4. L'E
temp
le a
Oui,
l'Eg
5. Sur
voir
Elle

LECON XLII.

DE L'EXCOMMUNICATION.

1. L'Eglise peut-elle priver quelques-uns de ses enfants du droit de participer, en tout ou en partie, aux biens spirituels dont il vient d'être parlé, c'est-à-dire, aux sacrements et aux indulgences ?
Oui, elle le peut en leur infligeant, pour un motif grave, la peine de l'excommunication.
2. L'Eglise a-t-elle le pouvoir d'excommunier ?
Oui, elle a reçu ce pouvoir de Jésus-Christ.
3. Quels sont ceux qui, dans l'Eglise, exercent le pouvoir d'excommunier ?
Ce sont le souverain Pontife et les évêques.
4. L'Eglise a-t-elle exercé, dans tous les temps, le pouvoir d'excommunier, qu'elle a reçu de Jésus-Christ ?
Oui, depuis les apôtres jusqu'à nos jours, l'Eglise a toujours exercé ce pouvoir.
5. Sur qui l'Eglise peut-elle exercer le pouvoir d'excommunier ?
Elle ne peut l'exercer que sur les chré-

tiens qui sont encore sur la terre, et qui se sont rendus coupables de quelque faute grave.

6. Combien y a-t-il de sortes d'excommunications ?

Il y en a deux sortes : l'excommunication majeure et l'excommunication mineure.

7. Quel est le but que se propose l'Eglise en excommuniant quelques-uns de ses membres ?

Le but que se propose l'Eglise, en excommuniant quelques-uns de ses membres, est de les punir pour lui avoir désobéi dans une matière grave, et en même temps de les faire rentrer en eux-mêmes et de les porter à faire pénitence.

8. Les effets de l'excommunication majeure et de l'excommunication mineure sont-ils les mêmes ?

Non, l'excommunication mineure prive seulement le coupable du droit de recevoir les sacrements ; mais les effets de l'excommunication majeure sont bien plus nombreux et bien plus terribles.

9. Quels sont les effets de l'excommunication majeure ?

L'excommunication majeure retranche ceux qui en sont frappés de la communion des fidèles, et les prive de la participation aux biens spirituels et aux suffrages communs de l'Eglise.

10.

11.

12.

13.

14.

15.

16.

10. Quel est le premier effet de l'excommunication ?

C'est de priver celui qui en est frappé du secours des prières publiques de l'Eglise.

11. Quel est le second effet de l'excommunication ?

C'est de priver celui qui en est frappé du droit de recevoir les sacrements.

12. Quel est le troisième effet de l'excommunication ?

C'est de priver celui qui en est frappé des fruits du saint sacrifice de la messe.

13. Quel est le quatrième effet de l'excommunication ?

C'est de priver celui qui en est frappé du droit d'assister au saint sacrifice et aux offices divins.

14. Quel est le cinquième effet de l'excommunication ?

C'est de rendre celui qui en est frappé incapable de gagner aucune indulgence, soit pour lui-même, soit pour les morts.

15. Quel est le sixième effet de l'excommunication ?

C'est d'empêcher celui qui en est frappé de participer au mérite des bonnes œuvres des justes.

16. Quel est le septième effet de l'excommunication ?

C'est de priver celui qui en est frappé, s'il a été dénoncé, de la sépulture ecclésiastique.

17. Est-il permis de communiquer avec un excommunié dénoncé ?

L'Eglise le défend expressément.

18. Jusqu'à quand durent les effets de l'excommunication ?

Ils durent tant que l'excommunication n'a pas été levée par l'absolution.

19. Qui peut absoudre de l'excommunication ?

Il y a des excommunications dont tout prêtre approuvé peut absoudre ; mais il en est d'autres dont on ne peut être absous que par le souverain Pontife et les évêques.

20. Peut-on absoudre un excommunié après sa mort ?

Oui, le droit canon le dit expressément.

21. Les péchés pour lesquels on encourt l'excommunication sont-ils en grand nombre ?

Oui, ils sont en grand nombre. En voici quelques-uns : 1o. le duel ; 2o. le crime de celui qui brûle, ou brise, ou pille volontairement une église, un monastère, un séminaire ou autre lieu de piété ; 3o. le forfait d'un incendiaire volontaire, même lorsqu'il n'est question que d'un

li
q
p
ti
le
22. Q
Le
co
les
nic
po
hon

DES FU

l. Lors
pir, s
cun d
Il leu
enver
de son
railles
Doit-o

lieu profane ; 4o. le sacrilège de celui qui maltraite ou fait maltraiter un clerc portant l'habit et la tonsure ecclésiastiques : 5o. le péché d'hérésie, lorsqu'elle est extérieure.

22. Que faut-il entendre par monitoire ?

Le monitoire est un avertissement et un commandement que fait l'Eglise aux fidèles, de révéler, sous peine d'excommunication, ce qu'ils savent sur un fait important, connue un vol considérable, un homicide.



LECON XLIII.

DES FUNERAILLES, DES CIMETIERES ET DES

EPIGRAPHES.

1. Lorsqu'un fidèle a rendu le dernier soupir, ses parents et amis n'ont-ils plus aucun devoir à remplir envers lui ?
Il leur reste un grand devoir à remplir envers lui, c'est de prier pour le repos de son âme et de s'occuper de ses funérailles.
2. Doit-on se hâter d'ensevelir le fidèle qui

vient d'expirer, et de le porter en terre ? Il faut bien se garder de traiter comme mort celui qui vient de cesser de donner les signes ordinaires de la vie. Il faut attendre quelque temps, et prendre toutes les précautions possibles, pour constater la mort réelle. Cependant le corps du défunt apparent doit être accommodé décemment ; on lui ferme les yeux, on lui plie les bras en forme de croix et on le laisse en cet état durant plusieurs heures avant de l'ensevelir, à moins qu'une putréfaction anticipée n'oblige à le faire plus tôt.

3. Où doit être déposé le corps d'un défunt depuis son décès jusqu'au moment de son enterrement, et quel cérémonial y a-t-il à observer ?

Le corps d'un fidèle défunt doit être déposé sur des planches ou sur un lit funèbre, et couvert d'un linceul blanc et propre. On met auprès du corps un crucifix, un cierge ou une bougie allumée, de l'eau bénite avec une petite branche de rameau, afin que les assistants ou les visiteurs aspergent de temps en temps le défunt. Il est fort convenable que des personnes graves et de piété viennent prier fréquemment pour lui, et passent même la nuit autour de son corps ou

dan
4. Co
ent
On
5. Qu
tout
plan
dess
de s
Cet
loua

dans l'appartement voisin.

4. Comment appelle-t-on les lieux où l'on enterre les corps des fidèles ?

On les appelle cimetières.

5. Que faut-il penser de l'usage reçu partout de mettre des inscriptions sur des planches ou de les graver sur le marbre au dessus des tombeaux de ses parents ou de ses amis ?

Cet usage n'a, en soi, rien que de très-louable.



QUATRIEME PARTIE,

LITURGIE, FETES, DEVOTIONS ET CONFRERIES.



LECON I.

DE LA LITURGIE.

1. Que faut-il entendre par la liturgie ?
La liturgie est l'ensemble des symboles, des chants et des cérémonies au moyen desquel l'Eglise exprime et manifeste sa religion envers Dieu.
2. L'Eglise attache-t-elle une grande importance aux rites et aux cérémonies du culte public ?
L'importance que l'Eglise y attache est telle, qu'elle a déclaré et décidé comme de foi qu'on ne peut les omettre ni les changer en d'autres, sans se rendre coupable de péché.

3. Ou
ré
res
pu
Ou
4. Qu
L'c
qu'
sen
gen
5. Les
gie
Oui
6. Les
gie
te d
évar
Non
tion
7. Mais
ces r
des a
Oui,
sur le
le mé
8. Les
cherc
l'unit
Oui,

3. On peut donc regarder les rites et les cérémonies de l'Eglise comme les peintures, les habits et les caractères du culte public ?

Oui, cette idée est parfaitement juste.

4. Quelle est l'origine de la liturgie ?

L'origine de la liturgie remonte jusqu'aux apôtres, et on peut dire, dans un sens, qu'elle est aussi ancienne que le genre humain.

5. Les apôtres ont donc observé une liturgie ?

Oui, il est impossible d'en douter.

6. Les apôtres ont-ils mis par écrit la liturgie qu'ils ont observée et établie ensuite dans les différents pays qu'ils ont évangélisés ?

Non, mais elle a été conservée par tradition dans chaque église.

7. Mais ne remarque-t-on pas des différences notables dans les diverses liturgies des apôtres ?

Oui, mais ces différences ne portent que sur les accessoires, et le fond est partout le même.

8. Les souverains Pontifes n'ont-ils pas cherché plusieurs fois à établir partout l'unité de liturgie ?

Oui, et ils sont parvenus à faire adopter

la liturgie romaine par un grand nombre d'églises particulières.

9. A qui appartient le droit de liturgie ?
Il appartient au souverain Pontife.



LECON II.

DES LIVRES LITURGIQUES.

1. Que faut-il entendre par livres liturgiques ?
Les livres liturgiques sont ceux qui renferment les règles et les formules du culte public.
2. Quels sont les principaux livres liturgiques ?
Les principaux livres liturgiques sont : le Bréviaire, le Missel, le Rituel, le Pontifical et le Cérémonial des évêques.
3. Qu'est-ce que le Bréviaire ?
Le Bréviaire est le livre qui contient l'office divin, lequel consiste dans un arrangement et un ordre particulier de psaumes, d'hymnes et de prières, que tous ceux qui sont tenus, par état, à faire cet office, doivent observer ponctuellement.

4.

5.

6.

7.

8.

9.

4. Qu'est-ce que le Missel ?
Le Missel est le livre qui contient les prières du saint sacrifice de la messe, à l'usage du prêtre qui la célèbre.
5. Qu'est-ce que le Rituel ?
Le Rituel est le livre qui contient la forme de l'administration des sacrements et de plusieurs autres fonctions ecclésiastiques.
6. Qu'est-ce que le Pontifical ?
Le Pontifical est le livre qui contient l'ordre de toutes les fonctions propres aux évêques.
7. Qu'est-ce que le Cérémonial des évêques ?
Le Cérémonial des évêques est le livre qui contient les cérémonies propres aux cathédrales et aux collégiales.
8. N'y a-t-il pas un livre, à l'usage des fidèles, qui contient un abrégé du Bréviaire et du Missel ?
Oui, et cet abrégé s'appelle Eucologe, Paroissien, Heures.
9. Quelle est la valeur dogmatique des livres liturgiques ?
Les livres liturgiques, et principalement le Bréviaire et le Missel, sont le principal instrument de la tradition de l'Eglise.



LECON III.

DE LA LANGUE LITURGIQUE.

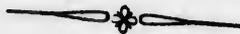
1. Dans quelle langue la liturgie fut-elle d'abord célébrée ?
La liturgie fut d'abord célébrée en chaque pays dans la langue qu'on y parlait.
2. La langue liturgique a-t-elle subi les changements et les variations des langues vulgaires ?
Non ; la langue liturgique, du moment qu'elle a été écrite en telle ou telle langue, n'a subi aucun changement ni aucune variation.
3. Pourquoi l'Eglise a-t-elle écarté de la liturgie les langues vulgaires ?
A cause des graves inconvénients qui en résulteraient.
4. Les fidèles ne seraient-ils pas plus excités à la piété et à la dévotion, s'ils entendaient les prières que les prêtres font pour eux et en leur nom ?
Il ne tient qu'à eux de les entendre puisqu'ils en ont la traduction entre les mains.

5.

1. En
cél
Da
for
dan
cat
2. A
par
cré
Ver
3. Cor
crés
On
leur

5. Le concile de Trente a-t-il statué quelque chose touchant la messe en langue vulgaire ?

Oui, le concile de Trente s'est expliqué sur ce sujet de la manière la plus positive. Voici la teneur du neuvième canon dans la vingt-deuxième session :
 " Si quelqu'un dit que . . . la messe ne doit être célébrée qu'en langue vulgaire . . . qu'il soit anathème. "



LECON IV.

DES LIEUX LITURGIQUES.

1. En quels lieux la liturgie fut-elle d'abord célébrée ?
 Dans les maisons des fidèles, dans les forêts, dans les prisons, et souvent aussi dans des souterrains appelés cryptes ou catacombes.
2. A quelle époque éleva-t-on de toutes parts des édifices exclusivement consacrés à la liturgie ?
 Vers le milieu du troisième siècle.
3. Comment appela-t-on les édifices consacrés spécialement à la liturgie ?
 On les appela d'abord églises, puis on leur donna le nom de temples.

4. Ne donna-t-on pas encore un autre nom aux édifices spécialement consacrés à la liturgie ?

On les appela aussi basiliques.

5. Quelle était la forme des anciennes églises ou basiliques ?

Elles étaient divisées en quatre parties principales, savoir : le portique, le vestibule, la nef et le sanctuaire.

6. Quelle a été, dès les premiers siècles, et quelle est encore aujourd'hui l'orientation des églises ?

Dès les premiers siècles, les églises ont été ordinairement dirigées vers l'orient.

7. Peut-on aujourd'hui, comme dans les premiers siècles, célébrer la messe ailleurs que dans les églises ou oratoires ?

Non, excepté dans quelques cas extraordinaires.

8. L'Eglise n'a-t-elle pas fait plusieurs défenses relatives aux lieux liturgiques ?

Oui, elle a défendu, par exemple, d'habiter dans les appartements qui se trouveraient au-dessus des lieux liturgiques, et surtout d'y coucher.

9. Peut-on célébrer le saint sacrifice de la messe dans des oratoires domestiques ou privés ?

On ne le peut qu'avec la permission du souverain Pontife.

1. De
div
dan
On
pett
les
2. Les
cien
Les
ne, r
mier
3. L'Es
céré
Oui,
sante
4. Quel
clcch
Les c
sont e
c'est l
um ve
rum, l
decoro



LECON V.

DES CLOCHES.

1. De quels moyens s'est-on servi, dans les divers siècles, pour convoquer les fidèles dans les églises ?

On a employé successivement la trompette, les timbales, la crécelle et enfin les cloches.

2. Les cloches ont-elles une origine fort ancienne ?

Les cloches ont une origine fort ancienne, mais on ignore qui en a été le premier inventeur.

3. L'Eglise n'a-t-elle pas institué plusieurs cérémonies pour bénir les cloches ?

Oui, et ces cérémonies sont très-importantes.

4. Quels sont les principaux attributs des cloches bénites ?

Les divers attributs des cloches bénites sont exprimés dans ces deux vers latins ; c'est l'une d'elles qui parle : *Laudo Deum verum, populum voco, congreo clerum, Defunctos ploro, fugo fulmina, festa decoro.*

5. Comment appelle-t-on vulgairement la bénédiction des cloches ?
On l'appelle vulgairement : *baptême des cloches*.
6. Comment nomme-t-on les personnes qui sont choisies pour imposer le nom à la cloche que l'on va bénir ?
On les nomme parrain et marraine.
7. N'est-ce point une erreur et une superstition que d'attribuer aux cloches la vertu d'éloigner la foudre et les orages ?
Non, si on entend cette vertu qu'on leur attribue dans le sens que l'entendent les conciles, les rituels et les théologiens.
8. Ne peut-on par regarder les cloches comme le symbole de la voix de Dieu, et comme une providence qui remplit les plus augustes fonctions envers les fidèles, depuis leur naissance jusqu'au tombeau et au-delà du tombeau ?
Cette idée est parfaitement juste.



LECON VI.

DES AUTELS.

1. Est-il nécessaire que le saint sacrifice soit offert sur un autel ?

Oui, les apôtres l'ont pratiqué, et l'Eglise l'a toujours ordonné.

2. Combien distingue-t-on de sortes d'autels ?

On en distingue de deux sortes : les autels fixes et les autels portatifs.

3. Est-il nécessaire que l'autel soit consacré ?

Oui, et l'Eglise défend expressément à ses ministres d'offrir le saint sacrifice sur un autel non consacré.

4. Les autels peuvent-ils perdre leur consécration ?

Oui, et de plusieurs manières.

5. Combien doit-il y avoir de degrés pour monter à l'autel ?

Il est plus convenable qu'il y en ait trois.

6. Quel doit être l'ornement d'un autel lorsqu'on y célèbre le saint sacrifice ?

L'autel doit être couvert de trois nappes ; au milieu doit être placée une croix avec deux cierges allumés, l'un à droite, l'autre à gauche de la croix.



LECON VII.

DES LAMPES ET DES CIERGES.

1. L'usage de se servir de lumières dans les églises est-il bien ancien ?
Cet usage remonte jusqu'à l'origine du christianisme.
2. Quelle est la matière par laquelle les lumières doivent être entretenues dans les églises ?
D'après un usage qui remonte jusqu'à la primitive Eglise, on doit se servir de la cire d'abeilles pour les cierges, et d'huile pour les lampes.
3. Pourquoi l'Eglise a-t-elle donné la préférence à la cire d'abeilles et à l'huile pour alimenter les lumières dans les lieux saints ?
A cause du sens symbolique que la cire et l'huile renferment.



LECON VIII.

DES HABITS ET ORNEMENTS LITURGIQUES.

1. Que faut-il entendre par habits et ornements liturgiques ?

Il fa
évê
tres
créé
2. Que
et q
habi
Dan
litur
ils s
fête o
3. Est-
ques
Oui,
tique
4. Quel
tre ?
Les h
nemen
be, la
chasu
5. Le pr
se rev
Oui, il
se lui
6. Quels
Les or
touffes
tunique
neau, l

Il faut entendre ceux dont se servent les évêques, les prêtres et les autres ministres, lorsqu'ils exercent les fonctions sacrées.

2. Quelle était, dans les premiers siècles, et quelle est aujourd'hui la couleur des habits liturgiques ?

Dans les premiers siècles, les ornements liturgiques étaient blancs ; aujourd'hui, ils sont de différentes couleurs, selon la fête ou le mystère que l'on célèbre.

3. Est-il nécessaire que les habits liturgiques soient bénits ?

Oui, telle est depuis longtemps la pratique de l'Eglise.

4. Quels sont les habits liturgiques du prêtre ?

Les habits liturgiques du prêtre ou ornements sacerdotaux sont : l'amict, l'aube, la ceinture, le manipule, l'étole et la chasuble.

5. Le prêtre récite-t-il quelques prières en se revêtant des ornements sacrés ?

Oui, il récite quelques prières, et l'Eglise lui en fait une obligation.

6. Quels sont les ornements épiscopaux ?

Les ornements épiscopaux sont : les pantoufles et les bas, la croix pectorale, la tunique, la dalmatique, les gants, l'anneau, la mitre, la crosse, le grémial ; et

si c'est un archevêque, le pallium.

7. Quels sont les ornements du diacre ?
Les ornements du diacre, outre l'amict, l'aube et le manipule, sont l'étole et la dalmatique.
8. Quels sont les ornements du sous-diacre ?
Les ornements du sous-diacre sont, outre l'amict et l'aube, le manipule et la tunique.
9. Quel est l'ornement des clercs minorés et des tonsurés ?
C'est le surplis.
10. Quelle doit être la matière de la chasuble et de ses accessoires ?
La chasuble et ses accessoires, c'est-à-dire, le manipule, l'étole, le voile du calice et la bourse, doivent être en soie.
11. Les laïques peuvent-ils toucher aux ornements liturgiques, lorsqu'ils ont été bénits ?
Oui, pourvu qu'ils y touchent avec respect.
12. Les ecclésiastiques peuvent-ils se couvrir la tête pendant la célébration de l'office public ?
Il y a certaines parties de l'office pendant lesquelles les ecclésiastiques doivent avoir la tête couverte, et d'autres pendant lesquelles ils doivent avoir la tête nue.

1. Q
qu
Il
ce
2. Qu
Le
con
la
3. Qu
La
me
le c
4. Le
tre c
sain
Le c
ploy
cons
5. Le c
leur
Oui,
mani
6. Qu'es



LECON IX.

DES VASES LITURGIQUES.

1. Que faut-il entendre par vases liturgiques ?
Il faut entendre par vases liturgiques ceux qui servent au culte divin.
2. Qu'est-ce que le calice ?
Le calice est le vase sacré où se fait la consécration du vin dans le sacrifice de la messe.
3. Qu'est-ce que la patène ?
La patène est un vase sacré, fait en forme de petite assiette, qui sert à couvrir le calice et à recevoir l'hostie.
4. Le calice et la patène ont-ils besoin d'être consacrés, avant d'être employés au saint sacrifice ?
Le calice et la patène, avant d'être employés au saint sacrifice, doivent être consacrés par l'évêque.
5. Le calice et la patène peuvent-ils perdre leur consécration ?
Oui, ils peuvent la perdre de plusieurs manières.
6. Qu'est-ce que le ciboire ?

Le ciboire est un vase sacré où l'on conserve les saintes hosties pour la communion des fidèles.

7. Qu'est-ce que l'ostensoir ?

L'ostensoir est un vase ou ustensile destiné à mettre en évidence la sainte hostie, quand on l'expose à l'adoration des fidèles.

8. Par qui le ciboire et l'ostensoir doivent-ils être bénits ?

Le ciboire et l'ostensoir doivent être bénits par l'évêque, ou par un simple prêtre délégué pour cela.

9. Les laïques ont-ils le droit de toucher aux vases sacrés ?

Les ecclésiastiques seuls ont le droit de toucher aux vases sacrés ; les laïques ne le peuvent qu'avec la permission de l'évêque.

10. Qu'est-ce que le tabernacle ?

Le tabernacle est une espèce de coffre où l'on renferme le saint ciboire qui contient les hosties consacrées.



DES JO

C

Quel

celle

peut

Le sa

jours,

glise

fût les

Le m

sieurs

jour ?

Il le pe

circons

vêque.

Quelle

offrir le

En géné

au plus

Le prêtre

dant la c

Non ; l'

accompa

qui sache

cite.

LECON X.

DES JOURS ET DES HEURES FIXES POUR LA
CELEBRATION DE LA LITURGIE.

1. Quels sont les jours où la liturgie par excellence, c'est-à-dire, le saint sacrifice, peut et doit être célébrée ?
Le saint sacrifice peut être offert tous les jours, excepté le vendredi saint, et l'Eglise a expressément ordonné qu'il le fût les dimanches et les jours de fêtes.
2. Le même prêtre peut-il célébrer plusieurs fois le saint sacrifice le même jour ?
Il le peut le jour de Noël, et, en d'autres circonstances, avec la permission de l'évêque.
3. Quelle heure l'Eglise a-t-elle fixée pour offrir le saint sacrifice ?
En général, la messe doit être célébrée au plus tard vers midi.
4. Le prêtre peut-il être seul à l'autel, pendant la célébration du saint sacrifice ?
Non ; l'Eglise veut que le prêtre soit accompagné à l'autel par une personne qui sache répondre aux prières qu'il récite.

5. Y a-t-il, dans l'Eglise, plusieurs manières de célébrer la messe ?

Oui ; il y a la messe solennelle, qu'on appelle communément grand'messe, laquelle se célèbre avec chant et avec un plus grand nombre de cérémonies, et la messe basse, qui se célèbre sans chant et sans solennité.



LECON XI.

DES CEREMONIES QUI PRECEDENT LA CELEBRATION SOLENNELLE DE LA LITURGIE.

1. Quelles sont les cérémonies qui précèdent la célébration solennelle de la liturgie ?
La bénédiction de l'eau, l'aspersion et la procession.

ARTICLE I.

DE LA BENEDICTION DE L'EAU.

2. Quelle est la première cérémonie qui précède la célébration de la liturgie ?
C'est la bénédiction de l'eau.

3. L
da
Ce
qu
4. Pa
Pa
dép
5. Co
Le
san
croi
6. Que
Exo
der
7. La
pour
est-e
Cett
mier
8. Que
sel e
Il les
9. L'eau
salut
Oui,
saint
taires
gner
tirer

urs maniè-

nelle, qu'on
l'messe, la-
et avec un
onies, et la
ans chant et

LA CELE-

ITURGIE.

qui précè-
de la litur-

spersion et

EAU.

émonie qu
iturgie ?

3. L'usage de bénir l'eau est-il bien ancien dans l'Eglise ?
Cet usage remonte à la plus haute antiquité.
4. Par qui l'eau doit-elle être bénite ?
Par le célébrant, ou par un autre prêtre délégué par lui.
5. Comment se fait la bénédiction de l'eau ?
Le prêtre exorcise le sel et l'eau, et les sanctifie en faisant sur eux des signes de croix et en récitant des prières.
6. Que signifie le mot exorciser ?
Exorciser signifie conjurer et commander avec autorité.
7. La coutume d'exorciser les créatures, pour les empêcher de nuire aux hommes, est-elle bien ancienne dans l'Eglise ?
Cette coutume remonte jusqu'aux premiers temps du christianisme.
8. Que fait le prêtre après avoir exorcisé le sel et l'eau ?
Il les mêle l'un avec l'autre.
9. L'eau bénite produit-elle des effets bien salutaires ?
Oui, l'eau bénite, quand on en fait un saint usage, produit des effets bien salutaires, dont les principaux sont d'éloigner de nous les démons et de nous attirer le secours de Dieu.

10. L'eau bénite a-t-elle la vertu d'effacer les péchés véniels ?

Oui, l'eau bénite, comme les autres sacramentaux, a la vertu d'effacer les péchés véniels.

ARTICLE II.

DE L'ASPERSION.

11. Quelle est la seconde cérémonie qui précède la célébration de la liturgie ?

C'est l'aspersion de l'eau bénite.

12. Que chante le prêtre en commençant l'aspersion ?

Il entonne le verset *Asperges me*, lequel est continué par le chœur et suivi du psaume *Miserere*.

13. Par qui doit être faite l'aspersion de l'eau bénite ?

L'aspersion de l'eau bénite doit être faite par le célébrant.

14. Pourquoi met-on de l'eau bénite à l'entrée des églises ?

C'est pour rappeler aux fidèles qu'ils ont besoin d'être purifiés, pour s'approcher plus dignement du saint autel ; et c'est ce qu'ils reconnaissent en formant sur eux, avec l'eau bénite, le signe de la croix.

15

16.

17. Q
la
cé
C'

18. L'
tou

No
dar
ins

19. L'u
la p
glis
Cet
quit

15. Est-il bon de conserver de l'eau bénite dans les maisons particulières ?
Oui, et cet usage remonte à la plus haute antiquité.
16. N'y a-t-il pas d'autres circonstances où l'on fait usage de l'eau bénite ?
Oui, on en fait, par exemple, aspersion sur les malades, sur les morts, sur les tombeaux et dans les cimetières.

ARTICLE III.

DE LA PROCESSION.

17. Quelle est la troisième cérémonie par laquelle l'Eglise prépare les fidèles à la célébration solennelle de la liturgie ?
C'est la procession.
18. L'esprit de l'Eglise est-il le même dans toutes les processions ?
Non ; l'esprit de l'Eglise est différent dans les diverses processions qu'elle a instituées.
19. L'usage de porter la croix à la tête de la procession est-il bien ancien dans l'Eglise ?
Cet usage remonte à la plus haute antiquité.

20. Comment doit-on porter la croix processionnelle ?

On doit la porter de manière à ce que l'image de Jésus-Christ soit tournée en avant, comme si Jésus-Christ lui-même marchait à la tête de ses ministres.

21. Quel est l'esprit de l'Eglise dans l'ordre qui s'observe aux processions, où chacun a son rang et sa place marqués ?

L'Eglise a voulu, en cela, nous donner de grandes et d'importances leçons.

22. Quel est le principal ornement du célébrant, à la procession qui se fait le dimanche avant la messe ?

C'est la chape.



LECON XII.

DIVISION DES PRIERES ET DES CEREMONIES DE

LA LITURGIE.

1. Que faut-il entendre par les cérémonies de la liturgie ?

Ce sont des actes de religion et des signes mystérieux que l'Eglise emploie dans la célébration du saint sacrifice.

2. Les prières et cérémonies de la liturgie étaient-elles les mêmes, dans les premiers siècles, que celles qui sont aujourd'hui en usage ?

Les prières et les cérémonies de la liturgie étaient, dans les premiers siècles, les mêmes, quant au fond, que celles qui sont aujourd'hui en usage.

3. En combien de parties se divise la liturgie, telle qu'elle se célèbre aujourd'hui dans l'Eglise romaine ?

Elle se divise en six parties, dont chacune a son objet propre et particulier.



LECON XIII.

PREMIERE PARTIE DE LA LITURGIE.

1. Quelle est la première partie de la liturgie ?

C'est la préparation.

2. Qu'est-ce que l'introit ?

L'introit est une antienne que le chœur chante, pendant que le célébrant, accompagné de ses ministres, à la messe haute ou solennelle, sort de la sacristie pour aller à l'autel.

3. Que fait le célébrant dès qu'il est arrivé au bas de l'autel ?

Il fait le signe de la croix, et récite alternativement avec ses ministres le psaume *Judica me, Deus*.

4. Quelle est la prière que récite le prêtre après le psaume *Judica me, Deus* ?
Après le psaume *Judica me, Deus*, le prêtre dit : " Notre secours est dans le " nom du Seigneur, qui a fait le ciel et " la terre ;" puis il fait la confession générale de ses péchés.
5. Que fait le prêtre après avoir récité le *Confiteor*, le *Misereatur*, et l'*Indulgentiam* ?
Il monte à l'autel et le baise respectueusement.



LECON XIV.

SECONDE PARTIE DE LA LITURGIE.

1. De quoi se compose la seconde partie de la liturgie ?
La seconde partie de la liturgie comprend le *Kyrie eleison*, le *Gloria in excelsis*, la collecte, l'épître, le graduel, l'évangile, le prône et le *Credo*.
2. Qu'est-ce que le *Kyrie eleison* ?

Kyrie eleison sont deux mots grecs, qui signifient, *Seigneur, ayez pitié de nous.*

3. Quelle est la prière que l'on chante après le *Kyrie eleison* ?

C'est le *Gloria in excelsis.*

4. Que fait le prêtre après le *Gloria in excelsis* ?

Il baise l'autel, puis il se tourne vers le peuple en disant : *Dominus vobiscum.*

5. D'où sont tirées les paroles que le prêtre adresse au peuple en le saluant, et la réponse que le peuple fait au prêtre ?

Les unes et les autres sont tirées de l'Écriture sainte.

6. Lorsque l'évêque célèbre le saint sacrifice, se sert-il des mêmes paroles en saluant le peuple ?

L'évêque, la première fois qu'il salue le peuple, en célébrant le saint sacrifice, dit : *La paix soit avec vous.*

7. Combien de fois, pendant la célébration du saint sacrifice, le prêtre salue-t-il le peuple, en disant : " Que le Seigneur soit avec vous " ?

Sept fois : avant la collecte, avant l'évangile, avant l'offertoire, avant la préface, avant le baiser de paix, avant la post-communion et avant l'*Ite missa est.*

8. Comment s'appelle la prière que récite

le prêtre, après avoir dit *Dominus vobiscum* ?

Cette prière s'appelle *collecte*.

9. De quoi est suivie la collecte ?

La collecte est suivie de la lecture de l'épître.

10. Quelles sont les prières que l'on chante après l'épître ?

Les prières que l'on chante après l'épître, et que le célébrant récite à voix basse, sont le graduel, l'*alleluia*, et à certaines solennités, la prose ou séquence.

11. De quoi est suivi le chant du graduel et de l'*alleluia* ?

Le chant du graduel et de l'*alleluia* est suivi de l'évangile.

12. Pourquoi le prêtre passe-t-il du côté gauche au côté droit de l'autel pour réciter l'évangile ?

C'est pour exprimer que l'évangile, ayant été rejeté par les Juifs, a été porté aux Gentils.

13. Qu'est-ce que le prône ?

Le prône est une instruction familière que le pasteur, ou celui qui le représente, fait à son peuple, tous les dimanches, après la lecture de l'évangile.

14. De quoi est suivi le prône ?

Le prône est suivi du chant du *Credo*,

qu
tie
15. C
se
Ne
au
16. Le
prè
Il c

TR

1. Que
turg
C'es
2. Que
litur
Elle
l'hos
oblat
te, fr
3. Qu'es
L'offe
média
vin.

qui est un abrégé de la doctrine chrétienne.

15. Chante-t-on le symbole à toutes les messes ?

Non ; mais seulement les dimanches et aux principales fêtes.

16. Le *Credo* doit-il être chanté avant ou après le prône ?

Il doit être chanté après le prône.



LECON XV.

TROISIEME PARTIE DE LA LITURGIE.

1. Quelle est la troisième partie de la liturgie ?

C'est l'oblation.

2. Que contient la troisième partie de la liturgie ?

Elle contient l'offertoire, l'oblation de l'hostie et du calice, l'encensement des oblations, le lavement des doigts, l'*Orate, fratres* et la secrète.

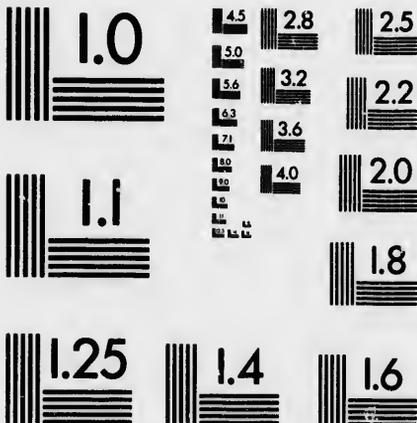
3. Qu'est-ce que l'offertoire ?

L'offertoire est le verset qui précède immédiatement l'oblation du pain et du vin.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

4. Quelle était, dans les premiers siècles, la forme et la grandeur du pain liturgique ?
Dès les premiers siècles, le pain liturgique eut une forme ronde, mais il n'était point aussi mince ni aussi petit qu'il l'est aujourd'hui.
5. L'usage ne s'est-il pas conservé de présenter, à l'offertoire, du pain que le prêtre bénit ?
Oui, et c'est ce qu'on appelle le pain béni ou eulogie.
6. Dans quelles dispositions doit-on manger le pain béni ?
On doit le manger avec piété et respect, afin d'en obtenir les effets qu'il a la vertu de produire.
7. Que fait le prêtre après l'offertoire et la bénédiction du pain ?
Le prêtre, après l'offertoire et la bénédiction du pain, fait l'oblation du pain et du vin destinés au sacrifice.
8. Que fait le prêtre après l'oblation du pain et du vin ?
Il récite des prières qui expriment les sentiments d'humilité et de confiance dont il est pénétré, et dont les fidèles doivent être pénétrés avec lui.
9. De quelle cérémonie est suivie la prière *Veni, sanctificator* ?

10.

11. L

12. Q

13. Q

14. Q

1. Que

gie

Elle est suivie des encensements.

10. L'usage de l'encens est-il bien ancien dans l'Eglise ?
L'usage de l'encens remonte jusqu'au berceau de l'Eglise.
11. L'encens a donc quelques significations mystérieuses ?
Oui, il en a plusieurs.
12. Que fait le prêtre après les encensements ?
Après l'oblation du pain et du vin et les encensements, le prêtre va au bout de l'autel, du côté de l'épître, et lave l'extrémités de ses doigts.
13. Quelle est la prière que récite le prêtre après s'être lavé les doigts ?
Il récite la prière *Suscipe*, puis, se tournant vers le peuple, il dit l'*Orate, fratres*.
14. Que fait le prêtre après la réponse du peuple ?
Il dit *amen* et récite la secrète.



LECON XVI.

QUATRIEME PARTIE DE LA LITURGIE.

1. Quelle est la quatrième partie de la liturgie ?

C'est le canon, ou la règle de consécration.

2. Qu'est-ce que la préface ?
La préface est une introduction aux prières du canon, et une invitation que le prêtre fait aux fidèles d'élever leurs cœurs vers Dieu et de lui rendre grâces.
3. De quelle prière est suivie la préface ?
La préface est suivie du *Sanctus* et du *Benedictus*.
4. Que fait le prêtre après le *Sanctus* et le *Benedictus* ?
Il entre dans la grande action du sacrifice et commence le canon.
5. En combien de parties se divisent les prières et les cérémonies dont se compose le canon de la messe ?
On peut les diviser en trois parties, savoir : celles qui précèdent la consécration, celles qui l'accompagnent et celles qui la suivent.
6. Quelles sont les prières et les cérémonies qui précèdent la consécration ?
Les prières et les cérémonies qui précèdent la consécration sont : le *Te igitur*, le *Memento* des vivants, le *Communicantes* et une autre prière qui commence par ces mots : *Quam oblationem*.
7. Qu'est-ce que la consécration ?
La consécration est l'action par laquelle

le prêtre qui célèbre le saint sacrifice de la messe, change le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ.

8. Quelles sont les paroles de la consécration ?

Les paroles de la consécration sont les paroles mêmes que proféra Jésus-Christ, lorsqu'il changea le pain en son corps et le vin en son sang à la dernière cène.

9. L'usage d'élever l'hostie et le calice, après la consécration, est-il bien ancien dans l'Eglise ?

Cet usage ne paraît pas remonter, dans l'Eglise latine, au-delà du onzième siècle.

10. Que doivent faire le clergé et le peuple qui assistent à la messe durant l'élévation de l'hostie et du calice ?

Chaque fidèle, rappelant-en sa mémoire la mort de Notre Seigneur, et ayant le corps prosterné à terre et l'esprit élevé vers le ciel, doit alors adorer Jésus-Christ réellement présent dans les mains du prêtre et s'immolant actuellement par son ministère. Il faut en même temps rendre grâce à ce divin rédempteur de nous avoir tous rachetés et purifiés de nos péchés par ce sang précieux qui se trouve en substance sur l'autel, et qui contient encore aujourd'hui la même vertu que

- lorsqu'il fut répandu sur le calvaire.
11. Peut-on chanter pendant l'élévation de l'une ou l'autre espèce sacrée ?
Il vaudrait mieux se taire alors pour adorer Jésus-Christ en silence et le remercier. Cependant la Sacrée Congrégation des Rites ne l'a pas défendu absolument, pourvu qu'on chante quelque antienne propre au Saint-Sacrement.
12. Que fait le prêtre après la consécration ?
Il adresse à Dieu le Père des prières qui expriment les sentiments d'amour et de reconnaissance dont il est pénétré ; puis il demande pour les morts, pour lui-même et pour tous les assistants, l'application du saint sacrifice.



LECON XVII.

CINQUIEME PARTIE DE LA LITURGIE.

1. Quelle est la cinquième partie de la liturgie ?
C'est la préparation à la communion et la communion même.
2. Quelle est la prière par laquelle l'Eglise prépare les fidèles à la communion ?
C'est l'oraison dominicale.

3. Que fait le prêtre à la fin de la prière
Libera nos?
Il rompt l'hostie en trois parties, puis il en laisse tomber une dans le calice.
4. Quelles sont les prières et les cérémonies qui suivent la fraction de l'hostie ?
Les prières et les cérémonies qui suivent la fraction de l'hostie sont : l'*Agnus Dei*, la prière *Domine Jesu Christe* et le baiser de paix.
5. Que fait le prêtre après le baiser de paix ?
Il récite deux prières par lesquelles il se dispose à la communion.
6. Que fait le prêtre après avoir récité les prières *Domine Jesu Christe* et *Perceptio corporis tui?*
Il dit trois fois : *Domine, non sum dignus* ; puis il communique sous les espèces du pain et sous les espèces du vin.
7. Quand se fait la communion des fidèles qui ont assisté au saint sacrifice ?
La communion des fidèles a lieu ordinairement aussitôt après celle du prêtre.
8. Quelles sont les cérémonies qui accompagnent la communion des fidèles ?
Après la récitation du *Confiteor*, le prêtre dit le *Misereatur*, l'*Indulgentiam*, et trois fois le *Domine, non sum dignus* ; ensuite il met la sainte hostie sur la lan-

gue des fidèles, en disant : “ Que le
 “ corps de Notre Seigneur Jésus-Christ
 “ garde votre âme pour la vie éternelle.”

9. Y a-t-il eu un temps où les fidèles communiaient sous les deux espèces ?
 Oui ; et cet usage a duré jusqu'au douzième siècle.
10. Les fidèles de la primitive Eglise étaient-ils dans l'usage d'emporter dans leur maison la sainte Eucharistie ?
 Oui ; et c'est ce que nous apprennent plusieurs Pères.
11. Quelle est la cérémonie qui suit la communion du célébrant et des fidèles ?
 Après la communion du célébrant et des fidèles ont lieu les ablutions.



LECON XVIII.

SIXIEME PARTIE DE LA LITURGIE.

1. Que contient la sixième partie de la liturgie ?
 La sixième partie de la liturgie, qui est l'action de grâces, contient la communion et la post-communion, le renvoi du peuple ou l'*Ite, missa est*, la bénédiction

“ Que le
 Jésus-Christ
 éternelle.”
 fidèles com-
 ces ?
 qu’au dou-

lise étaient-
 dans leur
 apprennent

suit la com-
 dèles ?
 brant et des

URGIE.

e de la li
 gie, qui es
 la commu
 e renvoi du
 bénédiction

- du prêtre et la récitation du commence-
 ment de l'évangile selon saint Jean.
2. Pourquoi l'antienne que récite le prêtre,
 en commençant l'action de grâces, est-
 elle appelée la communion ?
 Parce qu'on la chantait autrefois pendant
 la communion des fidèles.
 3. Que fait le prêtre après avoir récité l'an-
 tienne appelée communion ?
 Il retourne au milieu de l'autel pour sa-
 luer le peuple, puis il dit la post-com-
 munion.
 4. De quoi est suivie la post-communion ?
 La post-communion est suivie du renvoi
 des fidèles.
 5. Par où la messe se terminait-elle an-
 ciennement ?
 Par l'*Ite, missa est.*
 6. Quelle est la première addition qui fut
 faite à la liturgie vers le dixième siè-
 cle ?
 Vers le dixième siècle, on ajouta à la li-
 turgie la prière *Placeat.*
 7. Quelle est la seconde addition qui, vers
 le même temps, fut faite à la liturgie ?
 C'est la bénédiction que le prêtre donne
 à l'assemblée.
 8. Quelle est la troisième addition faite à
 la liturgie ?

C'est la récitation du commencement de l'évangile selon saint Jean.

9. Que répondent les assistants à la fin du dernier évangile ?

Ils répondent : *Deo gratias.*



LECON XIX.

DES VÊPRES, DES COMPLIES ET DU SALUT.

1. Les fidèles sont-ils dans l'obligation d'assister aux vêpres le dimanche ?
L'Eglise ne les y oblige pas aujourd'hui d'une manière stricte ; mais ils doivent se faire un devoir de n'y point manquer, s'ils tiennent à sanctifier parfaitement le jour du Seigneur.
2. De quoi se composent les vêpres ?
Les vêpres sont composées de cinq psaumes, de cinq antiennes, d'un capitule, d'une hymne, du *Magnificat* et d'une oraison.
3. Quel est le premier psaume des vêpres ?
C'est le psaume 109, qui commence par ces mots : *Dixit Dominus . . .* " Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite."

4. Quel est le second psaume des vêpres ?
C'est le psaume 110, qui commence par ces mots : *Confitebor tibi*, . . . " Je vous louerai, Seigneur, de tout mon cœur, dans la société des justes et dans l'assemblée de votre peuple saint.
5. Quel est le troisième psaume des vêpres ?
C'est le psaume 111, qui commence par ces paroles : *Beatus vir*. . . . " Heureux l'homme qui craint le Seigneur, qui se complaît dans l'observance de sa loi."
6. Quel est le quatrième psaume des vêpres ?
C'est le psaume 112, qui commence par ces paroles : *Laudate pueri*. . . . " Louez le Seigneur, vous qui êtes ses serviteurs, louez le nom du Seigneur."
7. Quel est le cinquième psaume des vêpres ?
C'est le psaume 113, qui commence par ces paroles : *In exitu Israel*. . . . " Lorsque Israël sortit de l'Égypte, et la maison de Jacob du milieu de ce peuple barbare, Dieu consacra le peuple juif à son service, et il établit son empire dans Israël."
8. De quoi est suivi le chant des psaumes ?
Le chant des psaumes est suivi du capitule.

9. Que chante-t-on, à vêpres, après que le célébrant a récité le capitule ?
Les chantres entonnent l'hymne.
10. Que chante-t-on, à vêpres, après l'hymne et la récitation du verset ?
Après l'hymne et la récitation du verset, on chante le cantique de la sainte Vierge, appelé le *Magnificat*, parce qu'il commence par ce mot.
11. Combien faut-il allumer de cierges aux vêpres ?
Aux fêtes solennelles on doit en allumer six.
12. Doit-on rester debout ou assis pendant le chant des vêpres ?
Il y a une partie des vêpres où l'on doit être debout, et une autre où l'on doit rester assis.
13. Y a-t-il quelques parties des vêpres qui peuvent être suppléées par les orgues ?
Oui, il y en a plusieurs. Voici ce que prescrit le cérémonial des évêques à cet égard : “ Aux vêpres solennelles, l'orgue
“ a coutume d'être joué à la fin de cha-
“ que psaume, et alternativement aux
“ strophes ou versets de l'hymne et du
“ cantique *Magnificat*. Il faut toutefois
“ observer les règles suivantes : 1o. la
“ première et la dernière strophe de
“ l'hymne doivent toujours être chantées

“ par le chœur ; 2o. de même le premier verset du cantique, et la doxologie *Gloria Patri*. 3o. On doit encore chanter, la strophe précédente l'eût-elle été, les strophes des hymnes qui exigent la gémulation ; telles sont : *O crux, ave, Tantum ergo*, quand le Saint-Sacrement est exposé.”

14. Quel est le nom que l'on donne à la septième heure canoniale ?

On donne à la septième heure canoniale le nom de complies.

15. De quoi se composent les complies ?

Les complies se composent de quatre psaumes, d'une hymne, d'un capitule, d'un répons, du cantique *Nunc dimittis* et d'une antienne à la sainte Vierge.

16. Quel est le premier psaume des complies ?

C'est le psaume 4, qui commence par ces paroles : “ *Cum invocarem*. . . “ Dieu, qui est l'auteur de ma justice, m'a exaucé lorsque je l'invoquais ; oui, mon Dieu, vous m'avez mis au large, en me protégeant au milieu de la tribulation.”

17. Quel est le second psaume des complies ?

C'est le psaume 30, qui commence par ces paroles : *In te, Domine*. . . “ C'est en vous, Seigneur, que j'ai espéré ; ne permettez pas que je sois confondu

- “ pour jamais : délivrez-moi selon votre justice.”
18. Quel est le troisième psaume des complies ?
C'est le psaume 90, qui commence par ces paroles : *Qui habitat. . .* “ Celui qui demeure ferme sous l'assistance du Très-Haut se reposera avec assurance sous la protection de Dieu du ciel.”
19. Quel est le quatrième psaume des complies ?
C'est le psaume 133, qui commence par ces paroles : *Ecce nunc benedicite. . .* “ Maintenant donc bénissez le Seigneur, vous tous qui êtes les serviteurs du Seigneur.”
20. Que chante-t-on, à complies, après les quatre psaumes et l'antienne ?
On chante une hymne, laquelle est suivie d'un capitule.
21. De quoi sont suivis l'hymne et le capitule des complies ?
Ils sont suivis d'un répons, du cantique *Nunc dimittis*, d'une antienne et d'une oraison.
22. Comment se terminent les complies ?
L'Eglise, depuis quelques siècles, fait chanter, après complies, une antienne à la Sainte Vierge, suivie d'un verset et d'une oraison.

23.

24.

25.

26.

27.

28.

23. Qu'est-ce que le salut ?

Le salut est un office qui se fait ordinairement le soir, et où l'on donne la bénédiction aux fidèles avec le Saint-Sacrement.

24. L'institution des saluts, ou de la bénédiction du Saint-Sacrement, est-elle bien ancienne dans l'Eglise ?

Cette institution ne paraît pas remonter au delà du quinzième siècle.

25. Quelles prières chante-t-on pendant le salut ?

Les prières varient selon les différents rites que l'on observe, mais partout on chante au moins une antienne ou une hymne en l'honneur du Saint-Sacrement, suivie d'une ou de plusieurs oraisons.

26. Comment le prêtre donne-t-il la bénédiction du Saint-Sacrement ?

Il prend l'ostensoir ou le ciboire, et, se tournant vers le peuple, il forme sur lui le signe de la croix avec le vase sacré qu'il tient entre ses mains.

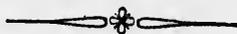
27. Que chante-t-on après le salut ?

Après le salut, on chante ordinairement un psaume ou une antienne au Saint-Sacrement, ou un cantique en langue vulgaire.

28. La multiplicité des saluts n'est-elle point

un abus qui peut conduire à l'indifférence?

Non ; rien n'est plus propre, au contraire, à nourrir la piété et à augmenter la ferveur.



LECON XX.

DES FETES EN GENERAL.

1. Qu'est-ce qu'une fête ?
Une fête est une solennité établie dans l'Eglise en l'honneur de Dieu ou des saints.
2. Les fêtes sont-elles bien anciennes dans l'Eglise ?
Elles sont aussi anciennes que le monde.
3. L'Eglise a-t-elle le pouvoir d'instituer des fêtes ?
Oui, sans aucun doute.
4. Pour quelle fin l'Eglise a-t-elle institué des fêtes ?
L'Eglise a institué des fêtes pour célébrer les mystères que Dieu a opérés en faveur des hommes, pour honorer la mémoire des saints, et pour entretenir et augmenter par ces solennités la foi et la piété des fidèles.

5. Comment se divisent les fêtes ?

Parmi les fêtes les unes sont mobiles et les autres se célèbrent à des jours fixes ; il y en a qui sont d'obligation, et il y en a qui ne sont que de dévotion.

6. Pourquoi l'Eglise a-t-elle supprimé plusieurs fêtes ?

A cause du relâchement des fidèles, qui ne les célébraient plus d'une manière convenable, et pour condescendre aux vœux des princes et des magistrats, qui regardaient la réduction des fêtes comme nécessaire et indispensable.

7. Les fêtes transférées au dimanche suivant, le sont-elles et quant à la solennité et quant à l'office ?

Elles sont transférées au dimanche suivant quant à la solennité, et aussi quant à la messe et aux vêpres publiques.

8. Combien y a-t-il, en Canada, de fêtes transférées au dimanche pour la solennité ?

Depuis le premier concile provincial, il n'y en a plus que sept, savoir : les fêtes de la Purification de la B. V. M., de saint Joseph, de saint Jean-Baptiste, de l'Assomption de la B. V. M., de sa Nativité, de saint Michel et la fête patronale de chaque paroisse.

9. Comment faut-il sanctifier les fêtes d'obligation ?

Il faut les sanctifier comme le dimanche, en assistant au saint sacrifice de la messe et en s'abstenant des œuvres serviles.



LECON XXI.

DE LA FETE DE LA SAINTE TRINITE.

1. A quoi se rapporte tout le culte que la religion prescrit ?
 Tout le culte que la religion prescrit se rapporte essentiellement à la très-sainte Trinité.
2. Mais n'y a-t-il pas des fêtes qui se célèbrent en l'honneur des saints ?
 Oui ; mais ces fêtes mêmes ont pour but et pour terme la gloire de la sainte Trinité.
3. N'y a-t-il pas un jour de la semaine spécialement consacrée à la sainte Trinité ?
 Oui, c'est le dimanche.
4. Puisque tous les dimanches et même tous les jours sont consacrés au culte de Dieu et des trois personnes divines, pourquoi a-t-on institué une fête particulière de la sainte Trinité ?

Pour plusieurs motifs, dont le principal a été de rappeler aux fidèles que la sainte Trinité est l'objet de tout le culte de l'Eglise.

5. La fête de la sainte Trinité est-elle de la même nature que les autres fêtes ?

Non ; celles-ci ont pour objet quelque grand événement de la religion, quelque mystère accompli dans le temps, tandis que la fête de la sainte Trinité a pour objet un mystère éternel.

6. La fête de la sainte Trinité est-elle bien ancienne dans l'Eglise ?

La fête particulière que l'on célèbre en l'honneur de la sainte Trinité ne date que du neuvième siècle.

7. L'Eglise a-t-elle accordé quelques faveurs aux fidèles qui honorent d'une manière spéciale la très-sainte Trinité ?

Oui ; elle a attaché des indulgences à différentes pratiques qui ont pour but d'honorer ce mystère.



LECON XXII.

DE L'AVEUT.

1. L'Eglise ne fait-elle pas précéder la fête

de Noël d'un temps de prières et de pénitence, pour préparer les fidèles à la naissance de Notre Seigneur ?

Oui, et ce temps de préparation s'appelle l'avent.

2. Combien de temps renferme l'avent ?

L'avent renferme tout le temps qui se trouve depuis le dimanche le plus près de la saint André jusqu'à Noël.

3. L'avent est-il bien ancien dans l'Eglise ?

L'avent, si on le considère comme un temps de préparation à la naissance de Jésus-Christ, a été établi dès les premiers siècles.

4. Pourquoi l'Eglise, dans l'évangile du premier dimanche de l'avent, nous rappelle-t-elle le dernier avènement de Jésus-Christ ?

C'est afin que nous nous y préparions en vivant saintement, et que, par là, nous entrions dans les dispositions requises pour célébrer dignement son premier avènement.

5. Que faut-il faire pour sanctifier le temps de l'avent ?

Pour sanctifier le temps de l'avent, il faut réfléchir sérieusement sur le grand bienfait de l'Incarnation, désirer ardemment la venue de Jésus-Christ dans nos cœurs, adorer le Sauveur dans le sein de

sa mère et se préparer à faire une bonne communion le jour de Noël.

6. L'Eglise ne chante-t-elle pas, quelques jours avant Noël, des antiennes solennelles ?

Oui, depuis le 17 décembre jusqu'à la veille de Noël, l'Eglise adresse au ciel des prières ou antiennes solennelles qui commencent toutes par l'exclamation O ! et que pour cela on appelle les O de Noël.

7. Pourquoi appelle-t-on les O de Noël les grandes antiennes, les antiennes solennelles ?

Parce que ces antiennes sont fort belles et que, dans la plupart des églises, on les chante avec beaucoup de solennité.



LECON XXIII.

DE LA FETE DE NOEL OU DE LA NATIVITE

DE NOTRE SEIGNEUR.

1. Qu'est-ce que la fête de Noël ?
C'est une fête que l'Eglise a instituée

pour célébrer la naissance temporelle du Fils de Dieu.

2. Comment l'Eglise prépare-t-elle ses enfants d'une manière plus prochaine, à la fête de Noël ?

L'Eglise prépare ses enfants, d'une manière plus prochaine, à la grande fête de Noël, par un jour de jeûne et de pénitence.

3. Combien de messes chaque prêtre peut-il célébrer le jour de Noël ?

Le jour de Noël, chaque prêtre peut dire trois messes.

4. Que représentent les trois messes de Noël ? Elles représentent les trois naissances de Jésus-Christ.

5. Est-on obligé d'entendre les trois messes de Noël ?

Non ; une seule messe est d'obligation le jour de Noël comme aux autres fêtes.

6. Est-il permis de communier la nuit de Noël ?

C'est un usage devenu universel dans l'Eglise catholique.

7. Est-il permis de faire gras le jour de Noël, lorsque cette fête tombe un vendredi ou un samedi ?

Oui, l'Eglise le permet.

8. N'y avait-il pas autrefois obligation de communier le jour de Noël ?

O
co
9. L'
ge
sa
Ou
gen
de

DE L

1. La f
anci
La f
qu'a
2. Pour
de la
Pour
leque
une
mosa
ple d
3. L'Egl
autre
concis

Oui, autrefois il y avait obligation de communier à Noël comme à Pâques.

9. L'Eglise n'accorde-t-elle pas des indulgences aux fidèles qui honorent la naissance de Notre Seigneur ?

Oui, l'Eglise accorde plusieurs indulgences à ceux qui honorent la naissance de Notre Seigneur.



LECON XXIV.

DE LA CIRCONCISION DE JESUS-CHRIST.

1. La fête de la Circoncision est-elle bien ancienne dans l'Eglise ?

La fête de la Circoncision remonte jusqu'aux premiers siècles de l'Eglise.

2. Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué la fête de la Circoncision ?

Pour honorer cet ineffable mystère dans lequel Jésus-Christ, en se soumettant à une cérémonie douloureuse de la loi mosaïque, nous donne un grand exemple d'humilité et d'obéissance.

3. L'Eglise ne s'est-elle pas proposé une autre fin, en instituant la fête de la Circoncision ?

Oui ; elle l'a aussi instituée pour honorer le saint nom de Jésus, qui fut donné à l'Homme-Dieu dans la cérémonie de la Circoncision.

4. L'Eglise n'a-t-elle pas attaché des indulgences à certaines pratiques de piété en l'honneur du saint nom de Jésus ?

Oui, l'Eglise a attaché des indulgences à plusieurs pratiques en l'honneur du saint nom de Jésus.

5. Avons-nous, le jour de la Circoncision, quelques devoirs particuliers à remplir comme chrétiens ?

Oui, comme chrétiens, nous avons à remplir deux sortes de devoirs particuliers en ce jour : les uns regardent l'année que nous venons de finir, les autres regardent l'année que nous commençons.

6. Quels sont nos devoirs par rapport à l'année qui vient de s'écouler ?

Ils consistent 1o. à remercier Dieu des bienfaits que nous en avons reçus durant ce temps ; 2o. à lui demander pardon des péchés que nous avons commis durant le même temps.

7. Quels bienfaits avons-nous reçus de Dieu l'année précédente ?

Ils sont sans nombre : 1o. dans l'ordre naturel, il nous a conservé la vie et la santé, il nous a donné la nourriture et le vê-

tement, il nous a préservés de plusieurs dangers. . . . 2o. Dans l'ordre surnaturel, il nous a comblés de toutes sortes de grâces intérieures et extérieures, il nous a préservés de beaucoup de péchés, il nous a attendus patiemment pour faire pénitence, en sorte que nous devrions nous écrier ici avec étonnement et reconnaissance : *Misericordiae Domini quia non sumus consumpti* !

8. Que devons-nous faire pour obtenir le pardon des péchés que nous avons commis l'année précédente ?

Nous devons 1o. repasser dans notre esprit leur grièveté et leur multitude ; 2o. nous humilier à la vue de notre ingratitude et de notre malice, nous adressant à nous-mêmes les paroles du grand apôtre : Quel fruit ai-je retiré de ces iniquités dont la seule pensée me fait maintenant rougir ? 3o. recourir sans délai à la pénitence et à la confession pour nous réconcilier avec Dieu et commencer une vie nouvelle avec la nouvelle année.

9. Quel est notre premier devoir par rapport à cette nouvelle année ?

C'est 1o. de nous appliquer à bien connaître notre passion dominante ; 2o. de choisir les moyens les plus propres à déraciner en nous cette source funeste de

- presque tous nos péchés ; 3o. de faire usage de ces moyens avec courage et persévérance dans le cours de l'année qui commence.
10. Quel est notre second devoir par rapport à la nouvelle année ?
C'est de nous proposer de bien employer le temps que Dieu voudra nous accorder encore cette année.
11. Quelle pieuse réflexion pourriez-vous suggérer pour cela ?
Nous devons penser, chaque jour, qu'elle sera peut-être la dernière de notre vie. Cette pensée suffirait pour nous porter à éviter tout péché, à faire pour Dieu chacune de nos actions, à être patient dans nos afflictions, à nous soumettre au travail en esprit de pénitence, à résister avec courage aux tentations, &c.



LECON XXV.

DE LA FETE DE L'EPIPHANIE.

1. Quelle fête l'Eglise célèbre-t-elle le janvier ?

L'Eglise célèbre, le 6 janvier, la fête de l'Epiphanie.

2. Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué la fête de l'Epiphanie ?

L'Eglise a institué la fête de l'Epiphanie, pour célébrer l'adoration des mages et la vocation des gentils à la foi.

3. Que devons-nous faire pour célébrer dignement la fête de l'Epiphanie ?

Nous devons 1o. nous abstenir de tout divertissement profane ; 2o. remercier Dieu de nous avoir appelés à la vraie religion ; 3o. lui adresser des prières ferventes pour la conversion des infidèles et des hérétiques et pour la conservation de la religion parmi nous ; 4o. faire, à l'exemple des mages, quelques présents à l'enfant Jésus.

4. Que faut-il penser de l'usage introduit dans les familles d'élire, le jour de l'Epiphanie, un roi de la fève ?

Cet usage n'a, en soi, rien que de très-légitime.



IPHANIE.

e-t-elle le

LECON XXVI.

DE LA PURIFICATION DE LA SAINTE VIERGE.

1. Quelle fête l'Eglise célèbre-t-elle le 2 février ou le dimanche suivant ?
Le 2 février ou le dimanche suivant, l'Eglise célèbre la fête ou la solennité de la Purification de la sainte Vierge.
2. Cette fête est-elle une fête de la sainte Vierge ou de Notre Seigneur Jésus-Christ ?
Elle est en même temps une fête de la sainte Vierge et une fête de Notre Seigneur Jésus-Christ.
3. Pourquoi la fête de la Purification est-elle appelée aussi la *Chandeleur* ?
Parce que, ce jour là, on bénit solennellement des cierges ou chandelles de cire que l'on distribue au clergé et aux fidèles.
4. Que fait-on après la bénédiction des cierges ?
On les distribue au clergé et aux fidèles.
5. De quoi est suivie la distribution des cierges ?
Elle est suivie de la procession.
6. Quelle est la fin que s'est proposée l'Eglise dans la cérémonie de la Chandeleur ?

L'Eglise a voulu rappeler aux fidèles que Jésus-Christ est la lumière du monde, et qu'ils doivent aller avec joie au devant de lui et servir à son triomphe.

7. Peut-on, sans péché, employer à des usages profanes les cierges bénits par l'Eglise le jour de la Purification ?
Non, on ne le peut pas.



LECON XXVII.

DU MERCREDI DES CENDRES.

1. Comment appelle-t-on le premier jour de carême ?
On l'appelle la fête du jeûne ou le *mercredi des cendres*.
2. Le premier jour de carême n'a-t-il pas été distingué, dans tous les temps, par une solennité particulière ?
Oui, dès les premiers siècles, c'était ce jour-là que l'évêque mettait des cendres sur la tête des pénitents.
3. Qu'est-il resté dans l'Eglise de cet antique usage ?
Il n'en est resté que la cérémonie qui consiste à mettre des cendres sur la tête

- des fidèles, le premier jour de carême.
4. Avec quoi doivent être faites les cendres que l'on met sur la tête du clergé et des fidèles, le premier jour de carême ? Elles doivent être sèches et faites avec les branches de buis, de palmier, de sapin ou autres, bénites le dimanche des rameaux de l'année précédente.



LECON XXVIII.

DU DIMANCHE ET DE LA SEMAINE DE LA
PASSION, DU DIMANCHE DES RAMEAUX ET
DE LA SEMAINE SAINTE.

ARTICLE I.

DU DIMANCHE ET DE LA SEMAINE DE LA
PASSION.

1. Pourquoi l'Eglise appelle-t-elle le cinquième dimanche du carême, le dimanche de la passion ?

Parce qu'elle commence en ce jour à célébrer spécialement la mémoire et à présenter plus particulièrement à la vénération de ses enfants les souffrances de Jésus-Christ.

2. Pourquoi voile-t-on les croix et les images dès la veille de ce dimanche ?

Pour marquer que l'Eglise est toute dans le deuil et dans la pénitence, et pour nous rappeler que Jésus-Christ, dans les derniers jours de sa vie, se tenait caché ; que son visage fut voilé dans une circonstance de sa passion ; que nous devons en ce temps dérober à nos yeux jusqu'aux satisfactions innocentes, et enfin que les pécheurs impénitents ne verront jamais Jésus-Christ dans le ciel.

3. Pourquoi, dans l'office de ce temps, ne dit-on plus le *Gloria Patri* en plusieurs occasions ?

C'est pour montrer la tristesse de l'Eglise, et faire connaître qu'elle est uniquement occupée du grand objet de la passion du Sauveur.

4. Que devons-nous faire dès ce jour, pour entrer dans l'esprit de l'Eglise ?

Nous devons nous occuper du souvenir de la passion de Jésus-Christ, et honorer ses souffrances en faisant toutes nos œuvres avec un renouvellement de ferveur.

5. A quqi peut-on se fixer pour se rappeler plus aisément et avec plus de fruit le souvenir de la passion du Sauveur ?
On peut considérer 1o. quel est celui qui souffre ; 2o. la nature des peines qu'il souffre ; 3o. la manière avec laquelle il souffre ; 4o. qui sont ceux pour qui il souffre.
6. Devons-nous souvent penser à la passion de Jésus-Christ ?
Oui, c'est une chose juste et avantageuse.
7. Quels avantages nous procure la pensée des souffrances et de la mort de Jésus-Christ ?
Elle nous porte 1o. à faire pénitence de nos péchés ; 2o. à pratiquer les plus précieuses vertus ; 3o. elle nous console dans nos afflictions ; 4o. elle nous fortifie dans les tentations pendant la vie et aux approches de la mort.
8. Quels autres avantages nous procure encore la pensée de la passion du Sauveur ?
Elle nous inspire une grande confiance en lui, nous assurant que, puisqu'il a répandu son sang pour nous, il n'est ni pardon ni grâce qu'il ne nous ait mérités et que nous ne puissions espérer, si nous n'y mettons pas obstacle.
9. Quand faut-il penser à la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ ?

10. Av
pa
Il
d'h
exc
leu
l'or
qu'
ces
ce c
le c

Il faut y penser, 1o. dans les afflictions et les tentations, pour s'animer à souffrir patiemment, et à résister courageusement au démon ; 2o. quand on assiste à la sainte messe, parce que ce sacrifice, quoique non sanglant, est le même que celui de la croix ; 3o. quand on approche des sacrements de pénitence et d'eucharistie, cette pensée étant très-propre à nous faciliter la douleur de nos péchés, et à nous inspirer l'esprit d'amour et de sacrifice qu'exige la communion ; 4o. chaque vendredi de l'année, ce jour étant particulièrement consacré au souvenir de la passion du Sauveur ; 5o. durant les deux dernières semaines du carême, parce que c'est surtout pendant ce temps que l'Eglise s'occupe plus spécialement à pleurer la mort de son divin époux.

10. Avec quels sentiments faut-il penser à la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ ? Il faut y penser avec des sentiments 1o. d'humilité, à la vue des abaissements excessifs du Fils de Dieu ; 2o. de douleur, parce que ce sont nos péchés qui l'ont fait mourir ; 3o. de confiance, parce qu'il est mort pour nous mériter les grâces du salut ; 4o. de reconnaissance, parce que par ses tourments il nous a ouvert le ciel et fermé l'enfer ; 5o. d'amour, par-

ce qu'il est en lui-même infiniment parfait, et qu'il nous a aimés plus que sa propre vie.

11. Pour avoir une vraie dévotion à la passion de Jésus-Christ, suffit-il d'y penser ? Non ; il faut 1o. craindre souverainement de la renouveler par le péché mortel ; 2o. pratiquer de temps en temps quelques bonnes œuvres, comme le jeûne ou quelque autre mortification, dans la vue de l'honorer ; 3o. imiter fidèlement, selon son état, les vertus dont Jésus-Christ nous y a donné l'exemple.

ARTICLE II.

DU DIMANCHE DES RAMEAUX, DU JUDI ET DES

AUTRES JOURS DE LA SEMAINE SAINTE.

12. Comment s'appelle la dernière semaine du carême ?
On l'appelle la semaine sainte, la grande semaine, la semaine des douleurs, parce que Jésus-Christ y a souffert, ou enfin la semaine d'indulgence, à cause des grandes miséricordes du Sauveur à notre égard.
13. Comment les chrétiens des premiers siècles passaient-ils la semaine sainte ?

Ils prolongeaient leurs veilles, leurs jet-
 nes et leurs prières.

14. Quel est le mystère que l'Eglise célèbre
 le dimanche des Rameaux ?

Elle célèbre l'entrée triomphante de No-
 tre-Seigneur à Jérusalem.

15. La procession des Rameaux est-elle bien
 ancienne dans l'Eglise ?

Cette procession remonte au moins jus-
 qu'au sixième siècle.

16. Pourquoi, au retour de la procession, la
 porte de l'Eglise est-elle fermée, et ne
 s'ouvre-t-elle qu'après que le célébrant
 l'a frappée trois fois avec la croix ?

C'est pour exprimer qu'avant Jésus-
 Christ, la porte du ciel était fermée, et
 qu'elle n'a été ouverte que par les méri-
 tes de sa passion.

17. Que chante-t-on pour évangile, à la mes-
 se, le dimanche des Rameaux ?

On chante l'histoire de la passion selon
 saint Matthieu.

18. A l'endroit de la messe où il est dit que
 Notre-Seigneur expira, que doivent faire
 les assistants ?

Il est bien convenable que tout le mon-
 de, au moins dans la nef, se prosterne, et
 baise humblement la terre, en signe de
 componction et de douleur, et pour ado-
 rer un Dieu, qui, par amour pour les

finiment par-
 us que sa pro-

on à la pas-
 l d'y penser ?
 iverainement
 é mortel ; 20.
 nps quelques
 éne ou quel-
 s la vue de
 element, se-
 Jésus-Christ

JHUDI ET DES

E SAINTE.

ière semaine

nte, la gran-
 es douleurs,
 a souffert, ou
 ce, à cause
 u Sauveur à

premiers siè-
 sainte ?

hommes, rend le dernier soupir sur un bois ignominieux. Cet usage si pieux et si édifiant, introduit depuis le treizième siècle, subsiste encore dans toute la France et même à Rome. Les religieux ont coutume de prononcer alors les paroles : *Adoramus te, Christe,*

19. Les fidèles doivent-ils prendre part à la procession des Rameaux ?

Oui ; et ceux qui négligent de le faire montrent peu de foi et d'amour pour Jésus-Christ.

20. Comment appelle-t-on l'office qui se fait le soir, le mercredi, le jeudi et le vendredi saints ?

Cet office est appelé *ténèbres*.

21. Depuis le mercredi saint jusqu'à Pâques, l'Eglise célèbre-t-elle l'office divin de la même manière que dans les autres temps de l'année ?

Non ; il y a à cet égard une différence sensible.

22. Quelle est la première cérémonie du jeudi saint ?

C'est une messe solennelle, qui doit être unique. On la célèbre avec pompe et magnificence en mémoire de l'institution de l'eucharistie, dont ce jour est le vrai anniversaire. Durant le *Gloria in excelsis*, on y sonne toutes les cloches de l'E-

23.

34. Qu

jeu

C'e

25. Qu

jeu

C'e

but

une

bles

glise ; mais l'hymne de joie finie, le son des cloches est interdit jusqu'à la messe du samedi saint, pour marquer la tristesse que doit inspirer aux fidèles la mort du Sauveur.

23. Quelle est la seconde cérémonie du jeudi saint ?

C'est la consécration des saintes huiles. Elle se fait avec beaucoup d'appareil par l'évêque accompagné de douze prêtres revêtus de leurs ornements sacerdotaux, et servi par sept diacres et autant de sous-diacres aussi revêtus de leurs habits sacrés. Trois espèces d'huiles y sont consacrées, pour être employées à différents usages sacrés. L'huile des catéchumènes doit servir avant de conférer le baptême, le saint-chrême après le baptême et pour la confirmation, et l'huile des infirmes sera la matière de l'extrême-onction,

24. Quelle est la troisième cérémonie du jeudi saint ?

C'est le lavement des pieds.

25. Quelle est la quatrième cérémonie du jeudi saint ?

C'est le dépouillement des autels. Le but de cette cérémonie est d'exprimer une des circonstances les plus remarquables de la passion de Notre-Seigneur,

lorsqu'il fut dépouillé par les soldats.

26. Que faut-il penser de l'usage où sont les fidèles de faire des stations le jeudi saint? C'est une pratique très-louable, qui ne peut manquer d'être agréable à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

27. Quels motifs nous engagent à faire les stations du jeudi saint?

Deux motifs nous engagent à faire les stations, le jeudi saint, en visitant les diverses églises où il y a des repositoires : le premier motif, pour faire une espèce d'amende honorable à Jésus-Christ pour tout ce qu'il a souffert d'ignominies et de douleurs, durant sa passion, au jardin des Olives, dans les rues de Jérusalem, chez Caïphe, chez Pilate, chez Hérode et sur le Calvaire. L'autre motif, c'est pour expier, autant qu'on le peut, toutes les irrévérences, tous les sacrilèges, toutes les profanations commises dans les églises, depuis l'institution de l'eucharistie, soit par les infidèles, les hérétiques, les impies, soit par les mauvais catholiques.

28. Quelle est la meilleure manière de faire les stations du jeudi saint?

La meilleure manière de faire les stations du jeudi saint, est d'aller d'une église à une autre avec recueillement et en

29.

30. Q

an

né

C'

s'a

an

di

do

silence, de méditer à chacune sur quelque circonstance de la passion de Notre-Seigneur, pour en tirer des fruits de componction, de pénitence, et d'une sincère réforme de soi-même.

(Voir, à la fin du volume, *Appendice A*, Méthode pour les stations du jeudi saint.)

29. Le Saint-Siège accorde-t-il des indulgences aux fidèles qui font les stations ?
 Oui, il en accorde plusieurs : 1o. une indulgence plénière pour ceux qui visiteront le saint sépulcre de Notre-Seigneur, le jeudi et le vendredi saints, et y passeront quelque temps en prière. Cette indulgence se gagne la jour où l'on fait la communion, soit le jeudi saint, soit le jour de Pâques. 2o. Une indulgence de dix ans et dix quarantaines, à chaque visite, pour les fidèles qui la feront avec le ferme propos de se confesser.
30. Quel est le jour le plus saint, le plus auguste, le plus vénérable de toute l'année ?

C'est le vendredi saint. Ce saint jour s'appelle aussi le *grand vendredi*. Nos ancêtres lui donnaient le nom de vendredi *doré* ou *adoré*. Saint Augustin ne doute point que la fête du vendredi saint

n'ait été la première de toutes les fêtes et instituée par les apôtres. Ce jour, comme la tradition nous l'apprend, a toujours été un jour de pénitence et de mortification, de deuil et de tristesse la plus profonde, et nous devrions le passer tout entier, à l'exemple des premiers fidèles, aux pieds d'un Dieu mourant, pour y méditer ces ineffables mystères qui se sont opérés en vue de notre justification.

31. L'office du vendredi saint est-il bien remarquable ?

Oui ; et sous plusieurs rapports, il ne ressemble en rien aux autres offices de l'Eglise.

32. Pourquoi ne célèbre-t-on pas le saint sacrifice le vendredi saint ?

A cause de la tristesse qu'imprime la mort de Jésus-Christ.

33. Par où commence l'office du vendredi saint ?

L'office du vendredi saint commence par deux leçons tirées de l'Ecriture sainte, lesquelles sont suivies du chant de la passion selon saint Jean.

34. Pourquoi l'Eglise fait-elle, le vendredi saint, des prières pour tous les hommes, pour les païens et même pour les juifs ?

C'est pour nous rappeler que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes.

35. De quoi sont suivies les prières solennelles dont il vient d'être parlé ?
Elles sont suivies de l'adoration de la croix.
36. Quelle prière convient-il de faire en faisant l'adoration de la croix ?
La prière suivante est fort convenable :
Adoramus te, Christe, . . .
37. Quelle est la cérémonie qui a lieu, le vendredi saint, après l'adoration de la croix ?
Après l'adoration de la croix, le célébrant va processionnellement et en silence, chercher au reposoir ou sépulcre, la sainte hostie qui y a été déposée la veille ; puis étant revenu à l'autel, il dit la messe que les grecs appellent des *dons pré-sanctifiés*.
38. Le clergé et les fidèles peuvent-ils communier le vendredi saint ?
D'après la discipline actuelle de l'Eglise, les malades seuls peuvent communier ce jour-là.
39. Quelle est la première cérémonie du samedi saint ?
C'est la bénédiction du feu nouveau.
40. Quelle est la seconde cérémonie du samedi saint ?
C'est la bénédiction du cierge pascal, qui se fait en chantant l'*Exultet*. Ce cier-

ge mystérieux est la figure de Jésus-Christ ressuscité et triomphant. Le diacre y insère cinq grains d'encens, en forme de croix, pour nous rappeler les cinq plaies dont ce divin Sauveur a voulu conserver les cicatrices sur son corps glorieux.

41. Quelle est la troisième cérémonie du samedi saint ?

C'est la bénédiction des fonts baptismaux, accompagnée de différentes cérémonies, qui toutes ont un sens spirituel.

42. Quelle est la quatrième cérémonie du samedi saint ?

C'est la messe solennelle, durant laquelle on prélude à la solennité pascale par le son des cloches et par l'*alleluia*.

43. L'Eglise permet-elle de dire des messes basses le samedi saint ?

Non.



LECON XXIX.

DE LA FETE DE PAQUES.

1. Quelle est la première et la plus grande de toutes les fêtes de l'année ?

2. H
q
O
re
3. Q
O
ch
de
4. Q
l'o
To
Pâ
Vi
fili
5. Qu
gne
No
Chr
mer

C'est la fête de Pâques.

2. En quelle posture prie-t-on le jour de Pâques et dans le temps pascal?

On prie debout, pour représenter la résurrection de Jésus-Christ.

3. Quel jour célèbre-t-on la fête de Pâques?

On célèbre la fête de Pâques le dimanche après le quatorzième jour de la lune de mars.

4. Qu'y a-t-il de plus remarquable dans l'office de Pâques?

Tout est remarquable dans l'office de Pâques, mais spécialement la prose *Victimæ paschali*, et le chant *O filii et filiae*.

5. Que devons-nous faire pour célébrer dignement la fête de Pâques?

Nous devons ressusciter avec Jésus-Christ, c'est-à-dire, quitter le péché et mener une vie sainte et irréprochable.



LECON XXX.

DES PROCESSIONS DU JOUR DE SAINT MARC ET
DES ROGATIONS, ET DE L'ASCENSION DE
NOTRE-SEIGNEUR.

ARTICLE I.

DES PROCESSIONS DU JOUR DE SAINT MARC ET
DES ROGATIONS.

1. Quelle est l'origine de la procession du jour de saint Marc ?
Elle fut introduite à Rome, dans le sixième siècle, pour obtenir la cessation de la peste dont le pape Pélage mourut. Son successeur, saint Grégoire-le-Grand, ordonna que cette procession se fît dans toute la chrétienté pour engager Dieu à éloigner des chrétiens les fléaux que méritent leurs péchés, et à répandre ses bénédictions sur les biens de la terre.
2. Comment appelle-t-on la procession du jour de saint Marc ?
On l'appelle *Litanies majeures* ou grandes Litanies, pour la distinguer de la

procession des Rogations, appelées *Litanies mineures*.

3. Que signifie le mot de litanies et de rogations ?

L'un tiré du grec, l'autre du latin, signifient supplications, prières publiques et solennelles.

4. Quelle est l'origine de la procession des Rogations ?

Ce fut saint Mamert, archevêque de Vienne, qui l'institua, en 468, à la grande satisfaction de tout le peuple réuni, pour mettre un terme aux tremblements de terre, aux incendies et à d'autres malheurs qui ne cessaient de fondre sur eux. Les évêques voisins, voyant les heureux succès de cette procession, l'établirent dans leurs diocèses, et bientôt cette dévotion devint commune à toutes les églises, et même obligatoire depuis le huitième siècle.

5. Comment passait-on anciennement les trois jours des Rogations ?

On les passait dans un jeûne semblable à celui du carême. Saint Charles jeûnait les trois jours au pain et à l'eau. Selon la loi commune de l'Eglise, on doit observer encore l'abstinence le jour de la procession de saint Marc et les trois jours des Rogations, mais ici, on en est

exempt par dispense. On n'en devrait pas moins, ces jours-là, vivre dans un esprit de pénitence et pratiquer quelques mortifications.

6. Que se propose l'Eglise par les processions des Rogations ?

Elle se propose 1o. d'engager Dieu à écarter les fléaux que méritent nos péchés ; 2o. d'obtenir la bénédiction du Seigneur sur les biens de la terre ; 3o. de préparer les fidèles à célébrer dignement la fête de l'Ascension de Jésus-Christ.

7. Avec quelles dispositions faut-il assister aux processions des Rogations ?

Il faut y assister avec modestie, avec contrition et avec un ardent désir du ciel.

8. Que dites-vous des personnes qui y paraissent dissipées, ou qui s'y occupent intérieurement de choses inutiles ?

Celles qui s'y occupent de choses inutiles offensent Dieu, au lieu de l'appaiser ; et celles qui n'y montrent que dissipation se rendent, de plus, coupables de scandale.

9. Pourquoi célèbre-t-on la messe à l'occasion de cette procession, et quelle messe célèbre-t-on ?

On célèbre alors la messe, pour que nos

la
m
ce
qu
ria
ne
au
10. Qu
dan
ran
cro
l'im
nom
teur
Ils p
tres
viol
don
ils c
chan
11. A c
proc
tent p
Elles
ment
de la
avec
on a

devrait pas
s un esprit
elques mor-

les proces-

Dieu à é-
nt nos pé-
tion du Sei-
rre ; 3o. de
rer digne-
n de Jésus-

aut-il assis-
tions ?

estie, avec
t désir du

qui y pa-
y occupent
iles ?

oses inuti-
l'appaiser ;
ue dissipa-
upables de

se à l'occa-
elle messe

ur que nos

larmes soient agréables à Dieu, étant
mêlées avec le sang de Jésus-Christ ; et
cette messe tient plus de la pénitence
que du temps pascal, car il n'y a ni *Glo-
ria in excelsis*, ni *Credo* ; et on la termi-
ne par le *Benedicamus Domino*, comme
aux jours de jeûne.

10. Que prétendent les fidèles, en marchant
dans cette procession comme une armée
rangée en bataille, sous l'étendard de la
croix, à la suite de la bannière ou de
l'image du saint dont l'église porte le
nom, et sous la conduite de leurs pas-
teurs, qui sont leurs chefs spirituels ?
Ils prétendent s'exciter les uns les au-
tres à la pénitence, et faire une sainte
violence au ciel, pour en obtenir le par-
don de leurs péchés et la protection dont
ils ont besoin : c'est pour cela qu'ils
chantent alors les litanies des saints.

11. A quoi peuvent s'occuper, dans cette
procession, les personnes qui n'y chan-
tent pas ?

Elles peuvent s'y occuper à lire dévote-
ment les litanies des saints, les psaumes
de la pénitence, ou à réciter le chapelet
avec les sentiments et pour les fins dont
on a parlé.

12. Est-on obligé d'assister à la procession du jour de saint Marc ?

Non ; mais en y assistant avec piété, on entre dans l'esprit de l'Eglise, et on attire sur soi et sur ses frères les bénédictions du Seigneur. Autrefois tout travail cessait pendant cette procession, et on ne s'en absentait qu'à raison de maladie.

13. Que doivent faire les personnes qui ne peuvent point assister à cette procession ?

Elles doivent unir leur travail ou leur maladie aux prières de celles qui y assistent, dans la vue d'attirer les miséricordes de Dieu sur elles-mêmes, sur la paroisse, et sur tous les fidèles.

14. Par quelles prières finit-on la procession dont nous parlons, lorsqu'on est de retour à l'Eglise d'où l'on était sorti ?

On récite plusieurs versets et oraisons, par lesquels le célébrant demande à Dieu d'exaucer les prières qu'on vient de lui adresser, et d'accorder le pardon des péchés qu'on sollicite avec un cœur contrit et pénitent, et par les mérites et l'intercession de tous les saints.

ARTICLE II.

DE L'ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR.

15. Pourquoi l'Eglise célèbre-t-elle la fête

16. P
o
C
C
17. Q
fè
N
ci

La
cier
Elle
mèr
Pou
tecô
Pent
fête
insti

de l'Ascension de Notre-Seigneur quarante jours après Pâques ?

Parce que ce fut le quarantième jour après sa résurrection que Jésus-Christ monta au ciel.

16. Pourquoi, le jour de l'Ascension, éteint-on le cierge pascal ?

C'est pour représenter le retour de Jésus-Christ vers son père.

17. Que devons-nous faire pour sanctifier la fête de l'Ascension ?

Nous devons nous rappeler la pensée du ciel où nous sommes tous appelés.



LECON XXXI.

DE LA FÊTE DE LA PENTECÔTE.

1. La fête de la Pentecôte est-elle bien ancienne dans l'Eglise ?

Elle est aussi ancienne que l'Eglise même.

2. Pourquoi cette fête est-elle appelée Pentecôte ?

Pentecôte signifie cinquantième ; cette fête est ainsi appelée, parce qu'elle a été instituée en mémoire de la descente du

Saint-Esprit sur les apôtres, et que ce fut le cinquantième jour après sa résurrection que Jésus-Christ envoya à ses apôtres ce divin Esprit, qu'il leur avait promis.

3. La Pentecôte est-elle une grande fête ? Elle est, après Pâques, la plus grande fête de l'Eglise.
4. Qu'y a-t-il de remarquable dans l'office de la Pentecôte ? On remarque surtout le *Veni, Creator*, et la prose *Veni, Sancte Spiritus*.
5. Que faut-il faire pour bien célébrer la fête de la Pentecôte ? Il faut demander avec ardeur au Saint-Esprit d'embraser nos cœurs de son amour, et nous rendre fidèles à ses inspirations.



LECON XXXII.

DE LA FETE DU TRES SAINT-SACREMENT.

1. Quand l'Eglise a-t-elle institué la fête du très Saint-Sacrement ? Elle ne l'a instituée que dans le treizième siècle.

2. De qui Dieu se sert-il pour l'ins^{tr}uction de cette fête ?

Il se servit d'une sainte fille nommée Julienne.

3. Comment l'Eglise célèbre-t-elle la fête du très Saint-Sacrement ?

Elle la célèbre avec la plus grande pompe et le plus brillant appareil.

4. Quelles sont les prières que chante l'Eglise pendant la procession du très Saint-Sacrement ?

L'Eglise, pendant la procession du Saint-Sacrement, chante plusieurs hymnes composées par saint Thomas d'Aquin.

5. Que se propose l'Eglise dans la célébration du Saint-Sacrement ?

C'est de ranimer la foi des fidèles en la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, et de réparer les outrages que ce divin Sauveur reçoit chaque jour dans cet adorable sacrement.

6. Y a-t-il obligation d'assister à la procession du Saint-Sacrement ?

L'Eglise n'a porté aucune loi à cet égard, mais elle y exhorte fortement les fidèles.

7. Le Saint-Siège accorde-t-il des indulgences aux fidèles qui assistent à l'office du Saint-Sacrement ?

Oui, il en accorde un grand nombre.



LECON XXXIII.

DE LA FETE DU SACRE CŒUR DE JESUS.

1. La dévotion au sacré cœur de Jésus est-elle bien ancienne dans l'Eglise ?
Oui ; et longtemps avant qu'une fête particulière fût instituée en l'honneur de ce divin cœur, les âmes pieuses et ferventes faisaient leurs délices de cette dévotion.
2. Quelle est l'objet de la dévotion envers le sacré cœur de Jésus ?
Le véritable objet de la dévotion au sacré cœur de Jésus est le cœur matériel de ce divin Sauveur, hypostatiquement uni au Verbe.
3. Quelles sont les fins de la dévotion envers le sacré cœur de Jésus ?
Les fins de la dévotion au sacré cœur de Jésus sont : 1o. d'exciter notre amour envers Jésus-Christ ; 2o. de nous porter à le dédommager, par nos adorations et nos hommages, des outrages faits à son amour, et surtout des irrévérences et des sacrilèges qui se commettent envers le sacrement de nos autels.

4. La fête du sacré cœur est-elle bien ancienne dans l'Eglise ?

Non ; elle n'a été instituée que dans le dix-huitième siècle.

5. L'institution de la fête du sacré cœur de Jésus n'a-t-elle pas quelque chose de providentiel ?

Oui ; l'institution de la fête du sacré cœur de Jésus a quelque chose de providentiel. Car nous devons regarder l'institution du culte public envers le sacré cœur de Jésus comme un bienfait de la providence et comme l'effet des promesses de Jésus-Christ et de l'assistance du Saint-Esprit.



LECON XXXIV.

DES FETES DE LA SAINTE VIERGE ET EN PARTICULIER DE L'IMMACULEE CONCEPTION.

1. Devons-nous à la sainte Vierge un culte particulier ?

Oui, nous devons à la sainte Vierge un culte particulier.

2. En quoi consiste la dévotion à la sainte Vierge ?

La dévotion à la sainte Vierge consiste principalement à l'honorer, l'invoquer et à imiter ses vertus.

3. La dévotion à la sainte Vierge est-elle bien avantageuse ?

La dévotion à la sainte Vierge procure des avantages inestimables.

4. Quelles sont les principales fêtes de la sainte Vierge ?

Les principales fêtes de la sainte Vierge sont celles de son immaculée Conception, de sa Nativité, de sa Présentation, de son Annonciation, de sa Purification, de sa Compassion et de sa glorieuse Assomption.

5. Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué la fête de l'immaculée Conception de la sainte Vierge ?

L'Eglise a institué la fête de l'immaculée Conception de la sainte Vierge, pour honorer l'instant où l'âme toute pure et toute sainte de Marie fut unie à son corps.

6. Y a-t-il dans les divines Ecritures, quelques passages qui prouvent que Marie a été conçue sans péché ?

Il y en a plusieurs. En voici quelques-uns, que les plus savants docteurs ont appliqués à Marie, et qui prouvent son immaculée Conception : *Gen.*, III, 15 :
 " Je mettrai une inimitié entre toi et la

" j
 " c
 " V
 " e
 Pro
 " sé
 7. Les
 au se
 Mari
 Un g
 Mari
 pas
 de so
 Com
 relativ
 de Ma
 L'Egl
 circon
 l'imma
 est ag
 Les pr
 sont-ell
 maculé
 Il y en
 de Dieu
 et des fa
 aux fidè
 sans péç

“ femme, entre sa race et la tienne.

“ Elle te brisera la tête, et tu tâcheras

“ de la mordre par le talon.” *Cant.*, iv, 7:

“ Vous êtes toute belle, ô ma bien aimée!

“ et il n’y a point de tache en vous.”

Prov., viii, 22: “ Le Seigneur m’a pos-

“ sée au commencement de ses voies.”

7. Les Pères de l’Eglise sont-ils favorables

au sentiment de ceux qui croient que

Marie a été conçue sans péché?

Un grand nombre de Pères ont parlé de

Marie en des termes qui ne permettent

pas de douter qu’ils étaient persuadés

de son immaculée Conception.

Comment l’Eglise s’est-elle expliquée

relativement à l’immaculée Conception

de Marie?

L’Eglise a fait voir, dans une foule de

circonstances, combien la croyance à

l’immaculée Conception de Marie lui

est agréable.

Les preuves que vous venez de donner

sont-elles les seules qui établissent l’im-

maculée Conception de Marie?

Il y en a bien d’autres, tirées de la bonté

de Dieu, de sa sainteté, de sa puissance,

et des faveurs qu’il accorde chaque jour

aux fidèles qui honorent Marie conçue

sans péché.

10. La croyance à l'immaculée Conception de Marie n'est-elle point appuyée sur quelques miracles ?

Oui, cette croyance est appuyée sur plusieurs miracles.

11. L'Eglise n'a-t-elle pas enrichi de plusieurs indulgences la dévotion à l'immaculée Conception de Marie ?

Le souverain Pontife Pie VI, par un rescrit du 21 novembre 1793, a accordé une indulgence de cent jours à tous ceux qui récitent, dévotement et d'un cœur contrit, une des oraisons jaculatoires suivantes : " Bénie soit la sainte et immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie."

" Vous avez été immaculée, Vierge Marie, dans votre Conception : priez pour nous Dieu le Père, dont vous avez enfanté le Fils Jésus, conçu du Saint-Esprit."

12. L'immaculée Conception de Marie est-elle un dogme de foi ?

Non ; puisque, jusqu'à ce jour, l'Eglise n'a rien défini sur cette question.

13. La croyance à l'immaculée Conception de la sainte Vierge peut-elle être définie comme une vérité de foi catholique ?

Oui, elle peut être définie comme une vérité de foi catholique ; et bientôt elle

DES

1. Po
de
L'
de
mé
hur
2. Qu
sain
Le
fure
3. Le
sain
exc
Oui
poir
rie.
Man
Die
tres

sera, comme donne lieu de l'espérer l'encyclique que le grand Pontife Pie IX vient d'adresser au monde catholique à ce sujet.



LECON XXXV.

DES AUTRES FETES DE LA SAINTE VIERGE.

1. Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué la fête de la Nativité de la sainte Vierge ?
L'Eglise a institué la fête de la Nativité de la sainte Vierge, pour honorer le jour mémorable et si précieux pour le genre humain où Marie vint au monde.
2. Quels furent le père et la mère de la sainte Vierge ?
Le père et la mère de la sainte Vierge furent saint Joachim et sainte Anne.
3. Le nom de Marie, qui est celui de la sainte Vierge, n'est-il pas un nom bien excellent ?

Oui ; après le nom de Jésus, il n'en est point de plus excellent que celui de Marie. Selon les saints Pères, le nom de Marie signifie 1o. celle qui a engendré Dieu ; 2o. reine, ou souveraine, ou matresse ; 3o. étoile de la mer ; 4o. mer

amère ou mer d'amertume ; 5o. espérance.

4. Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué la fête de la Présentation de la sainte Vierge ?
L'Eglise a institué la fête de la Présentation de la sainte Vierge, pour honorer le jour où Marie fut présentée au temple par ses parents.
5. Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué la fête de l'Annonciation ?
L'Eglise a institué la fête de l'Annonciation pour célébrer l'annonce que l'ange Gabriel fit à la sainte Vierge de sa maternité divine, et surtout le moment de l'Incarnation du Verbe dans les chastes entrailles de Marie.
6. Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué la fête de la Visitation de la sainte Vierge ?
L'Eglise a institué la fête de la Visitation, pour honorer le jour où la sainte Vierge rendit visite à sa cousine, sainte Elisabeth.
7. Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué la fête de la Purification ?
L'Eglise a institué la fête de la Purification, pour honorer le jour où Marie se présenta au temple pour y être purifiée, quoiqu'elle n'y fût pas obligée par la loi.
8. Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué la fête de la Compassion de la sainte Vierge ?

DES

B

1. C
S
tr
lè
L
br
sa
de
et
2. Le
da

L'Eglise a institué la fête de la Compassion pour honorer les douleurs et les angoisses de Marie au pied de la croix.

9. Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué la fête de l'Assomption ?

L'Eglise a institué la fête de l'Assomption, pour honorer le jour où la sainte Vierge quitta la terre pour aller au ciel.

LECON XXXVI.

DES FETES DES SAINTS ANGES, DE SAINT JEAN-BAPTISTE, DE SAINT PIERRE ET DE SAINT PAUL, ET DES SAINTS PATRONS.

1. Quelles sont, outre les fêtes de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, les autres fêtes principales que l'Eglise célèbre ?

Les principales fêtes que l'Eglise célèbre, outre celles de Notre-Seigneur et des saints, sont les fêtes des saints Anges, de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et de saint Paul, et des saints patrons.

2. Le culte des Anges est-il bien ancien dans l'Eglise ?

L'Eglise, dans tous les temps, a rendu un culte aux Anges.

3. Quelle est la fête que l'Eglise célèbre le 24 juin ?

C'est la Nativité de saint Jean-Baptiste.

4. Pourquoi célèbre-t-on la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste, tandis qu'on ne célèbre pas également la naissance des apôtres, des martyrs et des autres saints ?

C'est à cause du privilège qui a été accordé à saint Jean, et qui ne l'a pas été également aux autres saints, d'être rempli du Saint-Esprit avant sa naissance.

5. Dans quels sentiments devons-nous célébrer la fête de saint Jean-Baptiste ?

Dans les sentiments d'une sainte joie.

6. Quelle est la fête que l'Eglise célèbre le 29 juin ?

Elle célèbre la fête de saint Pierre et de saint Paul.

7. De ce que l'Eglise associe, dans une même solennité, le nom de saint Paul à celui de saint Pierre, faut-il en conclure que ces deux apôtres soient égaux en dignité ?

Non, puisqu'il est de foi que saint Pierre est le chef de l'Eglise, et que saint Paul n'en est que le ministre.

8. Comment célèbre-t-on, à Rome, la fête

de saint Pierre et de saint Paul ?

La fête de saint Pierre et de saint Paul se célèbre, à Rome, avec une pompe et une magnificence extraordinaire.

9. Que signifie le mot de patron ?

Le mot de patron signifie protecteur, intercesseur.

10. Chaque diocèse a-t-il son patron particulier, ainsi que chaque paroisse ?

Oui, chaque diocèse et chaque paroisse a son patron particulier.

11. Les différents pays ont-ils aussi leurs patrons ?

Oui, chaque pays peut avoir son patron et même plusieurs. Ainsi le premier patron du Canada est saint Joseph, dont on fait l'office le 19 mars et dont on célèbre la solennité le dimanche suivant ou un dimanche qui précède. Le second patron est saint François-Xavier.

12. Pourquoi l'Eglise veut-elle que chaque paroisse fasse tous les ans, la fête de son patron ou titulaire, et que tous les habitants d'un lieu célèbrent aussi en commun la solennité de leur saint patron ?

Ce que veut l'Eglise, c'est engager les fidèles 1o. à témoigner à Dieu leur reconnaissance de leur avoir donné de tels protecteurs et de tels modèles ; 2o. à le remercier de les avoir élevés à une si

- haute sainteté et à une si grande gloire ;
 3o. à s'acquitter fidèlement de leurs de-
 voirs à l'égard de leurs saints patrons.
13. Quels devoirs avons-nous à remplir à
 l'égard de nos saints patrons ?
 C'est 1o. de bien célébrer leurs fêtes ;
 2o. de nous appliquer à imiter les ver-
 tus dont ils nous ont donné l'exemple, et
 pour cela de nous étudier à les connaître.
14. Qu'avons-nous à faire pour bien célébrer
 la fête du saint patron ?
 Il faut 1o. assister aux offices et commu-
 nier en son honneur ; 2o. écouter l'in-
 struction avec un saint désir d'en profiter ;
 3o. faire une lecture spirituelle, en li-
 sant la vie du saint dont on fait la fête,
 s'il est possible ; 4o. rendre une visite par-
 ticulière à Notre-Seigneur Jésus-Christ ;
 5o. réfléchir sur les vertus de notre saint
 patron. et le supplier de nous obtenir de
 Dieu la force de les imiter.
15. Quelles sont les vertus que nous devons
 surtout imiter dans notre saint patron, et
 que pour cela nous devons particulière-
 ment étudier en lui ?
 Ce sont 1o. son détachement pour les
 biens de la terre ; 2o. sa soumission et
 son obéissance ; 3o. son zèle pour la
 gloire de Dieu, pour la religion et pour
 le salut du prochain ; 4 sa patience ; 5o.

16. A
 n
 se
 T
 ge
 Jo
 les
 pa
 pri
 cor
 que
 du
 eu
 nou
 l'ép
 heu
 17. Que
 lem
 Ce s
 posi
 vive
 été d
 sé d'
 mère
 qu'il

son amour pour la mortification et la pénitence ; 6o. son esprit de prière ; 7o. son exactitude à n'agir en tout que pour Dieu.

16. Avons-nous des motifs particuliers d'honorer, d'imiter et d'invoquer saint Joseph ?

Trois motifs particuliers nous y engagent : 1o. c'est que l'Eglise a choisi saint Joseph pour protecteur général de tous les chrétiens, par un privilège qu'il ne partage qu'avec Marie sa sainte épouse, privilège dont on célèbre la fête le second dimanche après Pâques ; 2o. c'est que saint Joseph est le premier patron du Canada ; 3o. c'est que saint Joseph a eu l'honneur singulier d'être le père nourricier et le tuteur de Jésus enfant, l'époux et le chaste gardien de la bienheureuse Vierge Marie.

17. Quelles sont les vertus qui ont principalement paru dans saint Joseph ?

Ce sont 1o. un abandon entier aux dispositions de la providence ; 2o. une foi vive par où il crut que celle qui lui avait été donnée pour épouse, n'avait pas cessé d'être vierge, quoiqu'elle fût devenue mère ; 3o. une humilité si profonde, qu'il préféra toujours aux honneurs une

vie obscure et cachée ; 4o. une pureté si grande, que Dieu lui confia la garde de la plus parfaite des vierges ; 5o. une obéissance si ponctuelle aux ordres de Dieu, qu'au premier avertissement d'un ange, il se retira en Egypte avec l'enfant Jésus et sa mère, quoique cette terre ne fût peuplée que d'idolâtres ; 6o. un si grand amour pour le travail et la pureté, que jamais il n'ambitionna le repos et les richesses ; 7o. enfin une tendre affection pour Jésus-Christ et pour la sainte Vierge auxquels il sacrifia toutes ses occupations et tous ses moments.

18. Que devons-nous surtout demander à Saint Joseph ?

Nous devons le prier de nous obtenir la grâce d'imiter les vertus dont il nous a donné l'exemple, mais surtout la grâce de pratiquer la chasteté selon notre état et celle d'une bonne mort.

19. Avec quels sentiments devons-nous recourir à saint Joseph ?

Nous devons recourir à lui avec une grande confiance, à cause de son grand crédit auprès de Jésus-Christ, et de la charité qu'il ne peut manquer d'avoir pour nous qui sommes les membres de cet adorable Sauveur. Voilà ce qui faisait dire à sainte Thérèse, si éclairée dans

DE I

1. L'E
pou
Oui
fête
la T
2. La f
ne d
Elle
3. Quel
fête c
Cette
sentin
4. Quelli
dema

les voies de Dieu, qu'elle n'avait connu personne véritablement dévoué à saint Joseph, qui ne se fût avancé dans la vertu, et qu'elle ne se souvenait pas de lui avoir rien demandé qu'elle n'eût obtenu. Si vous n'en croyez-pas à ce que je dis, ajoutait-elle, je vous prie, au nom de Dieu, de vouloir l'éprouver.



LECON XXXVII.

DE LA FÊTE DE TOUS LES SAINTS ET DE LA
COMMEMORATION DES MORTS.

1. L'Eglise n'a-t-elle pas institué une fête pour honorer tous les saints ensemble ?
Oui, et cette fête s'appelle pour cela la fête de tous les saints, et vulgairement la Toussaint.
2. La fête de la Toussaint est-elle ancienne dans l'Eglise ?
Elle a été instituée au septième siècle.
3. Quels sentiments doit exciter en nous la fête de tous les saints ?
Cette fête doit exciter en nous de vifs sentiments de confiance et d'espérance.
4. Quelle fête l'Eglise célèbre-t-elle le lendemain de la Toussaint ?

Le lendemain de la Toussaint, l'Eglise célèbre la fête des morts, ou la commémoration des fidèles trépassés.

5. Pourquoi l'Eglise a-t-elle placé la commémoration des morts le lendemain de la fête de la Toussaint ?

C'est pour montrer par là l'union qui existe entre tous ses enfants.



LECON XXXVIII.

DE LA DEDICACE D'UNE EGLISE ET DE LA
VENERATION DES RELIQUES.

ARTICLE I.

DE LA DEDICACE D'UNE EGLISE.

1. Qu'est-ce que la dédicace d'une église ?
La dédicace d'une église est une cérémonie par laquelle on voue ou l'on consacre une église à l'honneur de la divinité.
2. A qui appartient-il de dédier ou de consacrer une église ?
La dédicace ou consécration d'une église appartient à l'évêque.

3. Ne célèbre-t-on pas la fête de la dédicace des églises ?
 Oui, et cet usage remonte jusqu'aux premiers siècles.
4. Une église peut-elle perdre sa consécration ?
 Elle peut la perdre de plusieurs manières, et avoir besoin d'être consacrée de nouveau.

ARTICLE II.

VENERATION DES RELIQUES.

5. La vénération des reliques des saints est-elle bien ancienne dans l'Eglise ?
 La vénération des reliques des saints remonte jusqu'aux temps apostoliques.
6. L'Eglise n'a-t-elle pas autorisé un office et institué une fête en l'honneur des saintes reliques ?
 Oui, l'Eglise a autorisé un office et institué une fête en l'honneur des saintes reliques.



LECON XXXIX.

DES DEVOTIONS.

1. Que faut-il entendre par *dévotions* ?
Il faut entendre par *dévotions* certaines pratiques religieuses propres à nourrir et à fortifier la piété, et auxquelles l'Eglise a attaché des indulgences.

ARTICLE I.

DU MOIS DE MARIE.

2. En quoi consiste la dévotion connue sous le nom de *mois de Marie* ?
La dévotion, connue sous le nom de *mois de Marie*, consiste à sanctifier le mois de mai en l'honneur de la sainte Vierge. Le même sentiment de piété qui avait inspiré, depuis longtemps, aux serviteurs de Marie, de l'honorer trois fois par jour, le matin, à midi et le soir ; de lui consacrer un jour chaque semaine, qui est le samedi, et de célébrer en son honneur au moins une fête chaque mois, leur fit naître l'heureuse pensée de lui consacrer un mois entier dans le cours de l'année.

3. Comment les fidèles ont-ils accueilli la dévotion du mois de Marie ?

Les fidèles ont accueilli la dévotion du mois de Marie avec empressement et avec joie.

4. Le Saint-Siège accorde-t-il des indulgences aux fidèles qui font le mois de Marie ?

Par un rescrit du 21 mars 1815, Pie VII accorde à tous les fidèles qui feront chaque jour, pendant le mois de mai, quelque prière publique ou particulière, ou quelque autre œuvre de piété en l'honneur de la sainte Vierge, trois cents jours d'indulgence pour chaque fois, et une indulgence plénière, le jour qu'ils voudront choisir, à condition qu'ils se confesseront, communieront et prieront pour les besoins de l'Eglise. Le même rescrit accorde aux fidèles la faculté d'appliquer ces indulgences aux âmes du purgatoire.

5. Est-il nécessaire, pour gagner ces indulgences, de faire les exercices du mois de Marie devant une image ou statue de la sainte Vierge ?

Cela n'est pas nécessaire, puisque le rescrit du souverain Pontife n'impose pas cette obligation ; mais rien n'est plus

ARTICLE II.

DES QUARANTE HEURES.

6. Quel est l'esprit de la dévotion des *quarante heures* ?

L'esprit de la dévotion des *quarante heures* est 1o. d'honorer les quarante heures que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est resté dans le tombeau ; 2o. de lui rendre des actions de grâces publiques et solennelles pour tant de bienfaits que nous en avons reçus et dont il ne cesse de nous combler dans l'eucharistie ; 3o. de faire amende honorable à ce divin Sauveur pour tous les outrages qu'il a soufferts depuis qu'il a institué cet adorable sacrement ; 4o. enfin d'obtenir de sa bonté infinie, et la délivrance des maux qui nous menacent, et des grâces de conversion pour les pécheurs, lorsqu'il se montre dans l'ostensoir comme un roi plein de douceur, assis sur son trône de grâce et de miséricorde.

7. Le Saint-Siège a-t-il accordé des indulgences aux fidèles qui prennent part à la solennité des quarante heures ?

Oui, il leur en a accordé plusieurs : d'abord une indulgence plénière à la con-

8.

9. Q

10. Q

3o.

po

dition de visiter le Saint-Sacrement exposé, et aux autres conditions ordinaires ; ensuite une indulgence de dix ans et dix quarantaines pour chaque visite.

8. Comment célèbre-t-on, à Rome, les quarante heures ?

A Rome, les quarante heures sont perpétuelles, et se célèbrent de la manière la plus solennelle.

ARTICLE III.

DU CHEMIN DE LA CROIX OU VIA CRUCIS.

9. Qu'est-ce que le *via crucis* ou chemin de la croix ?

C'est la voie douloureuse que Jésus-Christ a parcourue depuis le palais de Pilate, où il fut condamné à mort, jusqu'au calvaire.

10. Quels motifs nous engagent à faire le chemin de la croix ?

Il y en a trois principaux : 1o. il n'est point d'exercice plus glorieux à Dieu, ni plus agréable à sa sainte mère ; 2o. il n'est point d'exercice plus utile aux chrétiens et aux âmes du purgatoire ; 3o. il n'est point d'exercice plus facile pour obtenir les plus grandes grâces et

les plus amples indulgences. De là vient que cette dévotion est tant recommandée par les souverains pontifes et la plus autorisée par les exhortations et la pratique des saints.

11. Les indulgences attachées au chemin de la croix sont-elles nombreuses ?

Les indulgences du chemin de la croix sont les plus riches que les souverains pontifes aient jamais accordées à aucun exercice de piété.

12. Quelles sont les conditions requises pour gagner les indulgences du chemin de la croix ?

Pour gagner les indulgences du chemin de la croix, il faut être en état de grâce et faire avec piété les quatorze stations.

ARTICLE IV.

DES CROIX, CRUCIFIX ET MEDAILLES.

13. L'Eglise n'attache-t-elle pas des indulgences à de pieux objets, comme croix, crucifix, médailles, petites statues ?

Oui, l'Eglise sanctifie ces pieux objets par ses prières, et y attache de nombreuses indulgences.

14. Y a-t-il quelques conditions à remplir pour gagner les indulgences propres aux

chapelets, crucifix, médailles, &c. ?

Oui, il y en a plusieurs. Les voici : pour gagner ces diverses indulgences plénières ou partielles, il faut 1o. porter sur soi ou placer dans un lieu honorable de son habitation les objets indulgenciés ; 2o. réciter, au moins une fois par semaine, le rosaire de quinze dizaines, ou le chapelet de cinq dizaines, ou l'office divin, ou celui de la sainte Vierge, ou celui des morts, ou être dans l'usage de faire l'aumône aux pauvres, ou d'assister à la sainte messe. 3o. Léon XII déclare expressément que toutes ces indulgences sont applicables aux défunts.

15. Les indulgences attachées aux croix, crucifix, médailles, sont-elles en grand nombre ?

Oui, il y a un grand nombre d'indulgences tant plénières que partielles, attachées aux croix, crucifix, médailles. Voici les indulgences plénières et quelques-unes des indulgences partielles :—

I. *Ind. plén.* : les jours de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la très-sainte Trinité, de la Fête-Dieu, de la Purification, de l'Annonciation, de la Nativité de la B. V. M., de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, de tous les apôtres, de la

Toussaint et à l'article de la mort.

II. *Ind. part.* : 1o. sept ans et sept quarantaines pour les autres fêtes de Notre-Seigneur et de la B. V. M., où l'on se confesse et communique; 2o. cinquante jours chaque fois qu'on se préparera avec dévotion à la sainte messe, ou à la communion, ou à l'office divin, ou à celui de la sainte Vierge, ou encore chaque fois qu'on dira un *Pater* et un *Ave* pour les agonisants.

ARTICLE V.

DU ROSAIRE ET DU CHAPELET.

16. Quelle est l'origine de la dévotion du rosaire et du chapelet ?

L'origine du rosaire et du chapelet paraît remonter jusqu'au quatrième siècle.

17. Combien distingue-t-on de sortes de couronnes de la sainte Vierge ou chapelets ?

On distingue trois sortes de chapelets ou couronnes de la sainte Vierge, savoir : le chapelet apostolique proprement dit, le chapelet de saint Dominique et le chapelet brigittain.

18. Quelles sont les indulgences attachées au chapelet apostolique ?

I
d
p
S
cl
ce
da
na
19. C
m
les
le p
La
a d
la p
20. Si c
néce
de l
grai
qui y
Il es
main
que l
dent.
21. Un c
perd
ces ?
Un ch
il est
22. Y a-t

Les indulgences attachées au chapelet de cinq dizaines béni par le Pape ou par un prêtre délégué à cette effet par Sa Sainteté, et qu'on appelle pour cela chapelet *apostolique*, sont les mêmes que celles attachées aux croix, crucifix, médailles. . . que nous venons de faire connaître.

19. Celui qui achète plusieurs chapelets, médailles, &c., pour les faire bénir et les distribuer ensuite, peut-il en retirer le prix qu'ils lui ont coûté ?

La sacrée Congrégation des indulgences a déclaré que cela n'était pas sûr dans la pratique.

20. Si on recite le chapelet apostolique, est-il nécessaire, pour gagner les indulgences, de l'avoir à la main et de toucher les grains à mesure que l'on fait les prières qui y correspondent ?

Il est plus sûr d'avoir le chapelet à la main, et de toucher les grains à mesure que l'on fait les prières qui y correspondent.

21. Un chapelet rompue en plusieurs pièces perd-il sa bénédiction et ses indulgences ?

Un chapelet perd ses indulgences, quand il est moralement détruit.

22. Y a-t-il des indulgences particulières

attachées au chapelet de sainte Brigitte ? Il y en a un grand nombre, soit plénières, soit partielles. Voici les principales :—

I. *Ind. plén.* : 1o. le 8 octobre, fête de sainte Brigitte ; 2o. un jour chaque mois ; 3o. un jour chaque année, à son choix ; 4o. à l'article de la mort.

II. *Ind. partiel.* : cent jours pour chacun des *Credo*, *Pater* et *Ave* récités, pour chaque fois qu'on entend la messe, ou qu'on écoute la parole de Dieu.

III. *Conditions.* Pour gagner les indulgences attachées aux chapelets brigittains, il faut les porter sur soi, et toucher chaque grain en récitant la prière correspondante. La coutume s'est introduite de dire, avant toute autre intention, trois chapelets, le premier pour le Pape, le second pour l'Eglise, le troisième pour celui qui l'a béni. On peut attacher au même chapelet les indulgences de sainte Brigitte et celles du chapelet apostolique. Toutes ces indulgences sont applicables aux défunts.

23. Est-il nécessaire de réciter tout entier le chapelet de sainte Brigitte, pour gagner les indulgences qui y sont attachées ?

Pour gagner les indulgences attachées

24. E
d
qu
C
ta
si
au
po
son
le 1
25. Pe
ind
Rie
26. Est-
une
les ?
Cela
27. Celu
cié o
cié p
en m
muni
taché
Non ;
décre
IX, en
tach

au chapelet de sainte Brigitte, il est nécessaire de réciter le chapelet entier au moins de cinq dizaines.

24. Est-il nécessaire de dire tout le chapelet de suite, pour gagner les indulgences qui y sont attachées ?

Cela n'est pas nécessaire ; on peut partager le chapelet, en réciter une partie à six heures du matin, par exemple, et une autre partie à sept ou huit heures ; et, pourvu qu'en le reprenant, on renouvelle son intention, on gagne l'indulgence en le finissant.

25. Peut-on faire brigitter un chapelet déjà indulgencié ?

Rien ne paraît s'y opposer.

26. Est-il nécessaire qu'il y ait au chapelet une croix, et une ou plusieurs médailles ?

Cela n'est nullement nécessaire.

27. Celui qui possède un chapelet indulgencié ou autre objet sacré aussi indulgencié peut-il le prêter, le vendre, le céder, en mourant, à un autre, afin de lui communiquer les indulgences qui y sont attachées ?

Non ; cela est tout-à-fait contraire au décret d'Alexandre VII, rappelé par Pie IX, en ces termes : " Les indulgences attachées à ces objets ne peuvent se ga-

“ gner que par la personne à laquelle ils
 “ ont été donnés ou distribués la pre-
 “ mière fois. Que si l'un de ces objets
 “ vient à être perdu, on ne peut le rem-
 “ placer par un autre à sa volonté. Ils
 “ ne peuvent donc être prêtés, ni don-
 “ nés, même précairement, à l'effet de
 “ communiquer les indulgences, sans
 “ perdre par là même les dites indul-
 “ gences. De plus ces objets, après a-
 “ voir reçu la bénédiction apostolique
 “ ne peuvent plus être vendus, d'après
 “ le décret de la S. C. des indulgences
 “ du 5 juin 1721.”

28. Quelles sont les qualités de la dévotion du chapelet ?

Cette dévotion est très-juste, très-solide et très-avantageuse.

29. Pourquoi dites-vous que la dévotion du chapelet est très-juste ?

Parce que sa fin est d'honorer Jésus-Christ, sa sainte mère, et de nous porter à imiter les vertus qu'ils ont fait paraître dans les principaux mystères qui se sont accomplis en eux et que nous méditons en récitant le chapelet.

30. Qu'est-ce qui prouve la solidité de la dévotion du chapelet ?

C'est 1o. la qualité des personnes qui ont fait et qui font encore profession de

ce
 ra
 le
 le
 to
 les
 mi
 règ
 20.
 les
 des
 ven
 men
 des
 les
 diffé
 31. Que
 du c
 En
 elle
 culiè
 pend
 mort,
 ses se
 nous
 ris ; 2
 mérit
 et me
 de fa

cette dévotion, tels que sont les souverains pontifes, les évêques, les prêtres, les personnes les plus distinguées par leurs lumières et par leurs vertus ; enfin toutes les communautés religieuses, tous les établissements de piété, collèges, séminaires, &c., ont fait un article de leur règle de la récitation du chapelet. C'est 2o. l'excellence des prières dans lesquelles elle consiste. C'est 3o. la grandeur des mystères qu'on y médite. Que peuvent donc contre une dévotion si solidement établie et appuyée, les blasphèmes des hérétiques, les railleries des incrédules et des libertins, la négligence ou l'indifférence des mauvais catholiques ?

31. Quels sont les avantages de la dévotion du chapelet ?

En voici plusieurs bien précieux : 1o. elle nous procure une protection particulière de la part de Jésus et de Marie pendant notre vie et à l'heure de notre mort, Jésus-Christ nous traitant comme ses serviteurs fidèles et la B. V. Marie nous regardant comme ses enfants chéris ; 2o. elle est pour nous la source de mérites abondants par les prières vocales et mentales qu'elle nous donne occasion de faire ; 3o. elle nous remet sous les

yeux les exemples des vertus que Jésus et Marie ont pratiquées dans les mystères principaux qui se sont accomplis en eux, et en méditant les mêmes mystères nous sommes excités à imiter les mêmes vertus ; 4o. elle nous met en état de gagner un grand nombre d'indulgences plénières et partielles, que les souverains pontifes ont attachées à la récitation du chapelet. Il est vrai que ces avantages ne sont ni connus, ni goûtés par les personnes qui n'ont que l'esprit du monde, et qui ne vivent que selon la vie des sens ; mais les personnes qui vivent de la foi en sentent le prix et ne négligent rien pour se les procurer.

32. Suffit-il de réciter le chapelet avec attention et dévotion ? Ne convient-il pas aussi, pour participer à tous ses avantages, de méditer sur les principaux mystères qui se sont accomplis en Jésus et en Marie, et de demander en même temps quelque grâce ou vertu qui y soit analogue ?

Sans doute, la seule récitation du chapelet avec attention et dévotion est une excellente prière vocale. Cependant pour atteindre le but que s'est proposé saint Dominique, le principal instituteur du chapelet, pour se conformer aux inten-

tion
ten
te
ren
No
sa
con
ou
B, M
33. Que
On r
genc

1. Que
chico
Il fau
pagni
exerci
rie, un
vilége
s'affili
du mé
lors à
princip

tions des souverains pontifes et pour obtenir tous les avantages que procure cette dévotion, on doit contempler les différents mystères qui ont rapport à la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ et à celle de sa sainte mère, et demander ensuite, comme fruits de la méditation, les grâces ou les vertus analogues aux mystères.

(Voir, à la fin du volume, *Appendice*

B, Manière de bien dire le chapelet.)

33. Que faut-il penser du chapelet-bague ?
On ne peut y appliquer aucune indulgence.



LECON XL.

DES CONFRERIES.

1. Que faut-il entendre par confrérie et archiconfrérie ?

Il faut entendre par confrérie, une compagnie de fidèles associés pour quelques exercices de piété ; et par archiconfrérie, une confrérie mère, qui jouit de privilèges plus étendus, avec faculté de s'affilier les autres confréries ordinaires du même titre, lesquelles participent dès lors à tous les privilèges de la confrérie principale ou archiconfrérie.

ARTICLE I.

CONFRERIE DU SACRE-CŒUR DE JESUS.

2. Quel est le but de la confrérie du sacré-cœur de Jésus ?

Le but de la confrérie du sacré-cœur de Jésus est d'honorer le cœur de Jésus qui nous a tant aimés, et de nous porter à lui rendre amour pour amour.

3. Y a-t-il un grand nombre d'indulgences attachées à la confrérie du sacré-cœur ?

Oui, il y en a un grand nombre, tant plénières que partielles. Voici le sommaire des indulgences accordées par les souverains pontifes Pie VII et Léon XII à l'archiconfrérie du sacré-cœur de Jésus, érigée à Rome, et aux confréries du même titre qui lui sont agrégées :—

I. *Ind. Plén.* : 1o. le jour de l'entrée dans la confrérie ; 2o. le jour où l'on célèbre la fête du sacré-cœur ou le dimanche suivant ; 3o. le premier vendredi ou le premier dimanche de chaque mois ; 4o. un jour par mois, au choix des confrères ; 5o. à l'article de la mort, sous la condition d'invoquer le saint nom de Jésus, au moins de cœur, si on ne peut le faire de bouche ; 6o. les jours de Noël

du jeudi saint, de Pâques et de l'Ascension ; 7o. aux fêtes de la Conception, de la Nativité, de l'Annonciation, de la Purification et de l'Assomption de la sainte Vierge ; à la Toussaint, à la Commémoration des morts, aux fêtes de saint Pierre et de saint Paul, de saint Joseph et de saint Jean l'évangéliste ; 8o. les six vendredis ou les six dimanches qui précèdent immédiatement la fête du sacré-cœur ; 9o. à la fête de saint Grégoire-le-Grand, qui se célèbre le 12 mars.

II. *Ind. part.* : 1o. indulgence de trente ans et de trente quarantaines, les trois jours d'après Noël, aux fêtes de la Circumcision et de l'Épiphanie, les dimanches de la Septuagésime, de la Sexagésime et de la Quinquagésime, le vendredi et le samedi saints, tous les jours de l'octave de Pâques, le dimanche de *Quasimodo*, les jours de saint Marc et des Rogations, le jour de la Pentecôte et pendant toute l'octave ; 2o. indulgence de vingt-cinq ans et de vingt-cinq quarantaines, le dimanche des Rameaux ; 3o. indulgence de quinze ans et de quinze quarantaines, le mercredi des cendres, le quatrième dimanche de carême, le troisième dimanche de l'aveugle, la veille de Noël, à la messe de minuit et à celle

de l'aurore ; 40. indulgence de dix ans et de dix quarantaines, le premier, le second et le quatrième dimanche de l'aveug, tous les jours de carême autres que ceux dont il vient d'être parlé, la veille de la Pentecôte et les trois jours des quatre-temps, aux quatre saisons de l'année ; 50. indulgence de sept ans et de sept quarantaines, les jours de la Visitation et de la Présentation de la sainte Vierge, et aux fêtes des apôtres qui n'ont pas été nommées ci-dessus ; 60. même indulgence, les quatre dimanches qui précèdent immédiatement la fête du sacré-cœur ; 70. même indulgence, toutes les fois qu'on visite avec un cœur contrit, l'image du sacré-cœur de Jésus dans quelque église ou oratoire où elle est exposée à la vénération publique, à condition d'y prier quelque temps à l'intention du souverain pontife ; 80. indulgence de soixante jours, pour chaque œuvre de piété que feront les confrères.

4. Suffit-il, pour gagner ces indulgences, d'être membre de la confrérie du sacré cœur ?

Non, il y a plusieurs autres conditions à remplir. Pour avoir droit aux indulgences tant plénières que partielles dont nous venons de parler, il faut être in-

5. Q
m
La
Ca
pl
6. A

scrit sur le registre de la confrérie, et réciter dévotement, chaque jour, un *Pater*, un *Ave* et un *Credo*, avec l'oraison jaculatoire qui suit : " Doux cœur de mon Jésus, faites que je vous aime toujours de plus en plus."—Il faut, en outre, pour gagner les indulgences plénières, se confesser, communier et prier selon l'intention du souverain pontife.—Il faut enfin, pour gagner les indulgences plénières des numéros 6 et 7, et les indulgences partielles ci-dessus énumérées, celles des numéros 7 et 8 exceptées, visiter la chapelle de la confrérie, ou bien, si l'on en est empêché, pratiquer une œuvre de piété enjointe par le confesseur, non comme pénitence sacramentelle, mais comme condition de l'indulgence.

ARTICLE II.

CONFRERIE DE NOTRE-DAME DU MONT

CARMEL OU DU SCAPULAIRE.

5. Qu'est-ce que la confrérie de Notre-Dame du mont Carmel ?
La confrérie de Notre-Dame du mont Carmel était, dans l'origine, une simple association à l'ordre des carmes.
6. A quelle époque la confrérie de Notre-

Dame du mont Carmel prit-elle le nom de confrérie du scapulaire ?

Ce fut vers le milieu du treizième siècle.

7. Qu'est-ce que le scapulaire ?

Le scapulaire se compose de deux petits morceaux de drap, attachés par des cordons qui portent sur les épaules.

8. Quelle condition y a-t-il à remplir pour faire partie de la confrérie du scapulaire ?

Pour faire partie de la confrérie du scapulaire, et participer à ses grâces et à ses indulgences, il faut recevoir des mains d'un religieux carme ou d'un prêtre délégué par le Saint-Siège à cet effet, un scapulaire béni par lui, selon les formes prescrites.

9. Est-il nécessaire de porter continuellement le scapulaire pour participer aux privilèges et aux indulgences de la confrérie ?

Cela est absolument nécessaire.

10. Est-il nécessaire, pour appartenir à la confrérie du scapulaire et participer à ses avantages, d'être inscrit au registre de la confrérie ?

Non ; l'inscription au registre, depuis le rescrit de Grégoire XVI, n'est plus d'essence ni de rigueur, mais seulement de convenance.

11
 12. Q
 co
 Ils
 dé
 re
 œu
 gie
 tou
 de
 que
 gra
 Sain
 tre-I
 som
 I.
 du s
 la fê
 de l'
 invoc

11. Quelles sont les obligations des confrères du scapulaire ?

Pour être membre de la confrérie du scapulaire et avoir droit aux avantages propres de la confrérie, il suffit de recevoir le scapulaire des mains d'un prêtre muni des pouvoirs nécessaires pour le bénir et le donner, et de le porter, nuit et jour, en santé et en maladie, à la vie et à la mort.

12. Quels sont les avantages propres de la confrérie du scapulaire ?

Ils sont en grand nombre et bien considérables. 1o. Les confrères du scapulaire participent aux mérites et aux bonnes œuvres de tout l'ordre des carmes, religieux nombreux et fervents, et aussi à toutes les bonnes œuvres des membres de la confrérie, dont le nombre est presque infini. 2o. Ils peuvent gagner un grand nombre d'indulgences, dont le Saint-Siège a favorisé la confrérie de Notre-Dame du mont Carmel. Voici le sommaire des principales :—

1. *Ind. plén* : 1o. le jour de la réception du scapulaire ; 2o. le 16 juillet, jour de la fête du mont Carmel, ou un des jours de l'octave ; 3o. à l'article de la mort, en invoquant, au moins de cœur, le saint

nom de Jésus ; 4o. une fois par mois, au jour de la procession de la confrérie. Plusieurs autres indulgences plénières pourraient être ajoutées d'après l'opinion de graves auteurs.

II. *Ind. part.* : 1o. cinq ans et cinq quarantaines pour la communion de chaque mois, et trois ans et trois quarantaines pour chaque communion aux jours des fêtes de la sainte Vierge ; 2o. trois cents jours pour l'abstinence des mercredis et des samedis quand elle n'est pas de précepte ces jours-là ; 3o. cent jours pour la récitation du petit office de la sainte Vierge ; 4o. cent jours pour accompagner au cimetière le corps de quelque défunt, en priant pour lui ; 5o. enfin cent jours à chaque fois qu'un confrère fera quelque œuvre de charité, de piété ou de dévotion, quelle qu'elle soit. Nous omettons ici plusieurs autres indulgences partielles. Toutes ces indulgences sont applicables aux défunts.

13. Outre les indulgences que peuvent gagner les membres de la confrérie du scapulaire, ne jouissent-ils pas de certains privilèges ?

Oui, les membres de la confrérie du scapulaire, outre les indulgences qu'ils peuvent gagner, jouissent de deux privilèges

le premier est que, s'ils meurent avec le scapulaire, ils peuvent espérer la grâce d'une bonne mort, par une protection spéciale de Marie ; le second est que, si mourant avec le scapulaire, ils allaient en purgatoire, Marie obtiendrait bientôt leur délivrance par le crédit dont elle jouit auprès de son divin Fils et qu'elle a promis spécialement aux associés du scapulaire.

14. Sur quoi est appuyé le premier privilège ?

Sur les paroles suivantes que la B. V. Marie adressa au B. Sim. Stock dans une vision, dont Benoit XIV admet la vérité ; les paroles textuelles sont celles-ci : " Reçois, mon fils, ce scapulaire de ton ordre.... Quiconque mourra dans ce saint habit, ne souffrira jamais les flammes éternelles....."

15. Sur quoi est appuyé le second privilège ?

Sur le décret de Paul V ainsi conçu : " Il est permis aux Carmes de publier dans leurs prédications, que le peuple chrétien peut croire pieusement, au sujet du soulagement des âmes des confrères décédés dans la charité, que la sainte Vierge aidera de sa continuelle intercession, de ses suffrages, de ses mérites et de sa protection spéciale, après leur mort, et principalement le samedi, jour qui lui est consacré, les confrères qui auront porté le scapulaire pendant leur vie, gardé la chasteté propre à leur état, récité le petit office, ou qui, ne pouvant pas le réciter, auront observé les

jeûnes de l'Eglise et l'abstinence des mercredis et samedis, excepté le jour de Noël."

16. Suffit-il, pour avoir droit à ce privilège, d'avoir reçu le scapulaire et de le porter continuellement sur soi ?

Pour avoir droit à ce privilège, c-à-d, pour obtenir une prompte délivrance du purgatoire, par la puissante intercession de la sainte Vierge, il ne suffit pas d'avoir reçu le scapulaire et de le porter continuellement sur soi ; il faut de plus remplir les conditions prescrites ci-dessus dans le décret précité.

17. Ces conditions ne peuvent-elles pas être commuées ?

Elles peuvent l'être en plusieurs circonstances.

18. Dieu n'a-t-il pas autorisé par des miracles la confrérie du scapulaire ?

Oui, Dieu a autorisé par plusieurs miracles la confrérie du scapulaire.

19. Les confrères du scapulaire peuvent-ils s'agrèger à d'autres confréries ?

Oui, ils le peuvent.

20. Quel est le cérémonial pour bénir et donner le scapulaire de Notre-Dame du mont Carmel ?

Les personnes qui veulent être reçues dans la confrérie du scapulaire doivent se mettre à genoux, au pied de l'autel de la confrérie, ayant à la main un cierge allumé, et présentant chacune le scapulaire à bénir. Alors le prêtre délégué par le Saint-Siège récite les prières prescrites pour la réception; il bénit ensuite les

2

22.

23.

24. I

25. N

le

Il

tro

se

fré

scapulaires et les donne aux récipiendaires.

21. A quel âge peut-on recevoir le scapulaire ?

On peut le recevoir à tout âge.

ARTICLE III.

DE LA CONFRERIE DU SAINT ROSAIRE.

22. La confrérie du saint rosaire est-elle bien ancienne dans l'Eglise ?

La confrérie du saint rosaire fut instituée au commencement du treizième siècle ?

23. Les souverains pontifes ont-ils accordé des indulgences en faveur de la confrérie du saint rosaire ?

Ils en ont accordé un grand nombre, tant plénières que partielles.

24. La fête du saint rosaire est-elle aussi ancienne que la confrérie elle-même ?

Non ; la fête du saint rosaire ne fut instituée que dans le seizième siècle.

25. N'y a-t-il pas d'autres confréries que celles dont il vient d'être parlé ?

Il y en a bien d'autres ; mais il serait trop long de parler de toutes. Il a fallu se borner à ne s'occuper ici que des confréries qu'il est plus important de con-

naître et à l'égard desquelles on trouve plus difficilement des renseignements sûrs et utiles.

26. Ne regardez-vous pas la confrérie du très-saint et immaculé cœur de Marie et celle de la Congrégation de la très-sainte Vierge, comme des plus excellentes et des plus avantageuses ? Pourquoi donc ne parle-t-on ici ni de l'une ni de l'autre ?

Il est évident que c'est avec raison et appuyé sur les plus graves motifs que l'on regarde l'une et l'autre confréries comme des plus excellentes et des plus avantageuses, surtout la dernière par rapport à la jeunesse des séminaires ou collèges. Si donc on s'abstient d'en parler en particulier dans ce catéchisme, c'est qu'il se trouve déjà dans les mains de tout le monde des instructions spéciales et bien détaillées sur les avantages, les règles, les indulgences qui ont rapport à ces deux confréries.

27. Le tableau des indulgences des *Stations de Rome* peut-il être admis tel qu'on le trouve dans quelques auteurs, par exemple, dans les Heures des Congrégations ? Non ; ce tableau doit être réformé selon le décret de Pie VI du 9 juillet 1777. La faculté de gagner les indulgences des

Stations de Rome ayant été accordée à plusieurs confréries, outre celle de la Congrégation, v. g., aux confréries du sacré-cœur, du rosaire, . . . il est fort important de savoir quelles sont les vraies indulgences que l'on peut gagner, depuis la réduction de Pie VI. C'est ce nouveau tableau, le seul authentique, qu'il semble à propos de présenter ici. Quand aux conditions requises pour gagner les indulgences des Stations, chaque membre des différentes confréries doit s'en informer et les observer rigoureusement.

TABLEAU

des indulgences attachées aux *Stations de Rome*, réduites et fixées par Pie VI, et qu'on a la faculté de gagner quand on est membre de la Congrégation de la B. V. M., affiliée à l'archicongrégation de Rome, ou de quelques autres.

Les premier, deuxième et quatrième dimanches de l'avent, dix ans et dix quarantaines.

Le troisième dimanche de l'avent, quinze ans et quinze quarantaines.

Les trois jours de quatre-temps de l'avent, dix ans et dix quarantaines.

La veille de Noël, le jour de Noël, à la messe de minuit et de l'aurore, quinze ans et quinze quarantaines.

Le jour de Noël, indulgence plénière.

Les jours de saint Etienne, de saint Jean et des saints Innocents, comme aussi le jour de la Circoncision, de l'Epiphanie, les dimanches de la Septuagésime, Sexagésime, Quinquagésime, trente ans et trente quarantaines.

Le jour des Cendres et le quatrième dimanche de carême, quinze ans et quinze quarantaines.

Le dimanche des Rameaux, vingt-cinq ans et vingt-cinq quarantaines.

Le jeudi saint, indulgence plénière.

Le vendredi et samedi saints, trente ans et trente quarantaines.

Tous les autres jours du carême, soit fêtés ou fériés, dix ans et dix quarantaines.

Le jour de Pâques, indulgence plénière.

Tous les jours de l'octave de Pâques jusqu'au dimanche *in albis* inclusivement, trente ans et trente quarantaines.

Le jour de la fête de saint Marc et les trois jours des Rogations, trente ans et trente quarantaines.

Le jour de l'Ascension, indulgence plénière.

Les trois jours de quatre-temps, y compris la veille de la Pentecôte, dix ans et dix quarantaines.

L
tr
in
ra
L
et
28. Es
cor
tici
ges
En
faut
sage
ad s
c'est
tant
d'en
naire
quoid
blige
de pé
bituel
nients
qu'il f
qu'il f
sieurs
doit être
les dev
est ass

Le dimanche de la Pentecôte et les autres jours de l'octave jusqu'au samedi inclusivement, trente ans et trente quarantaines.

Les quatre-temps de septembre, dix ans et dix quarantaines.

28. Est-il à propos d'entrer dans plusieurs confréries ou sociétés pieuses pour participer à un plus grand nombre d'avantages spirituels ?

En ce genre de dévotions extérieures il faut, comme dit le grand apôtre, de la sagesse et de la sobriété, *oportet sapere ad sobrietatem*. Ce qui importe surtout, c'est de n'entrer dans ces sociétés qu'autant qu'on aura la facilité et le courage d'en observer les règles et d'en suivre ordinairement les pieux exercices. Car, quoique ces règles et ces exercices n'obligent point par eux-mêmes sous peine de péché, on ne saurait les négliger habituellement sans plusieurs inconvénients qui sont toujours à craindre. Ce qu'il faut conclure de là, ce n'est pas qu'il faille éviter d'être membre de plusieurs confréries, mais c'est qu'alors on doit être fidèle à toutes les règles et à tous les devoirs des confréries auxquelles on est associé, si on veut en obtenir les a-





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



5.0

5.6

6.3

7.1

8.0

9.0

10

11.2

12.5

14

16

18

20

22.5

25

28

31.5

36

40

45

50

56

63

71

80

90

100

112

125

140

160

180

200

225

250

280

315

360



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

vantages. L'avis de saint François de Sales, sur ce point, est excellent : " Entrez volontiers, dit-il, dans les confréries du lieu où vous demeurez, et principalement dans celles dont les exercices vous feront espérer plus d'utilité et d'édification. . . . Bien que l'on ne vous ordonne rien sur ce point-là, il est facile de voir que l'Eglise nous le recommande, et ses intentions se font assez connaître par les indulgences et les autres privilèges qu'elle accorde à ces pieuses sociétés."

L
pr
du
le
con
il d
dés
sou
en f
à c
est a
la s
On c
de la

POUR

Le pr

Actes
ici rée
dans le
sur la

François de
llent : " En-
s confréries
t principale-
ercices vous
et d'édifica-
ous ordonne
cile de voir
ande, et ses
âtre par les
privilèges
sociétés."

APPENDICE.

A

(PAGE 401.)

La méthode suivante fera mieux com-
prendre à chacun quels actes il faut pro-
duire à chaque reposoir ou station, quel-
le considération et quelle demande il
convient d'y faire, enfin quelle résolution
il doit y prendre, pour se conformer aux
désirs et aux exemples de son Sauveur
souffrant et humilié. Qu'on se rappelle,
en faisant les actes de foi et d'adoration,
à chaque reposoir, que Jésus-Christ y
est aussi présent qu'il l'était autrefois à
la station que nous nous représentons.
On conclut chaque station par l'invoca-
de la croix : *O crux, ave.*

METHODE

POUR BIEN FAIRE LES STATIONS DU JEUDI
SAINT.

I STATION.

Le premier reposoir représente J. C. dans
le Jardin des Olives.
Actes de foi, d'adoration. . . . (J. C. est
ici réellement présent comme autrefois
dans le Jardin des Olives.) Considération
sur la profonde tristesse et la douleur de

Jésus, causée par nos péchés. . . . Demande, v. g., de la contrition de ses péchés. Résolution pratique, v. g., de ne jamais se confesser sans s'exciter à la douleur de ses fautes sur le modèle de J. C. . . Conclusion : *O crux, ave. . .*

II STATION.

Le second reposoir représente J. C. chez Anne.

Actes de fois, d'adoration de J. C. réellement présent. . . Considération : J. C. chargé de chaînes, lié, captif, fait tressaillir de joie l'ancien pontife et tous ses ennemis. Le fidèle doit déplorer ici ce que le Sauveur veut expier particulièrement, la perte de son innocence, ses premières chutes, sa captivité volontaire sous l'empire du démon. . . Demande. . . Résolution pratique. . . Conclusion : *O crux, ave. . .*

III STATION.

Le troisième reposoir représente J. C. chez Caïphe.

Actes de foi, d'adoration. . . Consid. : J. C. y est jugé, condamné pour s'être déclaré le fils de Dieu ; il y est maltraité, outragé une partie de la nuit par les soldats, renié par saint Pierre. . . Demande. . . Résolution. . . . *O crux, ave. . .*

IV STATION.

Le quatrième reposoir représente J. C. chez Pilate.

Les actes ordinaires de foi, d'adorat. . . .
 Cons. : J. C. est calomnié auprès de Pilate, qui reconnaît son innocence. Cependant il refuse de l'absoudre par respect humain et l'envoie à Hérode. . . Demande. . . Résolution. . . *O crux, ave. . .*

V STATION.

Le cinquième reposoir représente J. C. chez Hérode.

Les actes ordinaires. . . Cons. : J. C. y est moqué, traité comme un insensé et revêtu d'une robe blanche par dérision. . Demande. . . Résolution. . . *O crux, ave. . .*

VI STATION.

Le sixième reposoir représente J. C. chez Pilate pour la seconde fois.

Les actes ordinaires. . . Cons. : les Juifs assemblés auprès du prétoire, veulent la mort du Sauveur et la demandent à Pilate à grands cris. Après avoir été cruellement flagellé, couronné d'épines, insulté, encore tout couvert de crachats et de son sang, il est présenté au peuple Juif par Pilate. Celui-ci le met en parallèle avec Barrabas ; mais le voleur assassin est préféré au Fils unique de Dieu, et de toutes parts s'élève contre lui

ce cri féroce et sanguinaire : *Otez-le, otez-le, crucifiez-le.* Le Sauveur est donc condamné à mort et chargé de porter sa croix jusqu'au calvaire. . . Demande. . . Résolution. . . *O crux, ave. . .*

VII STATION.

Le septième reposoir représente J. C. sur le calvaire.

Les actes ordinaires. . Cons. : J. C. est étendu sur la croix, on lui enfonce des clous dans les pieds et les mains et il y est élevé. Il y demeure trois heures, comme abandonné de son Père, dévoré de la soif, délaissé de presque tous ses amis, de ses disciples, insulté par ceux qui l'environnent. Cependant la B. V. M. sa mère et saint Jean son disciple se trouvaient là au pied de sa croix, compatissant à ses souffrances, abîmés dans la plus profonde douleur. Enfin J. C. expire. Il est à propos de se rappeler quelques-unes des paroles qu'il prononça sur la croix. . Demande. . Résolution. . *O crux, ave. .*

B.

(PAGE 443.)

MANIERE DE BIEN DIRE LE CHAPELET.

Le tableau suivant présentera facilement à l'œil et fera mieux connaître les vues de saint Dominique et des souverains pontifes, par rapport aux trois chapelets qui composent le rosaire.

Préliminaires.

On fait d'abord le signe de la croix avec la croix ou la médaille attachée à son chapelet. Cette croix ou médaille pourrait être indulgenciée avec le chapelet et l'on baise ordinairement l'une ou l'autre avant ou après le signe de la croix. Ensuite il est bien convenable de réciter les versets : *Dignare me. . Da mihi virtutem. .* pour invoquer Marie et comme pour demander à notre mère la permission de lui présenter notre bouquet spirituel en récitant le rosaire ou une partie. Après ce premier préliminaire, qui n'appartient point au chapelet, on le commence donc par le *Credo*, que l'on récite sur la croix du chapelet, en croyant de cœur tout ce que Dieu a révélé et que l'Eglise nous enseigne. Après cela on dit le *Pater*, pour demander à Dieu, par la prière de son Fils, la grâce de bien s'acquitter de ce saint exercice que

l'on commence. Puis suivent trois *Ave, Maria*, dans les intentions suivantes : sur le premier grain, pour saluer Marie comme fille du Père ; sur le second grain, pour saluer Marie comme mère du Fils ; sur le troisième grain, pour saluer Marie comme épouse du Saint-Esprit. Cette première partie du chapelet, comme toutes les autres se termine par le *Gloria Patri*, pour rendre hommage à la très-sainte Trinité et cela à chaque fois qu'on le dit. Viennent enfin les cinq dizaines de chaque chapelet, précédée chacune d'un *Pater* pour demander la grâce particulière de bien réciter la dizaine qui suit immédiatement et qui se termine toujours par le *Gloria Patri*, pour honorer, comme on l'a dit, la très-sainte Trinité.

des m
et des

qui pou
et les d

My

I. L'An
M. et l
Dieu de
II. La V
III. La
dans un
IV. La l
au temp
de la B.
V. Le r
enfant d

qui pourr
ne, et le

I. La priè
J. C. au J
H. La fla

III. Le co
IV. Le po
le Sauveur
V. Le cr
J. C.

qui pourr
l'année, et

I. La Résu

II. L'Ascen
III. La des
prit dans le
IV. La bien
mère de Di
apôtres.
V. L'Assom
ement de la

TABLEAU

des mystères que l'on doit contempler dans chaque chapelet,
et des grâces ou des vertus analogues qu'il convient d'y deman-
der et qui en doivent être les fruits.

PREMIER CHAPELET, (*mystères joyeux*)

qui pourrait être récité les lundis, les jeudis de toute l'année,
et les dimanches depuis l'avent jusqu'au premier dimanche du
carême.

Mystères à contempler.

*Grâces, vertus ou fruits de ces
mystères à demander.*

- | | |
|--|--|
| I. L'Annonciation de la B. V. M. et l'Incarnation du Fils de Dieu dans son sein. | I. La chasteté. |
| II. La Visitation de la B. V. M. | La charité du prochain. |
| III. La Naissance du Sauveur dans une étable. | Le détachement des biens de ce monde. |
| IV. La Présentation de Jésus au temple et la Purification de la B. V. M. | L'obéissance à Dieu et à ses supérieurs. |
| V. Le recouvrement de Jésus enfant dans le temple. | L'amour de J. C. |

SECOND CHAPELET, (*mystères douloureux*)

qui pourrait être récité les mardis, les vendredis de toute l'an-
née, et les dimanches depuis le premier dimanche du carême
jusqu'à Pâques.

- | | |
|---|---|
| I. La prière et l'agonie de N. S. J. C. au Jardin des Olives. | I. L'esprit de prière et la contrition de ses péchés. |
| H. La flagellation du Sauveur. | La mortification extérieure ou corporelle. |
| III. Le couronnement d'épines. | L'humilité. |
| IV. Le portement de croix par le Sauveur. | La patience dans les peines et les adversités. |
| V. Le crucifiement de N. S. J. C. | La mortification intérieure ou spirituelle. |

TROISIEME CHAPELET, (*mystères glorieux*)

qui pourrait être récité les mercredis, les samedis de toute
l'année, et les dimanches depuis Pâques jusqu'au premier di-
manche de l'avent.

- | | |
|--|---|
| I. La Résurrection de J. C. | La conversion des pécheurs et notre propre réforme. |
| II. L'Ascension de J. C. | Le désir du ciel. |
| III. La descente du Saint-Esprit dans le cénacle. | Les dons du Saint-Esprit. |
| IV. La bienheureuse mort de la mère de Dieu, environnée des apôtres. | La grâce d'une bonne mort. |
| V. L'Assomption et le couronnement de la glorieuse V. M. | La persévérance finale. |

SOULAGEMENT DES AMES DU PURGATOIRE.

1. Quels motifs engagent les fidèles à soulager les âmes du purgatoire ?

Ce sont : 1o. le zèle pour la gloire de Dieu : car plus tôt ces âmes justes et saintes entreront dans le ciel, plus tôt elles commenceront à glorifier Dieu, autant qu'il peut être glorifié par les créatures.

2o. La piété envers Jésus-Christ : en soulageant les âmes du purgatoire, nous le soulageons en quelque sorte lui-même, selon sa parole : " Ce que vous faites à l'un des miens, c'est à moi-même que vous le faites." 3o. Les liens de la charité chrétienne : car les âmes du purgatoire

ont comme nous et plus sûrement que nous, Dieu pour père, J. C. pour chef et époux, l'Eglise pour mère, le ciel pour patrie. . . 4o. La reconnaissance : parmi ces âmes, il en est plusieurs qui nous ont appartenu comme père, mère, frère, sœur ou autre parent, comme bienfaiteur, ami.

Peut-il se rencontrer une occasion plus pressante et plus opportune de reconnaître leurs services à notre égard, et de leur témoigner une véritable amitié ? 5o. La justice : plusieurs de ces âmes souffrent à l'occasion des péchés qu'elles ont com-

mis par indulgence, par complaisance, par trop d'attachement pour nous, ou peut-être, hélas ! à cause des scandales que nous leur avons donnés.

2. Est-il avantageux pour nous-mêmes de contribuer à la délivrance des âmes du purgatoire ?

Oui, cette dévotion nous est extrêmement salutaire.

3. Quels avantages nous procure-t-elle ?

Le zèle à soulager les âmes du purgatoire nous procure 1o. une augmentation de mérites ; 2o. l'assurance d'une prompte délivrance des flammes du purgatoire, si nous y sommes condamnés, d'après la parole même de J. C., qu'on nous traitera *comme nous aurons traité les autres*. 3o. Nous nous ménageons par ce zèle de puissants intercesseurs auprès de Dieu dans ces âmes, qui, une fois parvenues au ciel par notre secours, se souviendront de notre charité et plaideront efficacement la cause de notre salut.

D

(PAGE 273.)

UTILITE DE LA CONFESSION.

A quoi sert la confession ?

1o. La confession sert à réconcilier le pécheur avec Dieu. La parole de J. C. est formelle : " Les péchés seront remis, a-t-il dit aux apôtres et à leurs successeurs, à ceux à qui vous les remettrez." 2o. Elle sert à réconcilier le pécheur avec lui-même. C'est cet avantage inappréciable de la confession que proclame lui-même le chef des impies, entraîné quelquefois par la force de la vérité : " Il n'y a peut-être point d'établissement plus utile ; la plupart des hommes, quand ils sont tombés dans de grands crimes, en ont naturellement des remords. S'il y a quelque chose qui les console sur la terre, c'est de pouvoir être réconciliés avec Dieu et avec eux-mêmes." 3o. Elle sert à empêcher une foule de crimes et de scandales. Combien de fois n'a-t-on pas entendu des coupables, dont la grâce avait touché le cœur, s'écrier dans l'amertume de leur âme : " C'est l'abandon de la confession qui est la cause de tous mes malheurs. Non, jamais je ne serais tombé dans les crimes qui pèsent sur ma conscience, si j'avais continué de m'appro-

cher du tribunal de la pénitence." D'autres plus heureux, prosternés dans le tribunal sacré, ont rendu ce témoignage honorable à la confession, dans un transport de joie : " Que je suis heureux, ô mon père, d'être venu à confesse ; j'étais perdu, oui, perdu et déshonoré, si je n'étais venu à vos pieds !" Combien de personnes sont arrêtées sur le bord de l'abîme, selon la remarque de Marmontel, par la vertu de la confession ! " Quel préservatif pour les mœurs de l'adolescence, ajoutait-il, que l'usage et l'obligation d'aller à confesse tous les mois ! Que de désordres sont réprimés dans le cœur même, lorsqu'on pense à l'aveu qu'il faudra faire de toutes ses fautes les plus cachées !" 40. La confession fait restituer le bien mal acquis ou volé, et réparer les dommages. Les plus grands ennemis de la confession ont été souvent obligés de lui rendre ce témoignage. Un ministre protestant, habitué à la tourner en dérision, ayant un jour reçu d'un prêtre par restitution une somme considérable, ne put s'empêcher de publier à qui voulait l'entendre : " Il faut avouer que la confession est une bien bonne chose." 50. Enfin la confession sert à consoler le pécheur mourant, à dissiper en lui

les craintes excessives de l'avenir, à le disposer au grand voyage de l'éternité. " Qu'elle est donc grande la puissance de la confession chez les catholiques !" s'écriait Mr. Tissot, médecin protestant, en voyant l'heureuse crise qu'elle avait opérée dans une de ses malades, de la santé de laquelle il désespérait auparavant. Le médecin Ami Badel, de Genève, aussi protestant, fait ces réflexions : " Combien de personnes ne sont souffrantes, sans que le médecin s'en doute, que parce qu'elles sont privées de la faculté de pouvoir déposer dans le sein d'un ministre de paix, l'aveu de leurs péchés. . . La confession est donc un remède adjuvant plus utile qu'on ne le pense." De là cet auteur conclut, avec bien d'autres médecins, que, sous le rapport même de la santé, il n'est rien de plus utile et de plus avantageux, non seulement aux individus, mais à la société entière et qu'elle mérite de fixer l'attention de tous ceux qui cherchent le bien-être de l'espèce humaine.

1
2. E
h
D
O
D
se
ne
len
ava
aut
ciét

E

(PAGE 299.)

SUR LA VOCATION OU L'ÉTAT DE VIE.

1. Est-il certain que Dieu appelle chaque homme à un état propre de vie et que chacun soit obligé de l'embrasser ? Cette vérité est incontestable. Elle nous est enseignée par le grand apôtre, *I Cor.*, VII, 17 : " Que chacun se conduise selon l'état dans lequel *Dieu l'a appelé.*" Mais c'est surtout lorsqu'il est question de l'état ecclésiastique qu'il faut croire de foi divine que personne ne peut y entrer légitimement, s'il n'est appelé de Dieu spécialement, selon ces autres paroles du même apôtre, *Héb.*, v, 4 : " Nul ne s'attribue à soi-même l'honneur du sacerdoce, mais *il faut être appelé de Dieu.*"
2. Est-ce une grande faute pour un jeune homme de ne pas embrasser l'état auquel Dieu l'appelle ? Oui, c'est une faute fort injurieuse à Dieu, en tant qu'elle contrarie les desseins de sa divine providence sur ce jeune homme, qu'elle rend inutiles les talents, les dispositions, les grâces qu'il avait reçues pour son état et non pour un autre. C'est une faute aussi envers la société, qui n'a plus qu'un membre hors

de sa place, c'est-à-dire, sans les talents, l'aptitude et la capacité convenables ; et souvent il devient un membre à charge, bien plus nuisible qu'utile. Enfin c'est une faute qui a les plus funestes conséquences pour celui qui choisit mal son état.

3. Quelles sont les conséquences ou les suites funestes du mauvais choix d'un état de vie ?

Des malheurs temporels, spirituels et même éternels menacent l'infortuné jeune homme qui se jette imprudemment dans un état contre les ordres de la providence. 1o. Celui qui se trouve hors de son état est ordinairement malheureux pour le reste de sa vie. Il la passera dans la tristesse, dans le dégoût, dans les contradictions ; il éprouvera bien des revers, des mécomptes, il ne pourra prospérer même temporellement, n'ayant ni les talents, ni l'aptitude, ni la capacité suffisante pour un état auquel la providence ne l'appelait point. 2o. Par suite de sa témérité et par la juste privation des grâces qui ne lui étaient préparées que dans un autre état, que de difficultés, que de tentations, que de péchés auxquels il se trouve exposé chaque jour ! Comment pourra-t-il les éviter ? C'est ce qui

4. Q
sc
le
Le
me
sés
tan
sui
de
rais
tifs
mèn
trois
conc
de fa
c'est
cinq
faire
que c
dent l
per de
ans, c
classi

doit faire trembler sur son sort éternel. Ce ne sont donc pas seulement les maux du temps, mais aussi les maux de l'éternité qui sont les suites funestes et ordinaires de la perte de la vocation divine.

4. Quelles sont les fautes que commettent souvent les jeunes gens par rapport à leur vocation ?

Les voici : la première, c'est de ne pas même se donner la peine de délibérer sérieusement sur l'affaire la plus importante de leur vie. La seconde, c'est de suivre leurs inclinations naturelles, ou de n'entrer dans un état que pour des raisons de circonstances, pour des motifs d'un intérêt tout humain, quelquefois même par boutade, par passion. . . . La troisième, c'est de tenir une mauvaise conduite, qui rend indigne et incapable de faire un bon choix. La quatrième, c'est d'obéir à de mauvais conseils. La cinquième enfin, c'est de trop différer à faire le choix de son état. Voilà la faute que commettent les écoliers qui attendent la fin de leurs études pour s'occuper de leur vocation. L'âge de 15 à 16 ans, c'est-à-dire, à la moitié des études classiques, est l'âge le plus propre à choi-

ser un état de vie, parce que c'est l'âge des bonnes inspirations, le cœur étant encore pur, plus généreux, plus agréable à Dieu. Aussi l'expérience apprend-elle que les meilleures vocations et les plus solides sont celles qui ont été formées dans un âge encore jeune. Ainsi les saints Thomas d'Aquin, Antoine de Padoue, Antonin, François de Sales, Louis de Gonzague, Stanislas Kostka avaient à peine atteint leur quinzième année, lorsqu'ils choisirent leur état de vie.

5. Que doit donc faire un jeune homme, s'il veut connaître sûrement sa vocation et ne point se méprendre dans le choix de son état ?

Il doit 1o. se mettre dans une parfaite indifférence par rapport à tous les états, ne voulant absolument embrasser que l'état auquel Dieu l'appelle, quand il le lui aura fait connaître ; 2o. examiner sérieusement ses dispositions, ses talents, son aptitude et les motifs qui le feraient pencher pour un état plutôt que pour un autre ; 3o. recourir à Dieu par des prières ferventes, fréquentes, pleines d'humilité, et persévérer avec confiance ; 4o. consulter des personnes sages, désintéressées, expérimentées, et surtout le directeur spirituel auquel on doit s'ou-

6. Re
un
cho
Il li
atte
choi
à pr
3o. c
son é
Com
pas é
mérit
tion,
à entr

vir avec franchise. Il est même souvent utile de conférer avec lui sur ce sujet, hors la confession et en différents temps, en lui faisant bien connaître ses dispositions, ses inclinations, ses motifs, ses vues. . . 50. Eviter avec soin, non seulement tout péché, mais les moindres infidélités à la grâce, pour ne mettre point d'obstacle aux lumières et aux grâces qu'il attend de Dieu ; et même pour en obtenir de plus grandes, il devrait multiplier ses bonnes œuvres et faire à cette intention quelques communions.

6. Reste-t-il encore quelque chose à faire à un écolier qui croit avoir bien fait le choix de son état ?

Il lui reste encore beaucoup à faire en attendant qu'il entre dans l'état qu'il a choisi. Car il a besoin 10. de persévérer à prier ; 20. de tenir une bonne conduite ; 30. de s'exercer aux vertus propres de son état et s'y préparer de plus en plus. Combien de jeunes gens, pour n'avoir pas été fidèles à prendre ces moyens, ont mérité de perdre la grâce de leur vocation, ou se sont trouvés fort mal disposés à entrer dans leur état !

LE

LEG

IX
X

TABLE DES MATIERES.

INTRODUCTION.

	Page.
LEÇ. I. Du nom et de la dignité de chrétien.	1
II. Du catéchisme.	2
III. De la religion et de sa nécessité.	4

PREMIERE PARTIE.

HISTOIRE ET DOGME DE LA RELIGION.

LEÇ. I. De Dieu.	5
II. Des perfections de Dieu.	7
III. Du mystère de la sainte Trinité.	10
IV. De la création.	13
V. Du panthéisme.	15
VI. De la Providence.	17
VII. Des anges.	21
VIII. De l'homme et de sa liberté.	24
<i>Par. I.</i> De la nature de l'homme.	ib.
<i>Par. II.</i> De la spiritualité et de la liberté de l'âme.	ib.
<i>Par. III.</i> Du premier homme et de la première femme.	25
<i>Par. IV.</i> De la physionomie et de la phrénologie.	27
IX. De la chute de l'homme.	29
X. Du péché originel.	31

	Page.
LEC. XI. Promesse d'un Rédempteur.	
Histoire des temps qui ont précédé la venue du Messie. -	32
XII. Suite de l'histoire des temps qui ont précédé la venue du Sauveur. - - -	34
XIII. Suite de l'histoire des temps qui ont précédé la venue du Messie. - - -	36
XIV. Du mystère de l'Incarnation.	37
XV. De la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. - - -	40
<i>Par. I. De la Naissance de N. S. J. C.</i> - - -	<i>ib.</i>
<i>Par. II. Circoncision de N. S. J. C.</i> - - -	<i>ib.</i>
<i>Par. III. De l'Épiphanie de N. S. J. C.</i> - - -	41
<i>Par. IV. De la Présentation de N. S. J. C. au temple.</i> - - -	42
XVI. Suite de la vie de N. S. J. C.	43
XVII. De la passion et de la mort de J. C. - - -	45
XVIII. Des miracles qui accompagnèrent la mort de Jésus-Christ.	47
XIX. Du mystère de la Rédemption.	48
XX. Des mystères qui ont suivi la mort de J. C. - - -	50
XXI. De la descente du Saint-Esprit sur les apôtres et de l'établissement de l'Église. - - -	53
XXII. Du pape, des cardinaux et du conclave. - - -	56

	Page.
<i>Par. i.</i> Du pape.	56
<i>Par. ii.</i> Des cardinaux.	58
<i>Par. iii.</i> Du conclave.	<i>ib.</i>
LEÇ. XXIII. Des évêques, des archevêques, des patriarches, des grands-vicaires, des chanoines et des curés.	60
<i>Par. i.</i> Des évêques.	<i>ib.</i>
<i>Par. ii.</i> Des patriarches et des archevêques.	61
<i>Par. iii.</i> Des grands-vicaires et des chanoines.	62
<i>Par. iv.</i> Des curés et des vicaires.	<i>ib.</i>
XXIV. Des caractères de la vraie Eglise.	64
XXV. De ceux qui n'appartiennent point à l'Eglise.	67
<i>Par. i.</i> De la maxime : <i>Hors de l'Eglise catholique point de salut.</i>	<i>ib.</i>
<i>Par. ii.</i> Des infidèles.	68
<i>Par. iii.</i> Des Juifs et du Juif errant.	<i>ib.</i>
<i>Par. iv.</i> Des hérétiques.	69
<i>Par. v.</i> Des schismatiques.	70
<i>Par. vi.</i> Des apostats.	71
<i>Par. vii.</i> Des excommuniés.	72
XXVI. De l'enseignement de l'Eglise.	72
XXVII. De l'Ecriture sainte et de la Tradition.	74
<i>Par. i.</i> De l'Ecriture sainte.	75
<i>Par. ii.</i> De la Tradition.	78
XXVIII. De la communion des saints.	80
XXIX. De la mort et du jugement particulier.	83
XXX. Du paradis.	85
XXXI. De l'enfer.	87

32

34

36

37

40

*ib.**ib.*

41

42

43

45

47

48

50

53

56

	Page.
LEÇ. XXXII. Du purgatoire. -	89
<i>App.C.</i> Soulagement des âmes du purgatoire. -	466
XXXIII. Des revenants et des vampires. -	91
XXXIV. De la résurrection de la chair et du jugement général. -	92
XXXV. Du symbole des apôtres. -	95
XXXVI. Du signe de la croix. -	97

DEUXIEME PARTIE.

DE LA MORALE, DES PECHES ET DE LA GRACE.

LEÇ. I. Des vertus théologiques. -	99
II. De la foi. -	100
III. Des ennemis de la foi. -	102
IV. De l'espérance. -	104
V. De la charité. -	105
VI. Des commandements de Dieu. -	108
VII. Du premier commandement de Dieu. -	110
VIII. Des péchés contre le premier commandement de Dieu. -	111
<i>Art. i.</i> De l'idolâtrie. -	112
<i>Art. ii.</i> De la superstition. -	<i>ib.</i>
<i>Art. iii.</i> Du sacrilège. -	117
IX. Du culte des saints. -	117
X. Du culte des reliques. -	118
XI. Du culte des images. -	119

	Page.
LEC. XII. Du culte de la croix.	122
XIII. Du second commandement de Dieu.	123
Par. i. Du jurement en général.	124
Par. ii. Du jurement contre la vérité ou du parjure.	<i>ib.</i>
Par. iii. Du jurement contre la justice.	125
Par. iv. Du vœu.	<i>ib.</i>
Par. v. Du jurement sans raison.	127
XIV. Du blasphème et des imprécations.	129
Art. i. Du blasphème.	<i>ib.</i>
Art. ii. Des imprécations.	130
XV. Du troisième commandement de Dieu.	130
XVI. Du quatrième commandement de Dieu.	134
Par. i. Devoirs des enfants et des pères et mères.	<i>ib.</i>
Par. ii. Devoirs des fidèles envers leurs supérieurs ecclésiastiques.	135
Par. iii. Devoirs des disciples envers leurs maîtres.	137
Par. iv. Devoirs des sujets envers leurs souverains et les autorités civiles.	139
Par. v. Devoirs des chrétiens envers leurs parrains et leurs marraines, leurs tuteurs, leurs curateurs et les vieillards.	141
Par. vi. Devoirs des parrains envers leurs fileuls et filleules, des tuteurs et curateurs envers leurs pupilles et les mineurs.	142
Par. vii. Devoirs des maîtres et des serviteurs, devoir commun des supérieurs et des inférieurs.	143
XVII. Du cinquième commandement.	144
XVIII. Du sixième commandement de Dieu.	147

	Page.
LEÇ. XIX. Des causes de l'impureté.	149
XX. Du septième commandement de Dieu.	159
XXI. Du huitième commandement de Dieu.	170
<i>Art. i.</i> Du faux témoignage.	<i>ib.</i>
<i>Art. ii.</i> Du mensonge.	171
<i>Art. iii.</i> De la calomnie.	172
<i>Art. iv.</i> De la médisance.	173
<i>Art. v.</i> De la contumélie.	175
<i>Art. vi.</i> Du jugement téméraire.	<i>ib.</i>
XXII. Du neuvième et du dixième commandements de Dieu.	176
XXIII. Des commandements de l'Eglise.	177
XXIV. Des trois premiers commandements de l'Eglise.	179
XXV. Du quatrième commandement de l'Eglise.	183
XXVI. Des trois derniers commandements de l'Eglise.	184
XXVII. Des conseils évangéliques.	194
XXVIII. Des actes humains.	196
XXIX. De la conscience.	199
XXX. Des lois.	202
XXXI. Du péché.	205
<i>Par i.</i> Nature et définition du péché.	<i>ib.</i>
<i>Par ii.</i> De la division et des effets du péché.	207
<i>Par iii.</i> De la distinction numérique et spécifique des péchés.	209
XXXII. Des péchés capitaux.	210
APP. sur la Tempérance.	215

Page.
149

ent
- 159
ent
- 170
- ib.
- 171
- 172
- 173
- 175
- ib.
me
176
E-
177
an-
179
de-
- 183
an-
184
li-
194
196
199
202
205
- 15.
- 207
-
209
210
215

Page.

LEÇ. XXXIII. Des péchés contre le Saint-Esprit, et des péchés qui crient vengeance au ciel. - 217

XXXIV. De la grâce. - 219

Par. I. De la grâce en général, des grâces extérieures et des grâces intérieures. - ib.

Par. II. De la grâce sanctifiante ou habituelle. - 220

Par. III. De la grâce actuelle. - 222

Par. IV. De la grâce de la persévérance finale et de la prédestination. - 224

TROISIEME PARTIE.

DES SACREMENTS ET DE LA PRIERE.

LEÇ. I. Des sacrements en général et des sacramentaux. - 225

II. Du baptême. - 231

III. Des promesses du baptême. - 234

IV. De la confirmation. - 236

V. Des cérémonies de la confirmation. - 238

VI. De l'eucharistie. - 241

VII. De la communion. - 246

VIII. Des dispositions nécessaires pour bien communier. - 248

IX. Des actes avant la communion. - 251

X. Des actes après la communion, et de la communion spirituelle. - 253

XI. Du saint sacrifice de la messe. - 255

XII. Des fins du sacrifice de la messe. - 259

	Page.
LEÇ. XIII. Du sacrement de pénitence.	262
XIV. De l'examen de conscience.	264
XV. De la contrition.	266
XVI. De la division et des effets de la contrition.	268
XVII. Du bon propos.	269
XVIII. De la confession.	271
XIX. Réponse aux objections que l'on fait contre la confession.	273
APP. D. Utilité de la confession.	468
XX. Des qualités de la confession.	273
XXI. De la manière de se confesser.	278
XXII. Du secret de la confession.	280
XXIII. De l'absolution.	283
XXIV. De la satisfaction.	284
XXV. Des indulgences.	287
XXVI. Du jubilé.	291
XXVII. Des autels privilégiés.	292
XXVIII. De l'indulgence plénière à l'article de la mort.	293
XXIX. De l'extrême-onction.	294
XXX. De l'ordre.	299
APP. E. Sur la vocation ou l'état de vie.	471
XXXI. Du mariage.	303
XXXII. De la publication des bans de mariage.	306
XXXIII. Des empêchements de mariage.	307
XXXIV. De la prière en général.	309
XXXV. De l'objet et des conditions de la prière.	312

nce.	Page.
	262
ence.	264
-	266
ets de	
-	268
-	269
-	271
s que	
on.	273
-	468
sion.	273
fesser.	278
on.	280
-	283
-	284
-	287
-	291
s.	292
nière	
-	293
-	294
-	299
e.	471
-	303
bans	
	306
de	
-	307
al.	309
tions	
	312

LEÇ. XXXVI. De l'oraison dominicale.	Page.
XXXVII. Des demandes de l'oraison dominicale.	314
XXXVIII. De la salutation angélique.	315
XXXIX. De la méditation ou oraison mentale.	318
XL. De quelques formules de prières auxquelles les souverains pontifes ont attaché des indulgences.	324
XLI. De l'exercice du chrétien.	325
XLII. De l'excommunication.	327
XLIII. Des funérailles, des cimetières et des épitaphes.	331
	335

QUATRIEME PARTIE.

LITURGIE, FETES, DEVOTIONS ET

CONFRERIES.

LEÇ. I. De la liturgie.	-	338
II. Des livres liturgiques.	-	340
III. De la langue liturgique.	-	342
IV. Des lieux liturgiques.	-	343
V. Des cloches.	-	345
VI. Des autels.	-	346
VII. Des lampes et des cierges.	-	348

	Page.
LEC. VIII. Des habits et ornements liturgiques. - - -	348
IX. Des vases liturgiques. . .	351
X. Des jours et des heures fixés pour la célébration de la liturgie.	353
XI. Des cérémonies qui précèdent la célébration solennelle de la liturgie. - - -	354
<i>Art. I.</i> De la bénédiction de l'eau. - - -	<i>ib.</i>
<i>Art. II.</i> De l'aspersion. - - -	356
<i>Art. III.</i> De la procession. - - -	357
XII. Division des prières et de cérémonies de la liturgie. - - -	358
XIII. Première partie de la liturgie.	359
XIV. Seconde partie de la liturgie.	360
XV. Troisième partie de la liturgie.	363
XVI. Quatrième partie de la liturgie. - - -	365
XVII. Cinquième partie de la liturgie. - - -	368
XVIII. Sixième partie de la liturgie. - - -	370
XIX. Des vêpres, des complies et du salut. - - -	372
XX. Des fêtes en général. - - -	378
XXI. De la fête de la sainte Trinité.	380
XXII. De l'aveugement.	381
XXIII. De la fête de Noël ou de la nativité de Notre-Seigneur.	383
XXIV. De la Circoncision de Jésus-Christ. - - -	385

litur-	Page.
-	348
-	351
fixés	
urgie.	353
édent	
le la	
	354
-	<i>ib.</i>
-	356
-	357
céré-	
-	358
urgie.	359
urgie.	360
urgie.	363
litur-	
	365
litur-	
	368
litur-	
	370
s et	
	372
-	378
mité.	380
-	381
la	
	383
sus-	
	385

LEC. XXV. De la fête de l'Epiphanie.	Page.
XXVI. De la Purification de la sainte Vierge.	388
XXVII. Du mercredi des cendres.	390
XXVIII. Du dimanche et de la semaine de la Passion, du dimanche des Rameaux et de la semaine sainte.	391
Art. I. Du dimanche et de la semaine de la Passion.	392
Art. II. Du dimanche des Rameaux, du jeudi et des autres jours de la semaine sainte.	<i>ib.</i>
APP. A. Méthode pour bien faire les stations du jeudi saint.	396
XXIX. De la fête de Pâques.	459
XXX. Des processions du jour de saint Marc et des Rogations, et de l'Ascension de Notre-Seigneur.	404
Art. I. Des processions du jour de saint Marc et des Rogations.	<i>ib.</i>
Art. II. De l'Ascension de Notre-Seigneur.	410
XXXI. De la fête de la Pentecôte.	411
XXXII. De la fête du très-saint Sacrement.	412
XXXIII. De la fête du sacré-cœur de Jésus.	414
XXXIV. Des fêtes de la sainte Vierge et en particulier de l'immaculée Conception.	415
XXXV. Des autres fêtes de la sainte Vierge.	419
XXXVI. Des fêtes des saints anges,	

	Page.
de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et de Saint Paul, et des saints patrons. - -	421
LEÇ. XXXVII. De la fête de tous les saints et de la commémoration des morts. - -	427
XXXVIII. De la dédicace d'une église et de la vénération des reliques. - -	428
<i>Art. i.</i> De la dédicace d'une église. - -	<i>ib.</i>
<i>Art. ii.</i> Vénération des reliques. - -	429
XXXIX. Des dévotions. - -	430
<i>Art. i.</i> Du mois de Marie. - -	<i>ib.</i>
<i>Art. ii.</i> Des quarante heures. - -	432
<i>Art. iii.</i> Du chemin de la croix ou <i>via crucis</i> . - -	433
<i>Art. iv.</i> Des croix, crucifix et médailles. - -	434
<i>Art. v.</i> Du rosaire et du chapelet. - -	436
APP. B. Manière de bien dire le chapelet. - -	463
XL. Des confréries. - -	443
<i>Art. i.</i> Confrérie du sacré-cœur de Jésus. - -	444
<i>Art. ii.</i> Confrérie de Notre-Dame du mont Carmel ou du scapulaire. - -	447
<i>Art. iii.</i> De la confrérie du saint rosaire. - -	453
Tableau des indulgences des <i>Stations de Rome</i> . - -	455

APPENDICE.

A. Méthode pour bien faire les stations du jeudi saint. - -	459
B. Manière de bien dire le chapelet. - -	463
C. Soulagement des âmes du purgatoire. - -	466
D. Utilité de la confession. - -	468
E. Sur la vocation ou, l'état de vie. - -	471
Table des matières. - -	477

FIN.



